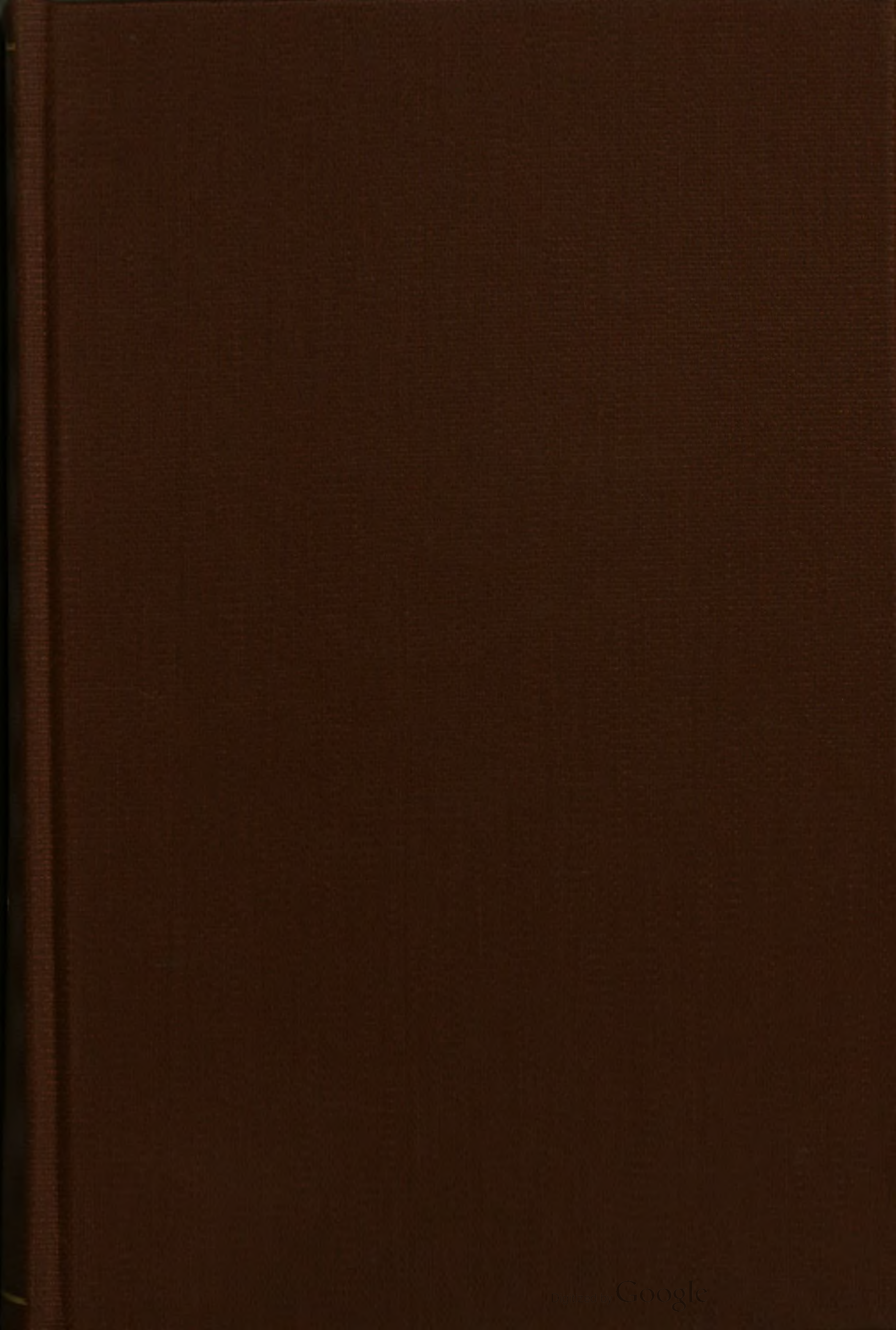
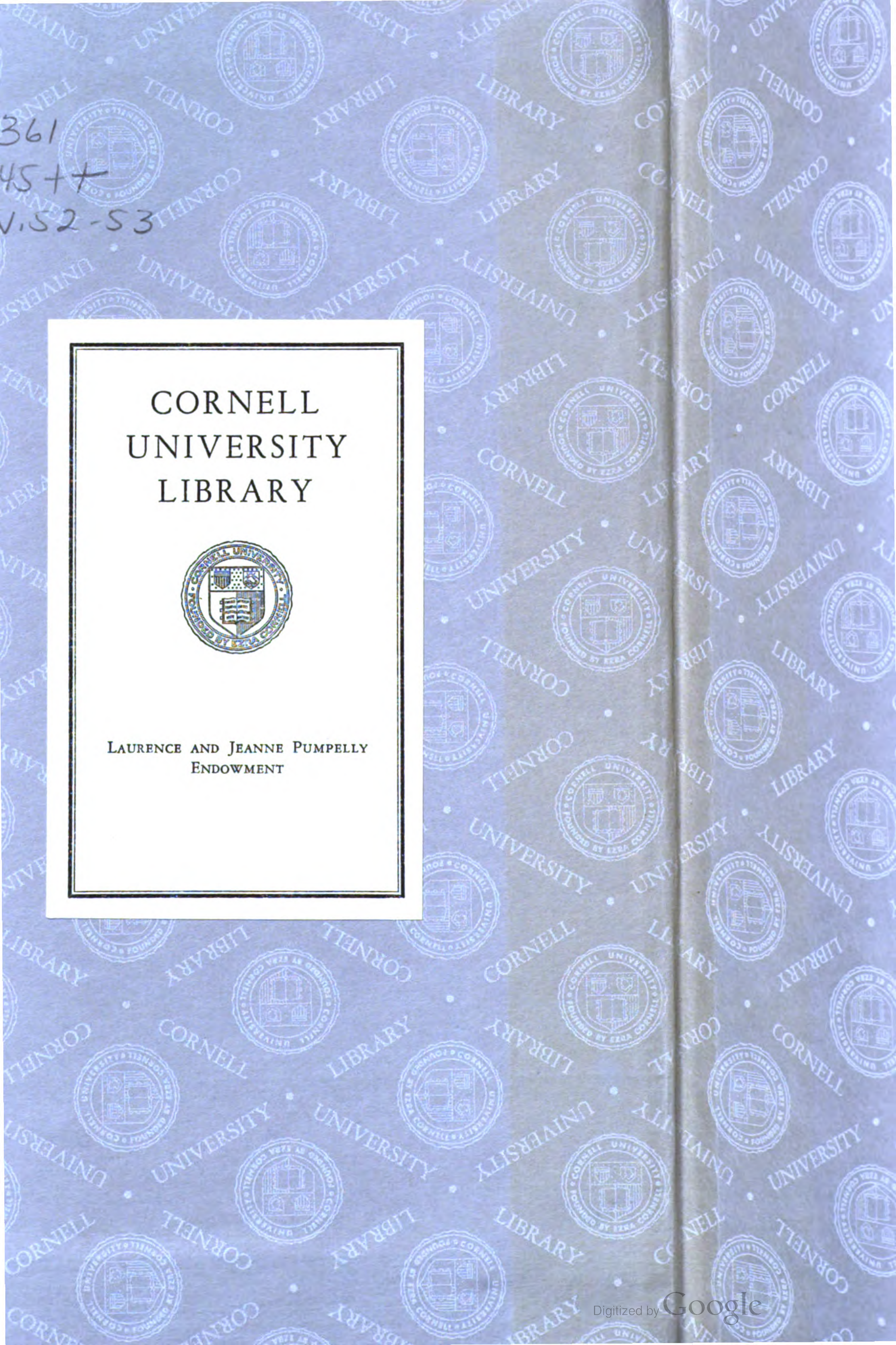







CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 093 157 927

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADEMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 decembre 1896

1912

Cinquante-troisième année



ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur
—
1912

La Revue

Savoisienne

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1890

1912

Cinquante-troisième Année



ANNECY

Imprimerie J. Abry, Editeur

1912

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606

par Saint François de Sales et le Président Antoine Favre.

Réorganisée en 1851

par

Louis Bouvier (1819 † 1908). | Jules Philippe (1827 † 1888).
Etienne Machard (1824 † 1887). | Eloi Serand (1826 † 1891).

BIENFAITEURS

Dr C. Andrevetan (1802 † 1879). | Melville-Glover (1834 † 1897).
Dr F. Dagand (1815 † 1886).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Dr Thonion I, ancien député; Ch. Marteaux I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, et Max Bruchet I ✠, archiviste départemental du Nord.

Trésorier honoraire : M. Jean Ritz ✠ C ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président : M. Guerby, I, professeur au Lycée Berthollet.

Vice-Présidents : MM. Albert Crolard, député, ingénieur et Isidore Nanche I, chirurgien-dentiste.

Secrétaire : M. Marc Le Roux I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire : M. J. Désormaux I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Trésorier-bibliothécaire : M. François Gardier ★.

Comité de rédaction : MM. Le Roux, Désormaux, Letonnelier, Gonthier, Guerby et Dumont.

Directeur de la Revue : M. Le Roux.

Membres du conseil : MM. Grivaz, Lavorel et Martin.



MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 Balliard Charles. Metropolitan Museum of Art, à New-York.
1906 Borson (le général) G O ✻ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 Bruchet Max I ✠, archiviste départemental à Lille (Nord).
1901 Camus Jules I ✠ ✠, professeur à Turin.
1872 Chantre Ernest ✻ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1906 d'Arcollières ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1882 Demole Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1878 Dufour Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1898 Fouquet (Dr) A. officier de l'Osmanich, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1910 Fruttaz (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1905 Gave (l'abbé), professeur au Pensionnat d'Uvrier, par St-Léonard (Valais).
1881 Hollande I ★, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 Manno Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, à Turin.
1911 Muret Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1881 Revil, I, docteur ès-sciences, géologue, président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 Revon Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 Ritter Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève.
1911 Van Gennep, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 Abry Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 Adé Henri, architecte, à Annecy.
1887 Allart, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1910 Anthonioz Charles, sculpteur, à Genève.
1912 Anthonioz Alfred, sculpteur, à Genève.
1903 Aussedat Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 Badin Charles, négociant, à Annecy.
1900 Balleydier I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules, directeur de l'usine du Giffre, à Annecy.
1904 Bellier-Klecker (Mme), à Sèvres (Seine-et-Oise).
1909 Bernard, receveur principal des Contributions indirectes en retraite, à Annecy.
1910 Blanc Henri, licencié en droit, à Lyon.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines, à Annecy.
1904 Bonald Antoine, administrateur de la Caisse d'épargne, à Annecy.
1911 Bordeaux Henry ✻, homme de lettres, à Paris.
1911 Bordeaux Louis, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Thonon.
1875 Bouchet Pierre, négociant, à Annecy.
1908 Bougier, conducteur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.



1896 Buttin Charles, ancien président de la Société Florimontane, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carle, lieutenant au 30e de ligne, à Thonon.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1895 Carnot François ✿ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1879 Chatelain Maurice, à Faverges.
1873 Chevallier Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1909 Cochon ✿ ❦ I O ★, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz G., directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, conseiller général, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ❦ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ❦ A, directeur des Contributions indirectes, à Grenoble.
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ❦ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ★, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ❦ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1909 Dingeon Joseph, capitaine au 22e bataillon de chasseurs alpins, à Albertville.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1907 Douxami H., maître de conférences à la Faculté des Sciences, à Lille.
1910 Dubettier, commis greffier, à Annecy.
1912 Dufournet A., ancien professeur, à Nogent-sur-Seine.
1898 Dumont ❦ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1885 Duplan ❦ I, président de l'Académie chablaisienne, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François O ✿ ❦ A C ★ O ✠, ingénieur-chimiste, à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1899 Fenouillet ❦ I ★, instituteur honoraire, à Savigny, par Valleiry.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ❦ A, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ★, à Annecy.
1912 Gavard Philippe, à Paris.
1897 Geley Gustave ❦ A, docteur en médecine, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1892 Gonthier J.-F., chanoine honoraire, aumônier des Hospices, à Annecy.
1910 Grimont ✿ ❦ A, sous-intendant militaire, à Annecy.

1886 Grivaz Louis A, notaire, à Annecy.
1894 Guerby I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Guinier Phil. ★, professeur de botanique à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal, rentier, à Paris.
1907 Laeuffer Eugène, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean, rentier, à Annecy.
1908 Lalanne Léon, directeur des Fonderies et Forges de Cran, près Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon A, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot (le général) C I O ★, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1909 Marès Léon, au château de Montrottier, Lovagny.
1891 Marteaux C. I, ancien président de la Société Florimontane, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin G. I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon (le comte Antoine), à Charbonnière.
1906 Michel Amédée, conseiller général, à Thônes.
1893 Millet A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées en retraite, à Annecy.
1885 Miquet François A, percepteur, à Brest.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier J.-M. (l'abbé), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ★, propriétaire, maire de Menthon.
1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mme), au château de Crevins-Bossey.
1910 Orsier, officier du Sauveur de Grèce, avocat, docteur en droit, professeur de droit, à Paris.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, Paris.
1907 Perravex, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1911 Perrin ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) I O ✠, proton. ap., chan. hon. à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1909 Raginel François, notaire à Annecy.
1897 Raillon I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1911 Replat Georges, juge d'instruction, à Gex.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey A, procureur de la République, à St-Jean de Maurienne.
1901 Richard J. ★, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.

1874 Ritz Jean ✠ C ✠ I. compositeur de musique, Annecy.
1908 Robert Claude-A. (le chanoine), à Annecy.
1894 Robert Victor ★, à Annecy.
1910 Robert Joseph, clerc de notaire, à Annecy.
1912 Robert Lazario, professeur à l'Université de La Plata.
1905 Rollier Pétrus, à Annecy.
1909 Rosset I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1873 Roussy de Sales (le comte de) O ✠, à Thorens.
1908 Ruffier Jean I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1981 Seyssel-Cressieu (le c[te] Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, à Paris.
1871 Thonion I, docteur en médecine, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay François, docteur en médecine, à Annecy.
1897 Vernaz C ★ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1907 Gavard (l'abbé), professeur à l'Ecole supérieure de Théologie, à Chens.
1912 Montmayeur Charles, ancien instituteur à Longefoy (Savoie).

STATUTS

Article premier. — L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy, le 15 janvier 1851, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée en cette ville, en 1606, par saint François de Sales et le président Favre.

Elle a porté successivement les titres d'Association, de 1851 à 1861 : de Société, de 1861 à 1910, et enfin elle a pris celui d'Académie dans son Assemblée générale du 15 janvier 1911.

Son but est de développer les études littéraires, historiques et scientifiques qui se rattachent de près ou de loin à l'ancien duché de Savoie; de recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire provinciale : d'augmenter les collections de toute nature du musée d'Annecy : enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et à la prospérité de la grande et de la petite patrie.

Elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896.

Art. 2. — Elle s'interdit toute discussion politique ou religieuse. Elle exclut de ses concours toute polémique ou toute œuvre blessant la morale.

Art. 3. — L'Académie se compose de membres effectifs, de membres correspondants et de membres honoraires, en nombre illimité.

Les premiers sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux membres au Bureau de l'Académie.

Ils doivent être majeurs ; ils paient une cotisation annuelle de 12 francs. Si l'admission est prononcée en cours d'exercice, la somme à payer sera calculée sur le nombre de mois qui restent à courir.

L'admission des nouveaux membres agréés par le Bureau, a lieu dans la séance qui suit leur présentation à l'Académie. L'assemblée vote au scrutin secret. Pour être admis, il faut réunir les deux tiers des suffrages exprimés.

Les démissions doivent être adressées par écrit au Président : elles ne produisent leur effet que pour l'année à venir.

Les membres correspondants sont choisis parmi les personnes n'habitant pas l'arrondissement d'Annecy et qui ont par leurs travaux rendu service à l'Académie ou collaboré à la *Revue Savoisienne*. Ils payent une cotisation de 6 francs.

Les membres honoraires sont choisis parmi les personnages

de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie.

Ils ne paient aucune cotisation, reçoivent la *Revue Savoisienne* et sont nommés par l'Académie sur la présentation du Bureau.

ART. 4. — L'Académie tient séance à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les mois d'août et septembre, ainsi qu'en cas d'empêchement. Tous les membres résidant à Annecy sont invités, par la voie de la presse ou par lettre, à y assister.

Les procès-verbaux des séances sont publiés dans la *Revue Savoisienne*.

ART. 5. — L'Académie est administrée par un Président et un Conseil d'Administration composé de douze membres élus par l'Assemblée générale et choisis parmi les membres effectifs.

L'élection du Président et des membres du Conseil d'Administration a lieu au bulletin secret, à la majorité absolue des membres présents pour le premier tour, puis à la majorité relative pour le second tour.

Si par suite de partage égal des voix un troisième tour est nécessaire, le plus âgé sera nommé de droit.

Le Président est élu pour trois ans : il est rééligible.

Les membres du Conseil d'Administration sont renouvelables par tiers tous les ans : ils sont rééligibles et les séries sortantes sont déterminées par le sort.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit au remplacement de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le Conseil d'Administration choisit chaque année parmi ses membres :

1° Un Bureau comprenant, suivant l'opportunité, deux ou trois Vice-Présidents :

Un Secrétaire ;

Un ou deux Secrétaires-adjoints ;

Un Archiviste ;

Un Trésorier ;

Un ou deux Bibliothécaires.

2° Un comité de rédaction chargé des publications de l'Académie, comprenant :

Le Directeur de la *Revue Savoisienne* et cinq à sept membres. Le Président, le Secrétaire et les Secrétaires-adjoints font de droit partie de ce Comité.

Chacun des autres membres du Conseil peut être chargé de fonctions spéciales dans l'intérêt de l'Académie.

Des titres honorifiques peuvent être décernés par le Conseil d'administration à d'anciens membres du Bureau ou à des bienfaiteurs de l'Académie. Les noms de ces derniers continuent à être inscrits, après leur décès, en tête de la *Revue Savoisienne*.



Art. 6. — Le Président représente l'Académie : il convoque les Assemblées, à moins qu'il ne préfère déléguer ce droit à l'un des Secrétaires. Il recueille les voix, fait le dépouillement des scrutins, prononce le résultat des votes et signe les correspondances que l'Académie peut avoir avec les autorités. La police des séances lui appartient. Il prononce l'admission des nouveaux membres : il donne ou retire la parole ; il a la charge de faire observer strictement les statuts.

En cas d'absence du Président, ses fonctions sont remplies par l'un des Vice-Présidents.

Art. 7. — Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration et de l'Académie, en donne lecture, reçoit, écrit et signe la correspondance ordinaire et établit le compte-rendu des travaux de l'année. Il est secondé par les Secrétaires-adjoints, qui le remplacent en cas d'absence.

Art. 8. — Le Trésorier perçoit les cotisations, poursuit les recouvrements par tous les moyens légaux et solde les dépenses. Il donne quittance des sommes reçues et se fait délivrer des récépissés chaque fois qu'il règle une facture. Il doit présenter chaque année, à l'Assemblée générale, les comptes de l'exercice précédent.

Art. 9. — L'Archiviste classe les manuscrits, les correspondances, les registres terminés, les diplômes, gravures, médailles et autres collections. Il en a la garde et la responsabilité.

Art. 10. — Le Bibliothécaire rédige le catalogue des volumes ou imprimés de toute nature ; il tient un registre de prêts pour constater la date de la sortie des ouvrages, avec les noms des emprunteurs ; il a l'initiative de toutes les dépenses qui lui semblent nécessaires pour assurer le bon entretien du dépôt qui lui est confié.

Un règlement spécial détermine l'organisation et le fonctionnement des archives et de la Bibliothèque de l'Académie.

Art. 11. — Le Conseil d'administration a la direction de l'Académie. Toutefois le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer ses affaires. C'est ainsi qu'il pourvoit à l'exécution des mesures adoptées par elle. Ses décisions sont enregistrées. Les fonctions de tous les membres du Conseil d'administration sont gratuites.

Le Conseil nomme, s'il y a lieu, des employés et fixe leur traitement.

Il peut subventionner des entreprises ou des publications utiles.

Aucune proposition d'ordre administratif ne peut être faite à l'Académie sans avoir été préalablement soumise à l'appréciation du Bureau.

ART. 12. — Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions et échanges d'immeubles, sont soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 13. — Les délibérations relatives aux aliénations constitutives d'hypothèques, baux à long terme et emprunts ne sont valables qu'après l'approbation par l'Assemblée générale.

ART. 14. — Le Président représente l'Académie, dont le siège est à Annecy, en justice et dans tous les actes de la vie civile.

ART. 15. — Les ressources de l'Académie se composent :
1° Des cotisations et souscriptions de ses membres :
2° Des dons et legs dont l'acceptation aura été autorisée par le Gouvernement :
3° Des subventions qui pourraient lui être accordées :
4° De la vente de ses publications :
5° Enfin, du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 16. — Les fonds disponibles seront placés en rentes nominatives 3 p. % sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemin de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

ART. 17. — Le fond de réserve comprend :
1° Le dixième de l'excédent des ressources annuelles ;
2° La moitié des libéralités autorisées sans emploi.
Ce fonds est inaliénable : ses revenus peuvent être appliqués aux dépenses courantes.

ART. 18. — Comme moyen d'action l'Académie Florimontane a organisé, dès le début, des cours publics, elle a entrepris des fouilles et dirigé des promenades scientifiques ; elle a contribué par ses encouragements ou par ses dons à la fondation de Sociétés ayant pour but de répandre l'instruction ; elle donne des conférences, décerne tous les ans des prix de poésie, d'histoire et de beaux-arts : elle publie un organe paraissant tous les trois mois : la *Revue Savoisienne,* que tous les membres actifs et honoraires reçoivent gratuitement et les membres correspondants moyennant le prix d'abonnement.

Elle a pour but, en outre, l'augmentation des collections de toute nature du Musée d'Annecy, dont elle a favorisé le développement depuis 1851 par l'apport de nombreux objets lui appartenant, qui y sont en dépôt, et elle attribue à la Bibliothèque municipale les livres qui existent *en double* dans sa bibliothèque.

ART. 19. — Sont admis aux concours organisés par l'Académie : 1° Les nationaux, excepté les membres effectifs de l'Académie ; 2° Les membres effectifs démissionnaires, quatre années révolues après l'effet de leur démission : 3° Les étrangers membres effectifs et les membres correspondants de l'Académie.

Un règlement spécial détermine l'organisation et le fonctionnement des concours.

Art. 20. — L'Académie peut se diviser en différentes commissions annuelles et s'associer à toute société dont l'action lui semble utile. Elle pourra se faire représenter par des délégués partout où elle le jugera convenable.

Art. 21. — Aucune publication ne peut être faite au nom de l'Académie sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau. Toutefois, des ouvrages pourront être publiés sous ses auspices par les membres de l'Académie qui auront obtenu l'assentiment du Conseil d'Administration.

Art. 22. — Le Comité de rédaction prévu par l'art. 5 est nommé chaque année dans le sein du Conseil d'administration; il est rééligible. Le président de l'Académie ou le directeur de la *Revue* en président les séances.

Les membres du Comité sont répartis en trois sections : Histoire et Philologie — Archéologie et Beaux-Arts — Sciences pures et appliquées.

Les manuscrits adressés au Directeur de la *Revue Savoisienne* sont immédiatement transmis, pour lecture, aux membres de la section compétente; ceux-ci acceptent ou refusent le travail présenté en mentionnant leur avis en tête du manuscrit.

A valeur égale, les travaux des membres de la Florimontane ont la priorité pour l'insertion sur ceux des personnes étrangères à l'Académie.

La *Revue Savoisienne* insérant des travaux qui se rapportent à des genres d'études très différents, le Directeur aura soin de maintenir un juste équilibre dans la répartition des publications relatives à ces diverses branches.

Toute initiative est au surplus laissée au Directeur de la *Revue* dans la limite des crédits votés chaque année pour ce service.

Le Comité de rédaction est réuni sur convocation du Directeur, qui peut en appeler à ses collègues du Comité pour résoudre certaines questions imprévues intéressant la publication.

Art. 23. — L'Académie laisse à chaque auteur la responsabilité entiere des opinions qu'il émet.

Elle prend pour devise cette phrase de Cicéron qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* » (De Officiis, lib. I.)

Art. 24. — Tous les manuscrits ou imprimés communiqués pour la *Revue Savoisienne* ou pour les concours deviennent la propriété de l'Académie et ne sont pas rendus.

Art. 25. — L'Assemblée générale des membres effectifs de l'Académie se réunit au moins une fois par an, dans le mois de janvier.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'administration, sur la situation morale et financière de l'Académie.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, et pourvoit au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration et du Président s'il y a lieu.

L'Assemblée nomme trois vérificateurs des comptes (dont un supplémentaire). Ceux-ci doivent dresser un rapport dont ils donneront lecture à l'Assemblée générale suivante et qui est annexé au compte-rendu.

Les décisions de l'Assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'administration.

Chaque membre n'a droit qu'à une voix. Elle délibère valablement, quel que soit le nombre des présents.

Toute proposition nécessitant une étude, émanant d'un membre et destinée à être soumise à l'Assemblée générale, doit être adressée par écrit au Conseil d'administration quinze jours au moins avant l'Assemblée générale. Faute de remplir cette obligation, la proposition sera renvoyée au Conseil d'administration pour avis.

Le rapport annuel et les comptes sont publiés dans la *Revue Savoisienne*, organe de l'Académie et sont adressés, chaque année, à tous les membres, au Préfet du département et au Ministre de l'Intérieur.

Art. 26. — Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée sur une demande écrite signée par le dixième des membres effectifs. Cette Assemblée aura lieu dans les quinze jours qui suivront le dépôt de la demande.

Art. 27 — La qualité de membre de l'Académie se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport du Conseil d'administration et le membre intéressé dûment appelé à fournir ses explications.

Art. 28. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire spécialement convoquée à cet effet ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres effectifs en exercice.

La délibération de l'Assemblée est soumise à l'approbation du Gouvernement.

Art. 29. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Académie et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice. Ses résolutions sont prises à la majorité

des deux tiers des membres présents et soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 30. — En cas de dissolution de l'Académie, les livres, gravures, manuscrits, médailles et collections diverses deviendront de plein droit et sans formalité la propriété de la ville d'Annecy : la dévolution et l'emploi de l'actif monnayé feront l'objet d'une délibération de l'Assemblée générale qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 31. — Il sera procédé de même en cas de retrait de l'autorisation donnée par le Gouvernement. Dans le cas où l'Assemblée générale se refuserait à délibérer sur cette attribution, il sera statué par un décret rendu en forme de règlement d'administration publique.

ART. 32. — Les jeux sont interdits.

ART. 33. — Les difficultés de toute nature qui pourront se présenter et qui ne sont pas prévues seront tranchées par le Bureau : les pouvoirs les plus étendus lui sont donnés à cet effet. Ses décisions seront inscrites au *Coutumier* de l'Académie.

Les modifications apportées aux présents statuts ont été votées par l'Assemblée générale du 15 janvier 1911, puis rédigées et approuvées par le Conseil d'administration, délégué à cet effet, le 31 janvier 1911.

Pour le Conseil d'administration :

LE BUREAU :

Président, M. GUERBY.
Vice-Présidents, A. CROLARD, I. NANCHE.
Secrétaire, M. LE ROUX.
Secrétaire-adjoint, G. LETONNELIER.
Bibliothécaire, J. DÉSORMAUX.
Trésorier-Bibliothécaire, F. GARDIER.
Archiviste, J. SERAND.

PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annecy, le 16 février 1911.

RÉCÉPISSÉ

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;
Le Préfet de la Haute-Savoie certifie avoir reçu de M. Marc Le Roux, secrétaire de la Société Florimontane, demeurant à Annecy, une déclaration en date du 12 février 1911 par laquelle il fait connaître les changements apportés aux statuts de la Société dont le titre a été en outre transformé en celui d'*Académie Florimontane*, en séance du 15 janvier 1911.
Pièces annexées : deux exemplaires des statuts modifiés.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général,
Signé : A. MATPAIRE.



ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 10 janvier 1912

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président annonce une pénible nouvelle. Un de nos plus anciens et dévoués collègues, M. François Miquet, vient d'avoir la douleur de perdre sa fille unique, à peine âgée de 19 ans. Cet irréparable malheur frappe un Florimontan qui a conservé à Annecy de précieuses amitiés. M. Miquet a occupé avec talent, pendant deux ans, la fonction de secrétaire de notre Société et de directeur de la *Revue Savoisienne*, où il n'a cessé de publier des travaux très remarqués sur les biographies de Savoyards. Qu'il reçoive ici l'expression des bien vives condoléances de tous les membres de l'Académie Florimontane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le Secrétaire donne aussi lecture du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, tenue le 9 janvier, en vue de préparer l'Assemblée générale de 1912.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et les ouvrages reçus :

A. Desservetaz : *Rimmes et Chanfons*, Annecy, 1907.

J.-L. Gerig : *Barthelemy Aneau :* A Study in humanism. [suite]. (Ext. *Rom. Rev.*, vol. II, n° 2.)

Joseph Orsier : *Henri Cornelis Agrippa, sa Vie et son Œuvre, d'après sa correspondance* (1485-1533), Paris, 1911.

(Dons des auteurs.)

Copies extraites des archives de la famille Orsier, savoir : les Patentes royales de conservation des hypothèques à Annecy en faveur de Joseph-Louis Orsier (du 26 juin 1817); les lettres de bourgeoisie de Révérend L. de Laplace, chanoine de Notre-Dame d'Annecy (de 1658); les lettres de bourgeoisie du trésorier de Laplace (du 16 juin 1704).

Il est donné lecture d'une lettre du président du XIVe Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, qui se tiendra à Genève pendant la première semaine de septembre 1912. Les Sociétés savantes sont priées d'indiquer

1. Sont présents : MM. Bernard, Bonald, Désormaux, Despine, Dumont, Gaillard, Gardier, Grimont, Grivaz, Guerby, Lavorel, Laydernier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Martin, Murgier, Nanche, Perrin, Sauthier-Thirion, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Buttin, A. Crolard, Gonthier,

les questions d'intérêt général qu'elles désireraient voir porter à l'ordre du jour. Adresser les adhésions à M. le Dr Pittard, 72 Florissant, Genève.

M. Albert Crolard donne connaissance des démarches qu'il a spontanément entreprises près de M. Babelon, président de la Société française des fouilles archéologiques, en vue de solliciter le concours financier de cette société pour des fouilles à entreprendre sur son terrain des Fins. Il y a lieu d'espérer un heureux résultat à ces pourparlers, étant donné l'intérêt que M. Babelon veut bien reconnaître aux recherches déjà effectuées et dont il a pu apprécier l'importance en parcourant les feuilles de l'ouvrage de MM. Marteaux et Le Roux sur Boutae actuellement en cours de publication. La réalisation de ce projet est subordonnée à la décision de la Société française des fouilles, qui attribuerait vraisemblablement les trouvailles au musée d'Annecy ; M. Crolard abandonnant gracieusement tous ses droits sur les objets trouvés, en faveur de nos collections publiques.

Le Président loue hautement la généreuse initiative de M. Crolard et lui adresse les vifs remerciements de la Florimontane.

M. Le Roux expose, au nom de M. Marteaux et au sien, l'état d'avancement de leur ouvrage, qui est arrivé à ce jour au nombre de 225 pages de texte et de 62 planches.

Le Conseil d'Administration a décidé de présenter M. Gave, botaniste savoyard, en qualité de membre d'honneur. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette distinction, que la Florimontane est heureuse de concéder à M. l'abbé Gave, est la récompense d'une longue vie de travail et de recherches scientifiques. Ce botaniste distingué, qui fut pendant de longues années Rédemptoriste à Contamine-sur-Arve, a parcouru toute la Haute-Savoie dont il a étudié la flore avec patience et sagacité. Par des exsiccata adressés à des savants de tous pays, il a largement contribué à faire connaître les richesses floristiques de nos hautes et basses montagnes. La *Revue Savoisienne* a publié, ces dernières années, sa remarquable *Flore populaire de la Savoie*, qui fut couronnée par l'Académie de Savoie. Aussi l'Assemblée générale de la Florimontane a-t-elle accueilli avec empressement la proposition de son Conseil d'Administration.

La parole est donnée à M. Gardier pour la lecture du Compte-Rendu financier de l'exercice 1911.

RECETTES :

Encaisse au début de l'exercice	1.510 68	
Intérêts de fonds placés	73 19	
Cotisations	1.512 25	
Abonnements à la *Revue*	309 25	
Publicité : Annonces dans la *Revue*	30 »	
Produit de ventes de publications	537 85	
Retrait d'avances	19 20	
Remboursement de quote-parts (Fête du soixantenaire)	188 »	
Profits divers	9 90	
TOTAL	4.190 32	
POUR MÉMOIRE :		
Concours de Folk-Lore	200 »	
Concours Andrevetan, Poésie	600 »	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	4.990 32	4.990 32

DÉPENSES :

Service de la *Revue* :				
	Factures Abry	1.368 60	1.431 35	
	Factures Caboud	35 »		
	Clichés	27 75		
Bibliothèque. —	Abonnements	52 20	85 25	
	Assurance	11 »		
	Achat de livres et documents	12 95		
	Imprimés	9 10		
Boutae. —	Clichés	163 30	381 30	
	Plans	7 25		
	Impression	210 75		
Archives			36 10	
Correspondance du Bureau pour la *Revue*			42 30	
Frais de recouvrements			42 70	
Matériel			9 40	
Impression des Statuts			44 »	
Imprévus (Fournitures de bureau, Cartons, etc.)			37 55	
Envois d'Imprimés, Rapports et divers			4 15	
Avances à l'occasion de la Fête du Soixantenaire			273 50	
Avances recouvrées			19 20	
TOTAL			2.406 80	
POUR MÉMOIRE :				
Concours de Folk-Lore			200 85	
Concours Andrevetan, Poésie (1911)			602 15	
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES			3.209 80	3.209 80
Encaisse au 10 janvier 1910				1.780 52

Livrets de Caisse d'épargne	1.771 99
Numéraire	8 53
TOTAL DE L'ENCAISSE	1.780 52

Ces comptes, visés par les vérificateurs des écritures, sont approuvés à l'unanimité.

Le Trésorier expose ensuite le projet de budget pour 1912, tel qu'il a été élaboré par le Conseil d'Administration :

A. — RECETTES. — 1° *Ordinaires :*

Cotisations	1.600 »	
Abonnements	300 »	
Publicité. Annonces	40 »	
Vente de publications	100 »	
Intérêts de fonds placés	60 »	
2° *Extraordinaires :*		
Prélèvement sur la réserve facultative résultant des économies. (Décision du Conseil d'administration)	679 »	
Total des Recettes	2.779 »	2.779 »

B. — DÉPENSES. — 1° *Ordinaires :*

Frais généraux :			
Recouvrements	45 »		
Correspondance	45 »	135 »	
Fournitures de bureau	45 »		
Revue Savoisienne :			
Impression	1.500 »	1.590 »	
Clichés	90 »		
Bibliothèque et Archives :			
Assurance	11 »		
Matériel et mobilier	50 »		
Abonnements	80 »	266 »	
Achat de livres et documents	40 »		
Reliures, cartons, etc.	85 »		
Frais de souscription et réception		40 »	
Dépenses diverses et imprévues		42 »	
Réserve légale (1/10 de l'excédent des ressources annuelles)		27 »	
2° *Extraordinaires :*			
Publication de mémoires. Ouvrage sur Boutae. Impression et clichés		654 »	
Plaque commémorative		25 »	
Total des Dépenses		2.779 »	2.779 »
Balance			» »

Ce budget, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le Président adresse de vives félicitations au dévoué trésorier.

M. Moutte adresse sa démission, en raison de son état de santé qui l'empêche de prendre part aux réunions.

Il est procédé ensuite, aux termes des statuts, au renouvellement triennal des membres du conseil d'administration désignés l'année dernière par voie de tirage au sort. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. A. Crolard, Désormaux, Le Roux et Nanche sont réélus.

M. Jean Revil présenté à la dernière réunion est élu membre actif.

M. J. Serand fait une intéressante proposition relative au concours de Beaux-Arts qui doit avoir lieu en 1912. Ce projet a pour but de remplacer, cette année, le concours de peinture par un concours de composition musicale. Les œuvres primées pourraient être exécutées au théâtre avec le concours des artistes de la ville. Cette proposition mise aux voix est adoptée et le Conseil est chargé d'élaborer le programme de ce concours.

M. Letonnelier annonce qu'il a commencé la rédaction de la table des matières de la *Revue Savoisienne* de 1901 à 1910. Il fait ressortir la complexité de cette entreprise en rendant en passant hommage au travail de M. Marteaux qui a établi seul la table depuis l'origine jusqu'en 1900. Actuellement deux années (1901 et 1902) sont terminées avec un nombre de fiches s'élevant déjà à 3,000. M. Letonnelier fait appel à la collaboration de quelques collègues. MM. J. Serand, Gardier, Nanche et Désormaux consentent à se consacrer à cette tâche et le Président les remercie vivement au nom de la Florimontane.

M. Letonnelier donne lecture de quelques pièces extraites des archives départementales, relatives aux origines et aux étapes du développement du tourisme dans le Haut-Faucigny, depuis l'excursion de Windham et Pockocke à la Mer de Glace (1741) jusqu'à l'époque de la Révolution.

M. Désormaux fait circuler un fascicule-préface à lui adressé par M. Joseph Orsier, et concernant une nouvelle publication périodique que ce dernier va lancer incessamment à Paris. Il s'agit de la *Revue de Savoie*, publication mensuelle dont le premier fascicule est annoncé pour le 15 janvier de l'année courante. L'Académie Florimontane souhaite la bienvenue à la nouvelle revue, qui sera à la fois historique, archéologique, scientifique, économique et littéraire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.



Les membres du conseil d'administration restent en séance pour l'élection du bureau.

A la suite du dépouillement du scrutin, le même bureau est réélu.

Le programme du concours de composition musicale est établi.

Des questions sont dès maintenant proposées pour le concours d'histoire de 1913 (voir programme du concours p. 15).

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1912.

PRÉSIDENCE DE M. GUERBY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse les plus vives félicitations de la Florimontane à M. François Dupont, récemment promu officier de la Légion d'honneur. Cette très haute distinction vient récompenser le savant éminent qui fait honneur à la Savoie et qui a conquis par sa grande intelligence et son labeur assidu une place de tout premier ordre dans la chimie industrielle. — A M. Louis Dépollier, nommé officier d'Académie. Notre aimable confrère est un publiciste au goût délicat et averti à qui l'on doit de fines chroniques d'art et qui s'est fait remarquer par ses recherches historiques sur la Presse savoyarde à l'époque de l'annexion de 1860.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Gave qui remercie l'Académie de sa nomination en qualité de membre d'honneur.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Jacques Fournier : *La Race chablaisienne dite d'Abondance et de l'Industrie laitière en Haute-Savoie*, 1 vol., Beauvais, 1911.

Ch. Marteaux : *Note sur le Vicus Albinnum, Albens, Savoie.* (Ext. de la *Rev. Sav*, 1911.)

Dr H. Martin : *Présentation d'un crâne humain trouvé avec le squelette à la base du Moustérien de La Quina (Charente).* (Ext. *Bull. Soc. préhist. Franc.*, 1911.)

A. Van Gennep : *Etudes d'Ethnographie algérienne.* Les soufflets algériens, les poteries kabyles, le tissage aux cartons, l'art décoratif. (Ext. de la *Rev. d'Ethnogr. et de Sociologie*, 1911.)

(Dons des auteurs.)

1. Sont présents : MM. Bernard, Bougier, Désormaux, Dumont, Gaillard, Grimont, Guerby, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Dépollier et Grivaz.

Cinq documents manuscrits relatifs à la Savoie, et Coyer : *Voyage d'Italie*, 2 vol., Paris, 1776, dont le premier renferme quelques lettres écrites sur la Savoie. (Don de M. Emprin, curé de Villaroger, Tarentaise.)

M. Désormaux présente le premier fascicule de la *Revue de Savoie*. Plusieurs Florimontans sont déjà des collaborateurs de la première heure à cette intéressante Revue.

Le même fait, au nom de M. Mugnier-Pollet, communication de la trouvaille d'une hache en pierre polie qui gisait à côté de quelques débris de poterie, à 2^m de profondeur, dans l'argile de Saint-Jorioz, en un point situé à 300^m du lac.

Sont présentées les candidatures de Mme Marguerite Ormond, au château de Crevin, par MM. l'abbé Pernoud, J. Serand et Le Roux ; Nazario Robert, ingénieur-professeur à l'Université de La Plata, par MM. Victor Robert et Le Roux.

M. J. Serand fait au nom de M. L. Dépollier et au sien la proposition suivante :

L'année 1912 marquera le bi-centenaire de la naissance de J.-J. Rousseau. A Genève et à Paris des comités se sont constitués et se mettront en rapport avec toutes les municipalités des villes françaises où Rousseau a séjourné afin qu'elles participent par l'organisation de fêtes locales à la commémoration de cette grande date. La Florimontane ne pourrait-elle pas, à cette occasion, reprendre et réaliser une proposition déjà votée il y a dix ans, c'est-à-dire apposer une plaque commémorative sur l'emplacement de la maison de Mme de Warens que Rousseau habita ? La ville s'associerait sans nul doute à cette initiative en prenant à sa charge les frais d'apposition de cette plaque.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée. Le Secrétaire est chargé de transmettre le vœu à M. le Maire d'Annecy.

Le Secrétaire donne lecture du programme du concours de composition musicale pour 1912, dont les conditions et la rédaction sont approuvées.

M. Le Roux fait une communication sur certains *phénomènes de l'époque quaternaire* au Crêt-du-Maure. Il fait circuler une photographie que, sur sa demande, M. Pittier a gracieusement exécutée, d'une moraine profonde qui sera malheureusement avant longtemps, complètement masquée par la végétation. A gauche du chemin du nouveau monastère, s'étalent en effet deux superbes moraines de fond à cailloux striés, reposant sur les surfaces polies et rayées du calcaire urgonien. Un bloc erratique cristallin s'est déposé après la fusion de la glace, à la surface de la moraine.

Ces deux moraines aident à résoudre le problème de la direction du glacier quaternaire qui combla la cuvette du lac d'Annecy jusqu'après la glaciation dite Wurmienne. Leurs axes et leurs lignes de plus grande pente sont dirigées respectivement vers l'O. et le S.-O. ; les rayures concordent aussi avec cette orientation.

Il est donc certain que le glacier du lac venant du Sud, *se déversait latéralement par dessus le Crêt-du-Maure* en se divisant en plusieurs branches secondaires moulées dans les dépressions préexistantes du terrain qu'elles rabotaient. Ces branches se dirigeaient vers le plateau de Seynod, où les restes de la dernière glaciation ont semé leurs débris sous la forme de buttes morainiques confusément alignées.

M. Marteaux continue sa communication sur *les noms de lieux d'origine germanique :*

Mandallaz (Allonzier) *Mandalla* 1386 (Institut genevois, IX, p. 9) Du Cange cite *mandala, mandalus*, couverture de chaume, haie, mais il est probable qu'il s'agit ici d'un nom propre à racine germanique, Mandala (cp. Wandala, *Polypt.*, p. 371) retrouvé dans Mandalfredus. Holder cite en revanche comme celtique Mandalonius dont on peut rapprocher Mandalonus (HPM, I, c. 352) en 1003 [1]. — Margan (Peillonnex) Margandus, le loup illustre; cp. à Frangy, la Margande. — Membert (Entrevernes) Marganberctus, illustre par la force. — Nantoud (Clermont) Nantwaldus, Nantoldus, le chef audacieux. — Remboëx (Reignier) en 1730, *Rambois*, Ragambodus, où *o* tonique libre se diphtongue en *ue*, écrit *oe* = *oi* ou se continue par *o*(z) [2]. — Renouz (Sallanche) Ragenoldus, le chef du conseil. — Rezier (Fessy) *Rizier* 1238 *Inv. de S.-J. d'Aulps* n° 861, *Risharius; cp. Risoaldus, Risoud (Desingy) ; corrig. RS. 1894, 273. — Rolland (Marlioz) Chrodo, — puis Rotlandus, (qui est originaire d'une) terre glorieuse.

Thiez-sur-Arve. Parmi les villas attribuées à Thiedberge par Lothaire en 866 figure une villa *Todacium* [3], donnée ensuite en 879 par Boson, roi d'Arles, à l'abbaye de Tournus, sous la forme *curtem Tudesio*, avec d'autres propriétés déjà mention-

1. C'est abusivement qu'on appelle Mandallaz la montagne de la Balme de Sillingy, cette erreur a entraîné celle d'attribuer à la rue de l'Abattoir le nom d'avenue de Mandallaz, laquelle du reste ne conduit à rien.

2. Cf. Devaux : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné sept.*, n°s 43, 45.

3. D'après la lecture de M. Bruchet; voir la photographie de la charte de Parme à nos Archives départementales. Il semble que le nom, d'abord omis par le scribe, ait été placé après une villa du pays de Lausanne.

nées dans le précédent parchemin et situées dans le comté de Genève. M. L. Lex [1] y a vu à tort Le Thuet (Pontchy), et le Regeste genevois (p. 30), Thusy. En réalité, en s'en tenant à la forme *Tudesium*, celle-ci représenterait un nom d'homme. Theodisius, confondu par le scribe de 866 avec Theodasius, et que l'on retrouverait dans Thiez, près de Cluses, ancienne villa romaine [2]. — Vallon (Bellevaux) *eremus Valonis* 1138 (Mém. Acad. de Savoie, s. 2, II, p. 271, 272, suiv.) ; Valonnet, *alpem que vocatur Valonnet* 1138 (id.), *Valonetz* 1358 (id., p. 294), de Walo et du diminutif Walonellus. A Samoëns, Vallon, *a loco Vallonis* 1234 (SHAG, XV, p. 52). — Vaudry (Marigny-Saint-Marcel) Waldricus, puissant par le pouvoir. — Vautrans (aux), à Montriond, de Waltramnus *(Polypt.*, p. 338), le corbeau chef. — Verbouz (Arcine, Annecy-le-Vieux), Warboldus, le hardi de la défense : cp. le n. d'h. *Warbos* 1235, SHAG, IV, doc., p. 58. — Véron (Lugrin), autrefois *Verhons*, *Hons*, en 1306 (RS, 1897, 163 ; cp. p. 113), de Odo, nom familier dérivé de la racine *aut*, richesse. — Werthier (Doussard), Waltharius, puis *Wert*. — *Simone de Verterio*, 1265 (HPM, I, C. 1471), paraît avoir été un seigneur de Verthier non mentionné par le Regeste ; en 1305, *Verters*, SHAG, XIV, p. 470, n° 399. — Vion (le), à Sciez, *aquam que vocatur Viuns*, 1264, Mém. Acad. Chablais, VII, doc. 4 ; cp. n. d'h. *Wionus*, fin du xe siècle, Ch. de Cluny, II ; fém. la Vionnaz (Allinge). Vion se retrouve à Bonneville, Chapelle Saint-Maurice, Talloires. — Voillemars (Saint-Martin-sur-Arve), Willimarus, illustre par la volonté. — Vougy (Scionzier), Vulfgarius, la lance du loup ; cp. *Vulgerium*. 997 (Ch. de Cluny, III, n° 2419). — Vougron (Féterne), familier de Vulgrinus. — Vuarrier (Cruseilles, Feigères), de Warharius, le guerrier de la défense ; fém. la Vuarrière (Saint-Julien). — Yeumaz (montagne d'), à Mégevette, *Diuma*, *Dielma* au lieu de *Dietma*, 1103 (Mém. de l'Acad. de Savoie, s. 2, II, 297, append., et 301), *Dioma*, 1180 (Acad. Salés., II, 277), *Demuam (?)* (Mém. de l'Acad. de Sav., id., 276), *Dyumam*, 1358 (id., 294), montagne d'*Ejoumaz*, 1620 (Inv. de Saint-Jean d'Aulps, n° 485) ; cp. le n. d'h. Dielmus, 1186 (SHAG, IV, doc., p. 13), peut-être pour Dit-helmus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Archives de Saône-et-Loire : *Docum. origin. antérieurs à l'an 1000* (Mém. de la Soc. d'Archéol. de Châlon, VIII, 1888).

2. RS, 1908, 42. Autres formes (RS, 1900, 22), *Tyes*, 1155, *Ch. de l'abb. de Cluny*, v, n° 4375 ; *Thyez*, 1198, Guichenon, *Bib. sebus*, 1, 20.

Séance du 6 mars 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président transmet les chaleureuses félicitations de l'Académie à ceux de nos collègues à qui des distinctions viennent d'être accordées.

MM. Robert Victor et Gardier ont été nommés chevaliers du Mérite agricole. Ce sont deux florimontans sympathiques entre tous : le premier, toujours dévoué aux œuvres agricoles et de solidarité ; le second, dont tous ont pu apprécier le zèle dans le classement de la bibliothèque et dans la gestion de nos finances, et qui est en même temps trésorier de la société des Amis des Arbres.

Les palmes académiques viennent aussi d'être justement décernées à M. l'Intendant Grimont, officier très distingué, qui fut chargé pendant longtemps d'un cours d'enseignement technique aux officiers de réserve.

Enfin M. Désormaux a été tout dernièrement élu membre agrégé de l'Académie de Savoie, qui a ainsi donné un précieux témoignage d'estime à notre collègue dont l'œuvre philologique est hautement appréciée dans le monde savant.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

Sur la proposition de M. Désormaux, l'échange de la *Revue Savoisienne* est décidé avec la *Revue de la Société internationale de Dialectologie romane*, éditée à Hambourg (secrétariat) et dont le siège social est à Bruxelles.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, Mme Ormond et M. Nazario Robert sont élus membres effectifs de la Florimontane.

M. Le Roux fait une communication sur l'existence d'une *phase industrielle du cuivre* qu'il a pu constater chez les palafitteurs préhistoriques du lac d'Annecy, à la fin de l'époque de la pierre polie. La station dite de l'Ile des Cygnes ou du

[1] Sont présents : MM. Désormaux, Dumont, Gardier, Genevois, Grimont, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Nanche, Perrin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Guerby, A. Crolard, Gaillard, Martin.

Port est une palafitte néolithique très pure[1]. On y recueillit autrefois un superbe outillage de silex taillés, de haches polies, et un grain de collier en cuivre pur que l'on crut être en bronze[2]. D'autre part, à Sevrier, on découvrit, il y a une trentaine d'années, une hache plate qui fut cataloguée coin en bronze[3], mais qui, en réalité, est en cuivre presque pur.

Ces deux objets ont appartenu aux Lacustres d'Annecy, à une époque où la civilisation égéenne commençait à disséminer ses produits ou du moins à faire connaître la métallurgie du cuivre, et plus tard celle du bronze. Les alliages devinrent ensuite communs, en raison des relations commerciales avec les pays producteurs d'étain de l'Europe occidentale. Ces relations assez lointaines sont prouvées par la présence d'un grain de collier en ambre (station du Port) et d'une coquille méditerranéenne *(Cyclonassa neritea)* perforée comme grain de collier (station de Vieugy), l.d. sous les Guerres.

La présence dans nos stations de nombreuses haches polies, puis l'apparition d'abord sporadique du cuivre et l'usage progressif du bronze, démontrent la continuité de culture entre les périodes du Néolithique et du Bronze.

La découverte récente d'une hache polie en chloromélanite du même type, trouvée à Saint-Jorioz et communiquée par M. Mugnier-Pollet, qui avait déjà offert une hache en euphodite recueillie dans la même localité, vient s'ajouter à la liste des nombreuses haches polies de la station du Port. Celles-ci marquent la dernière phase du Néolithique par le choix des matériaux en pierres rares et par leur taille spéciale.

Les préhistoriques de la Haute-Savoie étaient probablement ces Ligures préceltiques, brachycéphales, qui ont été la souche des populations savoyardes actuelles, dont le type anthropologique a survécu sans avoir jamais été submergé par les vagues successives des immigrations.

Il est curieux de penser que nos ancêtres lacustres néolithiques étaient contemporains de l'antique bourgade de Troie (Hissarlik I), de la fondation de Babylone par Nimroud et de l'ancien Empire (XIIe dynastie égyptienne), c'est-à-dire vivaient au milieu du troisième millénaire avant J.-C. Ils étaient en possession du cuivre, connaissaient l'agriculture, élevaient des animaux domestiques (bœufs à cornes courtes, ancêtres de la

1. M. Le Roux et Ph. Guinier : *La Palafitte néolithique du lac d'Annecy.* — Congrès préhistorique, section de Chambéry. 1908. p. 547.
2. E. Serand : *Palafittes du lac d'Annecy.* Rev. Sav., 1884, p. 101.
3. L. Revon : *La Haute-Savoie avant les Romains.* Annecy, 1878, p. 34, fig. 128.

race tarine), cultivaient la vigne (nombreux pépins trouvés dans les fonds de cabanes lacustres)[1].

C'est donc, aujourd'hui où le problème du cuivre est à l'ordre du jour, une constatation intéressante à faire, celle de l'existence, au bord de notre lac, d'une période initiale de l'industrie métallurgique représentée par le cuivre pur, qui a commencé à la fin du Néolithique et s'est confondue avec l'aurore du Bronze.

En attendant la publication d'un travail d'ensemble qu'il prépare, M. Le Roux propose l'essai suivant de chronologie pour les palafittes du lac d'Annecy, en appliquant les coupures établies par Montelius[2] et Déchelette[3] pour l'Europe occidentale. Ces subdivisions résultent du synchronisme des types industriels, de leur association, jalonnée par les découvertes de Troie, de Mycènes et de Suze :

Station du Port ou de l'Ile des Cygnes. — **Néolithique et Cuivre.** — Types industriels : grandes lames et pointes en silex, silex minuscules, haches polies en roches exotiques, perle d'ambre, grain de collier en *cuivre*, hache en *cuivre* de Sevrier, 3.000 à 2.500 ans av. J.-C.

Station de Veyrier (sous les Guerres). — **Fin du Néolithique et Bronze II.** — Hache plate en bronze à bord faiblement relevé et à tranchant semi-circulaire, hache en pierre polie de la Margeria, 2.500 à 1.900 ans av. J.-C.

Station du Roselet — **Bronze III.** — Fusaioles en terre, vases à anses et à incisions, à supports en couronne, bracelet tordu, anneau en lignite, 1.900 à 1.600 ans avant J.-C.

Station de Châtillon. — **Bronze III-IV.** — Bracelets ouverts, couteau faucille à douille (Br. IV), 1.600 à 900 ans av. J.-C.

Les phases industrielles du Bronze III-IV ont subsisté longtemps dans notre pays, probablement jusqu'au deuxième âge du Fer (début de La Tène). C'est de cette longue période du Bronze que dateraient les cachettes de fondeurs de Meythet, de Menthon (faucilles Bronze III), et peut-être aussi la sépulture de St-Ferréol.

M. Letonnelier fait une communication sur les variations du front des glaciers du Mont-Blanc au xviie siècle. (Paraîtra dans l'un des prochains fascicules.)

Le même donne lecture de deux textes, l'un du xviie, l'autre du xviiie siècle, contenant le mot *luge* :

1. M. Le Roux et Ph. Guinier : loc. cit.
2. O. Montelius : *La Chronologie préhistorique en France et en d'autres pays celtiques.* C. R. de l'Assoc. fr. pour l'av. des Sc., Paris, 1900.
3. J. Déchelette : *Manuel d'Archéologie préhistorique*, tome II, p. 105.

1670 ... pourveu qu'il leur soit permis (aux habitants de Chamonix) ainsy quils protestent, de prendre en ladicte bampnie touttesfois et quantes que bon leur semblera du prives et minus estervet, sans en habuser, sinon tant seullement avec le paillet, et non avec bestes de voyctures, *loeges*, ny porter... (Arch. commun. de Chamonix, DD.)

1752, 9 déc. ... Je vous priay par une lettre que je vous ecrivi le 7 de ce mois de consinier la pierre de pretendu cristal que vous avez fait tirer chez vous pour le service, mais comme le temps présent paroit propre pour être voituree icy par le moyen d'une *lege*, vous me fairés un sensible plaisir de me lenvoyer bien conditionnée au plus tot... (Arch. dép. de la Haute-Savoie, C. 143, n° 779)

M. Marteaux ajoute que le mot *luge* est latinisé en 1400 (*Prieuré de Chamonix*, Acad. de Savoie, Doc. III, p. 357) sous la forme *unius lugie*. Il existe même un *rochacium de Lugeressia* 1370 (id., n° 94, p. 255) où le dernier mot pourrait s'expliquer par **lubricaricia*, si l'on admet l'étymologie de M. A. Thomas (*Nouveaux Essais*, p. 292); v. aussi Constantin et Désormaux : *Dict. Savoy.*; Désormaux : *Rev. de Philologie fr.*, XX, p. 175).

Le Président rappelle le succès obtenu par M. Letonnelier dans sa conférence au théâtre, le dimanche 18 février, *Annecy pendant la Révolution*, qui fut très appréciée et lui adresse les félicitations de la Florimontane.

Au sujet des feux de joie, connus sous les noms d'*ébô*, *fàlïë* ou *brandons*, que les enfants de nos campagnes ont l'habitude d'allumer chaque année dans la soirée du premier dimanche de carême, après avoir perçu les *alouïë*, M. J. Serand donne lecture de l'extrait suivant des délibérations municipales d'Annecy, qui prouve que cette très ancienne coutume était observée officiellement autrefois dans notre ville :

« Ce jour d'huy lundy sixiesme mars 1634, la fallie a esté
« faicte et monseigneur le marquis de Saint-Sorlin y mit le feu
« et après partit pour aller par la ville dès le chasteau.

« Le s^r de Boisy capitaine de ville avec Messieurs les scindics
« l'accompagnant et après la dicte fallie fut mis le feu au feu
« d'artifice et fit on descendre un Jupiter par une corde, dès
« la grande tour du chasteau jusque près la porte. Ce fut un
« nommé Albert Mestral, charpentier, qui pour récompense de
« ce, a esté passé bourgeois gratis. »

M. Marteaux fait la communication suivante :

Campus, c'est la plaine surtout cultivée, opposée aux hauteurs; en particulier, la partie de la propriété réservée à la culture des céréales; il est devenu par suite un nom de propriété; ici il peut désigner des terres défrichées dans la montagne : les Champs (Veyrier), *Campi*, xve siècle (Archiv. dép., *Inv.*, E).

Le dérivé *campellus* se dit, avant le xe s., d'un petit plateau, comme Champel (Genève), *a ruina de Champeiz*, xiiie s. (SHAG, VII, 318) et aux Pratz, Messery, Saint-Nicolas-de-Véroce. *Campania* désigne un territoire uni et plat, une grande plaine, comme Champagne, entre le Salève, le Rhône et le mont Vuache, 1201 (SHAG, II, 54, *Reg. genev.*, p. 461), entre Rumilly et Hauteville et à Reignier. — On trouve *campus*, accompagné d'un adjectif pour désigner une propriété d'après une caractéristique du sol : *bellus c.*, Béchamp (Les Clefs) ; — *bonus*, Chambon (Peillonnex) ; *calidus*, Chochamps (Saint-Martin-du-Mont) ; *curtus*, Corchamp (Sallenôve) et Champcourt, pat. *Çhancot* (Alex, etc.) ; *curvus*, Champcourbe (Epagny) ; *dolens*, Champdolent (Amancy, Passy), ancien cimetière ; *frigidus*, Champfroid (Chilly, Ferrières) ; *furcutus*, Champfourchu (Balme-de-Sillingy) ; *grandis*, Granchamp (Groisy) ; *longus*, Champlong, pat. *Chalon* (Argonnex, Mésigny) ; *malus*, Malchamp (Feigères), *Malocampo*, 1399 (*Instit. genev.*, IX, 26) (et à Montagny, Orcier), Machamp (Chilly, Samoëns) ; *munitus*, Chamonix, en 1090 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I, 49) ; *planus*, Champlan (Passy) Planchamp (Annemasse) et Champlat (id.) ; *surdus*, Champsourd (Clermont) ; cp. *vallis surda*, en 1047 (HPM, I, col. 563) ; *vetus*, Champvieux (Contamine-sur-Arve). — On le trouve aussi suivi d'un nom de propriétaire dans Champbellon (Faverges), *c. Bellonis*, de Bello ; Champbillion (Gruffy), *Billionis* ; Champeron (Scionzier), *Petronis*, ou Champeroux (Marnaz), *Hariulfi* ; Champfoiun (Pers-Jussy), *Fodini* ; Chanqueber (Faverges), *Godeberti* ; ainsi que dans Chamenard (Machilly), *Magenardi* ; Chamenou (Allinges), *Magenulfi* ; Charandon (Brenthonne), *Randonis*. Champallier, loc. disparue de Sillingy, paraît être le *campus Aliacus* de 1039 (*Ch. de l'abb. de Cluny*, IV, n° 2928) où *Alliacus*, dérivé d'Allius, s'accorde comme adjectif avec *campus*. *Champellié*, 1730 (Cercier), peut être un *c. Acleharii*.

M. Nanche, à une demande de M. Marteaux, répond qu'en patois, une *pîră sordă*, c'est une pierre, un rocher qui fait écho. Par suite, un champ sourd serait un champ où l'on entend l'écho [1].

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 3/4.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

1. Cf. Constantin et Désormaux : *Dict. Savoyard*, p. 318, v° *pîră*.

ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
avec la participation de la Ville d'Annecy

FONDATION ANDREVETAN (1912)

39e Concours de Poésie et 13e Concours de Beaux-Arts

Les Concours de 1912 sont consacrés à la Poésie et aux Beaux-Arts; 200 francs sont affectés à la Poésie et 400 francs aux Beaux-Arts.

Sont admis à concourir : 1° Les *étrangers* qui sont membres honoraires effectifs ou correspondants de l'Académie Florimontane; 2° tous les Français *excepté* les membres de l'Académie Florimontane ainsi que les personnes qui ont fait partie de cette dernière et dont la démission remonte à moins de quatre années révolues au moment de l'ouverture des Concours.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Les œuvres devront parvenir franco au Secrétaire de la Florimontane (Hôtel-de-Ville), pour le 30 octobre 1912, dernier terme pour la réception.

POÉSIE.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents : seront exclues cependant les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique. Le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent. Les travaux devront être composés en langue française ou en patois savoyard.

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus. Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, *en-dessous de l'épigraphe*, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également pour le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits *resteront acquis aux archives de l'Académie*; les auteurs pourront en prendre copie.

BEAUX-ARTS.

Le Concours de Beaux-Arts de 1912 est consacré à la **MUSIQUE.**

Somme attribuée à ce concours : 400 francs.

Les œuvres musicales présentées devront se rapporter à l'un des trois genres ci-après :

a) Composition pour orchestre symphonique, partition d'orchestre et réduction au piano. — Dans le cas où l'Académie Florimontane croirait devoir faire exécuter à Annecy les œuvres couronnées, l'auteur sera tenu de mettre à sa disposition les parties séparées nécessaires

b) Musique de chambre ; trio ou quatuor, ou quintette pour cordes ou pour piano, partition et parties séparées.

c) Composition pour orgue.

Les envois porteront une épigraphe (devise) qui sera répétée à l'extérieur d'une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en-dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été encore présentée à aucun concours. Les divers envois d'un auteur pourront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des œuvres présentées.

Les manuscrits seront renvoyés aux auteurs sur leur demande et à leurs frais.

Les œuvres musicales devront être envoyées franco au Secrétaire de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy, avant le 15 octobre 1912, dernier terme pour la réception.

Programme du Concours d'Histoire de 1913

(Prix : 400 francs.)

Questions proposées :

1° Etudier la langue et le style d'un écrivain savoyard ;

2° Etudier l'un des parlers locaux de la Savoie : vocabulaire, morphologie, syntaxe;

3° Monographie d'une commune de la Haute-Savoie;

4° Etablir la statistique des trouvailles préhistoriques et gallo-romaines en Haute-Savoie et porter les localités sur une carte à grande échelle;

5° Biographie d'un Savoyard.

Le Programme détaillé sera publié en 1913.





Jean-Jacques Rousseau en Savoie

L'IDYLLE DES CERISES

Notes et Documents



ÉCRIRE quelque chose de nouveau au sujet des Confessions de Jean-Jacques Rousseau pourra paraître téméraire, après tant de travaux consacrés à son existence tourmentée et vagabonde. Cependant, une page de ce livre semble avoir été négligée par les érudits et les chercheurs ; la page la plus belle, peut-être, entre toutes, par le charme délicieux et troublant qui s'en dégage, comme un lointain parfum d'innocence et d'amour...

Nous voulons parler du récit de la promenade à Thônes avec M[lles] Galley et de Graffenried.

Sans doute, des écrivains comme Jacques Replat, Francis Wey, Raverat, Th. Dufour, F. Mugnier [1] et d'autres encore, en rappelant cet épisode, ont essayé d'en fixer certains points, mais, à défaut de documents ou de renseignements précis, ils ont dû rester dans le domaine des conjectures et des hypothèses.

Ainsi, par exemple, quelle date faut-il assigner à cette journée heureuse de la vie de Rousseau ? En quel endroit a-t-il rencontré ses deux aimables compagnes et traversé un ruisseau « ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes » ? Quelle était cette demoiselle Galley à qui il eût voulu jeter ses lèvres ? Et l'idylle du cerisier elle-même, ne serait-elle, comme on l'a supposé, qu'une invention de son imagination ?...

Ces questions, que l'on se pose encore aujourd'hui, nous

1. Jacques Replat : *Bois et Vallons*, Annecy, 1864, p. 211. — Francis Wey : *La Haute-Savoie, Récits d'histoire et de voyage*. (Paris, 1865, p. 173 et s.) — A. Raverat : *Haute-Savoie : promenades historiques, pittoresques et artistiques en Genevois, Semine, Faucigny et Chablais*. (Lyon, 1872, p. 143 et s.) — Théophile Dufour : *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens. Notes sur leur séjour à Annecy d'après des pièces inédites*. (Annecy, 1878, p. 10 et s.) — F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau. Étude historique et critique*. (Paris, 1891, p. 70 et s.)

avons cherché à les élucider, du moins dans la mesure où cela peut être possible.

Nous avons, dans ce but, fouillé de nombreux minutaires de notaires — ces archives de la vie familiale d'autrefois — ; consulté des plans, des généalogies, compulsé des rapports administratifs de l'époque et ce sont les résultats de ces recherches que nous allons exposer dans cette modeste étude.

Pour procéder avec clarté et méthode, nous suivrons Rousseau pour ainsi dire pas à pas depuis son départ d'Annecy jusqu'à son retour, en reproduisant, par tranches et en italiques, le texte des Confessions que l'on voudra bien nous pardonner de disséquer ainsi. Nous présenterons, au fur et à mesure, les documents ou indications que nous avons pu découvrir et qui sont de nature à corroborer le récit et nous tâcherons, enfin, de tirer les conclusions les plus vraisemblables là où le doute pourrait subsister [1].



Et, tout d'abord, il convient de rectifier, ici, une erreur commise par Rousseau en ce qui concerne l'année pendant laquelle il est allé à « Toune ».

En plaçant son récit au commencement de la première partie du livre IVe des Confessions [2] consacré aux années 1731 et 1732, il laisse supposer que la promenade à Thônes a eu lieu en 1731. Or, il se trompe d'une année, comme on le verra plus loin.

Ceci, d'ailleurs, ne doit pas surprendre, car il a, lui-même, pris soin de nous mettre en garde contre les erreurs possibles de sa mémoire : « *J'écris absolument de mémoire, sans monuments, sans matériaux qui puissent me la rappeler. Il y a des évènements de ma vie qui me sont aussi présents que s'ils venaient d'arriver ; mais il y a des lacunes et des vides que je ne peux remplir qu'à l'aide de récits aussi confus que*

1. Nous remercions bien cordialement nos amis, MM. Marc Le Roux, conservateur du musée d'Annecy, qui a bien voulu, de sa plume alerte, exécuter spécialement les dessins que l'on trouvera dans le texte ; E. Perrier de la Bâthie, ingénieur agricole à Ugines, qui nous a communiqué avec une très grande amabilité, le tableau de la cueillette des cerises ; F. Perpéchon, bibliothécaire-archiviste de la ville de Chambéry, aux patientes recherches de qui nous devons des renseignements sur Mme Sautet.

Que MM. Binvignat, Pochat-Baron, Veyrat et Vacherand, de Thônes, reçoivent également nos sincères remerciements.

2. Le récit de « *l'Idylle des Cerises* » étant entièrement compris dans le livre IV de la 1re partie des *Confessions*, nous ne donnerons pas de nouvelle référence pour chaque extrait.

le souvenir qui m'en est resté. J'ai donc pu faire des erreurs quelquefois.... [1] »

C'est au retour de son voyage à Lyon avec Nicolas Le Maître, maître de musique de la cathédrale d'Annecy, qu'il a fait sa promenade à Thônes. On sait qu'à la suite d'une discussion avec l'abbé de Vidonne, chantre du chapitre de Saint-Pierre, Le Maître s'enfuit d'Annecy, emportant sa musique, pour laisser les chanoines dans l'embarras au moment des fêtes de Pâques, où l'on avait le plus besoin de lui et de ses cahiers. Sur le conseil de Mme de Warens, qui avait, comme on le croit, des raisons pour l'éloigner d'elle, Jean-Jacques accompagna son professeur à Lyon où il l'abandonna deux jours après leur arrivée pour revenir en toute hâte à Annecy [2].

Pendant ce temps, Mme de Warens était allée à Paris et l'on sait par plusieurs lettres échangées au sujet de ce voyage et publiées depuis, qu'il eut lieu en 1730 [3].

Ne pouvant retourner habiter à la maîtrise [4] qu'il avait désertée avec Le Maître dans des conditions si bizarres, ni chez Mme de Warens, qui était absente d'Annecy [5], Rousseau demanda à son ami Venture de partager sa chambre. Ce dernier habitait chez un cordonnier « *plaisant et bouffon personnage* » dont nous n'avons pas encore pu identifier le nom ni la demeure.

Venture était en ce moment *« brillant et fêté dans tout Annecy; les dames se l'arrachaient »*. Pendant ce temps Jean-Jacques n'étant plus séminariste [6], ni enfant de chœur à la

1. *Confessions*, 1re partie, livre III.

2. Rousseau a accusé le P. Caton, cordelier, et l'abbé Dortan, chanoine de la métropole et comte de Lyon, d'avoir fait saisir dans cette ville, pour le chapitre de Saint-Pierre, la musique de son professeur Le Maître. Or cet abbé était, très probablement, le même François de Gruel de Dortan, né à Annecy le 1er décembre 1706, pour lequel Mgr de Bernex, évêque de Genève, signa une lettre de dimissoire, le 17 décembre 1730.

3. Voir notamment : BURNIER : *Histoire du Sénat de Savoie*, tome II, p. 48. — F. MUGNIER : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 83 et s. — Albert METZGER : *La Conversion de Mme de Warens*, Paris, S. D., p. 215 et s.

4. Il habita la maison de la *Maîtrise*, actuellement n° 13 de la rue J.-J. Rousseau, d'octobre 1729 au 2 ou 3 avril 1730.

5. L'habitation de Mme de Warens, qui a été démolie en 1784, était située à l'endroit occupé actuellement par le grand escalier et la loge du concierge de l'ancien palais de l'évêché, rue J.-J. Rousseau. Voir à ce sujet, *Revue Savoisienne*, 1899, p. 304 et s., ou J. SERAND : *L'Habitation de Mme de Warens à Annecy* (Broch. in-8, Annecy, 1900).

6. Pendant son séjour au séminaire d'Annecy, du printemps à la fin septembre 1729, J.-J. Rousseau aurait habité, d'après une ancienne tradition, la chambre du second étage qui porte le numéro 48 et dont la fenêtre est la 5e à partir de l'angle sud-est de la façade regardant la montagne. Voir à ce sujet : *Bulletin de l'Association Florimontane d'Annecy*, 1855, p. 245.

Maîtrise, ne savait que faire. Dans son désœuvrement il alla se promener dans la direction de Thônes ce matin où « l'aurore lui parut si belle » : « *et moi j'allais me promener seul, méditant sur son grand mérite, admirant, convoitant ses rares talents, et maudissant ma maussade étoile qui ne m'appelait point à cette heureuse vie* [1] ! »

Il est donc ainsi établi que la journée des cerises appartient à l'année 1730.



Le Départ



« *L'aurore un matin me parut si belle, que m'étant habillé précipitamment je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil. Je goûtai ce plaisir dans tout son charme : c'était la semaine après la Saint-Jean. La terre, dans sa plus grande parure, était couverte d'herbe et de fleurs ; les rossignols, presque à la fin de leur ramage, semblaient se plaire à le renforcer ; tous les oiseaux, faisant en concert leurs adieux au printemps, chantaient la naissance d'un beau jour d'été, d'un de ces beaux jours qu'on ne voit plus à mon âge, et qu'on n'a jamais vus dans le triste sol où j'habite aujourd'hui* [2] ».

. . . .

Nous connaissons l'année, essayons maintenant de trouver le jour de la promenade.

Notre regretté père, Eloi Serand, qui avait cherché à fixer ce point de l'histoire de Rousseau pendant son séjour à Annecy, a cru pouvoir indiquer le 29 juin en se basant sur les faits suivants [3] :

Il existe au dépôt des archives départementales de la Haute-Savoie un registre tenu par les employés du cadastre qui travaillaient en 1730 à la confection des mappes cadastrales dans la région de Thônes et intitulé : « JOURNALIER DES GÉOMÈTRES

1. *Confessions*, 1re partie livre IV.

2. A Wootton, en Staffordshire, où il habita de janvier 1766 à mai 1767. Voir à ce sujet : *Pèlerinages historiques et littéraires : Alfieri et Rousseau*, par William HOVVIT, *Revue Britannique* de mars 1841.

3. Th. DUFOUR : *J.-J. Rousseau et Mme de Warens*, p. 10. — *Gazette anecdotique*, publiée par G. d'HEYLLI, 1833, n° 12, p. 374.

DU DÉPARTEMENT DU Sr ROGGIERI DÉLÉGUÉ POUR LA MENSURATION GÉNÉRALE DE SAVOIE, COMMENCÉ EN DÉCEMBRE 1729 [1]. »

Sur ce registre, chaque géomètre a indiqué pour les jours ouvrables, l'emploi de son temps ou les motifs qui l'ont empêché de travailler sur le terrain. On trouve ainsi les mentions suivantes : « TRAVAILLÉ LA MOITIÉ DU JOUR LE RESTE PLUYE » « TRAVAILLÉ EN CAMPAGNE » « PIOGGIA [2]. » Pour les dimanches ou jours fériés (nombreux à cette époque), il n'y a pas de mention ou bien « FESTA DI DOMENICA » (fête du dimanche), « FESTE DE DIEU », etc.

Rousseau a écrit : « *C'était la semaine après la Saint-Jean.* » Or, en 1730, le 24 juin, fête de la Saint-Jean, tomba un samedi. Il faut donc chercher entre les dimanches 25 juin et 2 juillet un « beau jour d'été ».

Si l'on se reporte aux indications du registre cadastral, on remarque que le temps a été mauvais dès le 16 juin ; que pendant la semaine qui nous occupe il a plu une partie de la journée des lundi, mardi, mercredi et vendredi. Le jeudi 29 juin, fête des SS. Pierre et Paul, chômée en Savoie, les géomètres n'ont pas travaillé et ont simplement inscrit sur leur registre « FÊTE DE SAINT PIERRE », sans aucun renseignement touchant le temps qu'il a fait.

De là, la supposition que la promenade a pu avoir lieu le 29.

Nous ne croyons cependant pas pouvoir adopter cette date et voici pour quelles raisons :

1° Nous n'avons aucune preuve qu'il a fait beau le 29, puisqu'il est seulement indiqué sur le registre du cadastre que ce jour-là était chômé; mais, par contre, nous savons que le samedi tous les géomètres ont travaillé pendant la journée entière, par la mention du registre « TRAVAILLÉ », sans indication de pluie. C'était donc un « *beau jour d'été* ».

2° Le jeudi 29 juin se trouve entre deux jours pluvieux, alors que le 1er juillet est le premier d'une période de beau temps succédant à une série de jours pluvieux.

3° Le 29 juin étant fête chômée et célébrée par l'Eglise, il est peu probable que des jeunes personnes comme Mlles Galley et

1. Arch. départ. de la Haute-Savoie, série C, cadastre de 1730. Cet ancien cadastre de Savoie, dont le roi Victor-Amédée II décida l'exécution par lettres-patentes du 9 avril 1728, fut terminé en 1738. C'est celui auquel travailla J.-J. Rousseau pendant son séjour à Chambéry.

2. Presque tous les géomètres employés au cadastre de 1730 étaient piémontais. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver ici des expressions dans une langue qui n'était pas celle usitée en Savoie, où l'on a toujours parlé le français.



de Graffenried, qui étaient pratiquantes, se soient mises en route ce jour-là pour faire une course aussi longue et nécessitant un départ aussi matinal. On peut supposer également, avec quelque raison, que Jean-Jacques lui-même, récemment sorti du séminaire et de la maîtrise, et, en somme, protégé par le clergé, a dû rester à Annecy pour y suivre les offices religieux, puisque, quelques jours plus tard, étant à Lausanne, il faisait deux lieues pour assister à la messe : « *Comme j'étais catholique et que je me donnais pour tel, je suivais sans mystère et sans scrupule le culte que j'avais embrassé. Les dimanches, quand il faisait beau, j'allais à la messe à Assens, à deux lieues de Lausanne* [1]. »

4° Enfin, le 1er juillet était un samedi, jour de marché à Thônes [2]. Cette circonstance a pu décider Mlle Galley à choisir ce jour pour rencontrer plus facilement quelques uns des fermiers que sa mère avait dans la région et qui pouvaient être descendus des environs.

Pour ces diverses raisons, nous pensons pouvoir conclure que la promenade a eu lieu le samedi 1er juillet 1730, au lieu du 29 juin, comme on l'avait supposé jusqu'ici.



La Rencontre



« *Je m'étais insensiblement éloigné de la ville, la chaleur augmentait, et je me promenais sous des ombrages dans un vallon le long d'un ruisseau. J'entends derrière moi des pas de chevaux et des voix de filles, qui semblaient embarrassées, mais qui n'en riaient pas de moins bon cœur. Je me retourne; on m'appelle par mon nom : j'approche, je trouve deux jeunes personnes de ma connaissance, mademoiselle de Graffenried et mademoiselle Galley, qui, n'étant pas d'excellentes cavalières, ne savaient comment forcer leurs chevaux à passer le ruisseau. Mademoiselle de Graffenried était une jeune bernoise fort aimable, qui, par quelque folie de son âge ayant été jetée hors de son pays, avait imité madame de Warens, chez qui je l'avais vue quelquefois ; mais n'ayant pas eu une pension*

1. *Confessions*, Ire partie, livre IV.

2. Le marché de la ville de Thônes, qui se tenait auparavant le mercredi de chaque semaine, fut reporté au samedi, par les franchises octroyées le 20 septembre 1350. (*Revue Savoisienne*, 1862, p. 13.)

comme elle, elle avait été trop heureuse de s'attacher à mademoiselle Galley, qui, l'ayant prise en amitié, avait engagé sa mère à la lui donner pour compagne jusqu'à ce qu'on la pût placer de quelque façon. Mademoiselle Galley, d'un an plus jeune qu'elle, était encore plus jolie ; elle avait je ne sais quoi de plus délicat, de plus fin ; elle était en même temps très mignonne et très formée. ce qui est pour une fille le plus beau moment. Toutes deux s'aimaient tendrement, et leur bon caractère à l'une et à l'autre ne pouvait qu'entretenir longtemps cette union, si quelque amant ne venait pas la déranger [1]. »

. . . .

En 1730, Charlotte de Menthon du Marest, veuve depuis le 8 janvier 1724 de François-Marie Galley de Saint-Pierre, coseigneur de la val des Clefs, avait sept enfants, dont deux garçons et cinq filles [2]. Parmi ces dernières, deux, seulement étaient en âge de faire, seules, à cheval, le voyage à Thônes : 1° Claudine, née le 27 juin 1710 et, par conséquent âgée de vingt ans ; 2° Jeanne-Rose, née le 29 juin 1712 et âgée de dix-huit ans; les autres ayant respectivement treize, huit et six ans.

On s'est naturellement demandé laquelle des deux avait été

1. Rien ne confirme la supposition de l'éditeur des œuvres complètes de J.-J. Rousseau, publiées de 1788 à 1793, qui a cru reconnaître Mlles Galley et de Graffenried dans *Julie* et *Claire*, les deux héroïnes de *la Nouvelle Héloïse*.

2. Charlotte de Menthon du Marest, fille de Paul, seigneur du Marest et de Suzanne de Riddes, dont le château seigneurial était situé non loin du col qui sépare la vallée de Thônes de celle de Serraval, appartenait à l'une des branches de l'illustre famille de saint Bernard de Menthon.

De son mariage, le 20 mars 1708, avec François-Marie Galley de Saint-Pierre, coseigneur de la Val des Clefs et propriétaire de la maison forte ou château de la Tour, elle eut treize enfants dont le dernier naquit trois mois après la mort du père, survenue le 8 janvier 1724. Plusieurs de ces enfants moururent en bas-âge, toutefois, à la mort de son mari, Mme Galley avait encore deux garçons et quatre filles :

Joseph-François-Marie, héritier universel de son père comme fils aîné et mort avant 1740 ; Bernard, né le 8 juin 1721, qui épousa Jeanne-Louise de Cornillon et mourut le 27 mars 1790 ; Claudine, née le 27 juin 1710, l'héroïne de *l'Idylle des Cerises* ; Jeanne-Rose, née le 29 mai 1712, qui entra au couvent des Bernardines de Rumilly le 27 mai 1729 ; Charlotte-Bernardine, née le 17 juin 1717, qui épousa le 23 février 1745, Joseph-René de Lostan ; Marie-Claudine, née le 9 novembre 1722, décédée avant 1755, et enfin une cinquième fille Jeanne-Françoise, fille posthume, née le 11 avril 1724, qui épousa le 17 mars 1752 Pierre-Gabriel de Sion, baron de Saint-André.

On trouvera des renseignements sur cette famille dans l'*Armorial* de A. de Foras et dans l'ouvrage déjà cité de F. Mugnier : *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*. Toutefois de nombreuses erreurs sont à signaler. C'est ainsi que F. Mugnier donne Jeanne-Rose comme étant la femme de Pierre-Gabriel de Sion, erreur qu'il a d'ailleurs rectifiée, sans s'en douter, dans sa brochure relative à *l'Etat civil de Rumilly*. Quant à Amédée de Foras, il indique comme pouvant être l'héroïne des cerises, une tante de Claudine, qui vivait en 1716.

l'héroïne de l'idylle. F. Mugnier a cru pouvoir indiquer que c'était Claudine [1], mais sans fournir de preuve et en se basant simplement sur ce qu'elle était l'aînée de la famille. Le doute était donc encore permis.

Or, nous avons découvert un document qui tranche la question et établit que Jeanne-Rose était entrée depuis le 27 mai 1729, c'est-à-dire depuis plus d'un an, dans le « DÉVOT MONASTÈRE DE SAINT-BERNARD DE LA VILLE DE RUMILLY » où elle se fit religieuse [2].

C'est donc sa sœur aînée Claudine [3] qui alla à Thônes et à qui Jean-Jacques jeta des cerises à défaut de ses lèvres.

Quant à Mlle de Graffenried « la jeune bernoise fort aimable » nous n'avons pu trouver de nouveaux renseignements à son sujet. On sait seulement qu'elle figure sur le dénombrement de la population d'Annecy dressé en 1743, où elle est portée comme étant âgée de trente ans [4]. Si ce chiffre était exact, elle serait née en 1713 et aurait été plus jeune que Claudine Galley, ce qui ne concorderait plus avec le récit des Confessions. Mais peut-on bien se fier à l'âge donné par une femme sur une feuille de recensement et la jolie Bernoise n'aurait-elle pas cédé à la tentation de se rajeunir de quelques printemps ?



Le Passage du Gué



« *Elles me dirent qu'elles allaient à Toune, vieux château appartenant à madame Gallay ; elles implorèrent mon secours pour faire passer leurs chevaux, n'en pouvant venir à bout*

1. F. MUGNIER : *Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 73.

2. 27 mai 1729, « *Acte de réception en religion de demoiselle Jeanne-Rose Galley, dans le dévot monastère de Saint-Bernard de la ville de Rumilly* », passé par Joseph-Marie Dubosson, notaire. (Arch. départ. de la Haute-Savoie, série E supt. Tabellion de Rumilly, vol. de 1729, folio 253 verso.

3. Voici d'après F. MUGNIER : *loc. cit.*, l'acte de naissance de Claudine : Du 27 juin 1710 est née et du lendemain a été baptisée demoiselle Claudine, fille de noble François de Galley, conseigneur de la vallée des Clefs et de demoiselle Charlotte de Menthon-Dumarest, sa femme légitime ; le parrain a été M. Paul de Menthon, seigneur du Marex du Bouchet, conseigneur en la vallée des Clez, et la marraine demoiselle Jeanne-Claudine de Lallée, épouse de M. Jean-Baptiste de Menthon, seigneur de la Balme, baron de Gruffy. Ainsi est. — Signé : De Lachinal, plébain. (Registres parois. de Thônes, et Arch. du Sénat de Savoie.)

4. « *Dénombrement de la population de la ville d'Annecy, en 1743, dressé par l'ordre et pour le bureau de la Délégation générale pour l'entretien des armées espagnoles en Savoie.* » Archives départementales de la Savoie, série C, article 5015.



elles seules. Je voulus fouetter les chevaux; mais elles craignaient pour moi les ruades et pour elles les haut-le-corps. J'eus recours à un autre expédient; je pris par la bride le cheval de mademoiselle Galley, puis, le tirant après moi, je traversai le ruisseau ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes, et l'autre cheval suivit sans difficulté [1]. *Cela fait, je voulus saluer ces demoiselles et m'en aller comme un benêt : elles se dirent quelques mots tout bas; et mademoiselle de Graffenried s'adressant à moi : Non pas, non pas, me dit-elle, on ne nous échappe pas comme cela. Vous vous êtes mouillé pour notre service, et nous devons en conscience avoir soin de vous sécher : il faut, s'il vous plaît, venir avec nous, nous vous arrêtons prisonnier. Le cœur me battait; je regardais mademoiselle Galley. Oui, oui, ajouta-t-elle en riant de ma mine effarée, prisonnier de guerre; montez en croupe derrière elle, nous voulons rendre compte de vous. Mais, mademoiselle, je n'ai point l'honneur d'être connu de madame votre mère : que dira-t-elle en me voyant arriver? Sa mère, reprit mademoiselle de Graffenried, n'est pas à Toune, nous sommes seules : nous revenons ce soir, et vous reviendrez avec nous* [2]. »

. . . .

A quel endroit Jean-Jacques a-t-il rencontré les deux promeneuses matinales et passé un ruisseau « ayant de l'eau jusqu'à mi-jambes » ?

Ici, quelques notes géographiques sont nécessaires pour les personnes ne connaissant pas la région.

Le « vieux château de Toune » appartenant à Mme Galley était appelé en 1730 maison forte de La Tour. Il est situé à vingt-cinq minutes environ de la petite ville de Thônes dont Rousseau a désigné le nom dans sa forme patoise « Toune » encore employée aujourd'hui. Cette localité, distante de 21 kilomètres d'Annecy, occupe le centre d'une des régions pastorales les plus pittoresques de la Haute-Savoie. Elle se trouve à l'intersection des trois vallées d'Alex, de Serraval et des Vil-

1. La scène du passage du gué ainsi que celle du cerisier ont été, dès la publication des *Confessions*, popularisées par la peinture et la gravure. Ne pouvant, à notre grand regret, citer toutes les œuvres connues, nous nous contenterons de signaler, en plus du tableau dont on trouvera une reproduction plus loin : 1° Le *Ruisseau* et les *Cerises* peints par Scahl et gravés par Augustin Le Grand ; 2° deux toiles de Camille Roqueplan, qui étaient, il y a quelques années, chez M. de Rothschild au château de Ferrières : l'une représentant Jean-Jacques passant le gué et l'autre Jean-Jacques sur le cerisier.

2. Il est à remarquer que J.-J. Rousseau ne parle ici, très judicieusement, que de Mme Galley dont le mari était décédé depuis 6 ans.

lards-sur-Thônes. C'est dans cette dernière vallée qu'existe encore aujourd'hui le château de La Tour.

En 1730, on pouvait se rendre d'Annecy à Thônes, comme aujourd'hui d'ailleurs, par les deux voies suivantes :

1° Le chemin royal passant par Vignières, le château de la Peisse, la gorge et le pont de Saint-Clair, puis la rive droite du Fier par Dingy, la Balme de Thuy et Morette ; 2° le chemin qui suivait la rive droite du lac d'Annecy, passait à Chavoires, Veyrier, Menthon, le hameau des Moulins et le col de Bluffy. De ce point, un embranchement rejoignait le chemin royal au pont Saint-Clair par Château Folliet [1] ; un autre se dirigeait vers Thônes par Alex, la rive gauche du Fier, qu'il ne pouvait traverser à Morette aucun pont n'y existant ; faisait un détour pour aboutir à Thônes par Tronchine.

D'après les mappes cadastrales de l'époque, ce dernier embranchement présentait une lacune, dans les environs du pont actuel de Morette. Il était très peu fréquenté et la seule route réellement praticable pour aller à Thônes était celle de la rive droite par La Balme.

D'autre part, la section du chemin royal comprise entre le village de Sur-les-Bois et le pont Saint-Clair, c'est-à-dire dans la gorge sauvage de Saint-Clair, était en fort mauvais état si l'on en juge par les renseignements suivants extraits d'un rapport du service des « Ponts et chemins » :

« .... De grands chemins qui sont aujourd'hui encore beaucoup plus affreux et plus périlleux que jamais pour n'être qu'un précipice continuel durant toute l'étendue de cette route, attendu qu'ils sont si étroits si scabreux et remplis en un mot de pierres si monstrueuses outre quantité de rochers forts glissants et raboteux qui s'y rencontrent à tout bout de champ qu'on ne saurait sans risque se contrepasser deux personnes à cheval et même à peine les chevaux de charge peuvent-ils défiler l'un après l'autre sans un péril évident.... [2] »

On peut, il nous semble, déduire de l'ensemble de ces indications que Mlles Galley et de Graffenried ont dû suivre le chemin par Menthon, le col de Bluffy et Château-Folliet qui ne présentait pas les dangers de l'autre et avait, en outre, l'avantage très appréciable pour des jeunes filles voyageant seules, de traverser plusieurs lieux habités et d'être moins isolé et moins sauvage.

1. Ancienne gentilhommière située sur le flanc nord-est du chainon de Beauregard, non loin du défilé de Saint-Clair, et où résida pendant quelque temps, en 1601, Mme de Charmoisy, la *Philothée* de saint François de Sales.

2. Archives départementales de la Haute-Savoie, série C. Travaux publics, *Ponts et chemins du Genevois*.

On sait, d'ailleurs, qu'à cette époque, les femmes montaient couramment à cheval et nous avons trouvé dans les actes d'amodiation de la ferme de La Tour, que Mme Galley se réservait, chaque année, dix journées de cheval que devait fournir le granger ou fermier [1].



Le Défilé de Dingy-Saint-Clair

D'après un tableau de Paul Cabaud, exécuté en 1869 et conservé au Musée d'Annecy.
En bas et à droite, on aperçoit l'ancien chemin royal
qu'a très probablement suivi J.-J. Rousseau.

Quant à Jean-Jacques, on connaît son amour pour les pré-

1. Cette clause, que l'on trouve stipulée dans les divers actes d'amodiation de la propriété, devait s'appliquer également aux transports des récoltes, la ferme étant louée à moitié fruits.

cipices. « *Il me faut des torrents, des rochers, des sapins, des bois noirs, des montagnes, des chemins raboteux à monter et à descendre, des précipices à mes côtés qui me fassent bien peur...* [1] »

Il a dû, sans doute, passer par le défilé de Saint-Clair [2] où il était servi à souhait. Aujourd'hui encore, ce passage est toujours impressionnant. En 1730, alors que les pentes de la montagne étaient beaucoup plus boisées, qu'il n'était traversé que par un étroit chemin taillé en corniche en certains endroits, comme à la Louvatière, par exemple ; qu'il dominait de très haut sur des escarpements le cours encaissé du Fier, il devait présenter un caractère grandiose et sauvage bien fait pour séduire Rousseau.

Examinons maintenant d'un peu près le récit des Confessions :

1° Rousseau a quitté Annecy un peu avant le lever du soleil « *Je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil* » c'est-à-dire vers quatre heures, le soleil, au commencement de juillet se levant à 4 h. 1 minute.

2° D'autre part, on peut fixer assez exactement l'heure d'arrivée des jeunes gens au château de La Tour puisqu'aussitôt ils déjeûnèrent. Il s'agit évidemment du petit déjeûner du matin qui se prend à la campagne entre 8 et 9 heures, car on trouve plus loin qu'ils dînèrent (le repas de midi est encore communément appelé en Savoie le dîner).

3° Nous savons également l'heure de leur départ de La Tour, qui eut lieu après le goûter, c'est-à dire après la collation de quatre heures du soir : « *Après le dîner nous fîmes une économie : au lieu de prendre le café qui nous restait du déjeuner, nous le gardâmes pour le goûter.* »

Et plus loin : « *Enfin elles se souvinrent qu'il ne fallait pas attendre la nuit pour rentrer en ville. Il ne nous restait que le temps qu'il fallait pour arriver de jour.* »

4° Enfin nous savons que Jean-Jacques rentra à Annecy d'assez bonne heure par cette phrase qui laisse supposer que,

1. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

2. Ce défilé tire son nom d'un très ancien prieuré de bénédictins, fondé avant 1227 par la famille de Menthon, en l'honneur de saint Bernard et de saint Clair. Cet établissement qui a été détruit au moment de la Révolution, était situé sur la rive droite du Fier, non loin du pont actuel de Dingy, à l'endroit où a été élevé un petit oratoire, il y a quelques années. Voir à ce sujet : Ducis : *Le Prieuré et le Pont Saint-Clair*. Revue savoisienne, 1874, p. 18.

contrairement à son habitude, son compagnon de chambre, Venture, se coucha tôt : « *Venture qui s'était couché fort tard* « *la veille, rentra peu de temps après moi* [1]. »

Au commencement de juillet, le soleil se couchant à 8 heures, on peut admettre que Rousseau rentra à Annecy vers 9 heures, soit à la nuit, suivant le calcul de ses compagnes.

L'excursion a donc pu durer vraisemblablement de quatre heures du matin à neuf heures du soir, soit, au total, 17 heures.

Si, de ce chiffre, on retranche le temps que Jean-Jacques a passé en compagnie de Claudine Galley et de Mlle de Graffenried, soit douze heures : « *Douze heures passées ensemble nous va-* « *laient des siècles de familiarités* », il reste cinq heures qui représentent le temps qu'il mit pour effectuer, seul, le trajet d'Annecy au lieu de la rencontre et inversement.

Si, enfin, l'on admet qu'il est rentré par le même chemin que le matin, soit par la gorge de Saint-Clair, il faut fixer le passage du gué en un endroit situé à deux heures et demie d'Annecy, soit aux environs du pont Saint-Clair[2].

Parmi les personnes qui ont essayé de résoudre ce problème, les unes placent le passage du gué sur l'un des ruisseaux qui coupent l'ancien chemin royal dans la longueur comprise entre le pont Saint-Clair et le hameau de Morette, sur la rive droite[3]; d'autres ont supposé que Jean-Jacques a traversé le Fier lui-même un peu en amont du pont Saint-Clair, à l'endroit où le torrent élargit son lit avant de pénétrer dans le défilé et où il est, en effet, encore guéable aujourd'hui[4].

A cette hypothèse on peut faire quelques objections :

Pourquoi les deux jeunes cavalières voulurent-elles traverser le Fier, dont les eaux devaient être passablement grosses après une période pluvieuse, alors qu'elles avaient, un peu plus bas, à quelques minutes, à leur disposition le pont de Saint-Clair, qui était en bon état de viabilité ?

1. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

2. Le pont Saint-Clair, situé à quelques minutes de la gare de Dingy-Parmelan, tout près d'une ancienne voie romaine avec inscription de la même époque, sculptée dans le roc, a une origine très ancienne. Reconstruit en 1404, puis en 1732, il s'écroula le 31 mars 1798 et fut remplacé par une passerelle en bois jusqu'en 1828, date de la construction du pont actuel, dû à la générosité de Nicolas Girod, né à Cluses et l'un des bienfaiteurs de la ville de Thônes. Voir à ce sujet *loc. cit.* Rev. Sav. 1874. p. 18.

3. Raverat : *Haute-Savoie*, page 134.

4. Jules Philippe : *Annecy et ses environs*, Annecy, 1885, p. 131. — J. Replat : *Bois et Vallons*, p. 185. — Idem : *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy*, Annecy, 1867, p. 69 et s. — F. Wey : *La Haute-Savoie*, p. 173.

Si Rousseau avait traversé le Fier à cet endroit il est fort probable qu'il aurait eu de l'eau plus haut qu'à mi-jambes.

Enfin, pourquoi écrit-il un *ruisseau* alors qu'il s'agissait en réalité d'un torrent important, presque d'une rivière, dont le lit avait 125 mètres de largeur[1] ?

Voyons, maintenant, l'autre hypothèse. Après avoir traversé le pont Saint-Clair, si l'on remonte le Fier en suivant la route actuelle qui est, à peu de choses près, l'ancien chemin royal, on ne tarde pas, à environ dix minutes du pont, près de la scierie du hameau de chez Collet ou de Glandon[2], à traverser le petit ruisseau du Melèze qui descend de la Combe de la Blonnière.

Or, en 1730, aucun pont n'existait sur ce ruisseau, et les personnes qui suivaient le chemin pour aller à Thônes ou pour en revenir étaient obligées de traverser à gué ce petit cours d'eau. On peut s'en convaincre par l'examen de la mappe et par l'extrait suivant d'un rapport du châtelain de la paroisse de Dingy, daté du 21 février 1735, que nous avons découvert aux archives départementales :

« Je soussigné, châtelain de la paroisse de Dingy-Saint-Clair, certifie qu'en exécution de l'ordonnance de Mons. Bonnaud, intendant général de S. M. deçà les monts, en date du 21 février, année courante (1735), j'ai procédé à la visite des ponts et chemins de la dite paroisse en l'assistance de Guillaume à feu Louis Delagrange et d'Estienne à feu Riotton, experts choisis par je soussigné, en légitime assemblée, le onze mars, lesquels avons trouvé en assez bon estat ayant tant seulement remarqué qu'il est d'une nécessité indispensable de faire un pont sur le torrent de Melaize qui traverse le grand chemin tendant d'Annecy à Thônes, lequel torrent à la moindre abondance d'eau grossit d'une telle sorte qu'il est impossible de le gayer ny à pied ny à cheval, outre qu'autrefois il y avait sur le même torrent un pont de pierre dont les vestiges existent actuellement y ayant encore le dessous d'un des pilliers, au couchant ..[3] »

On pourrait donc placer à cet endroit la rencontre de Rousseau avec M[lles] Galley et de Graffenried. Ici, la concordance

1. Il convient de faire remarquer que le lit du Fier, en partie occupé en cet endroit par des îles de gravier, n'est recouvert entièrement par les eaux qu'au moment des grandes crues. Toutefois, en temps ordinaire, il est encore plus important qu'un ruisseau.

2. D'après l'examen de l'ancienne mappe, cet endroit était complètement dépourvu d'habitations en 1730.

3. Extrait du registre des *Affaires des communautés du Genevois, volume 2°* (C à D) *Dingy-Saint-Clair : visite des chemins de la communauté, 10 mars 1735.* Archives départementales de la Haute-Savoie, série C.

avec le récit des Confessions est bien plus frappante et l'on ne peut guère soulever d'objections.

Jean-Jacques ayant quitté Annecy un peu avant quatre heures du matin et suivi le chemin royal décrit plus haut, pouvait se trouver vers 6 heures 1/2 au passage du Melèze. C'est, à peu près, le temps qu'il faut aujourd'hui pour y arriver à pied [1]. A cette heure, la chaleur du soleil commençait à se faire sentir. Après la période pluvieuse que l'on venait de traverser les eaux du ruisseau devaient être assez grosses pour que leur bruit effrayât les chevaux. Aujourd'hui encore, le chemin est ombragé par des arbres. Enfin, il s'agit, ici, d'un ruisseau et non plus d'un torrent comme le Fier.

On peut remarquer également que, quelques pas en amont du pont du Melèze, s'ouvre un petit vallon latéral à la chaîne montagneuse du Lachat au fond duquel coule le Melèze.

Poursuivant sa promenade solitaire, Rousseau, arrivé près du gué, et n'ayant pas encore de motif pour se mouiller les pieds, remontait peut-être le long de la rive droite dans la direction du village de Dingy, s'enfonçant dans ce petit vallon plein d'ombre dont la fraîcheur devait l'attirer, lorsqu'il fut hêlé par les deux jeunes filles arrivant près du gué et qui l'ont par conséquent surpris puisqu'elles étaient derrière lui.

Du ruisseau du Melèze à La Tour, il y a environ douze kilomètres et, en tenant compte du mauvais état des chemins en 1730, des chevaux pouvaient cependant effectuer le trajet en deux heures... même en portant deux jolies amoureuses et un homme de génie !

L'arrivée à La Tour a dû avoir lieu vers 8 heures 1/2, heure encore assez matinale pour permettre de faire le petit déjeuner. « *Arrivés à Toune et moi bien séché, nous déjeunâmes.* »

Même concordance de temps également en ce qui concerne le retour. Le départ de La Tour a dû avoir lieu entre 4 h. 1/2 et 5 heures, c'est-à-dire après le goûter. Comme d'autre part la séparation s'est faite non loin du point de la rencontre. « *Je les quittai à peu près au même endroit où elles m'avaient*

1. C'est le temps de marche qu'il faut actuellement pour se rendre d'Annecy au pont du Melèze, par l'ancienne route de Thônes qui suit, à quelque chose près, le tracé de l'ancien chemin royal de 1730.

Depuis 1898, une ligne de tramway à vapeur, qui relie Annecy à Thônes, passe précisément par le défilé de Saint-Clair. En facilitant beaucoup la visite de la vallée de Thônes, elle permet aussi, aux admirateurs de Rousseau, de suivre l'itinéraire de sa promenade et de voir, un peu après la gare de Dingy-Parmelan, sans quitter le tramway, le gué présumé du Fier et l'endroit où la route de la rive droite traverse le ruisseau du Melèze, au hameau de Glandon.

pris », c'est-à-dire, sans doute, au pont Saint-Clair, on peut la fixer vers 6 heures 1/2. Il restait donc à Rousseau 2 heures 1/2 pour rentrer à Annecy, temps qui est effectivement nécessaire pour faire le trajet à pied.

Que faut-il conclure de ces rapprochements et renseignements ? On peut sans doute soutenir les deux hypothèses, mais, à notre avis, celle du passage du Melèze nous paraît la plus logique, la plus vraisemblable, celle qui cadre le plus parfaitement avec le récit de Jean-Jacques.

Dans tous les cas, il paraît difficile de placer ailleurs qu'aux deux endroits cités plus haut le point de cette heureuse rencontre.



Sur la Route de Thônes



« *L'effet de l'électricité n'est pas plus prompt que celui que ces mots firent sur moi. En m'élançant sur le cheval de mademoiselle de Graffenried je tremblais de joie ; et quand il fallut l'embrasser pour me tenir, le cœur me battait si fort qu'elle s'en aperçut : elle me dit que le sien lui battait aussi, par la frayeur de tomber ; c'était presque, dans ma posture, une invitation de vérifier la chose : je n'osais jamais ; et durant tout le trajet mes deux bras lui servirent de ceinture, très serrée à la vérité, mais sans se déplacer un moment. Telle femme qui lira ceci me soufflerait volontiers, et n'aurait pas tort.*

La gaîté du voyage et le babil de ces filles aiguisèrent tellement le mien, que jusqu'au soir, et tant que nous fûmes ensemble, nous ne déparlâmes pas un moment. Elles m'avaient mis si bien à mon aise, que ma langue parlait autant que mes yeux, quoiqu'elle ne dit pas les mêmes choses Quelques instants seulement, quand je me trouvais tête à tête avec l'une ou l'autre, l'entretien s'embarrassait un peu ; mais l'absente revenait bien vite, et ne nous laissait pas le temps d'éclaircir cet embarras. »

. . . .

Du ruisseau du Melèze à Thônes le chemin royal suivait la rive droite du Fier en se tenant à une certaine hauteur au-dessus du torrent qu'il surplombait en quelques endroits.

Son tracé doit être aujourd'hui, à peu de choses près ce qu'il était en 1730. D'après le rapport cité plus haut, il devait être en assez mauvais état, obstrué par les branches, envahi par les

haies et fréquemment coupé et raviné par les ruisseaux descendant de la montagne et où n'existaient pas de ponts.

Mais si le trajet était difficile et parfois dangereux, de quelle beauté calme et sévère était le paysage qui se déroulait au fur et à mesure que l'on avançait? La vue embrassait toute la vallée depuis les croupes de la montagne de Beauregard et le col de Bluffy jusqu'à Thônes. Les montagnes, très rapprochées, étaient couvertes d'épaisses forêts de sapins d'où montaient, çà



La Cascade de Morette.

D'après un dessin au crayon rehaussé de lavis, de la fin du XVIII[e] siècle. (Collection Serand.)
L'ancien chemin royal passait sur le pont situé au bas de la cascade.

et là, les fumées bleues et paresseuses des charbonnières. Plus haut, les dents d'Alex, la dent du Cruet, pareille à une svelte pyramide, puis les arêtes neigeuses de la Tournette se profilaient sur le ciel pur. On entendait monter, du fond de la vallée, le bruit monotone du Fier, aux eaux limpides et scintillantes, ou la chanson mélancolique d'un gardeur de chèvres...

Rousseau n'a rien vu de ce paysage, et qui oserait l'en blâmer ?

Dès qu'il tient Mlle de Graffenried par la taille, toute la nature disparaît à ses yeux... Adieu la radieuse matinée d'été, les fleurs de la Saint-Jean et le chant des rossignols à la fin de leur ramage...

Il n'est attentif qu'au joyeux babil de ses compagnes et ne veut plus voir que leurs frais visages. Son cœur bat si fort qu'il l'empêche d'entendre la cascade de Morette, tombant à deux pas du chemin, dont les eaux faisaient mouvoir les moulins de M. de Menthon [1] et ont dû mettre, au passage, des gouttelettes limpides dans la chevelure des deux amazones...



Le Dîner



« *Arrivé à Toune, et moi bien séché, nous déjeunâmes. Ensuite il fallut procéder à l'importante affaire de préparer le dîner. Les deux demoiselles, tout en cuisinant, baisaient de temps en temps les enfants de la grangère ; et le pauvre marmiton regardait faire en rongeant son frein. On avait envoyé des provisions de la ville, et il y avait de quoi faire un très bon dîner, surtout en friandises : mais malheureusement on avait oublié du vin. Cet oubli n'était pas étonnant pour des filles qui n'en buvaient guère ; mais j'en fus fâché, car j'avais un peu compté sur ce secours pour m'enhardir. Elles en furent fâchées aussi, par la même raison peut-être ; mais je n'en crois rien. Leur gaîté vive et charmante était l'innocence même; et d'ailleurs qu'eussent-elles fait de moi entre elles deux ? Elles envoyèrent chercher du vin partout aux environs : on n'en trouva point, tant les paysans de ce canton sont sobres et pauvres* [2]. *Comme elles m'en marquaient leur chagrin, je leur dis de n'en pas être si fort en peine, et qu'elles n'avaient pas besoin de vin pour m'enivrer. Ce fut la seule galanterie que*

1. La cascade artificielle de Morette est formée par une dérivation du ruisseau *de la Ville*, qui descend du col de N.-D. des Neiges. En 1730, elle existait déjà, comme le prouve l'ancienne mappe de Thônes, et servait à faire mouvoir un moulin et un *battoir*, propriété du baron de Menthon.

2. Actuellement les habitants de la vallée de Thônes sont, en général, très à leur aise, mais la vigne n'étant pas cultivée dans le pays, dont l'altitude dépasse 600 mètres, le vin pouvait y être rare en 1730.

j'osai leur dire de la journée ; mais je crois que les friponnes voyaient de reste que cette galanterie était une vérité.

Nous dînâmes dans la cuisine de la grangère, les deux amies assises sur des bancs aux deux côtés de la longue table, et leur hôte entre elles deux sur une escabelle à trois pieds. Quel dîner ! quel souvenir plein de charmes ! comment, pouvant à si peu de frais goûter des plaisirs si purs et si vrais, vouloir en rechercher d'autres ? Jamais souper des petites maisons de Paris n'approcha de ce repas, je ne dis pas seulement pour la gaîté, pour la douce joie, mais je dis pour la sensualité. »

. . . .

Le vieux château de Toune, cité par Rousseau, appartenant à Mme Galley, était, en réalité, une simple maison forte ou gentilhommière, bâtie ou restaurée vers la fin du XVIIe siècle [1], située à 25 minutes de Thônes, sur un coteau qui domine la rive gauche du Nom, affluent du Fier, au pied du Mont-Colomban, au lieu dit La Tour, dépendant du hameau de Glapigny.



Armoiries des familles Galley et de l'Allée, d'après la pierre sculptée au-dessus de la porte d'entrée du château de la Tour.

D'après la description des « BIENS FONCIERS, DES BATIMENTS ET DES MEUBLES DÉLAISSÉS PAR FRANÇOIS GALLEY DE SAINT-PIERRE [2] », on sait qu'en 1730, la propriété de La Tour se composait : « d'une maison à double « étage avec cour et grange à deux bouvées, four, jardin, che- « nevière, verger, terre et bois », le tout d'une contenance

1. Par les armoiries sculptées au-dessus de la porte d'entrée du château de la Tour, où se voit l'alliance de la famille Galley avec celle de L'Allée, on peut fixer approximativement à l'année 1669, la date de la construction ou de la restauration du château de la Tour. C'est en effet à ce moment que François Galley de Saint-Pierre épousa Claudine, fille de noble Jacques de L'Allée qui, devenue veuve, se remaria en 1687 avec Jean-Baptiste de Menthon, seigneur de la Balme, et fut marraine de Claudine, l'héroïne de l'*Idylle des Cerises*.

La noblesse de la famille de Galley ne remontait guère au-delà de 1670. Voir au sujet de cette dernière : A. de FORAS : *Armorial et Nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1893, tome III.

2. Arch. dép. de la H. Savoie, série E sup', Tabel. de Thônes, 1724, fol. 289.

d'environ 40 journaux. La maison de maître, soit le château, comprenait trois pièces au rez-de-chaussée, dont une cuisine ; quatre chambres au premier étage et une tour dans laquelle se trouvait l'escalier.

Elle était séparée de la grange proprement dite par une cour avec fontaine et près de laquelle s'élevait un petit cellier ou « FARTOT » qui existe encore aujourd'hui. Au levant de la maison s'étendait un jardin aux deux extrémités duquel se trouvaient, au sud, une chapelle et, au nord, un four.

Mme Galley, riche propriétaire terrienne de la vallée de Thônes, habitait, selon les époques de l'année, soit à Annecy, en la rue Saint-François où elle louait un appartement dans la maison des hoirs de Pierre-Antoine Perréard [1], tout près de l'habitation de Mme de Warens [2], soit à Thônes, en son logis ou hôtel de la rue de la Saône [3], soit enfin à la maison forte de La Tour qu'elle occupait entièrement. Quelquefois, suivant les circonstances, elle ne gardait qu'une ou deux pièces laissant au fermier la cuisine, ainsi que cela est stipulé dans l'acte de location de 1723 [4], dont les clauses furent reproduites dans les baux de 1729 et 1731 [5].

Si l'on en juge par l'inventaire cité plus haut, le château de La Tour devait être meublé avec un certain confortable. On pouvait y voir, notamment :

« Des chaises à la Dauphine garnies de toile — un lit avec ses rideaux à l'impériale le tout de soie de lin rousse — sept tableaux avec leurs cadres ovales dorés — un miroir à petit cadre noir, de la hauteur d'environ deux pieds et demy — une table de miroir avec ses deux tiroirs et ses deux guéridons — six petites chaises bois noyer — une serrure à l'allemande avec ses garnitures, etc... [6] »

1. Actuellement la maison qui porte le numéro 14 de la rue J.-J. Rousseau, ainsi dénommée par décret du Président de la République, en date du 28 septembre 1904. Cette rue avait déjà porté le nom de *Rousseau*, de 1794 à 1822.
Dans notre notice sur l'habitation de Mme de Warens à Annecy, publiée en 1900, nous avons indiqué, comme étant l'habitation de Mme Galley, la maison qu'elle possédait dans la rue Perrière, actuellement n° 3. Depuis, nous avons découvert des actes qui prouvent incontestablement qu'elle n'habitait pas sa maison en 1730, mais un appartement « *chez les hoirs de M. Pierre Antoine Perréard, en la rue Saint-François* ». Elle était donc voisine de Mme de Warens.

2. Voir la note 5 de la page 19.

3. Actuellement hôtel meublé de Plainpalais, situé rue de la Saône, et facilement reconnaissable à son portail Renaissance, très probablement de la même époque que l'escalier qui porte la date 1574.

4. Acte d'amodiation du 31 juillet 1723. Archives départementales de la Hte-Savoie, série E supr. Tabellion de Thônes, vol. 1723, fol. 196.

5. Voir note 1 de la page 41.

6. Arch. dép. de la H. Savoie, série E supr, Tabellion de Thônes, vol. 1727, fol. 289.

Maintenant, en quel endroit eut lieu ce dîner à jamais célèbre ? Rousseau écrit : « *Nous dinâmes dans la cuisine de la grangère.* » On pourrait croire qu'il veut désigner la cuisine de la maison de ferme actuelle ou « grangéage » dont nous avons trouvé les baux de location à partir de 1723. Nous inclinions, nous-même, pour cette version jusqu'au moment où nous avons eu connaissance d'une réserve stipulée dans le bail et attribuant au fermier la jouissance de la cuisine du château, probablement parce que le grangeage en était dépourvu. La scène gagnerait évidemment en pittoresque et en intimité dans le cadre rustique de cette cuisine de chalet, un peu obscure, au plafond bas, noircie par la fumée, avec la flamme dansante de l'âtre qui, par moments, met de chauds reflets sur les minois espiègles des deux jeunes filles ou éclaire le visage ravi de l'amoureux !

Mais, étant donné la réserve dont nous venons de parler, il paraît à peu près certain que c'est dans la cuisine du château que les jeunes gens dînèrent sur cette « longue table » mentionnée d'ailleurs aussi dans l'inventaire dressé en 1724 par maître Héritier, notaire collégié à Thônes. Le brave tabellion ne se doutait certainement pas de la célébrité qui allait s'attacher à cette table, en écrivant son grimoire dont voici un extrait :

« On pouvait y voir une vieille table de noyer avec un méchant banc plus une vieille garde-robe de noyer à quatre buffets avec leurs ferrures, plus une crémaillère... »

Enfin, nous ajouterons que la tradition place également le dîner dans la cuisine du château, ou maison de maître.

Depuis 1730, le château de La Tour, a subi un certain nombre de transformations à la suite de deux incendies qui détruisirent la toiture et les combles ; le premier vers 1760, le second dans la nuit du 4 au 5 mars 1860. Dépourvu depuis cette dernière date de sa tourelle, qui disparut dans des agrandissements, le petit castel de la noble famille des Galley a perdu son aspect primitif pour devenir une simple habitation bourgeoise [1].

1. Le domaine de la Tour, propriété de la famille Galley jusqu'en 1837, fut divisé et vendu à cette époque par le chevalier Aubin-Bernard-Aimé de Lachenal, seul et unique héritier de sa mère, Charlotte-Marie-Josephte, fille de feu Bernard de Galley, et mariée à Joseph-Marie, fils de noble Joseph de Lachenal, vicomte d'Outrechaise.

Le château, devenu propriété de Jean-Marie Lathuille, par acte du 26 juin 1837 (Lathuille, notaire à Thônes), est actuellement indivis entre M. Veyrat et M[me] Vacherand, qui font aux visiteurs, avec une grâce et une cordialité charmantes, les honneurs de leur maison.

Quant à la ferme, après avoir été acquise le 11 juillet 1837 (Lathuille, notaire), par Marie-Josephte Miquet, épouse de Jean-André Tessier, elle appartient aujourd'hui à la famille Avrillon.

On entre toujours de plain-pied dans la cuisine mais, la fenêtre prenant jour au midi et sur laquelle Rousseau a dû s'accouder pour regarder la montagne, a perdu ses meneaux et ses bancs d'embrasures. On a muré, pour en faire un placard, la cheminée à large manteau en plateaux de chêne reliés par des boulons massifs reposant sur des pilastres à pans coupés. Enfin, le sol, qui était composé mi-partie de dalles séculaires et d'un pavage serré en moëllons sur champ, a été recouvert par un plancher, si bien qu'actuellement, il est un peu difficile



Le Château et la Ferme de la Tour.

Le château et la ferme de la Tour, dans l'état où ils étaient en 1863. Reproduction d'une lithographie dessinée d'après nature par H. Terry et publiée dans *La Haute-Savoie, Récits de voyage et d'histoire*, par Francis Wey. Edition illustrée, éditée en 1866 par Terry, Pilet et Cougnard, de Genève.

La fenêtre de la cuisine où dînèrent J.-J. Rousseau, Claudine Gallay et Mlle de Graffenried, est celle à meneau que l'on remarque au rez-de-chaussée du château de la Tour.

de se représenter l'aspect qu'avait cette cuisine lorsque Rousseau y dîna.

Au-dessus de la porte d'entrée, on voit encore sculptées dans la pierre et assez bien conservées, les armoiries des Galley avec l'alliance des de Lallée [1].

1. Dans cet écu, les armes des de Galley ne sont pas absolument conformes à celles que l'on rencontre habituellement : *d'azur à trois étoiles d'argent et un croissant d'or en abîme*, mais cela ne doit pas étonner, car on connaît plusieurs

La chapelle et le four ont été remplacés par des greniers, et la ferme, elle-même, a subi des transformations vers 1868.

La seule chose qui, sans doute, n'a pas changé, est ce petit chemin pavé, bordé d'arbres à fruits et de vestiges d'anciens murs aux pierres verdies de mousses, qui conduit du Martinet à la maison de La Tour, où Jean-Jacques passa avec ses amies et où ses fervents admirateurs peuvent encore aujourd'hui, en toute confiance, et avec émotion, chercher à évoquer son souvenir [1].

On pourrait remarquer que, dans son récit, Rousseau ne parle que de la fermière et de ses enfants, oubliant le fermier... Ce détail insignifiant en soi prouverait encore que sa mémoire était fidèle et qu'il n'a rien inventé. Les actes d'amodiation de la ferme nous apprennent, en effet, que le granger ou fermier de La Tour était, en même temps, locataire d'un chalet appartenant à Mme Galley et situé plus haut, sur la montagne de Colomban. Or, au commencement de juillet, la saison d'inalpage est commencée. Les chalets de montagne sont habités et les troupeaux égrènent déjà leurs carillons aux flancs des pâturages. On peut donc supposer, avec quelque certitude que, le 1er juillet 1730, le fermier devait être monté au chalet d'en haut tandis que sa femme gardait la ferme de La Tour avec les enfants que les deux jolies filles « baisaient de temps en temps » pour faire endiabler le pauvre Jean-Jacques [2].

variantes des armes de cette famille. Quant aux de L'Allée, ils portaient : *d'argent à la bande d'azur accompagnée de deux étoiles de même, au chef de gueules chargé d'un croissant d'or.* A. de Foras : *Armorial. loc. cit.*

1. Pour se rendre actuellement de Thônes au château de la Tour, en sortant de la ville par la rue de la Saône, où est située l'ancienne habitation de la famille Galley (aujourd'hui hôtel meublé de Plainpalais), il faut suivre pendant 5 à 6 minutes la route des Villards, pour prendre à droite, près d'une croix de pierre, le chemin de Glapigny.

Peu après avoir passé devant un oratoire et traversé le pont du nant Bruyant, au hameau du Martinet, abandonner le chemin à son tournant, pour suivre le sentier pavé qui s'ouvre à gauche et grimpe dans les prairies.

Il est représenté sur la mappe de Thônes de 1730, et comme à cette époque il était la seule voie desservant le château de la Tour, c'est forcément par là que passèrent J.-J. Rousseau et Mlles Galley et de Graffenried. Des plaques indicatrices, placées par les soins du comité d'initiative de Thônes, facilitent cette promenade. (De Thônes à la Tour 25 minutes de marche.)

2. Probablement les enfants de Pierre Favre-Danne, de la commune du Grand-Bornand, mais nous ne pouvons pas l'affirmer.

En effet, par acte du 1er février 1729, Mme Galley loua à ce dernier la ferme de la Tour pour une année et à moitié fruits, suivant les clauses générales du bail du 31 juillet 1723, passsé en faveur de Jean Vacherand, du village de la Vacherie.

Or malgré de nombreuses recherches dans les registres du tabellion de Thônes, à part une rente constituée le 9 avril 1731, par ce même Favre-Danne, en faveur de Mme Galley, pour sa cense de 1729, nous n'avons trouvé aucun nouveau bail jusqu'au 3 septembre 1731, date d'entrée à la Tour, comme fermier, de François Missilier.



Le Cerisier



« *Après le dîner nous fîmes une économie : au lieu de prendre le café qui nous restait du déjeûner, nous le gardâmes pour le goûter avec de la crême et des gâteaux qu'elles avaient apportés ; et pour tenir notre appétit en haleine, nous allâmes dans le verger achever notre dessert avec des cerises. Je montai sur l'arbre, et je leur en jetais des bouquets dont elles me rendaient les noyaux à travers les branches. Une fois mademoiselle Galley, avançant son tablier et reculant la tête, se présentait si bien et je visai si juste, que je lui fis tomber un bouquet dans le sein ; et de rire. Je me disais en moi-même : Que mes lèvres ne sont-elles des cerises ! comme je les leur jetterais ainsi de bon cœur !* »

. . . .

Arsène Houssaye a mis en doute cette scène. Il a supposé que Rousseau a pu se souvenir, en écrivant les Confessions, d'une gouache de Baudoin, gendre de Boucher, intitulée « Les cerises et les amoureuses » qui fit du bruit vers 1760 [1].

« Ces deux filles qui attendent des cerises gorge entr'ouverte et les bras demi-nus, ne sont-ce pas les visions de Jean-Jacques. Et ce galant qui cueille les cerises et qui les jette avec intention, n'est-ce pas Jean-Jacques lui-même ? C'est-à-dire que Jean-Jacques au lieu de se souvenir d'une page de sa vie, s'est souvenu d'un tableau de Baudoin [2]. »

Cette opinion est, évidemment, soutenable. Cependant, nous rapporterons ici quelques détails qui, jusqu'à un certain point, pourraient être invoqués à l'appui du récit de Rousseau et sembleraient en confirmer l'exactitude :

La vallée de Thônes, dont l'altitude dépasse 600 mètres, offre cette particularité de produire beaucoup de cerisiers qui disparaissent cependant de plus en plus. Autrefois, au printemps, lorsque ces arbres étaient en fleurs, on eût dit qu'il avait neigé sur les prés. Ils donnent de petites cerises noires, presque sau-

1. A. Houssaye : *loc. cit.*, p. 45. — Baudouin : *Les Cerises*. Pons. sc. 4 états. — E. Bénézit : *Dict. des peintres, sculp., dessin. et grav.*, tome Ier, A-C. page 426. (Paris, 1911.)

2. Arsène Houssaye : *Les Charmettes. Jean-Jacques Rousseau et Madame de Warens*, deuxième édition, Paris, 1864, p. 45.

vages, appelées « grêfions » avec lesquelles on fait un kirsch renommé. Ces cerises sont précisément mûres à la Saint-Jean d'été, soit à la fin de juin.

La propriété de Mme Galley comprenait, outre le jardin, plusieurs vergers où existent encore aujourd'hui des cerisiers et le village de Glapigny était, il y a quelques années, le plus renommé de la région pour ce genre de production. D'autre part, les baux de location cités plus haut, nous apprennent que Mme Galley se réservait les fruits de certains arbres à son choix, avant la récolte. Il s'agit certainement ici de cerisiers, le pays ne produisant guère à cette époque d'autres arbres à fruits.

« Prélèvera la dite dame, soit fruits d'iceux auparavant que de procéder à partage des autres. »

Et, ailleurs :

« Se réservant avec le jardin et noisetiers qui sont dedans et autour du dit jardin et encore les fruits et prises de quatre arbres fruitiers et deux noiers à son choix [1] » ou encore « huit arbres à choix dans le verger. »

On peut supposer avec quelque raison que Claudine Galley était allée le 1er juillet 1730 à La Tour précisément pour réserver quelques cerisiers au lieu et place de sa mère restée à Annecy ou pour partager la récolte, la ferme étant louée à moitié fruits.

On pourrait également invoquer la tradition qui, au château de La Tour, a transmis, de fermier en fermier, jusqu'à nos jours le souvenir de cette scène. Si l'on ne montre plus le cerisier sur lequel Jean-Jacques était grimpé et qui aurait été coupé vers 1842 [2], on indique encore, du moins, son emplacement.

Enfin, nous ajouterons ce dernier renseignement qui nous semble avoir quelque importance :

Il existe actuellement à Ugines (Savoie) dans l'intéressante collection de M. Perrier de la Bâthie, une ancienne peinture représentant la scène du cerisier décrite par Rousseau. Or, cette peinture provient de l'habitation, à Ugines, d'une nièce de Claudine Galley, Mlle Josephte-Marie-Charlotte de Galley de

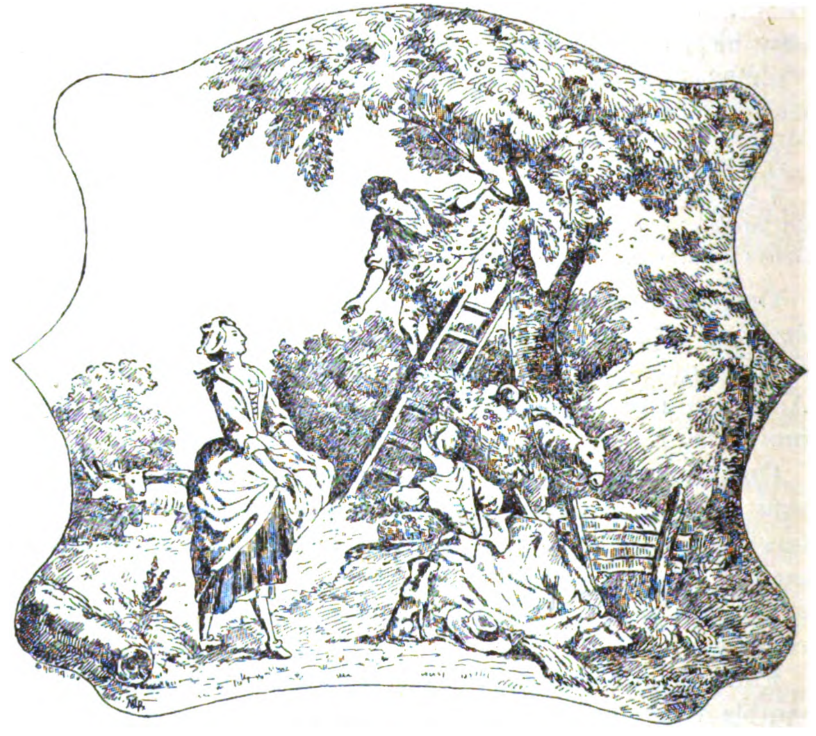
1. D'après les actes d'amodiation suivants de la propriété de la Tour, conservés aux Archives dépatementales de la Haute-Savoie, série E. supt, Tabellion de Thônes : 31 juillet 1723, folio 196 ; 1er février 1729, fol. 30 ; 3 septembre 1731, folio 309.

2. D'après la tradition locale, il était situé au sud-ouest et à quelques minutes du château de la Tour, dans le verger qui s'étend entre les écarts actuels du Pinier et du Marquisat. On raconte également qu'il fut abattu et transporté à Paris pour y être vendu en détail à des amateurs de curiosités.



Saint-Pierre, épouse de noble Joseph-Marie Delachenal, avocat au Sénat de Savoie [1], dont M. Perrier de La Bâthie est un des descendants.

Ce tableau était placé dans le trumeau de la cheminée d'une salle à manger, style Louis XVI, dont les dessus de portes étaient ornés, l'un d'une peinture représentant le château de La Tour [2], l'autre d'un portrait de Josephte-Marie-Charlotte Galley, exécuté en 1790 et que possède encore M. Perrier de La Bâthie.



La Cueillette des Cerises.

D'après le tableau à l'huile, de la fin du XVIII[e] siècle, provenant de la maison de Josephte-Marie-Charlotte Delachenal, nièce de Claudine Galley, et conservé actuellement à Ugines (Savoie) dans la collection de M. Perrier de la Bâthie, Ingénieur agricole.

Le tableau en question, dont nous donnons une reproduction, est une peinture à l'huile sur panneau de bois de 1 mètre

1. Acte dotal passé le 19 avril 1785, à Thônes. Dans les apports de la mariée figure une somme de 200 livres, montant d'un legs de sa tante, Claudine Galley, veuve du seigneur sénateur Sautet, l'héroïne de l'*Idylle des Cerises*.

Cet acte nous a été obligeamment communiqué par M. Perrier de la Bâthie.

2. Ce tableau, déplacé lors de réparations effectuées dans la maison, n'a malheureusement pas été retrouvé.

de hauteur sur 1 m. 15 de large, non signé, mais que l'on peut faire remonter à la fin du XVIIIe siècle, d'après sa facture et son encadrement. Le sujet est une pastorale du temps répondant assez bien aux détails donnés par Rousseau :

Du sommet d'une échelle appuyée contre un cerisier, un jeune homme jette un bouquet de cerises à une jeune fille debout au pied de l'arbre, qui tend son tablier pour les recevoir. Près d'elle, une autre jeune fille est occupée à remplir un panier de cerises ; un mulet chargé de fruits, des moutons et un chien complètent la scène.

Ainsi donc, dans la famille même de Claudine Galley, à la fin du XVIIIe siècle, et peu de temps peut-être après la publication des Confessions, on avait tenu à rappeler la scène du cerisier. Et, qui sait si le tableau n'a pas été exécuté d'après des indications données par l'héroïne de l'idylle elle-même ?

Et puis, pourquoi douter? Le récit de Rousseau semble si bien s'adapter au temps, aux lieux et aux coutumes.

Aujourd'hui encore, dans cette vallée de Thônes, pendant les tièdes journées de juillet, quand les cerises noires sont mûres, des scènes semblables se renouvellent sans doute...

Dans le mystère des branches vertes, des jeunes gens font quelquefois les mêmes gestes..., mais ce n'est plus Rousseau qui est sur le cerisier !



Le Retour



« *La journée se passa de cette sorte à folâtrer avec la plus grande liberté, et toujours avec la plus grande décence. Pas un seul mot équivoque, pas une seule plaisanterie hasardée : et cette décence nous ne nous l'imposions point du tout, elle venait toute seule, nous prenions le ton que nous donnaient nos cœurs. Enfin ma modestie (d'autres diront ma sottise) fut telle, que la plus grande privauté qui m'échappa fut de baiser une seule fois la main de mademoiselle Galley. Il est vrai que la circonstance donnait du prix à cette légère faveur. Nous étions seuls, je respirai avec embarras, elle avait les yeux baissés : ma bouche, au lieu de trouver des paroles, s'avisa de se coller sur sa main, qu'elle retira doucement après qu'elle fut baisée, en me regardant d'un air qui n'était point irrité. Je ne sais ce*

que j'aurais pu lui dire : son amie entra, et me parut laide en ce moment.

Enfin elles se souvinrent qu'il ne fallait pas attendre la nuit pour rentrer en ville. Il ne nous restait que le temps qu'il fallait pour arriver de jour, et nous nous hâtames de partir en nous distribuant comme nous étions venus. Si j'avais osé, j'aurais transposé cet ordre ; car le regard de mademoiselle Galley m'avait vivement ému le cœur : mais je n'osai rien dire, et ce n'était pas à elle de le proposer. En marchant nous disions que la journée avait tort de finir ; mais, loin de nous plaindre qu'elle eût été courte, nous trouvâmes que nous avions eu le secret de la faire longue par tous les amusements dont nous avions su la remplir.

Je les quittai à peu près au même endroit où elles m'avaient pris. Avec quels regrets nous nous séparâmes ! Avec quel plaisir nous projetâmes de nous revoir ! Douze heures passées ensemble nous valaient des siècles de familiarité. Le doux souvenir de cette journée ne coûtait rien à ces aimables filles ; la tendre union qui régnait entre nous trois valait des plaisirs plus vifs, et n'eût pu subsister avec eux : nous nous aimions sans mystère et sans honte, et nous voulions nous aimer toujours ainsi. L'innocence des mœurs a sa volupté, qui vaut bien l'autre, parce qu'elle n'a point d'intervalle et qu'elle agit continuellement. Pour moi, je sais que la mémoire d'un si beau jour me touche plus, me charme plus, me revient plus au cœur, que celle d'aucuns plaisirs que j'aie goûtés en ma vie. Je ne savais pas trop bien ce que je voulais à ces deux charmantes personnes, mais elles m'intéressaient beaucoup toutes deux. Je ne ne dis pas que, si j'eusse été le maître de mes arrangements, mon cœur se serait partagé : j'y sentais un peu de préférence. J'aurais fait mon bonheur d'avoir pour maîtresse mademoiselle de Graffenried ; mais à choix, je crois que je l'aurais mieux aimée comme confidente. Quoi qu'il en soit, il me semblait en les quittant que je ne pouvais plus vivre sans l'une et sans l'autre. Qui m'eût dit que je ne les reverrais de ma vie, et que là finiraient nos éphémères amours ? »

. . . .

Eh ! oui, cette journée a tort de finir !

Dans la cuisine de la grangère le goûter s'achève au milieu des rires et l'heure du départ est venue. Les chevaux attendent déjà près de la fontaine, qui murmure doucement. Au seuil de la porte, surmontée de l'écusson seigneurial, voici les deux

amies qui apparaissent, un bouquet de cerises épinglé au corsage. Elles embrassent une dernière fois les enfants de la fermière. Claudine a posé sur l'arçon de la selle sa jolie main, frissonnante encore du baiser de Jean-Jacques... Elles sont à cheval. Un peu déçu et morose, il reprend sa place derrière Mlle de Graffenried et, comme à regret, ils s'éloignent sous les ombrages, le long du petit chemin pavé de dalles glissantes où les chevaux marchent avec précaution.

Autour d'eux la campagne se fait plus douce, plus affable. Les forêts, les bois, les prairies, où les arbres allongent des ombres ténues, avivent leurs couleurs sous les rayons déjà obliques du soleil. Le ciel est d'un bleu de gentiane. Sur les pentes étagées du Colomban, baignées de lumière dorée, les chalets alpestres, épars parmi les sapins, semblent sourire, avec leurs façades bistrées dont les petites fenêtres brillent comme des soleils. On entend tinter les carillons des troupeaux dans les lointains pâturages et cette lente mélopée les accompagne longtemps comme un adieu.

Voici Thônes avec son clocher argenté [1], puis la longue vallée du Fier, qui commence à s'assombrir ; le chemin royal accroché aux flancs des ravins.

Le soleil s'abaisse toujours vers Annecy, colorant de teintes plus rares les cimes des montagnes et, peu à peu, la mélancolie du soir descend sur la vallée.

En ce moment même, Rousseau n'éprouve-t-il pas l'influence mystérieuse de ce déclin du jour? Son âme impressionnable et sensible ne s'emplit-elle pas aussi de tristesse à mesure que s'approche l'instant de la séparation ?

Depuis qu'il a rencontré les deux enchanteresses, dans quel ravissement délicieux n'est-il pas plongé? Jamais, peut-être, sa détresse n'avait été aussi grande que ces jours derniers... « Maman » n'est plus à Annecy [2]. En revenant de Lyon, il ne l'a pas retrouvée dans son logis de la rue Saint-François. Il est seul, sans lendemain, à bout de ressources, réduit à solliciter l'hospitalité précaire de Venture. Et, ce matin même, s'il est venu errer le long du Fier, dans cette vallée de Dingy, n'était-ce pas pour demander à la nature consolatrice l'oubli de ses angoisses?...

1. La tour du clocher de Thônes est de la fin du XVIIe siècle, quant à la galerie à jour, le dôme et la flèche revêtus de brillantes lamelles de fer blanc, que l'on admire actuellement, ils datent de 1821.

J.-F. GONTHIER : Dictionnaire des communes. Thônes. *Annuaire de la Haute-Savoie*, de 1901, p. 184.

2. Mme de Warens était alors à Paris. F. MUGNIER : *loc. cit.*, p. 82 et s.

Il les rencontre ! Il a déjà vu quelquefois Mlle de Graffenried — exilée comme lui — mais il connaît à peine Mlle Galley. D'ailleurs, les conventions sociales, si rigides, les séparent. Elle est noble, riche, jolie, adulée. Elle appartient à l'une des plus notables familles du pays. Lui, n'est qu'un nouveau converti [1] à qui l'on fait la charité. Et, cependant, avec une exquise bonté elle l'accueille et se penche vers lui. Pendant des heures divines il a vécu dans l'intimité de ces charmantes filles qui l'ont à ce point ensorcelé qu'il ne conçoit plus la vie sans l'une et sans l'autre !

. . . .

Sans doute, maintenant, il chevauche encore en leur compagnie, tenant toujours Mlle de Graffenried serrée dans ses bras et regardant avec extase Claudine Galley, mais, déjà, semble-t-il, les grelots des chevaux ne tintent plus aussi joyeusement et le beau rêve touche à sa fin.

Oh ! arrêter ce soleil qui incendie le ciel de ses rougeurs mourantes... Prolonger de quelques instants encore cette journée qui va rester pour jamais gravée dans son cœur et dont, plus tard, le seul souvenir lui fera verser des larmes d'attendrissement !...

. . . .

Ils se séparent au pont de Saint-Clair. Pourquoi ne les accompagne-t-il pas plus loin ? Est-ce par scrupule, pour ne point les compromettre ? Peut-être Claudine Galley doit-elle, en passant, s'arrêter chez ses parents au château de Menthon [2] ? Ou bien, veut-il achever seul, dans le recueillement du crépuscule rose, cette promenade ineffable, pour en revivre plus à son aise les délicieux instants ?

Elles reprennent lentement le chemin du col de Bluffy, sans se douter que ce jeune homme qui se retourne pour les revoir encore et leur envoie son âme dans un baiser, va leur donner l'immortalité !

. . . .

Le rêve est bien fini.

En rentrant à Annecy, Venture se chargea d'éteindre son bel enthousiasme en le rappelant à de plus tristes réalités.

« *Cependant il me rappela bientôt à lui et à moi en me par-*

1. Rousseau avait abjuré le calvinisme à l'hospice des catéchumènes de Turin, où il resta du 12 avril au 23 août 1728. MUGNIER : *loc. cit.*, p. 42.

2. On sait que Claudine Galley était apparentée à la famille de Menthon par sa mère, de la branche des Menthon du Marest.

lant de ma situation. Elle était trop critique pour pouvoir durer. Quoique je dépensasse très peu de chose, mon petit pécule achevait de s'épuiser ; j'étais sans ressources. Point de nouvelles de maman : je ne savais que devenir, et je sentais un cruel serrement de cœur de voir l'ami de mademoiselle Galley réduit à l'aumône [1]. »

Pauvre poète ! pauvre amoureux tombé du cerisier !...



Réminiscences

Le lendemain de la promenade à Thônes, après avoir dîné chez le juge mage Simon avec Venture, Jean-Jacques alla dans la rue Saint-François faire le guet devant la maison habitée par Mme Galley, dans l'espoir d'apercevoir ses amies. Les fenêtres étaient closes. Il attendit vainement. Personne ne parut. Il prit alors le parti d'écrire à Mlle de Graffenried. « *J'aurais préféré d'écrire à son amie* ; *mais je n'osais et il convenait de commencer par celle à qui je devais la connaissance de l'autre.* »

Sitôt sa lettre écrite, il courut la porter rue du Pont-Morens, à Mlle Giraud [1], une couturière qui travaillait souvent chez Mme Galley et devait servir d'intermédiaire entre ses deux amies et lui, comme cela avait été convenu la veille, avant de se séparer.

Le jour suivant, la réponse qu'il attendait avec impatience lui fut remise par Mlle Giraud. « *Comme je me pressais de sortir pour l'aller lire à mon aise ! Cela n'a pas besoin d'être dit...* »

Mais, quelques jours après, il quitta définitivement Annecy pour aller à Fribourg.

Ici se termine, sans doute, la période la plus paisible et la plus douce de la vie de Jean-Jacques. Que de tendres souvenirs

1. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

1. Esther Giraud, née à Genève le 4 septembre 1702, avait abjuré le protestantisme à Annecy le 11 janvier 1727. A cette occasion, son prénom d'Esther fut remplacé par ceux de Françoise-Louise. Elle habitait chez Pierre Favraz, à l'extrémité du pont Morens, actuellement numéro 2 de la rue de l'Ile. Voir à son sujet : E. Serand : *Revue Savoisienne* du 30 avril 1881, p. 45. — Th. Dufour : *Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau*, deuxième série, Genève, 1907, p. 16. — F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 69.



il laissait à Annecy, où il avait rencontré Mme de Warens à cet endroit qu'il voulait « *entourer d'un balustre d'or* », où son goût pour la musique avait commencé à se développer; où son âme avait ressenti les plus pures ivresses! « Tout le monde va voir les Charmettes, mais la plus grande impression de Mme de Warens sur Rousseau fut bien plus à Annecy [1]. »

S'il ne devait plus revoir Claudine Galley et Mlle de Graffenried, du moins, sa pensée ne les quittait pas.

Pendant quelque temps encore, il resta en correspondance avec Mlle Giraud dont les lettres affectueuses venaient le consoler dans ses déboires de jeune professeur de musique.

« *J'avais des consolations très douces dans les nouvelles que je recevais de temps en temps des deux charmantes amies* [2]. »

Dans une lettre à Mlle Giraud, il écrit encore : « *L'aimable Demoiselle de Gr...* (*Graffenried*) *est toujours dans mon cœur et je brûle d'impatience de recevoir de ses nouvelles : faites-moi le plaisir de lui demander, au cas qu'elle soit encore à Annecy, si elle agréerait une lettre de ma main...* [3] »

Puis, emporté par sa destinée, il les oublie peu à peu. « *En changeant de lieu je négligeai de leur donner mon adresse et forcé par la nécessité de songer continuellement à moi-même, je les oubliai bientôt entièrement* [4]. »

Mais non, Jean-Jacques, le mot entièrement est de trop... Les premières émotions du cœur ne s'effacent plus lorsqu'on a aimé...

Lui-même nous le prouve à plusieurs reprises dans le cours de ses confessions.

Une fois c'est la rencontre, à Paris, de Venture qui ramène sa pensée vers Annecy et vers Thônes : « *Je le vis presque avec indifférence, et nous nous séparâmes assez froidement. Mais quand il fut parti, le souvenir de nos anciennes liaisons me rappella si vivement celui de mes jeunes ans, si doucement, si sagement consacrés à cette femme angélique (Mme de Warens) qui maintenant n'était guère moins changée que lui, les petites anecdotes de cet heureux temps, la romanesque journée de Toune, passée avec tant d'innocence et de jouissance entre*

1. Michelet : *Histoire de France. Louis XV et Louis XVI.* (Paris, 1867. p. 40 et s.)
2. *Confessions*, 1re partie, livre IV.
3. J.-J. Rousseau : *Lettre à Mademoiselle...* page 489 du tome 35e des Œuvres complètes, édit. 1793. — Théophile Dufour : *Pages inédites de Jean-Jacques Rousseau*, deuxième série, Genève, 1907, p. 15.
4. *Confessions*, 1re partie, livre IV.

ces deux charmantes filles dont une main baisée avait été l'unique faveur, et qui, malgré cela, m'avait laissé des regrets si vifs, si touchants, si durables ; tous ces ravissants délires d'un jeune cœur, que j'avais sentis alors dans toute leur force, et dont je croyais le temps passé pour jamais ; toutes ces tendres réminiscences me firent verser des larmes sur ma jeunesse écoulée, et sur ses transports désormais perdus pour moi [1]. »

Plus tard, un jour d'été, en 1756, à l'Ermitage, il revit encore par la pensée l'idylle des cerises :

« *Je faisais ces méditations dans la plus belle saison de l'année, au mois de juin, sous des bocages frais, au chant du rossignol, au gazouillement des ruisseaux. Tout concourut à me replonger dans cette molesse trop séduisante, pour laquelle j'étais né, mais dont le ton dur et sévère, où venait de me monter une longue effervescence, m'aurait dû délivrer pour toujours. J'allais malheureusement me rappeler le dîner du château de Toune, et ma rencontre avec ces deux charmantes filles, dans la même saison et dans des lieux à peu près semblables à ceux où j'étais dans ce moment* [2]. »

Les années passent mais les impressions d'Annecy subsistent. Comme un chant de pâtre entendu un soir dans nos montagnes, dont l'air mélancolique reviendrait sans cesse à l'oreille, ils reviennent, ils reviennent les chers souvenirs de Savoie :

« *Aujourd'hui, jour de Pâques-fleuries* [3], *il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec Mme de Warens. Elle avait 28 ans alors, étant née avec le siècle. Je n'en avais pas encore dix-sept et mon tempérament naissant, mais que j'ignorais encore, donnait une nouvelle chaleur à un cœur naturellement plein de vie...* [4] »

. . . .

Pendant ces cinquante ans qu'étaient devenues les rieuses et folâtres héroïnes de l'idylle des cerises et ses amies d'Annecy ?

Malgré sa naissance et sa beauté, Claudine Galley avait attendu dix ans avant de se marier, comme si le souvenir troublant de Jean-Jacques avait suffi à remplir son cœur. Elle avait épousé en 1740 un noble sénateur au souverain Sénat de

1. *Confessions*, 2e partie, livre VIII.
2. *Id.*, 2e partie, livre IX.
3. Le 12 avril 1778, cinquante ans après son arrivée à Annecy, qui avait eu lieu le dimanche des Rameaux, 21 mars 1728. J.-J. Rousseau a donc écrit ces lignes moins de 3 mois avant sa mort, étant décédé à Ermenonville le 2 juillet 1778.
4. *Dixième rêverie*.

Savoie, Jacques Sautet, qui était âgé de soixante ans lorsqu'il la conduisit à l'autel [1] ! Elle en avait trente !

Devenue veuve en 1761 et n'ayant pas eu d'enfants, elle devait survivre à Rousseau. Elle mourut à Chambéry le 16 mars 1781, l'année même de la publication des premiers livres des Confessions [2].

Ainsi, elle a peut-être pu lire, avant de s'éteindre, le récit célèbre qui allait apprendre son nom à la postérité et l'auréoler pour toujours d'une si douce poésie ?

Son amie, M[lle] de Graffenried, après avoir passé quelques années au second monastère de la Visitation d'Annecy, puis, comme pensionnaire, chez les Dames de Bonlieu, dormait son dernier sommeil dans l'ancienne chapelle du couvent du faubourg de Bœuf [3].

Une autre tombe s'était ouverte encore ; celle-là, à Chambéry, sur la colline de Lémenc, en face des Charmettes, pour recevoir la pauvre « Maman », morte, presque misérable, le 29 juillet 1762 [4].

1. Voici l'acte de mariage de Claudine Galley avec Jacques Sautet, qui était sénateur de Savoie depuis le 12 août 1737 : « Le 31 janvier 1740 ont reçu la « bénédiction nuptiale le seigneur Jacques Sautet, sénateur au souverain Sénat « de Savoie, et demoiselle Claudine de Galley. Témoins : R[d] S[r] Lachenal et « Joseph Marchand. Signé : Burnod vicaire. » (Arch. dép. de la H. Sav., série G. copies des actes de catholicité de Thônes.)

Le contrat dotal avait été passé le 10 novembre 1739, à 5 heures du soir, au château de Menthon, en présence de « Dom Idelfonse Belly, abbé de S[te] Anne en la royale abbaye de Talloires; Révérendissime Dom Michel de Roland, abbé claustral de la dite abbaye ; Bernard, comte de Menthon et de Montrottier ; Bernard, René et Louis-Guillaume de Menthon, ses fils, et de M. Joseph de la Croix d'Auturin, de Chambéry.

La dot de Claudine Galley fut de 3000 livres, plus 500 livres, cadeau de son frère Bernard, pour son trousseau. (Arch. dép. H. Sav., série E sup. Tabel. d'Annecy, 1739, livre II, fol. 794.)

Jacques Sautet mourut à Chambéry le 11 décembre 1761, âgé d'environ 81 ans.

2. Les six premiers livres des *Confessions* furent publiés en 1781.

3. M[lle] de Graffenried se réfugia en 1732 au second monastère de la Visitation d'Annecy, puis en 1738, entra comme pensionnaire au couvent des Dames cisterciennes de Bonlieu, établi depuis 1664, à l'extrémité du faubourg de Bœuf, dans la maison de Claude Machet, où elle mourut le 27 janvier 1748. Voici son acte de décès, d'après l'*Obituaire de l'abbaye de Bonlieu*, conservé aux archives de l'Académie Florimontane d'Annecy : « *27 janvier en 1748 est décédée Mademoiselle de Graffenried, pensionnaire.* »

Elle fut probablement, suivant la coutume, ensevelie dans la chapelle du couvent occupée aujourd'hui par la remise de la maison Revil, n° 55, qui forme l'angle nord-ouest de la rue Carnot et du boulevard Cardinal de Brogny.

C'est en 1754 seulement, que le couvent des Cisterciennes de Bonlieu fut transféré au Pâquier où il exista jusqu'à la Révolution et laissa son nom à la propriété actuelle de la famille Laeuffer.

4. Décédée à Chambéry, le 29 juillet 1762, M[me] de Warens fut ensevelie dans le cimetière de Lémenc. Voir son acte de décès dans F. Mugnier : *Madame de Warens et J.-J. Rousseau*, p. 374.

Enfin, la fidèle messagère de Jean-Jacques auprès de Mlle de Graffenried, Esther Giraud, qui avait eu pour lui une passion sincère autant que malheureuse, était morte en 1774.

. . . .

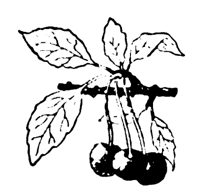
En écrivant sa « Rêverie », ce dimanche des Rameaux (1778), Rousseau n'avait plus que quelques mois à vivre et, c'est, peut-être, d'une main tremblante d'émotion qu'il ajouta ces lignes, qui sont comme son dernier adieu à la Savoie :

« *Il n'y a pas de jours où je ne me rappelle avec joie et attendrissement cet unique et court temps de ma vie où je fus moi pleinement, sans mélange et sans obstacle, et où je puis véritablement dire avoir vécu. Je puis dire à peu près comme ce préfet du prétoire, qui, disgracié sous Vespasien, s'en alla finir paisiblement ses jours à la campagne : « J'ai passé soixante et dix ans sur la terre et j'en ai vécu sept.* »

François et Joseph SERAND.

Mars 1912.

1. J.-J. ROUSSEAU : *Rêveries d'un promeneur solitaire.* Dixième rêverie.



DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

de la

MONTAGNE DE MANDALAZ

et de

ses deux prolongements Sud et Nord

(Chaîne : Poisy, la Balme, Crêt de la Dame, Allonzier) [1]

La montagne de la Balme s'étend au nord-ouest d'Annecy [2]. Elle forme un rideau à l'extrémité de la plaine d'Epagny, dont l'horizontalité n'est coupée que par la pointe de la Balme (Mandalaz proprement dit). C'est le seul point de la chaîne qui attire le regard à cause de son caractère.

Dans les notes qui suivent, nous étudierons surtout la montagne et la pointe de la Balme, et un peu leurs prolongements sud et nord, c'est-à-dire la colline de Poisy depuis les Gorges du Fier, et la montagne d'Allonzier au pont de la Caille.

Nous en donnerons au début, après l'historique, une courte description physique, puis nous étudierons les assises qui les constituent ; enfin, nous dirons quelques mots de la tectonique qui n'est pas une des parties les moins embrouillées.

I. — HISTORIQUE.

La montagne de la Balme, autrement dit Mandalaz n'a jamais été l'objet d'une monographie. Il semble que deux géologues seulement se soient occupés d'elle, mais en passant.

1. Les quelques notes qui vont suivre, et dont l'Académie Florimontane a gracieusement autorisé la publication dans sa revue, sont le résultat d'observations géologiques détaillées, accomplies au cours de ces dernières années dans la chaîne de la Balme.

MM. Le Roux et Guinier ont bien voulu, dans une promenade géologique faite en septembre dernier, 1911, contrôler l'exactitude de nos coupes, et nous faire le cas échéant les observations nécessaires, ce dont nous les remercions vivement.

Nous adressons également l'expression de notre reconnaissance à M. le professeur Kilian, l'éminent géologue alpin, qui a bien voulu examiner un certain nombre de fossiles recueillis et les déterminer.

M. Le Roux surtout, notre premier maître en sciences naturelles, nous a vivement encouragé dans cette direction en nous facilitant par ses conseils et sa bienveillance l'exécution et la publication de notre premier travail. Nous ne saurions donc mieux faire que de lui dédier ces modestes lignes, humble gage de notre grande reconnaissance.

2. Il y a une distance de 8 kil. environ à vol d'oiseau.

Maillard [1] est le premier qui, en 1889, ait étudié la région. Après en avoir donné les principales coupes, il l'interprète comme un chaînon du Salève déjeté à l'est par l'action de deux décrochements parallèles.

Nous verrons plus loin que si cette manière de voir paraît correspondre à la réalité pour la faille de la Balme ; il n'en est pas de même pour celle d'Allonzier.

Les traits généraux de la stratigraphie de Mandalaz ont été bien vus par ce regretté géologue. Il en fait une voûte urgonienne avec abrupt à l'ouest (Urgonien, Hauterivien, Valanginien, Jurassique), et flanquée à l'est d'un manteau rhodanien. Il ne mentionne pas l'Urgonien supérieur qui repose nettement sur le Rhodanien au-dessus des bains de Bromines.

Il signale avec justesse la présence de sables sidérolithiques tout le long de la chaîne, sur le flanc oriental, ainsi que le Gault sur une bonne partie de ce trajet.

Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver cette zone continue d'albien. En un point seulement nous avons pu constater la présence de ce terrain.

En 1891, H. Schardt [2] au cours de ses travaux sur le Reculet et le Vuache, accepte toutes les conclusions de Maillard, et renvoie pour plus amples détails aux notes de ce géologue. Il constate comme lui la présence de deux failles, celle « qui met en contact près du hameau de la Balme, le Valanginien et le Jurassique avec l'Urgonien », et celle qui sépare le mont d'Allonzier, du Crêt de la Dame, ces deux failles ayant amené de forts décrochements.

II. — DESCRIPTION PHYSIQUE.

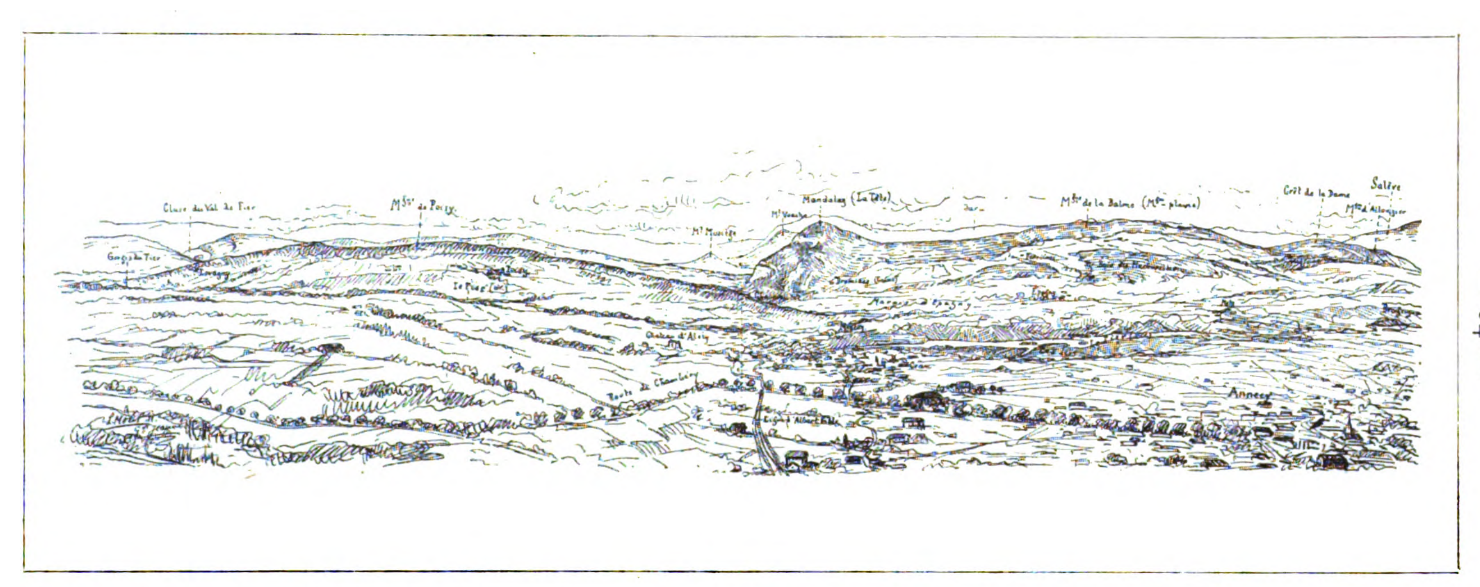
a) Colline de Poisy.

La colline de Poisy, encore appelée plateau de Lovagny, s'étend des Gorges du Fier à Chaumontet suivant une direction à peu près nord-sud.

Sa hauteur ne dépasse pas 674 mètres sur une longueur d'environ 7 kil. La largeur suivant une ligne perpendiculaire à l'axe du pli, passant par Marny est de 1 kil. Ses bornes naturelles sont : au sud les Gorges du Fier, au nord la plaine alluvionnaire située au bas de l'abrupt de Mandalaz, à l'est le

1. G. Maillard : *Notes sur la géologie des environs d'Annecy*, 1889. (Bulletin carte géolog. de France, n° 6, p. 2 et pl. I, fig. 1.) *Notes sur les derniers travaux de Maillard*, par Michel Lévy, 1890, p. 7 et fig. IV.

2. H. Schardt : *Etudes géologiques sur l'extrémité méridionale de la chaine du Jura*. Bull. de la Soc. vaud. des Sc. nat. mai 1891.



PANORAMA DE LA CHAÎNE POISY-MANDALAZ-LA BALME-CRÊT-DE-LA-DAME-ALLONZIER, VU DU PAVILLON DE LA JEANNE AU CRÊT-DU-MAURE.

coteau molassique de Poisy, à l'ouest la route de Nonglard.

La voûte calcaire qui constitue la colline de Poisy débute par le bombement de Chavaroche. Elle émerge lentement des alluvions quaternaires ; d'abord coupée par la pittoresque Gorge du Fier, elle s'élève peu à peu insensiblement. Elle atteint le château de Montrotier, puis le Crêt de la Cheminée remarquable par les lapiaz qui l'accidentent, et le panorama qu'on y découvre. Cet endroit de la chaîne couvert de taillis et de châtaigneraies est sensiblement horizontal ; puis la ligne s'abaisse peu à peu jusqu'à Chaumontet, point où les rochers disparaissent à nouveau sous les prairies.

b) Pointe et montagne de la Balme, Crêt de la Dame, montagne d'Allonzier, la Caille.

Au delà des derniers ressauts de la colline de Poisy, s'étend une plaine en grande partie marécageuse. Celle-ci est pincée en son milieu par la pointe de la Balme laissant à l'est, c'est-à-dire vers Annecy les marais d'Epagny et à l'ouest les marais de Sillingy. La pointe de la Balme dresse subitement ses parois abruptes au-dessus de la plaine. C'est un pli qui semble transversal à la direction de la chaîne de Poisy. Sa crête, légèrement incurvée vers l'ouest, fait avec l'axe de la chaîne de la Balme un angle sensiblement droit dont la pointe est tournée vers la commune du même nom.

Son orientation est à peu près S-E—N-W, sa longueur de 2 kil., son altitude de 901 mètres.

Il surgit de la plaine aux bains de Bromines, atteint rapidement sa plus grande hauteur, puis s'abaisse bientôt vers la Balme-de-Sillingy, non sans quelques échancrures qui découpent sa crête. Vue de loin, sa silhouette est très caractéristique.

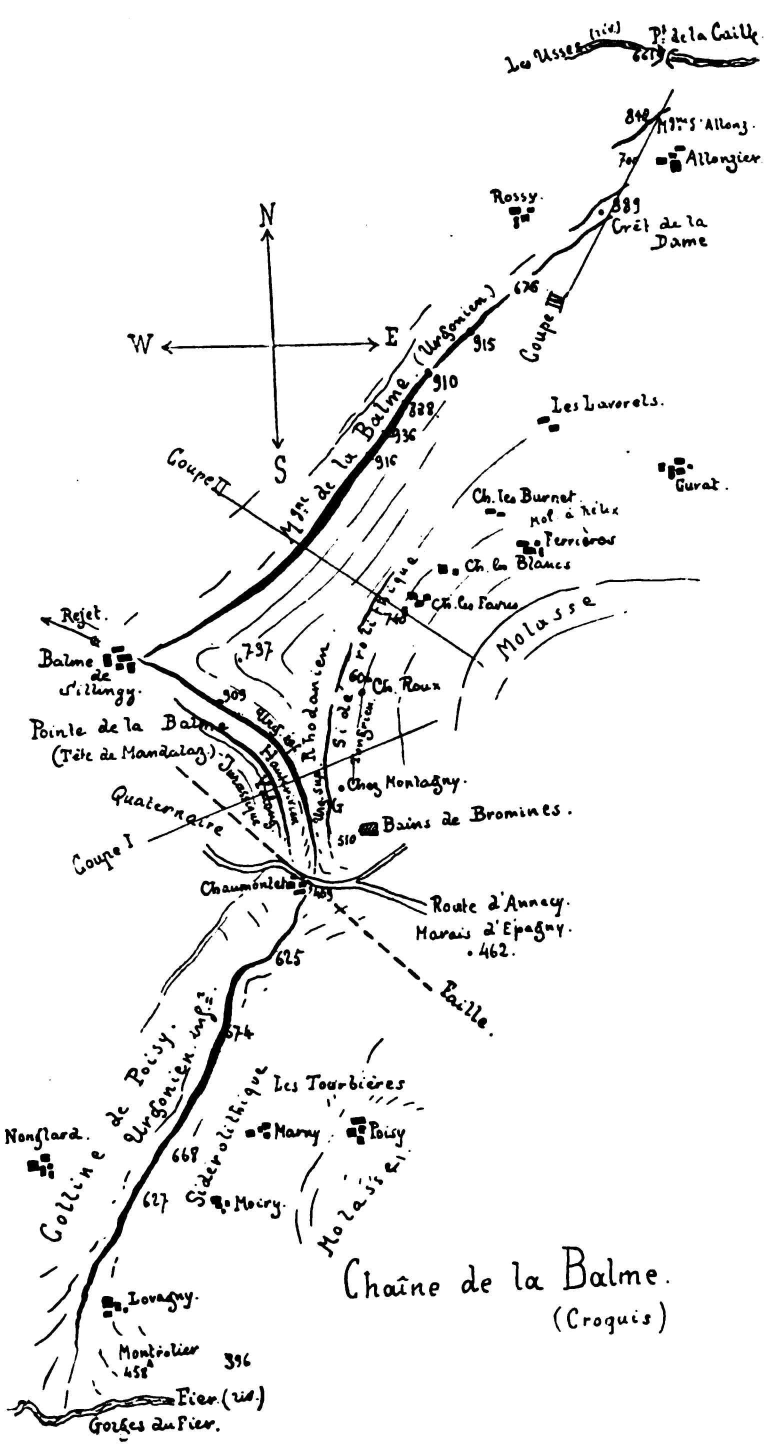
Le flanc oriental du massif, se prolonge en partie avec la montagne de la Balme, il est couvert d'épaisses futaies et relativement peu accidenté. Tout au contraire, le flanc occidental est tronqué et présente une série de hautes falaises s'étageant comme les marches d'un escalier.

Près de Chaumontet, la falaise calcaire supérieure plonge peu à peu vers la plaine. Elle présente en cet endroit des excavations circulaires, dirigées suivant les strates et dues à l'érosion atmosphérique [1].

1. Ce même phénomène se rencontre dans la falaise calcaire de la montagne de Veyrier près de la pierre Margeriaz. Il ne faut pas rechercher son origine dans l'érosion aqueuse due à un ancien niveau du lac d'Annecy mais bien dans l'érosion atmosphérique due aux pluies chargées d'acide carbonique et dissolvant les points de moindre résistance des roches.

(Communication inédite de M. Le Roux.)





PLAN-CROQUIS DE LA CHAINE DE LA BALME.

La montagne de la Balme est d'une forme plus simple et d'une ligne plus calme que Mandalaz. Vue du sommet de cette pointe, elle ressemble à un immense promontoire enfoncé dans les terres environnantes. Elle justifie assez le nom de montagne-plaine qu'on lui donne dans le pays ; c'est en effet un long plateau calcaire de 5 kil., boisé, entaillé seulement d'une petite falaise continue à l'occident [1].

Elle s'étend ainsi jusqu'au Crêt de la Dame ; avant d'y arriver, sa crête s'infléchit un peu, et assez pour individualiser ce petit mamelon. Cette dépression comblée d'éboulis et d'amas détritiques est occupée par des prairies plantureuses.

Bientôt après, surgit la petite falaise de la montagne d'Allonzier dont les couches ne tardent pas à retomber vers le pont de la Caille où les Usses les ont ciselées en une cluse impressionnante. Le pli qui se relève de nouveau vers le nord forme ainsi les premiers contreforts de la colline de Cruseilles.

*
* *

Au point de vue de l'*hydrographie*, on peut distinguer pour la montagne de la Balme les sources du quaternaire et les sources du crétacique. Les sources du premier terrain sont nombreuses, les eaux météoriques qui les alimentent ne pénètrent pas au-delà de la molasse. Telles sont par exemple les petites sources qui jalonnent le flanc oriental de Mandalaz, notamment celle de chez Roux.

Les eaux de pluie qui constituent les sources du crétacique pénètrent par les fissures et les accidents tectoniques divers du calcaire Urgonien. Elles sont retenues au bas de leur course par les nappes marneuses de l'Hauterivien, et sont ensuite ramenées à la surface par les mêmes accidents.

Telle est l'origine de la source sulfureuse de Bromines qui sourd du roc, juste au bas d'une cassure du calcaire urgonien supérieur. Sa température n'est que de 16°. La profondeur qu'elle atteint n'est donc pas considérable ; elle peut être évaluée à 310 mètres environ, et ceci est un chiffre minimum [2].

Pas loin de la source sulfureuse on rencontre une source froide ordinaire dont la captation a été assurée dernièrement. Elle est assez abondante pour alimenter les villages d'Epagny et de Meythet. Les travaux ont même mis à découvert

1. Son orientation est dirigée suivant la ligne S-W—N-E.

2. En suivant le chemin de Chantepoulet qui part de Chaumontet en longeant la colline de Poisy on rencontre une petite source légèrement sulfureuse sortant du calcaire urgonien.

en cet endroit une nouvelle source sulfureuse froide. Une petite source ferrugineuse y existe également. Plus au nord, dans la cluse des Usses, s'élève l'établissement thermal de la Caille. La source chaude (rive gauche) et la source ferrugineuse (rive droite), jaillissent de l'Hauterivien, mais à des niveaux différents [1].

Les couches molassiques, lorsqu'elles contiennent des marnes peuvent également donner lieu à des nappes aquifères. L'abondante source qui alimente Tessy n'a pas d'autre origine. Les eaux de pluies, filtrées par les graviers et les couches spongieuses de la molasse grise sont collectées par les marnes rouges bariolées qui les ramènent à la surface lorsqu'elles émergent.

III. — STRATIGRAPHIE.

Les couches qui prennent part à la constitution de la chaîne de la Balme appartiennent aux terrains suivants :

Jurassique. Portlandien et Purbeck.

Crétacé. Valanginien, Hauterivien, Barrémien supérieur comprenant les calcaires zoogènes (facies urgonien inf^{r}) et les marnes à *Orbitolines* (Rhodanien), Aptien inférieur comprenant les calcaires zoogènes (facies urgonien sup^{r}), Gault.

Tertiaire. Sidérolithique, Tongrien (?) et Aquitanien.

Quaternaire. Débris glaciaires, alluvions fluvio-glaciaires.

A. — Terrains secondaires.

1° *Terrains Jurassiques.* — Ces terrains forment le noyau de la voûte tronquée de la tête de Mandalaz, dont ils constituent la falaise la plus inférieure. Ce sont des calcaires très compacts et très durs donnant une excellente pierre de construction. Deux grandes carrières sont actuellement en pleine exploitation, et en facilitent beaucoup l'étude.

On trouve de bas en haut : le Portlandien, puis le Purbeck.

Portlandien. — Ce terrain y est représenté par un calcaire blanc à grosses oolithes. Les fossiles qu'on y rencontre sont très empâtés; on peut y reconnaître des sections de Coralliaires et de Nérinées, et un Diceras.

Purbeck. — Les bancs les plus inférieurs sont constitués par un calcaire bleuâtre avec intercalations de petits lits très schisteux verdâtres et noirâtres. Au-dessus vient la brèche à cailloux noirs et à ciment brun caractéristique, identique à

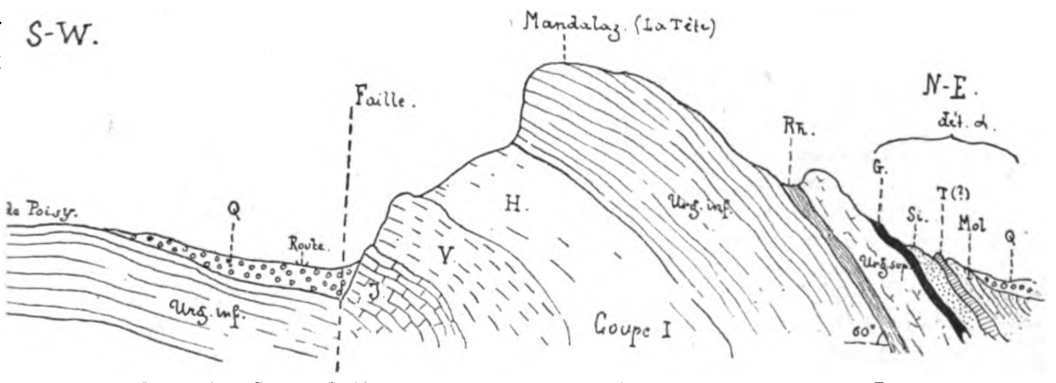
1. Maillard : (Notice sur les derniers travaux de), p. 6.

celle du Vuache et du Salève [1]. Les bancs supérieurs sont formés d'un calcaire brun jaune très compact.

2° *Terrains Crétacés.* — Leurs couches forment l'ossature et la carapace de la chaîne. On les rencontre presque partout, excepté le Néocomien qui n'affleure qu'à la Balme et à Allonzier. Ce sont de bas en haut : Valanginien, Hauterivien, Urgonien inférieur, Rhodanien, Urgonien supérieur, Gault (?).

Valanginien. — Ce terrain forme la falaise médiane de Mandalaz. Il débute à sa base par de petits bancs d'un calcaire blanchâtre, recouverts par une grande masse de calcaire jaune pâle souvent bleu en surface. Au-dessus viennent des calcaires jaunes bruns, gréseux, spathiques. Ces couches ne sont exploitées nulle part, leur accès est assez difficile. Nous n'y avons rencontré aucun fossile.

Hauterivien. — Le chemin qui part de Chaumontet pour gravir l'abrupt de Mandalaz, conduit à une carrière de ce terrain creusée dans le talus incliné. On peut y relever une bonne coupe.



Coupe I. — PROFIL S-W—N-E DE LA POINTE DE LA BALME MONTRANT LA FAILLE F QUI A AMENÉ LE REJET *(voir Carte)* VERS LE N-E.

J. Jurassique — V. Valanginien — H. Hauterivien — Urg. Urgonien
Rh. Rhodanien — G. Gault — Si. Sidérolithique — T. Tongrien — Mol. Molasse
Q. Quaternaire

De bas en haut on a successivement :

1° Calcaire oolithique jaune pâle (oolithes ne dépassant pas 1 m/m de diamètre) [2].

2° Calcaire cristallin très dur à filons de calcite.

3° Calcaire ocreux en surface, bleu en profondeur, assez tendre contenant de nombreux rognons de silex noirâtre.

4° Marno-calcaires bleus et jaunes à *Toxaster complanatus*, fossilifères.

1. MAILLARD : *Notes*, loc. cit., p. 51.
2. Comparer avec l'Hauterivien des Balmettes. (REVIL et LE ROUX : *La terminaison septentrionale du Semnoz*, Rev. Sav., 1906.)

Les fossiles que nous avons recueillis dans la couche sont en mauvais état. Il est assez difficile de les déterminer. Nous y avons reconnu :

Toxaster complanatus Ag. en abondance, *Plicatula asperrima* d'Orb.. *Ostrea couloni* Defr., *Terebratula prœlonga* = (*T. acuta* Qu.) Sow., *Pecten* (*Janira*) *atavus* d'Orb., *Rhynchonella multiformis* Romer., *Leopoldia Cf. desmoceroides* Karakasch [1], *Belemnites* Sp.. quelques coraux.

L'Hauterivien de Mandalaz. facilement érodé par les eaux atmosphériques, ne forme pas falaise, mais plan incliné. Il affleure tout le long de la chaîne, pour disparaître à la Balme.

On le retrouve plus loin au village d'Allonzier, où il est exploité de chaque côté de la route de Choisy. A droite de la route, en allant au lieu dit « Entre deux pierres », on peut relever une bonne coupe dans une carrière [2]. On a de haut en bas :

1° Calcaire Urgonien inférieur. blanc, saccharoïde par places, à sections de gros rudistes. Il affleure dans la route même. On peut y constater la présence d'un petit banc calcaire, gréseux, verdâtre, pyriteux intercalé.

1° Calcaire gris bleu passant peu à peu à de gros bancs compacts veinés de calcite cristallisée. Ce calcaire est pétri de fossiles par places. On y recueille surtout de grosses *Rhynchonella multiformis* Romer, *Terebratula acuta* Qu., *Ostrea rectangularis* Rom.

3° Calcaire granuleux d'un blanc jaunâtre parfois lavé de gris. Passe peu à peu à un petit lit jaune pâle de marno-calcaires.

On y recueille Oursins, *Terebratula acuta*. *Rhynchonella multiformis*, *Alectryonia rectangularis*, Rom.

4° Calcaire blanc grisâtre, crayeux avec polypiers.

5° Marno-calcaires jaunes avec mêmes *Rhynchonella*, *Terebratula*, *Echinides*, *Nucleopygus Roberti* A. Gras.. *Pholadomya* (très abondantes).

6° Calcaire gris brun compact. (Mêmes fossiles).

7° Marno-calcaires bleus avec traînées jaunâtres. Ce banc est caractérisé par une extrême abondance de *Pholadomya gurgitis* = *P. Prevosti* Brgt.

On peut y recueillir en outre : *Toxaster complanatus* Ag., *Ostrea Couloni* Defr., *Belemnites* sp.

Les bancs supérieurs de cet Hauterivien se prolongent jusqu'au sommet de la montagne d'Allonzier dont ils forment la crête. Ils sont recouverts du côté du pont de la Caille par le calcaire urgonien. A gauche de la route, en face de la carrière, les bancs du Crêt de la Dame sont constitués par les calcaires durs de l'Hauterivien supérieur. Nous y avons recueilli *Alectryonia rectangularis*. *Rhynchonella multiformis* et un polypier.

Dans la carrière précédente, on peut remarquer une petite

1. Il est assez rare de trouver des ammonites dans l'Hauterivien de notre région. Nous y avons recueilli de nombreux fragments d'une petite espèce. et ce gros individu d'environ 20^{cm} de diamètre.

2. Cette carrière montre d'une façon très nette la superposition de l'Urgonien à l'Hauterivien.

faille ayant produit la dénivellation des lits. Les surfaces de glissement sont encore bien marquées et tapissées de larges plaques de calcite.

L'Hauterivien apparaît plus au nord dans la cluse des Usses. Au-dessous de la Molasse et de l'Urgonien viennent successivement :

1° Bancs calcaires jaunes, spathiques.

2° Bancs calcaires jaunes en surface, bleus en profondeur. Il s'y intercale des lits calcaires gréseux, jaunes, gris, verts ou noirs, ces derniers très fissiles. On y rencontre encore, le long du chemin des bains un banc siliceux compact.

3° Marnes bleues avec miches calcaires très dures, alignées. On y recueille surtout *Exogyra Couloni*, quelques *Toxaster complanatus* et *Panopoea gurgitis*. Ces marnes sont creusées en marmites d'érosion par les Usses.

La source sulfureuse thermale, sourd du niveau n° 3 (rive gauche) [1]. La source ferrugineuse froide, du banc n° 1 ; elle émerge des couches grises inférieures.

Urgonien inférieur. — Ce terrain entre pour une part considérable dans la formation de la chaîne. Il en constitue en quelque sorte la carapace. La colline de Poisy qu'il recouvre complètement, le flanc oriental de Mandalaz, la montagne de la Balme, le Crêt de la Dame, lui doivent leur forme caractéristique. La grande falaise supérieure de Mandalaz est uniquement constituée d'Urgonien inférieur. C'est un calcaire blanc, dur, cristallin par places, se présentant tout le long de la chaîne avec les mêmes caractères. L'absence presque totale de carrières ne permet pas d'en étudier les fossiles. On peut cependant remarquer parfois des sections d'assez gros rudistes. Sa surface est souvent creusée en lapiaz, ou ciselée en gorges ou en cluses, comme à Lovagny et à la Caille.

On peut remarquer à Lovagny et à Chaumontet, près de la scierie, une brèche calcaire jaunâtre intercalée dans ce terrain et qui n'est qu'un simple épisode de sédimentation.

A Lovagny, l'asphalte imprègne le calcaire. L'exploitation se fait par cinq galeries creusées dans la paroi rocheuse. Plus loin, au Crêt de la Cheminée, une petite entaille dans le rocher permet d'y recueillir d'assez beaux rudistes, et notamment *Requienia ammonia* Goldf. Toujours plus au nord, en dessus de Chaumontet, les couches supérieures de l'Urgonien ont été mises à nu pour l'exploitation. En ce point, il est en petits bancs très fossilifères. On y peut recueillir :

1. MAILLARD : loc. cit. *Derniers travaux*, p. 6.

Radioles de *Cidaris cornifera* Ag.. *Pecten* sp., *Rhynchonella Renauxiana* d'Orb., *Rh. Gibsiana.*, *Rh. lata* d'Orb., *Terebratula sella* d'Orb.

Les bancs les plus supérieurs ont subi la décalcification, mais les sections de fossiles plus dures sont restées en saillie. On peut alors y constater des polypiers, des radioles d'oursins et un grand nombre de micro-organismes.

L'Urgonien de la falaise de Mandalaz contient par places des nodules de fer hydraté. La partie supérieure est constituée de petits bancs, tandis que dans la partie inférieure, les bancs sont très épais. Ce terrain recouvre partout l'Hauterivien. Mais il n'est pas recouvert uniformément des mêmes couches. Ainsi à Marny, il est flanqué du sidérolithique. A Bromines il supporte le Rhodanien, l'Urgonien supérieur et le Tertiaire, à Ferrières il n'a pour manteau que le Rhodanien, etc. Cela prouve l'extrême facilité avec laquelle ces terrains de couverture ont été déblayés par les eaux.

Couches à Orbitolines ou Rhodanien. — Formé surtout de marno-calcaires très tendres, ce terrain a été de bonne heure attaqué et déblayé par les eaux. Il repose constamment sur l'Urgonien inférieur, mais n'est pas partout recouvert par la masse urgonienne supérieure.

Il n'affleure pas dans la colline de Poisy. Par contre à Bromines on peut en relever une coupe caractéristique. En ce point seulement le Rhodanien est accompagné des deux masses urgoniennes ; la série est donc *complète*. Elle offre en outre un fait topologique intéressant à constater. Pincé entre les deux masses urgoniennes plus dures, ce terrain a disparu en bonne partie sous l'action de l'érosion. Une sorte de petite combe longitudinale marque la place du tronçon enlevé. (*V. Coupe I, Rh. et fig. 1, p. 72.*)

En suivant la tranchée de haut en bas, ou plutôt de l'est à l'ouest, car les bancs sont presque verticaux, on rencontre successivement :

1° Calcaire blanc crayeux de l'Urgonien supérieur.
2° Calcaire gris-jaune assez compact.
3° Banc siliceux à grain très fin.
4° Marnes vertes.
5° Calcaire verdâtre à sections de Rudistes et de Nérinées.
6° Poche siliceuse identique à 3.
7° Calcaire jaune compact [1] à *Orbitolines*.
8° Calcaire blanc cristallin de l'Urgonien inférieur.

1. Il s'y intercale un petit banc oolithique rougeâtre. Plus haut ce niveau passe à un calcaire dur, compact et noirâtre.

Les bancs 3 et 6 sont du sidérolithique, ils débordent le calcaire qu'ils semblent avoir raviné.

Le Rhodanien comprend les bancs 2, 4, 5 et 7.

Le niveau 7 est fossilifère. On y peut recueillir : *Echinobrissus Roberti* A. Gras., *Ostrea harpa* Gold., *Toucasia carinata* Math., *Pterocera (Harpagodes) Pelagi* d'Orb., *Rhynchonella lata* d'Orb., *Terebratula sella* d'Orb., *Nerinea* sp., *Cerithium* sp.

Le Rhodanien recouvre presque partout le flanc oriental de la montagne de la Balme. On le retrouve au sommet de Mandalaz.

Un peu plus haut que chez Roux, à l'entrée de la route de Mandalaz dans le bois, on peut noter de haut en bas :

1° Sables sidérolithiques siliceux et ferrugineux, en transgression sur les dépôts rhodaniens.

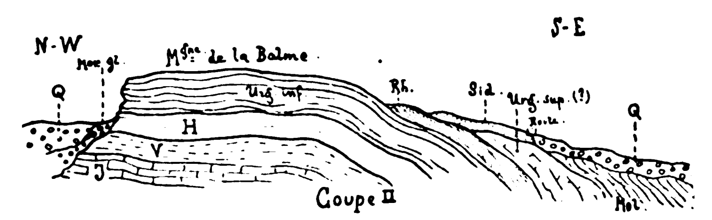
2° Calcaire jaune avec marnes vertes intercalées, fossilifère.

3° Marno-calcaires blanchâtres, également fossilifères.

4° Calcaire bleuâtre dur et pyriteux à Rudistes.

Près de la fruitière de Ferrières, à gauche de la route qui conduit à Cuvat existe une belle coupe de Rhodanien.

Les travaux d'exploitation ont mis à jour de nouveaux bancs, aussi notre coupe est-elle plus complète que celle qu'en donne Maillard [1].



Coupe II. — Profil N-W—S-E de la montagne de la Balme passant a peu près par Ferrières.

De haut en bas on reconnaît :

0° Sables sidérolithiques jaunes.

1° Calcaire bleuâtre à points verts, pyriteux.

2° Marnes vertes fossilifères.

3° Calcaire bleu.

4° Marnes vertes identiques à 2.

5° Marno-calcaires bleus, analogues à 3.

6° Marno-calcaires jaunes très fossilifères.

7° Calcaire dur et compact, bleuté avec quelques raies rosées.

8° Petits bancs de marno-calcaire jaune.

9° Calcaire identique à 7.

10° Calcaire bleuâtre, très pyriteux, à Rudistes et Pterocera pelagi.

11° Urgonien inférieur.

1. Maillard : *Notes*, loc. cit. p. 50.

Le banc n° 10 est surtout caractérisé par les Rudistes et Pterocera pelagi.

On y recueille en abondance, surtout en face de la fruitière : *Harpagodes (Pterocera) pelagi* d'Orb., *Pterocera Beaumonti* Math., *Toucasia carinata* Math., *T.* var. *minor.*, *T.* var. avec piquants., *Matheronia gryphoïdes* Math., *Monopleura trilobata* Math., *Natica* sp.

Dans les autres bancs, on rencontre les fossiles suivants : *Nucleopygus Roberti* A. Gras., *Heteraster oblongus* Brong., *Pygaulus Desmoulinsi* Ag., *P. depressus* Ag., *Diadema* sp., *Ostrea* sp., *Ostrea harpa* Gold., *Toucasia carinata* Math , *Rhynchonella lata* d'Orb., *Terebratulla sella* d'Orb., *Pterocera pelagi* d'Orb., *Nerinea* sp., *Harpagodes Beaumonti* Math., *Pleurotomaria* sp.

On peut recueillir dans le banc n° 10 de beaux groupements cristallins de pyrite.

Urgonien supérieur. — Dans toute l'étendue de la chaîne. ce terrain n'existe qu'à Bromines, sous forme d'une vaste dalle recouvrant le Rhodanien. Celle-ci est fendue de bas en haut. Au bas de la cassure sort la source sulfureuse de Bromines. C'est un calcaire blanchâtre, crayeux, montrant des sections de petits Rudistes. En dessus de la route, la surface des bancs porte encore la marque des ravinements sidérolithiques.

Gault. — Nous rapportons à ce terrain un calcaire dur, verdâtre, parfois cristallin, moucheté de grains de glauconie. Il repose directement sur l'Urgonien supérieur, et n'affleure qu'à Bromines où il est recouvert par les sables sidérolithiques. (*V. Coupes I et III.*) Les derniers travaux de captation d'eau y ont mis à nu quelques cassures fraîches où nous avons pu recueillir une Rhynchonelle et des fragments d'Ostrea indéterminables. Par endroits il présente des nodules ferrugineux de la grosseur d'un petit pois, et assez abondants. Il est difficile d'identifier exactement ce terrain, étant donné la pénurie de fossiles. On ne peut le dater que par ses relations stratigraphiques.

B. — Terrains tertiaires.

Le Sidérolithique, le Tongrien (?) et l'Aquitanien sont les seuls terrains tertiaires que l'on peut retrouver dans notre montagne.

Sidérolithique. — On doit rapporter au Sidérolithique des dépôts continentaux s'étant formés après le Sénonien supérieur au moment de l'émersion de la région [1]. Leur origine est très discutée. Ce sont pour la plupart des sables siliceux reposant sur l'Urgonien ou le Rhodanien, en lits intercalés remplissant les fissures, ou en poches.

1. J. Revil : *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, t. I, p. 531.

Ces dépôts qui ont un développement considérable sur les deux versants du Salève, se retrouvent sur tout le versant oriental de notre chaîne. On peut les étudier depuis Lovagny. Sur le bord de la route des gorges du Fier, ce sont des sables verts siliceux recouvrant l'Urgonien inférieur, recouverts eux-mêmes par un conglomérat post-glaciaire. A Marny, ils offrent un beau développement ; on peut y relever la coupe suivante à gauche du chemin du Crêt de la Cheminée.

De haut en bas :

1° Conglomérat à ciment calcaire ferrugineux et à cailloux roulés surtout calcaires. Dépôt postglaciaire.

2° Grès noir bitumeux sableux en surface, 0m50 à 1m. Passe peu à peu à un banc du même dépôt, mais bien lité de 0m30.

3° Conglomérat ou Brèche à ciment siliceux bleuâtre, glauconieux et contenant les éléments suivants : *a)* Petits cailloux blancs : *b)* Gros fragments de grès (gault ?) ; *c)* Fragments de craie sénonienne ; *d)* Silex de la craie.

Ce niveau est très ferrugineux. La partie inférieure est même constituée uniquement de pyrite.

4° Sable bleu verdâtre à grain très fin et à rognons de pyrite. Les bancs inférieurs sont noirs. (Cette formation siliceuse est utilisée pour la fabrication de fours.)

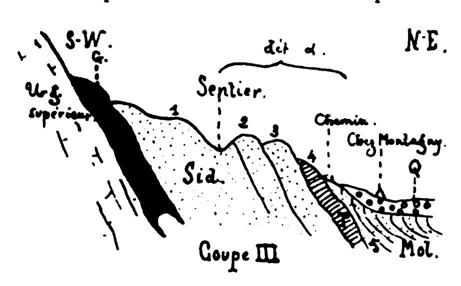
5° Conglomérat à ciment siliceux roux, ferrugineux. Les éléments sont en majorité des cailloux siliceux. Latéralement il passe à un conglomérat dont le ciment est verdâtre et fin, et les éléments des cailloux calcaires noirs.

6° Sables verts.

7° Urgonien inférieur.

A quelques mètres de cette carrière (vers le nord), s'en trouve un autre où le ciment du conglomérat inférieur est noir. Le conglomérat supérieur 3 y atteint l'épaisseur de 4 à 5 mètres.

L'interprétation de cette coupe est la suivante :



Coupe III — Partie agrandie de la coupe I.

1. Sables verts — 2. Sables jaunes — 3. Brêche ferrugineuse à cailloux blancs — 4. Brèche dure à éléments sénoniens (Tongrien ?)

1 est une formation postglaciaire. La formation intercalaire des conglomérats 3 et 5 n'est qu'un épisode dans la venue des dépôts sableux sidérolithiques. Elle est due à un régime fluvio-lacustre qui prend place dans la région aux premiers temps de l'Eocène inférieur. De 2 à 7, Eocène inférieur.

En dessus des bains de Bromines. et sur le calcaire vert pâle que nous avons attribué au Gault, se rencontrent des sables siliceux. Ceux-ci peuvent se suivre très haut sur les flancs de la montagne, un sentier les traversant longitudinalement. *(V. Coupe III, page précédente).*

On peut noter de bas en haut :

1° Grès sableux, verts, siliceux, mouchetés de grains de glauconie qui sont le remblai des lavages du Gault. On y rencontre des nodules calcaires pénétrés de pyrite. parfois gros comme la tête d'un adulte. Ils sont ferrugineux en surface. On peut également y recueillir des rognons bleuâtres de marcassite donnant par décomposition des éfflorescences de sulfate de fer avec dépôt jaune de soufre.

2° Grès sableux jaune. également noduleux, bariolé de traînées ferrugineuses.

Il s'y intercale un banc rognonneux vers le chemin de chez Roux.

3° Brèche ou poudingue à cailloux calcaires blancs et à ciment ferrugineux roux.

4° Conglomérat très dur à ciment siliceux verdâtre. On y rencontre des cailloux calcaires crétacés, ainsi que des silex. (Tongrien ?)

5° Molasse grise ordinaire. (Aquitanien.)

Les dépôts 1, 2 et 3 sont incontestablement sidérolithiques.

Quant au niveau n° 4, il a son analogue dans les dépôts tongriens connus sur le flanc occidental du Veyrier [1]. Malheureusement l'identification est problématique, car nous n'y avons recueilli aucun fossile.

On peut rapporter au Sidérolithique les sables siliceux fins interstratifiés dans les dépôts Rhodaniens de Bromines, ainsi que ceux qui recouvrent ce terrain depuis chez Roux jusqu'à Ferrières. En dessus de la fruitière, en ce point nous avons constaté avec MM. Le Roux et Guinier la présence d'une poche de Sidérolithique dans le calcaire bleu à Rudistes et Pterocères. Il s'y présente sous forme de grès bleu siliceux empâtant des cailloux blancs calcaires et surtout siliceux. Ces dépôts se retrouvent sur l'autre flanc de la montagne, notamment du côté de Choisy, mais ils y sont moins importants.

Tongrien (?). (*V. Coupe III, T.*) — Nous attribuons à ce terrain, sous toutes réserves, le conglomérat compact qui repose sur le Sidérolithique à Bromines.

Aquitanien. — La molasse lacustre à Helix se rencontre au dessus du village de Ferrières. En ce point, et affleurant par places dans les champs et sur la route même on constate la présence de petits bancs jaunes, tendres, légèrement grèseux, contenant en abondance *Helix Ramondi* Brgt. La partie infé-

1. Coupe due à M. Le Roux, citée par Revil : *Géologie des chaînes jurassiennes et subalpines de la Savoie*, t. I, p. 559.

rieure de cette couche a la même teinte, mais est plus dure. Elle devient peu à peu vers la base un poudingue à cailloux calcaires blanchâtres, avec Helix parsemées. C'est dans ces bancs que se trouvent des masses d'oxyde de fer terreux, pauvres, autrefois exploitées et transportées aux fonderies de Cran.

Sous le poudingue vient le calcaire blanc bleuâtre rhodanien, à Rudistes.

Les Helix sont si abondants dans les couches supérieures de cette molasse que, lors de notre course avec MM. Le Roux et Guinier, nous en avons recueilli à chaque pas, dans les prés mêmes.

Les marnes rouges bariolées se rencontrent sur le flanc méridional du bois des Machurettes, interstratifiées dans la molasse ordinaire. Elles sont noduleuses, mais sans fossiles.

La molasse grèseuse bariolée apparaît au-dessus du bois, dans la route de Ferrières.

Au pont de la Caille, et reposant directement sur l'Urgonien inférieur se trouve une molasse jaunâtre renfermant de nombreux nodules de fer hydraté. Aux endroits où la molasse a été délitée, on peut les ramasser par poignées.

Quant à la molasse grèseuse, micacée, la molasse grise ordinaire, ses couches redressées effleurent sur tout le pourtour de la montagne. Elle est recouverte par les formations quaternaires.

C. — Terrains quaternaires.

Ces terrains forment un manteau continu à la chaîne. Ils consistent, pour la région qui nous occupe, en vestiges glaciaires, ceux-ci surtout sur les sommets, en alluvions dites fluvio-glaciaires remplissant les dépressions molassiques et enfin en formations contemporaines (tufs, tourbières).

Parmi les vestiges glaciaires, on peut citer des surfaces urgoniennes polies avec légère striation N-S, des crevasses bourrées de cailloux souvent striés (moraines de fond), et des blocs erratiques parsemés sur les flancs de la montagne [1]. Une moraine glaciaire continue a été signalée par Maillard au bas du versant occidental de la montagne de la Balme. On y rencontre en effet en dessus de la Balme des boues bleues et jaunes avec galets striés.

Les alluvions post-glaciaires sont représentées par un poudingue en gros bancs à Lovagny, tout le long de la route qui

1. Malheureusement ils sont employés comme matériaux de construction, et on ne les retrouve plus guère que dans les murs des habitations.



conduit aux mines d'asphalte. On le retrouve sous forme de conglomérat à ciment calcaire ferrugineux et à cailloux roulés au-dessus de Marny. En ce point il repose directement sur un grès noir bitumineux Sidérolithique. La terre végétale le recouvre.

Au nord de la Balme-de-Sillingy, un poudingue analogue à celui des gorges du Fier (Nagelfluh), affleure sur un trajet assez considérable. C'est une formation où le ciment a l'apparence d'un tuf sableux, contenant de nombreux grains de quartz, les cailloux roulés y sont en majorité calcaires. Il est recouvert par des graviers et des sables.

Les alluvions glaciaires [1], remaniées par les torrents puissants consécutifs à cette période ont formé un très épais manteau d'alluvions dites fluvio-glaciaires dont la plaine d'Epagny offre un bel exemple. Ce sont surtout des graviers et des sables. Le Fier s'y est creusé un lit parfois très encaissé, et les terrasses successives qu'on y constate marquent nettement les époques de régression de la rivière. Le Fier quaternaire, bien plus puissant que celui de nos jours, ressortait de la plaine par la trouée de Bromines. Il s'épurait à cette époque dans les eaux du lac d'Annecy qui baignaient les rochers de Mandalaz, et n'a pas contribué pour peu à la stratification de tous les éléments détritiques.

Il est probable que la moraine signalée plus haut, près du village de la Balme, a barré la vallée qui est devenue par suite *vallée morte* et l'émissaire du lac d'Annecy a détourné son cours vers Lovagny où il a creusé une gorge épigénétique [2].

Nous avons relevé à droite et à gauche quelques coupes.

Nous nous bornerons à les énumérer en négligeant toute interprétation.

Dans la plaine d'Epagny, près de la ferme Moret, le creusement d'un puits nous a permis de relever la coupe suivante :

1° Terre végétale noire, 1 m. 50,
2° Gravier gras et sable, } environ 30 m.
3° Gravier sec et sable, }
4° Sable fin, 3 à 4 m. d'épaisseur visible.

Dans cette dernière couche se trouve une nappe aquifère variable.

1. Ces alluvions semblent dater comme celles de la plaine des Fins d'Annecy de la période de retrait des glaces consécutive à la glaciation wurmienne. Voir W. Kilian : *Contributions à l'histoire de la vallée du Rhône à l'époque pleistocène*, Zeitsch. f. Gletscherkunde Bd VI, 1911, S. Abd, p. 57.

2. Penck et Bruckner : *Les Alpes françaises à l'époque glaciaire*, trad. L. Schaudel, p. 109, fig. 91.

Près de la fruitière de Bromines on peut noter des bancs de petit gravier recouvrant de grosses poches de sable. Les bancs de gravier sont ondulés et fortement inclinés.

A Chaumontet, près de la forge du charron, une belle sablière est en exploitation. On peut noter :

1° Terre végétale.
2° Sables grossiers et gros blocs.
3° Grosse poche de sable avec petits lits de gravier intercalés, 3 à 4 m. d'épaisseur visible.
4° Lits de graviers de diverses grosseurs, stratifiés, avec lits sableux de quelques centimètres.

A la Balme-de-Sillingy on a la série suivante :

1° Terre végétale.
2° Mélange de petits graviers et de sable.
3° Mélange de gros et petits cailloux.
4° Mélange de boues et de gravier.
Au dessous reviennent successivement des bancs analogues à 3, 2 et 4. A quelques pas de cette coupe le banc 4 est remplacé par une grosse poche de sable.

Au point de croisement des routes de Frangy et de Rumilly, on note :

1° Terre végétale.
2° Graviers et sable, avec petits lits d'argile de quelques centimètres.
3° Argile jaune très compact empâtant des cailloux roulés exotiques et locaux.
4° Sable fin.

Les bancs de sable avec lits stratifiés de graviers peuvent encore se constater au dessus de la Balme, tout au bas de la falaise jurassique.

Parmi les formations contemporaines, on peut citer les tufs formés par les eaux de ruissellement et de sources, chargées de calcaire, lorsqu'elles s'épanchent à la surface. Sur le flanc oriental de Mandalaz, à la cote 606 et près de chez Roux, on peut en observer une exploitation.

Le tuf qu'on en extrait est très tendre et très spongieux, mais il se durcit rapidement après son exposition à l'air Il contient par place des Helix ainsi que des empreintes végétales. Celles-ci sont surtout de l'aulne, du saule et du noisetier (M. Guinier), c'est-à-dire la végétation actuelle de tous les lieux humides, avec quelques tiges de phragmites ou de joncs. Le tuf est recouvert par la terre végétale, puis un peu de sable et de gravier. Son épaisseur visible est de 2 à 3 mètres, mais on ne peut voir sur quoi il repose.

Les débris végétaux y sont disposés par lits parallèles et horizontaux, marquant ainsi le contingent de chaque année. On les retrouve dans les niveaux les plus inférieurs.

Le dépôt a donc dû s'effectuer tranquillement au sein d'un bassin entouré de végétation. Les eaux calcaires, déviant leurs cours, l'ont brusquement interrompu. On les retrouve aujourd'hui, mais plus loin, et près de la ferme où elles coulent sur un lit tufeux qu'elles exhaussent continuellement.

Des tufs quaternaires existent encore à la Caille sur les bancs marneux de l'Hauterivien. Ils sont très coquillers. On y recueille [1] : *Helix obvoluta, Helix personata, Helix nemoralis, Helix lapicida, Helix sericea, Patula rotundata, Limnæa minor.*

La tourbe était autrefois exploitée dans les marais de Poisy et d'Epagny.

IV. — TECTONIQUE.

La colline de Poisy est un brachyanticlinal très écrasé. Elle est uniquement formée par le calcaire urgonien inférieur flanqué à l'est d'un liseré sidérolithique. Le Rhodanien, ainsi que l'Urgonien supérieur, n'existent nulle part et ont dû être déblayés de bonne heure par une érosion formidable. Celle-ci a laissé des traces de son passage sur les couches libres de l'Urgonien inférieur qui sont polies ou creusées en magnifiques lapiaz sur presque toute leur étendue. Un manteau détritique et post-glaciaire recouvre les bords du massif.

Le pli débute aux gorges du Fier. De ce point, où la voûte est complète de l'ouest à l'est, les couches urgoniennes s'élèvent peu à peu des alluvions quartenaires et de la molasse pour atteindre le Crêt de la Cheminée. On peut voir de ce belvédère, si l'on regarde vers le sud, c'est-à-dire vers les gorges, les couches plonger de toute part en éventail pour s'enfoncer sous les alluvions (plongement périclinal).

A l'est s'étend le coteau molassique sur lequel se trouve le hameau de Poisy. Si l'on continue à s'avancer vers le nord, on laisse à sa droite la carrière sidérolithique de Marny, et peu à peu la voûte prend de l'ampleur pour constituer un petit plateau [2]. Elle s'accidente alors à l'ouest d'une falaise calcaire peu importante. Cette structure se continue ainsi jusqu'à Chaumontet, point où les strates s'incurvent de nouveau, puis

1. Maillard : *Derniers travaux*, loc. cit., p. 6.

2. Maillard, dans ses notes a très bien montré cette progression du pli, et il accompagne sa description de schemas très suggestifs. *Derniers travaux*, p. 8.

disparaissent sous les alluvions fluvio-glaciaires, pour aller finalement butter contre le socle jurassique de la pointe de la Balme. C'est en effet à une faille gigantesque qu'est due cette curieuse disposition. La dénivellation est énorme et se mesure par toute la hauteur de l'abrupt de Mandalaz. On y constate l'existence de trois falaises superposées : la falaise jurassique la plus inférieure, puis la falaise valanginienne séparée de la falaise urgonienne par un plan incliné dû à la facile érosion des couches hauteriviennes.

Toutes ces falaises sont étagées, et la comparaison schématique avec les marches d'un escalier est assez exacte. (*V. fig. 1.*)

On peut relever en ce point une coupe intéressante. Le noyau de la voûte tronquée est constitué par les calcaires jurassiques du Portlandien et du Purbeck. En dessus viennent les couches valanginiennes qui, plus dures que les marnes et marno-calcaires hauteriviens forment un petit ressaut. L'Hauterivien est profondément érodé. Il ne forme pas une falaise dénudée comme les couches précédentes, tout au contraire, il est recouvert par un manteau de taillis jusqu'à la muraille urgonienne. Celle-ci s'élève jusqu'au sommet du massif et suit à peu près son axe longitudinal.

Si l'on observe ces couches jusque vers Bromines, on les voit peu à peu disparaître en s'infléchissant vers la plaine. En ce point, les deux masses urgoniennes inférieures et supérieures laissent entre elles un vide caractéristique occupé par le Rhodanien dont les couches tendres ont été déblayées en surface par les eaux. L'Urgonien supérieur y présente la forme singulière d'une dalle triangulaire pointant vers le ciel. C'est cette particularité topographique qui nous a fait découvrir en ce lieu le Rhodanien et l'Urgonien supérieur.

Un peu plus haut, en suivant le sentier qui mène Chez Roux, on peut constater la présence du Gault sur l'Urgonien supérieur, de sables sidérolithiques très abondants et enfin du Tongrien (?). On peut suivre les dépôts sidérolithiques très loin, toujours sur le flanc oriental de la montagne de la Balme.

Le Rhodanien est recouvert en dessus de Ferrières par la molasse jaune à Helix Ramondi. Plus bas, la molasse ordinaire plonge sous la plaine non sans un léger ressaut (Bois des Machurettes) sur les flancs duquel on peut constater la présence de lambeaux de marnes rouges bariolées.

Au-delà de ces formations, du côté d'Annecy, la plaine est coupée par le Fier qui divague à droite et à gauche sur son lit

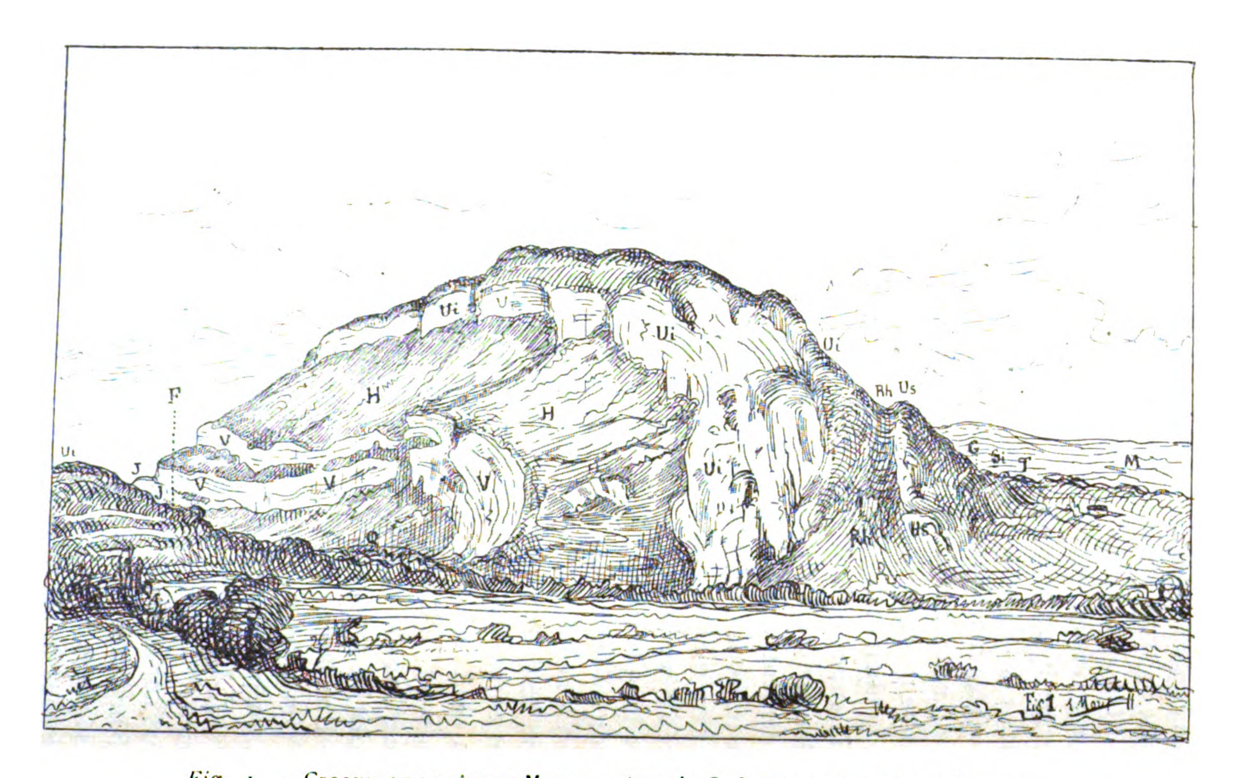


Fig. 1. — Croquis de la tête de Mandalaz (vue du Sud) pris de la route de Macully.
A gauche, contact par faille de l'Urgonien avec le Jurassique. A droite, la dépression (Rh) rhodanienne.

de cailloux roulés. La molasse a été mise à nu par places, et émerge de son manteau quaternaire. Elle forme en cet endroit le centre de la cuvette sur laquelle repose la plaine détritique.

Nous avons vu que cette région de la chaîne est coupée par une importante faille. Près du village de la Balme, à l'angle de la montagne, on peut voir les couches urgoniennes plonger sous la montagne pour butter contre le Jurassique et le Valanginien. D'après H. Schardt [1], cette faille semble se continuer jusque vers Rossy, et serait la prolongation de celle qui naît sur l'anticlinal démoli du Vuache. Elle est transversale à la direction de la chaîne de la Balme et celle-ci offre donc, vers le village du même nom, l'exemple de l'entrecroisement de deux axes anticlinaux. C'est ce que nous avons déjà dit au début de cette étude en faisant remarquer que la pointe de Mandalaz était transversale à la direction de la chaîne de la Balme. En outre, on peut constater que les couches de Mandalaz plongent de toutes parts vers Bromines. Il est donc incontestable que ce point est le brachyanticlinal du pli transversal primitif.

On sait aujourd'hui que nos montagnes calcaires des environs d'Annecy, telles que le Veyrier, le Semnoz, Mandalaz sont contemporaines, c'est-à dire se sont soulevées sensiblement en même temps. Dès lors, l'effort orogénique horizontal ou refoulement qui tendait à renverser le Veyrier dans le synclinal de Leschaux [2] (synclinal actuellement occupé par le lac d'Annecy) tendait également à refouler la chaîne de la Balme. Or la pointe de la Balme, ou anticlinal transverse primitif dirigé à cette époque de l'Est à l'Ouest s'était fendue de bonne heure suivant sa ligne de faîte. Le point faible sur lequel s'est le plus fait sentir l'effort a donc été celui-ci. C'est ce qui explique la faille ainsi que le rejet N.-O. qu'on y constate.

Pour bien se rendre compte de cette structure, il faut gravir l'abrupt de Mandalaz par le chemin qui part de Chaumontet pour arriver à la carrière d'Hauterivien. De ce point, il est facile de voir, comme le dit H. Schardt, « que la montagne de la Balme a subi un mouvement horizontal du S.-E. au N.-W., elle paraît comme arrachée de sa continuation naturelle, la colline de Lovagny, qui fait à peine saillie au-dessus de la molasse. » En outre, il faut remarquer que ce mouvement a dû s'accompagner de cassures sur le flanc oriental. Ces accidents,

1. Loc. cit.

2. Interprétation proposée par M. Kilian à MM. Le Roux et Guinier qui l'ont vérifiée.

secondaires à l'étirement des couches, ne sont malheureusement pas très visibles, mais ils sont suffisamment prouvés par l'existence de nombreuses sources à Bromines. Telle est, ce nous semble, l'explication la plus rationnelle que l'on puisse donner de cette brusque interruption de la chaîne, ainsi que de l'absence d'alignement des deux tronçons.

Vers la Balme-de-Sillingy (*v. fig. 2*), les couches urgoniennes s'infléchissent, d'une part vers le N.-E. pour former le plateau de la montagne de la Balme, d'autre part vers le N.-W., continuant ainsi l'anticlinal de Mandalaz. En ce point, il est brisé et l'on peut très bien voir le tronçon de voûte dont la partie gauche s'est affaissée par suite d'une fracture.

La structure de la montagne de la Balme est très simple. C'est un plateau de calcaire urgonien accidenté à l'Ouest d'une falaise peu importante prenant naissance sur le dos même de Mandalaz. Elle est couverte à l'Est sur une bonne partie de son parcours par les marno-calcaires rhodaniens recouverts eux-mêmes de sables sidérolithiques.

Fig. 2. — Extrémité N-O de Mandalaz venant se raccorder avec la montagne de la Balme.

Une petite cassure C a produit l'affaissement de la partie gauche de la masse urgonienne formant tronçon de voûte.
(Croquis pris de la Balme-de-Sillingy.)

Cette uniformité change en se dirigeant plus au Nord. Près du village d'Allonzier, la chaîne qui déjà s'était inclinée pour individualiser le Crêt de la Dame, se trouve de nouveau accidentée, d'abord par une petite vallée transversale, puis par la montagne d'Allonzier.

Vu de loin, ce mamelon dont le grand axe est dirigé suivant une ligne N.-W.—S.-E. a une forme pyramidale. Sa crête n'est pas formée, comme le pensait Maillard, par de l'Urgonien, mais bien par les calcaires durs de l'Hauterivien. Ceux-ci apparaissent également sur le pan sud du vallon, au bas du Crêt de la Dame. Deux carrières, au-dessus d'Allonzier, permettent de les étudier facilement.

Le Valanginien n'affleure pas en cet endroit. L'Urgonien recouvre le pan septentrional de la montagne d'Allonzier et s'abaisse assez rapidement vers le Pont de la Caille. On le retrouve au sommet du Crêt de la Dame où il est la prolongation de celui de la Balme, et dans la route qui, partant du village d'Allonzier, serpente dans le vallon pour aboutir au lieu dit « Entre deux pierres ».

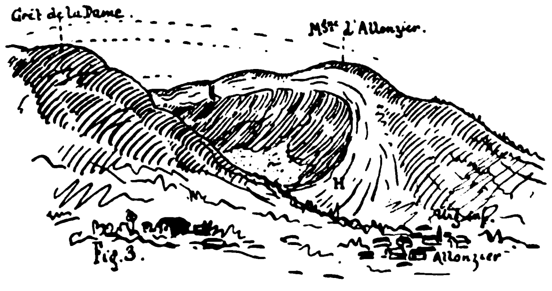
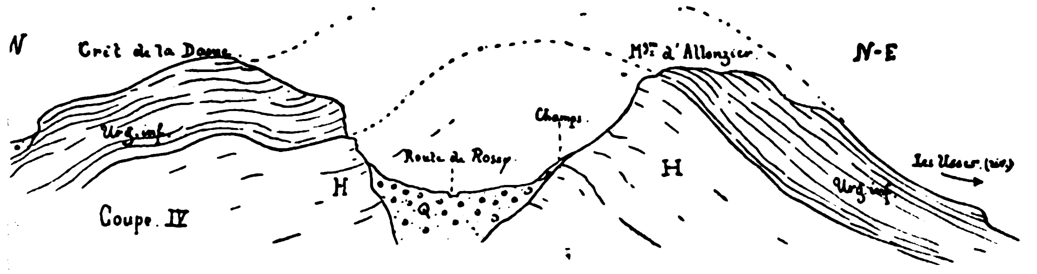


Fig. 3. — Croquis de la montagne d'Allonzier et du Crêt a la Dame
Montrant une cassure agrandie par l'érosion.
(Pris de la route du Pont de la Caille.)

C'est entre le Crêt de la Dame et la montagne d'Allonzier que Maillard et, à sa suite, H. Schardt ont indiqué une faille avec décrochement N.-W. du mont d'Allonzier. (*V. fig. 3.*)

En supposant même que la faille existe, il est assez difficile de trouver les traces d'un décrochement, car, de part et d'autre du vallon, les couches semblent se correspondre exactement. Cette disposition est surtout visible en dessus du village d'Allonzier où l'on retrouve de chaque côté de la route les mêmes terrains (calcaire hauterivien supérieur) *(coupe IV)*



Coupe IV. — Profil sensiblement S-W—N-E du vallon d'Allonzier passant par la route de Rossy.

avec sensiblement la même inclinaison vers l'Est. En outre, l'existence d'une faille n'est pas très prouvée. Les couches du Crêt de la Dame devraient fuir vers le bas de la montagne d'Allonzier. Or, elles semblent, au contraire, pencher en sens inverse, c'est-à-dire vers le Sud en relevant leurs bancs vers le Nord. Il est infiniment probable que l'on se trouve ici en pré-

sence non pas d'une faille, ni d'un décrochement, mais d'une ample fracture ayant donné une prise facile à l'érosion. La voûte que l'on obtient en raccordant schématiquement les couches est assez importante, et devait former le dernier ressaut crétacé de la chaîne de la Balme.

C'est, en effet, à la cluse des Usses que se termine cette chaîne.

Le calcaire urgonien dans lequel le torrent s'est creusé un lit encaissé y est horizontal et recouvert par les formations molassiques.

Vues du sommet de la montagne d'Allonzier, les couches urgoniennes qui forment cuirasse, plongent en éventail de toute part, tant vers le Pont de la Caille que dans la direction d'Allonzier. La montagne sur le flanc de laquelle est bâti ce village forme donc la terminaison sectionnée de la chaîne (prolongement périclinal d'Allonzier).

Conclusions.

La chaîne de la Balme, qui s'étend des Gorges du Fier à la cluse des Usses, est donc un massif parfaitement individualisé et non un chaînon déjeté du Salève. C'est un ***brachyanticlinal***. Sa ligne, coupée à la Balme par une faille naissant sur l'anticlinal transverse de Mandalaz, a subi un rejet N.-W. assez considérable. Elle se continue ensuite jusqu'au village d'Allonzier où une fracture importante a tronçonné sa terminaison.

L. Moret.

Origine de la Taille en Savoie, Bresse & Bugey

(Suite)

Le bailliage de **Mauriane,** *suyvant la quote et despartement contenu par les lettres de déclaration cy-après ténorisées, y joinctz les 5 deniers pour livre pour la commutation du sel ainsi que cy-devant a esté observé.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher, bien amé et féal conseillier le juge maje de Mauriane, ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie),* sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a

esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter laditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Mauriane passez 2600 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenans des amendes et délictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de renfort au lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Mauriane, pour la rate et quote le concernantz, la somme de 2570 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement pour la susditte commutation de gabelle du sel 12 gros Savoye, nous en payera pour led. ranfort 5 gros 1 quart de plus, que seront somme toute 17 gros 1 quart pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie).*

Audict bailliage de Mauriane.

Bessans, tant pour la commutation du sel, les 5 deniers pour livre pour raison d'icelle, que augmentation pour la gabelle du vin, monte en tout par an L. 1129, 19 solz. — Lanslevillard, 498, 19. — Lanslebourg, 631. — Termignon, 631. — Sollière, 264, 3. — Bramans, 355, 3. — Aultrea, 355, 7. — Avrieulx, 205, 9. — Le Bourget, 352, 4. — Amoudanne, 411, 13. — Fourneaulx, 29, 7. — Freney, 54, 6. — St-André, 370, 11. — Orelle, 425, 12. — Le Til, 252, 8. — Beaulne, 205, 9. — St-Martin-de-la-Porte, 132, 16. — St-Martin-d'outre-Arc, 58, 14. — Valmenier, 278, 17. — St-Michiel, 572, 7. — St-Jullin, 704, 8. — Montdeny, 164, 8. — La cité de St-Jehan, 1276, 14. — Valloire, 686, 16. — Albanne, 214, 5. — Montricher, 179, 1. — Villard-Gondran, 140, 18. — Arbyé-le-Jeune, 322, 17. — Arbyé-le-Vieulx, 603, 18. — Montriond, 179, 1. — St-Jehan-d'Alve, 1056, 12. — St-Sollin, 631. — Fontcouverte, 749, 18. — Villard-Rembert, 237, 15. — Jarrié, 631. — St-Paix, 176, 2. — Hermillion, 302, 6. — Nostre-Dame-du-Chastel, 217, 4. — Montvarnier, 337, 11. — Montpaschal, 269, 13. — Pontamafrey, 118, 18. — Montaymont, 633, 19. — La Chambre, 358, 16. — St-Avroz, 140, 18. — St-Estienne-de-Cuynes, 397, 14. — Ste-Marie-de-Cuynes, 328, 15. — St-Alban-de-Villars, 550, 6. — St-Collomban, 619, 6. — Espierre, 545, 18. — St-Remy, 211, 7. — Montjallafrey, 259, 15. — St-Légier, 123, 6. — St-Martin-sus-la-Chambre, 88, 1. — Nostre-Dame de Cruet, 52, 17. — St-Urban d'Ultières, 427, 1. — Belleville, 130, 12. — St-George, 416, 16. — Argentine, 498, 19. — Montsappey, 337, 11. — Bonvillaret, 477, 14. — Bonvillard, 543, — Ayton, 498, 19. — Montgilbert, 255, 7.

Le balliage de **Beugeys,** *suivant la quote et despartement contenu par les lettres-patentes de déclaration cy-après ténorizées, joinct avec le droict de la commutation du sel les 5 deniers pour livre et aussy le ranfort pour raison de la gabelle du vin, ainsy que cy-devant a esté faict.*

Emanuel Philibert, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, prince de Piedmont, etc., à nostre cher, bien amé et féal conseiller le juge maje de Beugeys, ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie),*

sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus égallement que faire s'est peu, heu esgard au revenu ordinaire que nous souloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Beugeys et Verromeys passez 5100 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenantz des amendes et délictz, avons néantmoins déclairé et déclairons que nous sommes contens que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nosdictz païs de Beugey et Verromeys, pour la rate et quote les concernans, la somme de 4988 escuz de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 groz Savoye, nous en paiera pour led. ranfort 5 gros de plus, que seront somme toutte 17 gros pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie).*

Audict bailliage de Beugeys.

Yenne, 549, 11. — La Balme, 81. — Treyzi, 137, 8. — St-Paul, 120, 1. — Loyzieu, 134, 10. — Vertemex et Meiriouz, 130, 4. — Trimoël, 62, 4. — La Chappelle, 98, 7. — St-Pierre, 113, 11. — Natage, 99, 2. — Chimillieu, 63, 13. — St-Jehan-de-Chimiluz, 271, 4. — Billième, 128, 15. — Jongiouz, 135, 5. — Loissey, 103, 8. — Chanaz, 134, 10. — Conzieu, 39, 16. — Crenna, 106, 6.

Ressortissans de la ville de Belley. — Belley et sa parroisse, 822, 18. — Brens, 132. — Arbignieu et sa parroisse, 274, 16. — Pezieu, 182, 5. — Collomieu, 70, 3. — Conzieu et sa parroisse, 97, 13. — Ambléon, 77, 8. — St-German et sa parroisse, 182, 5. — Pugieu et sa parroisse, 120, 8. — Contrevoz et sa parroisse, 250, 4. — Aynemon, 107, 15. — La Bourbenche, 78, 2. — Ordonnax, 222. — Rossillion et le village de Tard, 264, 13, — Condon, 56, 8. — Andert, 43, 8. — Chasey et sa parroisse, 166, 7. — Bons, 70, 18. — Creissieu, 98, 7 — Conzieu et sa parroisse, 243. — Virieu, 329, 15. — St-Martin, 326, 3. — Seyserieu et sa parroisse, 902, 9. — Vongny et sa parroisse, 104, 3. — Flaxieu, 75, 19. — Pollieu, et sa parroisse, 122, 19. — Culoz et sa parroisse, 176, 9. — Creysin et sa parroisse, 218, 8. — Lavoz et sa parroisse, 176, 9. — Marrignieu, 154, 15. — Billieu, 98, 7. — Magnieu et sa parroisse, 112, 16. — Chatonod, 71, 12. — St-Champt, 104, 3. — Escrivieu, 49, 4. — Massignieu et sa parroisse, 120, 16. — Parves, 212, 12 — Virignin et sa parroisse, 214, 1.

Le mandement de Montbel. — La parroisse de Novaleyse, 117, 3. — Le village de Beunen de lad. parroisse de Novaleyse, 42, 6. — Le village des Champs, 120, 8. — Village de Bottières, 11, 19. — Village de Monnant, 13, 15. — La parroisse de Marcieu, 47, 15. — Parroisse de Nantes, 105, 12. — Parroisse de St-Alban, 119, 7. — Parroisse d'Ain, 142, 9. — Parroisse et mandement de Verel, 185, 3. — Parroisse et mandement de Belmont, 433, 18.

Le mandement de St-Genix. — St-Genix, 193, 16. — Bauges, mandement susdict, 6, 11. — Vachellin, 23, 18. — Joydin, 70, 13. — Croizon, mandement de Montdragon, 15, 4. — Campagneu, 163, 9. — Grizin, 56, 8. — Duisse, 13, 1. — Les Mollasses, 26, 16. — St-Maurix, 113, 11. — Ro-

chinien, 16, 13. — Lespin, 120, 16. — Gerbaix, 77, 8. — Le village de Mures, 34, 15. — Le village de Tardy, mandement dudict Gerbaix, 11, 12. — Doncieu, 10, 17. — Le Carrel, mandement susdict, 49, 18. — Le Mollard, 3, 5. — La Latte, mandement susdict, 18, 6. — Gardet, 21, 7. — Angozard, 86, 16. — Ste-Marie-d'Alveys, 60, 1. — La chastellanie de Rochefort, 86, 16. — La chastellanie de Lay, 92, 12. — La chastellanie de Mouslan, 49, 18. — La chastellanie des Marches, 27, 17. — La chastellanie de Glandieu, 19, 11. — Grenier, 15, 4. — La Broyère, 6, 11. — Yplains, 10, 17. — Cordon, 36, 4. — Suchet, 6, 3. — Gillignieu et Murs, 49, 18. — Eysieu, 27, 3. — St-Boy, 25, 14. — Veyrin, 15, 19. — Le Crozet, 23, 3. — St-Benoict, mandement de Neyrieu, 39, 9. — La Sauge, 31, 17. — La chastellanie d'Evieu, 43, 8. — La chastellanie de Grollée, 119, 7. — Le mandement susdict, 22, 16. — Loys, aultrement Ansollin, 56, 1.

La chastellanie de Peyrieu. — Peyrieu, 75, 19. — Bovines, mandement susdict, 33, 6. — Fay, mandement susdict, 23, 10. — Primeysel, 91, 3.

Le mandement de Seyssel. — Seyssel et sa parroisse, 676, 17. — La parroisse d'Enclafort, 297, 19. — La parroisse de Corbonod, 605, 19. — La parroisse de Chaney, 529, 6. — La parroisse de Sorgieu, 145, 7. — La parroisse de Cra, 218, 8.

Le mandement de Chasteauneufz, y comprins Champagne en Verromeys. — Armuis, 114, 5. — Virieu-le-Petit, 305, 3. — Altamare, 45, 19. — Ameizieu et le Moullin, 128, 15. — Lotheisieu, 31, 17. — Bassiouz, 24, 12. — Blanod, 53, 11. — Belmont, 45, 12. — Bioléaz, 104, 17. — Boirin, 85, 7. — Brénax, 40, 10. — Champagne, 225, 10. — Cossonod, 49, 18. — Chassanod, 35, 9. — Chimilliouz, 23, 18. — Cormoranche, 228, 10. — Chasteauneufz, 41, 19. – Contamine, 21, 14. — Chamilliouz, 85, 7. — Charancin, 78, 2. — Vieu, 350. — Chavorney, 156, 4. — Cerveyrieu, 103, 3. — Chandoucin, 44, 17. — Grand-Albergement, 422, 6. — Genevrey, 54, 5. — Hostonne, 438, 4. — Hostiaz, 75, 4. — Lompnes, 335, 11. — Les Castagniolles, 70, 18. — Fitignieu, 175. — Le-Petit-Albergement, 392, 13. — — La Ravoyre, 106, 6. -- Lopnieu, 68. — La Chappelle, 21, 14. — Lonyouz, 92, 12. — Largnin, 34. — Lilignod, 86, 4. — Lignod, 44, 17. — Luirieu, 240, 16, — Maconod, 42, 14. – Montgonod, 35, 9. — Muffieu, 23, 3. — Mecarrel, 44, 3. — Mussin, 75, 4. — Marliouz, 31, 17. — Primilliouz, 88, 19. — Petit-Tard, 12, 6. — Passin, 104, 17. — Pont (?)-de-Passin, 63, 13. — Poissieu, 103, 8, — Ruffieu, 501, 2. — Réouz, 49, 18. — St-Blésine, 87, 10. — St-Sulpis-le-Vieulx, 69, 9. – Songieu, 163, 9. — Sothonod, 218, 8. — Sutrieu, 104, 17. — St-Maurix, 26, 15. — Tellières, 32, 11. — Tessellieu, 162. — Tallixieu, 89, 2. — Tirugnin, 59, 14. — Vercozin, 57, 10. — Voglens, 87, 10. – Vaulx-St-Sulpys, 86, 1. — Glargin, 16, 13, — Massignieu, 68, 14.

Le mandement de St-Ramgbert. — La ville de St-Rambert, 368, 16. — La ville St-Germain, 227, 16. — Varillies, 243. — Ambérieu, 260, 7. — Toyet, 283, 9. — Les Allimes, 70, 3. — Angoyères, 44, 3. — Douvres, sans Le Mollard, 205, 8. — Longecombe et son mandement, 110, 13. —

Le village de Chandort, 214, 16. — Corcelles, 217, 13. — Montferrand, 96, 4. — Vorcieu, 55. — Mont de l'Ange, 70, 18. — Cleysieu, 196, 14. — Chaley, 122, 19. — Lacouz et La Bertinière, 132, 7. — Connant, 70, 18. — Eypierre, 23, 18. — Charvieu, 104, 17. — Arandax, 154, 15. — Catagnieu, 52, 16. - Endoyen, 68. Enrachiaz, 64, 8. — Chaney, 63, 13. — Tignes, 103, 8. — Plons, 55, 14. — Malix, 63,13. — Le village de Caven, 251, 13. — Roman et Pesières, 112, 2. — Rogemont, 86, 16. — Argis, 23, 18. — Le Mortier, 41, 19. — La Pava, 52, 16. — Averliez, 36, 18. — Reculafol, 36, 18. — Endriset, 23, 18. — Ysnave, 122, 19. — Nyvollet, 135, 19. — Nentuet, 53, 11. — Oncieu, 44, 17. — Voges, 141, 15. — Auteville, 318, 4. — Planafey, 95, 9. — Luppieu, 69, 9. — Grattouz, 35, 9. — Bouliaz, 36, 18. — Serrières, 39, 1. — Morgellas, 39, 1. — Javernes 53, 11. — Blonax, 118, 12. — Buges, 32, 11. — Vorraiges, 52, 16. — La Roche, 21.

La parroisse de Mataffellon. — Mataffellon, 41, 5. — Eschaugeaz, 30, 8. — Coisellet, 21, 14. — Liliaz, 26, 16. — Sorpiaz, 26, 16. — Muliaz, 13, 1. — Cotrefloz, 10, 3. — Corcelles, 26, 1. — Maux, 6, 11. — Charmines, 8, 14. — Chasteauneufz, 47, 15. — Granges, deppendant dudict Mataffellon, 13, 1. — Bonboys, 7, 19.

La ville et mandement de Poncin. — La ville de Poncin, y comprins le village d'Almen, 431. — Breignes, 55. — Chavaneaz, 107, 1. — Leymiaz, 130, 4. — Avriliat, 60, 1. — Champellion, 55. — La Cueille, 108, 10. Merpuis, 121, 10. — Serrières, 44, 10. — Malavaz, 23, 18. — Sotonax, 27, 10. — Bollozon, 104, 17. — Balvey, 21, 14. — Sollonnax, 91, 3. — Meaz, 37, 12. — Leyssard, 55. — Chappiaz, 43, 8. — Ensebillion, 28, 4. — Chaley, 66, 3, 3 deniers. — Sizod, 98, 7. — Samiriaz, 28, 19. — Mortarey, 112, 16. — Boche, 65, 2. — Chamagiaz, 108, 10. — Coyron, 33, 6. — Establoz, 42, 14.

Le mandement de Chastillion de Corneille. — Chastillion de Corneille, 192, 7. — Boyouz, 216, 19. — St-Hierosme, 54, 5. — Villars, 91, 3. — Pruciouz, 130, 4. — Corlier, 189, 9.

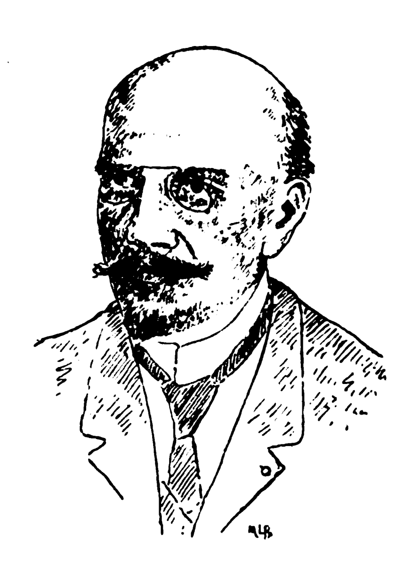
Le mandement d'Ambronay. — Ambronay ville, 667, 1. — Cottellieu, 205, 8. — Les Blatons, 60, 1. — La Championnière, 52, 2. — Les Volgeis, 64, 7. — Les Genodz, 54, 5. — Longeville, 159, 16. — Merlant, 135, 19. — Le Mollard, 91, 3. — Les hommes du sgr. abbé d'Ambronay au village de Douvres, 109, 19.

Le mandement de Varey. — St-Jehan-le-Vieulx, 374. 12. — St-Cire, 36, 4. — L'Albergement, 274. — Darueil, 98, 7. — Auterive, 195. 5. — Jugerieu, 215, 10. — La Routte, 48, 9. — Le Beveur et Jongeu, 57, 17. — Chaux, 108, 10. — La Combe, 70, 3. — Cucuens, 21, 14. — Varey, 256. — Cherminand, 39, 1. — Le Sappey, 41, 19.

(A suivre.) Gabriel PÉROUSE.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

16.417 — Annecy. Imprimerie J. ABRY.



MARIUS GUERBY

(1855-1912)

Une perte cruelle vient de mettre en deuil l'Académie Florimontane.

Son Président, MARIUS GUERBY, professeur de sciences physiques au Lycée Berthollet, secrétaire de la Commission de météorologie de la Haute-Savoie, a succombé le 20 juin dernier, à la suite d'une douloureuse et implacable maladie. Cette disparition sera profondément ressentie par ses nombreux amis et tous ses collègues. La Florimontane gardera pieusement le souvenir de l'homme de haut caractère et de grand cœur, du modeste et laborieux savant que fut Marius Guerby.

***

Les obsèques ont eu lieu samedi, 22 juin, au milieu d'une nombreuse assistance. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Mermet, inspecteur d'Académie; Lehr, proviseur du Lycée Berthollet; Nanche, vice-président de l'Académie Florimontane, et Boucon, professeur au Lycée.

Le char funèbre était suivi par les membres de la famille et les amis les plus intimes du défunt, les professeurs des deux lycées, les élèves portant des couronnes, les membres de la Florimontane et toutes les notabilités de la ville.

Au cimetière, M. Mermet, prenant le premier la parole, a retracé dans un langage élevé la vie du fonctionnaire distingué et dévoué, le talent d'enseignement du professeur qui depuis vingt-deux ans a contribué à la formation intellectuelle de nombreux élèves, et a exprimé les regrets unanimes du corps enseignant de la ville d'Annecy, en adressant le suprême adieu.

Un élève du Lycée, M. Traveletti, dans une allocution émue, a apporté sur la tombe le témoignage de l'affection et de la reconnaissance de ses camarades, ainsi que leur pieux salut à la mémoire du professeur regretté.

M. Nanche, vice-président de la Florimontane, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Au nom de l'Académie Florimontane, j'adresse l'adieu suprême à l'homme éminemment bon et de grand mérite que fut M. Guerby, membre depuis plusieurs années de la Florimontane qui en avait fait son Président, reconnaissant ainsi son noble caractère et sa haute science.

« A la réorganisation de la Commission de Météorologie de la Haute-Savoie il en fut nommé secrétaire, ses travaux antérieurs sur cette science nouvelle et minutieuse l'ayant désigné à l'unanimité des membres de cette Commission.

« Il accepta cette charge malgré ses nombreuses et très absorbantes occupations professionnelles et ce fut avec un inlassable dévouement qu'il recueillit et condensa les multiples observations des différentes stations de notre région qui lui permirent d'envoyer régulièrement à la Commission centrale de Météorologie de l'Observatoire de Paris la contribution remarquée et très appréciée de notre département.

« Parallèlement à cette œuvre déjà considérable, il assurait la publication mensuelle du Bulletin météorologique. Il tirait de ses observations des aperçus entièrement nouveaux dont la communication dans nos séances sur le régime des vents et des pluies, sur les variations du climat étaient écoutées avec un vif intérêt.

« Dans son Assemblée générale de 1911, l'Académie Flori-

montane l'élut à l'unanimité son Président ; tous les membres qui assistaient à cette séance ont encore présente à la mémoire l'allocution pleine de charme et de modestie qu'il adressa à ses collègues en prenant place au fauteuil.

« Il ressentait déjà, hélas ! les premières atteintes de la maladie qui devait l'emporter et qui l'empêcha souvent de présider nos séances où son tact discret et son universelle science lui faisaient conduire les travaux et les discussions avec une rare intelligence. Aussi ce fut avec un pénible regret partagé par tous les membres que la Florimontane se vit pour cette cause privée de son Président lors de la célébration de son soixantenaire.

« Dirai-je un mot de l'homme privé ! Son cœur admirable, son haut caractère, la parfaite et absolue dignité de sa vie morale, sont connus de tous. L'exemple qu'il laisse après lui ne sera pas perdu. Le nom de notre cher et regretté Président sera inscrit au livre d'or de l'Académie Florimontane et la place qu'il laisse vide sera longtemps occupée par son précieux souvenir.

« Au nom de la Florimontane, j'adresse à sa famille, à ses collègues de l'Université et à ses amis si cruellement frappés l'expression de nos douloureuses sympathies et de nos regrets. »

Enfin M. le professeur Levitte, au nom de ses collègues, a retracé dans les termes suivants la vie toute de droiture et de dévouement de l'ami disparu :

« Messieurs,

« Au nom de ses amis les plus chers, si désolés qu'ils renoncent à la parole, au nom de ses collègues des deux Lycées et de l'Amicale qui les unit, j'ai aussi le douloureux devoir d'adresser à Marius Guerby le dernier adieu.

« Le professeur a reçu le suprême témoignage de ses chefs, l'hommage touchant de ses derniers élèves. Le météorologiste, le président de l'Académie Florimontane ont aussi été loués dignement ; je voudrais essayer de dire ce que fut le collègue, l'ami, l'homme.

« Depuis 22 ans il était des nôtres et contribuait à l'éducation scientifique de l'élite de ce beau pays où, comme nombre d'entre nous, il avait fixé sa vie. Observateur, pondéré, volontiers silencieux, il n'en soutenait pas moins, à l'occasion, son avis avec chaleur. Il avait de ces brusqueries inoffensives qui



sont, chez certaines natures, l'achèvement de la franchise. Avec lui un dissentiment était possible, le ressentiment jamais. Ni sa réserve coutumière, qui le rendait très sûr, ni sa vivacité intermittente, ne masquaient longtemps une extrême serviabilité, une inlassable bonté, un esprit juste et fin. Aussi fut-il, il y a quelque vingt ans, un des premiers vice-présidents de notre Cercle universitaire, cercle unique en France, et plus récemment, notre premier représentant au Conseil d'administration du Lycée. Il contribua aussi à la fondation et à la direction de notre Amicale, l'éclairant d'une connaissance exceptionnelle de nos lois et règlements, l'aidant à mettre toujours au-dessus de l'intérêt corporatif l'intérêt supérieur de l'éducation nationale.

« Tel fut le collègue ; l'ami était excellent et fut payé de retour. Il ne se prodiguait pas en vaines démonstrations de sympathie banales, mais il mettait dans ses relations tant d'élégante simplicité, de discrétion et de bonne grâce, qu'on se sentait en confiance et qu'on était insensiblement attiré et conquis. Ceux qu'il avait une fois élus pouvaient compter sur lui et savourer le charme d'une exquise intimité. De ses vieilles amitiés je ne dirai qu'une chose : elles durent depuis un quart de siècle, l'une d'elles depuis près de 40 ans, sans un nuage, sans une défaillance, sans autre épreuve que la suprême séparation. Epreuve cruelle pour lui : tout le monde, en effet, a remarqué que son déclin date de la mort d'un collègue cher entre tous.

« Son affection s'étendait aux familles de ses amis et y trouvait une juste réciprocité. Aussi, a-t-il vu se succéder autour de son fauteuil de malade, puis veiller sans cesse à son chevet, non seulement ses collègues et ses intimes, tel ancien élève devenu son collègue, tel jeune élève devenu un peu son fils, mais de douces consolatrices et des infirmières bénévoles.

« Guerby, si bon et si digne d'affection, était fait pour la vie de famille. Mais un neveu et quatre nièces avaient perdu, jeunes encore, leur mère et, plus tard, leur père ; à quoi bon fonder un foyer quand de chers orphelins s'offrent à votre tendresse et votre dévouement ? Il les attira donc auprès de lui, il fut leur guide, leur appui, un second père. Pour eux, il resta stoïquement célibataire. Vers la fin, les ayant tous engagés dans sa propre carrière, il se retrouva seul. Aussi, les vacances venues, alors que ses collègues s'envolaient à tire-

d'aile, qui vers la famille, qui vers la mer ou la haute montagne, avec quelle joie il rassemblait auprès de lui ses enfants et leur donnait une large hospitalité, s'enquérant de leurs besoins, de leurs désirs, y pourvoyant avec une bonne humeur et une tendresse inépuisables ! Quand la maladie le toucha, ils revinrent plusieurs fois le réconforter de leur présence désirée. Ils sont revenus pour la suprême étreinte. Avec ses amis qui, déjà, lui avaient restitué une famille, ils ont peuplé de visages aimés la solitude qu'il pouvait craindre, ils lui ont fait une mort aussi douce que possible. Guerby, écrit un de ses amis, « fut un de ces cœurs rares et généreux qui sèment à pleines mains le bonheur autour d'eux » ; par un juste retour, ajouterai-je, il aura moissonné les sympathies et les consolations. Qu'amis et parents trouvent en cette pensée un réconfort !

« L'équilibre caractérisait enfin sa discrète, mais riche nature. Le devoir et l'affection faisaient le fond de sa vie : bien des choses en faisaient la récréation et l'agrément. Cet homme sérieux savait le prix de la joie : il ne fuyait pas le monde et savait préparer des fêtes, auxquelles il n'assistait pas toujours. Chez lui, la science n'excluait ni la littérature, ni l'art. Il se retournait curieusement et respectueusement vers le passé, et il faisait bon accueil aux innovations. Il ne lui suffisait pas de servir la grande patrie ; il aimait et il honorait la petite patrie à laquelle il s'était donné. Si la vertu est « une harmonie », comme le pensaient déjà les anciens, sans prétention, sans effort, notre ami fut vraiment un sage.

« Il avait été sage dans la vie : il le fut dans la mort. Quand nous nous faisions encore illusion, il la vit venir non sans regret, mais sans peur. Il n'a exprimé, et très rarement, très discrètement qu'une inquiétude : la crainte de ne pas revoir ceux qu'il aimait. Sa forte trempe lui a épargné non seulement tout affolement, mais toute pusillanimité ; sa fierté lui a interdit toute plainte. Je n'ai jamais vu, pour ma part, tant de sérénité ni tant de dignité sur le seuil du grand mystère.

« Il était trop détaché de lui-même et trop familier avec la science pour ne pas, comme le noble et mélancolique poète, « s'abandonner en proie aux lois de l'univers ».

« Mais son éducation et sa large culture l'avaient initié à l'idéalisme traditionnel que la critique et la science ont cru abolir, mais qui renaît partout chez les penseurs les plus

vigoureux, les plus saturés de science et de critique, et qui reste, pour notre fragile espèce, une parure et une force. Il s'en souvint dans l'épreuve finale, il lui demanda un espoir, une consolation, pour des âmes chères plus encore que pour lui, peut-être.

« Jeunes gens, il ne faut pas qu'une telle vie soit perdue pour vous. En France, nous honorons le talent, nous glorifions le génie, et notre dilettantisme trouble a, pour leurs défaillances et leurs erreurs, des trésors d'indulgence. Et pourtant, s'ils sont l'ornement, parfois la lumière de la société, les qualités du cœur et de la conscience en font la douceur, la sécurité, et seules peut-être elles la rendent possible : car, sans la bonté et le sacrifice, la vie ne serait plus que la guerre, ouverte ou sournoise, de tous contre tous. Fêtons donc les hommes de talent et de génie ; toutefois, réservons une part de nos admirations et tous nos respects à des natures moins brillantes, mais plus droites et plus pures. Vous avez eu le bonheur d'en connaître une et des plus authentiques, croyez-en les témoins qui ont passé la cinquantaine. Promettez-vous de vous en souvenir, d'honorer votre maître disparu et de vous honorer vous-mêmes en l'imitant. Ni vos parents, ni vos éducateurs, ni votre pays n'auront jamais à rougir de vous.

« Et vous, cher ami sur qui la terre va se refermer, nous ne voulons pas qu'elle vous prenne tout entier. Nous garderons, nous aussi, votre haute et douce image ; nous ferons passer en nous tout ce que nous pourrons de votre droiture et de votre générosité. Un peu du meilleur de vous-même survivra dans vos vieux amis et dans cette jeunesse : c'est tout ce que vous auriez désiré, c'est tout ce que nous pouvons faire ; nous le ferons, et ainsi nous ne serons pas totalement séparés de vous. »



L'Académie Florimontane adresse à la famille de Marius Guerby, à ses amis et à ses collègues, l'expression de ses regrets et de sa plus profonde sympathie.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 avril 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT a la triste mission d'annoncer la mort d'un de nos collègues M. J. ROBERT, qui a succombé en pleine jeunesse aux atteintes d'une cruelle maladie. Il adresse à son père, M. Victor Robert, l'expression des condoléances très sympathiques de l'Académie Florimontane.

Un homme du plus haut mérite vient aussi de disparaître. M. François DUCLOZ, maître-imprimeur, à Moûtiers, avait repris les traditions artistiques des grands imprimeurs des siècles passés. On lui doit un certain nombre d'ouvrages de grand luxe, illustrés de reproductions iconographiques en vue desquelles F. DUCLOZ, sans ménager ni sa peine ni son argent, avait effectué de laborieuses recherches dans les archives de France et de l'Etranger. La Florimontane adresse un souvenir ému à sa mémoire.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

M. MARTEAUX offre à la bibliothèque, de la part de M. le Chanoine FRUTTAZ sa brochure ***Les Marquis de Montferrat dans la vallée d'Aoste*** au XIe siècle, Torino, 1912.

MM. A. CROLARD et MARTEAUX présentent la candidature de M. André DUPONT, industriel, à Paris.

M. Louis RUPHY, architecte, à Annecy, est présenté par MM. NANCHE et GARDIER.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques reçus :

Registres du Conseil de Genève, tome IV, Genève. Kündig. 1911.
J. CORCELLE : *Belley et le Valromey*, guide, Dôle, 1911.
L.-C. BOLLEA : *Ferdinando Gabotto, Biografia et Bibliografia*. 1911.
RENATO PAMPANINI : *Per la protezione della Flora italiana*, Firenze, 1911.
(Dons des auteurs)

1. Sont présents : MM. Bernard. Brocadet. Désormaux. Dumont. Gaillard, Le Roux, Letonnelier, Marès. Marteaux, Martin, Nanche, Revil, Sautier-Thyrion. F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Dépollier. Gardier, Guerby.

Exposition internationale de Turin 1911. Catalogue de l'Exposition rétrospective de la section française. (Don de M. O. Costa de Beauregard.)
Annuaire administratif et commercial du département de la Haute-Savoie pour 1912. (Don de M. Abry, éditeur.)
Revue de Savoie, 2e fascicule. (Don de M. Orsier.)

M. Désormaux fait circuler le 2e fascicule de la *Revue de Savoie* et donne lecture du sommaire du n° 3 qui doit paraître prochainement.

M. A. Crolard offre à la Florimontane le fac-simile en bronze d'une statuette gallo-romaine représentant un dieu Lare, découvert dans les fouilles de la papeterie de Cran. Cet objet a été fondu dans les ateliers d'art de M. Berlie, député de Lyon.

M. Crolard offre en outre une balle pour aéroplanes inventée par le colonel Bon. Ce projectile a son application non seulement pour les avions, mais aussi dans la balistique en général. Il faut que les aéroplanes puissent envoyer une gerbe de balles ; or les mitrailleuses offrent, avec un poids mort considérable, une grande difficulté de manœuvre et des dangers pour la stabilité d'un appareil lancé à 30 mètres à la seconde. La balle d'acier Bon, à ailettes directrices, paraît tout indiquée comme projectile d'aéroplane car elle progresse naturellement par gravité, la pointe en avant. Elle ne nécessite aucun appareil pour le lancement, donc pas de poids mort inutile. L'aviateur pourrait en emporter un très grand nombre et les lancer en gerbe. On supprime ainsi toute opération pyrotechnique en l'air et tout danger à l'atterrissage. Avec son poids de 15 à 20 gr., on peut en enlever 10.000, soit la charge intérieure de 40 obus à balles de campagne. Sa force de pénétration est considérable. On peut se rendre compte de ce qu'elle sera pour des balles tombant de 1.000 ou 1.500 mètres, puisque de 40 mètres de hauteur, une telle balle traverse une planche de sapin de 6 centimètres d'épaisseur ou un casque d'acier.

M. J. Serand annonce le décès survenu le 31 décembre 1911, à Genève, du baron Jules Blanc qui prit une très grande part à l'Annexion de 1860. Il était le dernier survivant des quarante délégués qui furent chargés de porter à l'Empereur, en mars 1860, les protestations des Savoyards contre la cession à la Suisse des territoires qui constituent aujourd'hui la zone franche de la Haute-Savoie. Le baron Blanc fut membre de la Florimontane de 1865 à 1884.

M. Le Roux fait une communication sur de curieuses *colonies animales* qui se montrent actuellement en très grande abondance dans l'eau des bords du lac. Les gazons de Charas qui tapissent l'entrée du port (exactement à 2 mètres du quai du Jardin en amont du feu rouge) sont recouverts de boules blanc-verdâtre, transparentes, si nombreuses qu'elles émaillent d'innombrables taches claires le fond sombre du tapis végétal. Ces masses, dont quelques-unes atteignent la grosseur du poing, sont constituées par des agglomérations de milliers d'Infusoires *(Ophrydium versatile)* qui offrent cette particularité biologique d'être absolument bourrées d'algues vertes *(chlorelles)*, petites cellules de 5 millièmes de millimètre de diamètre, qui vivent en symbiose ou commensalité avec leurs hôtes, à la manière d'un champignon et de l'algue qui constituent l'individu lichen. Ces infusoires, longs de 12 centièmes de millimètre, s'allongent parallèlement les uns aux autres dans la masse gélatineuse, agitant leur couronne de cils vibratiles, puis brusquement se contractent en boule pour revenir lentement à leur extension première.

Ce sont des infusoires voisins des Vorticelles, mais privés de pédoncules contractiles. Ces derniers organes se sont fondus dans une masse amorphe gélatineuse qui sert de support à toute la colonie. Cette masse est donc homologue morphologiquement des pédoncules des Vorticelles.

L'algue verte trouve son bénéfice biologique en s'installant dans le corps même de son hôte dont elle utilise les échanges gazeux pour son activité végétative.

Ces colonies, dont M. Le Roux fait circuler des dessins fortement grossis, où l'on voit le noyau rubané dans chacun de ces petits êtres, apparaissent au printemps et atteignent leur plein développement au moment de l'arrivée des Cyprinidés sur la beine à l'époque du frai. Il est vraisemblable que les poissons trouvent dans ces colonies un supplément appréciable à leur nourriture végétale habituelle, car quelque temps après l'époque du frai on ne les rencontre plus.

M. Marteaux fait la communication suivante:

Le Giffre est un torrent du Faucigny, aux eaux froides venues des glaciers de Tanneverge et de Roan ; il est cité en 1285 sous la forme féminine *Gifrie* (H. Feige : *Hist. de Mélan*, doc. 2, p. 421 ; Acad. Salés, XX) adoucie en 1235 en *Gayvry* (Gonthier : *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 625) et en 1339 sous celle de *a flumine Jeffrie* (Faure : RS, 1909, 24).

S'il est vrai que la colonisation de cette vallée serait due à une population d'origine germanique ayant conservé intactes certaines rudesses de son parler, il serait possible d'expliquer ce nom par all. *geifer*, bave, latinisé adjectivement en *aqua geiferia : gifria*. La forme originale masculine se retrouverait davantage dans le nom d'un village du Haut-Giffre, Giffrenant (Sixt), en 1602, *Gefernant* (RS, 1899, 222).

Au sujet de la plaque commémorative du séjour de Rousseau à Annecy, qui doit être inaugurée dans quelques semaines et dont la Municipalité a bien voulu voter les frais, M. SERAND propose le libellé suivant qui est adopté :

ICI FUT
LA MAISON DE Mme DE WARENS
QUE J.-J. ROUSSEAU HABITA EN 1729
AVANT D'ENTRER A LA MAITRISE
(N° 13 DE LA MÊME RUE)
OU SE DÉVELOPPA SON GOUT POUR LA MUSIQUE.
28 JUIN 1912.

M. LE ROUX donne lecture d'une lettre du Président du Comité parisien du 2e centenaire de J.-J. Rousseau qui s'adresse à l'Académie Florimontane pour lui proposer sa collaboration et son appui en vue de l'organisation des fêtes. Après discussion et échange de vues, le Comité de l'Académie Florimontane décide d'attendre les projets de la Municipalité.

Au sujet de la promenade annuelle de la Florimontane, M. J. SERAND est chargé d'étudier les horaires pour diverses excursions qu'il proposera à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 1er mai 1912.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT a la tristesse de faire part de la mort de M. Pierre BOUCHET, négociant, ancien maire d'Annecy, un

1. Sont présents : MM. Bonald, Désormaux, Despine, Fenouillet, Gardier, Genevois, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perrin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. A. Crolard, Dépollier, Gaillard, Grimont, Guerby.

des doyens de la Florimontane dont il faisait partie depuis 1875. L'Académie adresse à la famille de notre très regretté confrère l'expression de sa plus douloureuse sympathie.

Au nom de l'Assemblée, M. Joseph SERAND exprime à M. NANCHE les condoléances bien sincères de tous les Forimontans à l'occasion de la mort de son beau-frère Francisque PACCARD, le fondeur de cloches, universellement connu.

Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à M. MIQUET qui vient se fixer définitivement à Annecy. Il est heureux de voir l'ancien Directeur de la *Revue Savoisienne* revenir prendre sa place aux séances de la Florimontane.

Le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

L. GAUTHIER : *Notice sur Arthur de Claparède*, 1 br., Genève, 1912.

P.-E. MARTIN : *Note sur l'origine de la famille des Arts de Genève*, (Ext. des *Arch. hérald. suisses*, 1910, fasc. 1.)

L. CAILLET : *Accord entre Amédée VIII et Jean de Barjac*, 1 br., Limoges, 1911.

ID. : *Une Sainte du XVe siècle, Madame Loyse de Savoie*, d'après l'ouvrage de M. le Marquis Costa de Beauregard, 1 br., Limoges, 1911.

E. PERRIER DE LA BATHIE : *Additions à la flore de la Maurienne.* (Ext. du *Bull. de la Soc. bot. de Genève*, vol. II, 1911.)

PH. GUINIER : *Sur la présence et la recherche de l'acide cyanhydrique chez les champignons.* (Ext. du *Bull. de la Soc. mycol. de Fr.*, t. XXVII, 3e fasc.)

J. COCHON : *Rapport sur le concours de la fondation Caffe* (année 1910).

F. et J. SERAND : *L'Idylle des Cerises.* (Ext. *Rev. Sav.*, 1912. 1er fasc.)

(Dons des auteurs.)

Revue de Savoie : 1re année, n° 3. (Don de M. Orsier.)

Guide d'Annecy pour 1912. (Don du Syndicat d'Initiative.)

M. Louis RUPHY offre à la Florimontane un plan de la ville d'Annecy au 1/500 dressé au commencement du XIXe siècle par son grand père. Remerciements.

Il est procédé au vote sur les candidatures proposées à la dernière séance. A la suite du dépouillement du scrutin, MM. Louis RUPHY et André DUPONT sont proclamés membres effectifs de l'Académie.

M. LE ROUX fait circuler des croquis de la marche de l'éclipse du 17 avril, qu'il a exécutés de dix en dix minutes. Il attire l'attention sur la phase maximum et le retournement rapide des cornes du croissant lumineux. Il montre en outre deux photographies du phénomène, prises à Clermont-Ferrand par

un Annécien, M. Bojon. Le même paysage, photographié à la période de demi et de pleine phase, offre un aspect vraiment saisissant comme contraste d'éclairement.

M. A. Crolard présente également une photographie de l'éclipse exécutée par M. Caboud, à Annecy.

M. J. Serand appelle l'attention sur les travaux en cours d'exécution au Val du Fier. On sait qu'une voie romaine passait dans cette cluse ; la maison dite de la fée et des débris de murs qui étaient auparavant inaccessibles, peuvent aujourd'hui être examinés de près. D'autre part, on a appris que des ouvriers ont recueilli un certain nombre de monnaies antiques. La Florimontane comprenant tout l'intérêt que présente la surveillance de ces travaux au point de vue archéologique nomme une commission composée de MM. Marteaux, Le Roux, Fr. et J. Serand qui est chargée d'étudier cette question.

M. Marteaux fait la communication suivante *sur le mot* mons *en topographie* :

Les hauteurs boisées ou herbeuses, comprises dans les limites des villas gallo-romaines, servaient à la nourriture des bestiaux, fournissaient du bois aux habitants et, par la chasse, du gibier aux propriétaires. Après le XIme siècle, ces *loca deserta* furent en grande partie défrichés et *mons* devint le nom d'une propriété nouvelle et du village qui s'y éleva. Il est rarement employé seul comme dans Mont (Vanzy) et dans ses diminutifs *monticellus*, Mussel, pat. *Mussé* 1730, (Scionzier) et *montio* (*montius*), Musson 1307 (Vallorcine ; SHAG, XIV, n° 305) ; son composé, *inter montes*, est plus fréquent, Entremont, c, 1154 (Guichenon : *Biblio-Sebusiana* 1,85) et mas à Allonzier, Arcine.

Quand *mons* est accompagné d'un adjectif, la formation est plus ancienne et peut dater de la période romaine, si celui-ci le précède, l'esprit de l'habitant n'ayant pas séparé dans sa dénomination spontanée l'objet de sa caractéristique : *bellus mons*, Balmont, *Belmontem* 866 (*Charte de Lothaire*, fac-simile aux Arch. dép.), Belmont (Bellevaux), *Belmontem* 1184 *(Mém. Acad. de Savoie*, s. 2, II, 276), pat. *Bémont*, à La Forclaz, Les Ollières, St-Martin du Mont, Samoëns ; Beaumont, c. et mas à Mégevette et à St-Germain ; *calvus* —, rocheux, dénudé, Chaumont (Frangy) *in villa calvomonte* 1039 (HPM, I, col. 254 ; *Ch. de l'Abb. de Cluny*, IV, n° 2928 ; *Caumonte*, 1124, Spon, Pr. I ; *Calvomontis* 1160 SHAG, XIV, n° 330) ; Charmont, à Chilly ; Chermont, à St-Cergues, 1739 ; dimin.

Chaumontet (Sillingy) *Chomontet* 1503 (BRUCHET : Arch. dép. *Inv.* E, 682) ; ***Chamontet,*** 1730 ; Charmontet (Douvaine, Faverges) ; ***clarus*** —, éclairé par le soleil, Clermont, ***donnus Claromontis*** 1160 (SHAG, XIV, n° 330) ; ***grandis*** —, Grammont (Cusy) ; *malus* —, dans le dimin. Mémontel (St-Gervais les B.) ; ***maurus*** — des *morus*, d'où *morulus,* noiraud, dans Plaute (*Poen*. 5, 10), forme vulgaire, peut-être pour ***maurus***, maure, noir (v. KOERTING : *Latein-romanisches Woerterb.*, 6314), Maurmont (Thônes), ***Mormand*** 1730, ***Montremont*** (Etat major, carte) ; ***rubeus*** —, peut-être hauteur éclairée par le soleil couchant, Rogemont (Douvaine, Mésigny, St-Eustache).

Quand l'adjectif suit le nom, la forme est plus fréquente, mais moins ancienne, ***mons abruptus*** (?), Montarus (Cordon) ; — ***acutus***, Monthoux, nom de plusieurs châteaux à Nonglard, Pringy, St-Ferréol, Vétraz-Monthoux, ***Monteuz*** 1279 (SHAG, XIV, p. 161) ; pat. ***Montieu***, 1730 à Châtillon, Dingy-St-Clair, Thônes ; — ***arcuarius***, où il y a une voûte, Montarquy (Mont-Saxonnex) ; — ***exsuctus***, que la pluie trempe et qui sèche au soleil, Montessuit (Cluses, Dingy St-Clair) ; — ***fortis***, Montfort (Archamp) 1279 (SHAG, XIV, p. 410) et à Cluses, Passy ; — ***herbosus***, couvert d'herbe, Montherboux (Habère-Poche) ***de monte herboso*** 1180 (*Mém. Acad. Salés.*, II, 276) ; — ***inversus***, qui est tourné de l'autre côté, en parlant du versant qu'éclaire peu le soleil, Montenvers (Chamonix) ; — ***medianus***, de hauteur moyenne (RS, 1909, 70) ; — ***rotundus***, Montriond et, au Biot, peut-être la pointe de Riondet (SHAG, XV, 1309, doc. p. 42) ; — ***pilatus***, poilu, gazonné, Montpelaz (Gruffy, Manigod, Veyrier) ; — ***rabiosus*** ; même nom dans HPM, I col. 1159, en 1208 ; paraît être mal lu dans ***mons qui latine Gabiosus vocatur*** 1184 (*Acad. de Sav.*, sér. 2 ; II, p. 276) ou ***Scabiosus***, 1358, id, p. 294 ; cp. A. DE FORAS : *Congrès savois. de Thonon*, 1886, p. 468 ; ***rabiosus*** semble une traduction médiévale de Mont Rachaix (Mégevette), pat. ***râché,*** teigneux, décharné (*Dict. Savoyard*, p. 340), de **rasicatus*.

M. DÉSORMAUX continue ses recherches de dialectologie savoisienne, en résumant une étude qu'il vient d'écrire pour la *Revue de Savoie*, sous ce titre : *Un grammairien savoyard au XVIII*e *siècle.* Il s'agit d'un certain M. J.-T. Fabre, qui fut précepteur dans la maison Borson, vers 1795-1805.

Le manuscrit de ce grammairien a été gracieusement offert à M. Désormaux par M. le général Borson. M. Désormaux en donne une analyse rapide. Il compare les réflexions que cette

étude lui a suggérées à celles que MM. les professeurs Latreille et Vignon ont exposées dans leur brochure sur *Les Grammairiens lyonnais et le français parlé à Lyon à la fin du XVIIIe siècle* (Extr. des *Mélanges Brunot*).

Les remarques de Fabre, comme celles du grammairien Molard (né à Lyon, mais d'origine genevoise), ont pour but de signaler et de corriger des expressions vicieuses, des mots altérés ou corrompus, etc. Cette collection de « fautes », en l'absence d'autres documents, est une source très précieuse de renseignements sur l'état du français tel qu'on le *parlait* en Savoie, vers la fin du xviiie siècle.

M. Désormaux relève un certain nombre des assertions du grammairien savoyard. Il signale les importations dues aux ouvriers originaires de Savoie à leur retour de Paris, de Lyon, de Turin, ainsi que les « expressions vicieuses ou *gasconismes* qui nous sont communes avec les *Adiousias*, c'est-à-dire les gens voisins de la Garonne, ou avec les peuples des provinces méridionales de la France. »

Une autre série de remarques a pour titre : « Expressions qui nous sont particulières ». Les deux chapitres les plus curieux sont les chap. ix : « Mots altérés et corrompus », et x : « Mots étrangers absolument au français. » Il y a là comme une sorte de petit lexique, comprenant bon nombre de termes usités dans le français local ou régional de la Savoie, termes pour la plupart d'origine patoise ou patoisés, puis francisés et devenus des « savoyardismes ».

Ce vocabulaire est surtout intéressant à cause de l'époque de sa rédaction. C'est le premier en date des lexiques savoyards, puisque, malgré toutes les recherches faites jusqu'ici, le manuscrit de Ch.-Auguste de Sales, « *Dictionnaire du dialecte savoysien*, avec les mots des langues anciennes d'où il est dérivé », mentionné notamment par Gaudy Le Fort, demeure introuvable.

M. Désormaux exposera dans une prochaine séance, le résultat de son enquête concernant le *farĭà* (alias *têratsu*), argot des ramoneurs savoyards.

M. J. Serand propose les itinéraires qui avaient été soumis à son examen en vue de l'excursion annuelle de la société. Le projet de visite du château de Miolan est adopté, et la date de la promenade est fixée au dimanche 9 juin. La séance prochaine aura donc lieu au château de Miolan. Le Secrétaire est

chargé d'écrire au propriétaire, M. Guitter, pour l'informer des intentions de la Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance extraordinaire du 9 juin 1912

tenue au Château de Miolan [1]

Après la visite détaillée du château et des appartements restaurés avec beaucoup de goût dans la grosse tour ovale et dans le bâtiment contigu, la séance est ouverte à dix heures et demie sous la présidence de M. Nanche, vice-président, sur la terrasse ombragée du château surplombant la magnifique vallée de l'Isère.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre de M. le Dr Guitter qui, retenu à Paris, regrette vivement de ne pouvoir faire à la Florimontane les honneurs de la visite de son château, et prescrit à son gardien de se mettre à l'entière disposition des excursionnistes.

Des remerciements sont votés par acclamation à l'adresse de l'aimable châtelain.

Il est ensuite donné lecture des lettres d'excuse de plusieurs membres empêchés d'assister à la réunion : MM. Abry, Crolard, Ferrero, Grimont.

M. Louis Ruphy offre à nos archives plusieurs pièces intéressantes : une feuille de convocation des conscrits de la levée de 1811 pour le tirage au sort ; un arrêté concernant la conscription de 1811 dans le Cantal ; un jugement de 1807 condamnant des receleurs de conscrits, déserteurs ou fuyards.

MM. Nanche et Le Roux présentent les candidatures de MM. Louis Robert, employé à la Société Générale d'Annecy, et Claudius Bouchet, négociant à Annecy.

1. Sont présents : MM. Aussedat, Blanc, Croyn, Dépollier, Désormaux, Gardier, Laydernier, Le Roux, Maillot, Marteaux, Martin, Murgier, Nanche, Perrier de la Bâthie, Pissard, Revil, Richard, Charles et Louis Ruphy, François et Joseph Serand.

Assistaient également à la séance : Mmes Dépollier, Désormaux, Maillot, Martin, Murgier et Ruphy ; Mlles M. Abry, Désormaux, Geley, Laydernier, Martin, J. et F. Ruphy, ainsi que le jeune fils de M. Laydernier.

Le plan lithographié offert gracieusement à chacun des membres par M. Abry, a permis d'effectuer méthodiquement la visite archéologique des constructions, sur la date desquelles M. Le Roux donne quelques explications. Il résulte de l'examen de l'appareillage, des voûtes en berceau et d'arêtes, du vestibule du pont-levis, des baies, des archères et des constructions basses que les tours du sud sont les plus anciennes ; certaines parties semblent remonter aux XIIIe et XIVe siècles. Le bastion ouest et le rempart nord, ainsi que certaines fenêtres du sud seraient bien postérieures et dateraient de la fin du XVe et même du commencement du XVIe siècle.

M. J. Serand lit une notice sur le bâtiment en tant que prison d'Etat et sur les personnages qui y furent détenus.

M. Marteaux fait la communication suivante : « Le nom de Miolan est un des plus anciens de la Savoie; il remonte à la période gauloise et, comme Milan, en Italie, Meylan, dans l'Isère, Mélan, près Taninge (Haute-Savoie), s'explique par le celtique *Mediolanon*, désignant toute localité élevée au milieu d'une plaine. Cette caractéristique ne convient évidemment pas au château, situé sur ce petit plateau presque collé au flanc de la montagne de l'Arclusaz ; elle ne convient pas non plus au village du Bourget, car on n'a pas entendu parler de trouvailles archéologiques faites par les propriétaires. S'il portait cependant très anciennement ce nom, comme semble en témoigner le diminutif Miolanet, petit village voisin, c'est qu'il le tenait d'une localité gauloise située plus bas dans la plaine, plus rapprochée de l'Isère et dont l'emplacement est à trouver. Il a, du reste, peut-être été effacé par un débordement de la rivière qui a obligé les habitants à chercher sur la pente un endroit plus sûr. Le nom en aurait alors été appliqué au Bourget, puis au château. Dans cette plaine passait, à l'époque romaine, la grande route d'Aoste en Piémont, à Vienne, par le Petit-Saint-Bernard, avoisinée de nombreux *vici* et villas : outre *Mediolanum*, *Albiniacus*, Saint-Pierre d'Albigny, *Mantala*, vers Champagne ou Pau, *Voludnium*, la Velieude, près Saint-Jean de la Porte, *Virodunum*, Verdun (Le Cruet), la belle villa de Mérande, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

L'Excursion annuelle de la Florimontane

Pour la quatrième fois, la Florimontane a célébré sa fête annuelle par une excursion à Saint-Pierre-d'Albigny et au château de Miolan.

Dimanche, 9 juin, à 6 heures et demie, une quarantaine de personnes au nombre desquelles on remarquait avec plaisir plusieurs charmantes Florimontanes, se trouvaient réunies à la gare pour prendre le train d'Albertville. Le voyage est déjà un grand plaisir. Le ciel, soucieux de nous être agréable, avait humecté prairies et chemins d'une dernière ondée vers 4 heures du matin et à mesure que le train s'avançait le long du lac d'Annecy, qui s'éveillait à peine, le ciel, dis-je, se faisait plus souriant en laissant entrevoir ses grands espaces bleus.

8 heures. — On arrive à Albertville. Quelques intrépides font une rapide promenade dans la ville dont les environs sont si beaux, juste le temps de visiter le monument aux enfants morts pour la patrie et les quais de l'Arly dominés, sur l'autre rive, par Conflans qui fait songer à la dernière bataille gagnée par les Français de Bugeaud sur les Austro-Sardes, en 1815.

Bientôt on repart; le train court à la base de montagnes altières que désigne les unes après les autres le plus intrépide alpiniste de la bande qui est, en même temps, le plus aimable des guides. Enfin, voici Saint-Pierre-d'Albigny. De confortables voitures attendent et commencent à gravir la pente qui mène à cette ville pittoresquement groupée au pied du col du Frêne dont on aperçoit très distinctement le chalet. Saint-Pierre et son clocher si drôlement coiffé d'un bulbe qui luit sous le soleil sont bien vite dépassés. La côte se fait plus rude, mais l'air est frais, la chaleur est tamisée par le rideau des nuages, le chemin ombragé suit les sinuosités des rocs jusqu'au moment où il s'arrête au milieu du village qui s'abrite derrière la vieille forteresse du château de Miolan.

Du train, les Florimontans avaient déjà eu une rapide vision de ce vieux château qui dresse fièrement ses tours au bord d'un rocher à pic surplombant la vallée de plusieurs centaines de mètres. L'entrée évoque bien la vieille forteresse

moyenâgeuse avec son chemin couvert, son bastion, ses meurtrières parfaitement conservées et que la nature a recouverts de longs rideaux de lierre. Gracieusement accueillie par le gardien, la caravane parcourt dans tous les sens ces ruines respectables dont la visite est facilitée par un plan très clair, copié par Joseph Serand et gracieusement imprimé par notre collègue M. Abry. La caravane ascensionne la grosse tour et la tour Saint-Pierre : elle s'engage sous des voûtes humides, pénètre dans un dédale d'escaliers, de chemins de ronde, de chambres à peine éclairées, aux murs couverts d'inscriptions. C'est là qu'étaient les locaux des prisonniers d'Etat ; c'est là que le célèbre marquis de Sade fut enfermé pendant quelque temps. Plusieurs de ces pièces ont des noms évocateurs ; l'enfer est un véritable tombeau où le jour arrive à peine ; dans le purgatoire, un homme est resté vingt ans, couvrant les murs d'inscriptions, de dessins de toutes sortes. Le paradis est situé au sommet du donjon et la lumière y entre à flots.

La visite terminée, les Florimontans se rendent sur la terrasse ombragée qui domine toute la vallée. Il y a séance... [1]

Et l'on redescend vers Saint-Pierre en contemplant une dernière fois l'admirable paysage qui s'étale sous nos yeux, couronné à l'horizon par les ruines sévères du château de Montmayeur, de sinistre mémoire.

A l'hôtel Central, un succulent déjeuner attend les Florimontans dont la caravane s'est grossie d'automobilistes venus par le col du Frêne. De ce fait, la table est petite, mais on se serre un peu et le repas est des plus gais. Au champagne, M. Nanche, président, prononce quelques mots aimables dont l'esprit n'est point absent ; qu'on en juge :

Mesdames, mes chers Collègues,

Pour la quatrième fois, en me voyant à cette place, je suis presque tenté de me dire, avec quelque fierté :

C'est moi, Guillot, berger de ce troupeau,

troupeau charmant s'il en fut. C'est pour moi un honneur dont j'apprécie tout le prix, mais dont je sens aussi tout le poids. Je puis bien vous avouer que ce n'est pas sans beaucoup d'appréhension qu'au début j'ai accepté cette charge flatteuse, mais les sympathies que vous m'avez prodiguées ont assez vite dissipé mes craintes.

Ma quiétude serait donc à peu près complète si elle n'était troublée par la pensée que je dois cette faveur à la maladie d'un de nos Collègues, le plus sympathique. Une maladie grave retient, depuis trop longtemps déjà,

1. Voir le procès-verbal ci-devant à la page 95.

loin de nos séances, notre Président, et le prive, avec un regret que nous partageons, de présider aussi à ces charmantes promenades.

S'il était permis d'espérer que les vœux des braves gens seront une fois exaucés — c'est malheureusement le contraire qui se réalise — nous verrions tôt M. Guerby reprendre au milieu de nous la place qu'il occupe avec autorité. Aussi mon premier soin est-il de lui envoyer notre pensée, messagère de nos regrets et de nos vœux.

Ce devoir accompli, profitons, jouissons pleinement de l'heure présente, elle est réconfortante, elle est douce ; elle fait oublier les heures grises, trop nombreuses, hélas ! qui passent au cadran des jours. Elle est une « pierre blanche » illuminant les noirs cailloux qui rendent le chemin difficile et font trébucher souvent les philosophies qu'on croyait les mieux assises ; la philosophie rieuse de votre doyen en sait quelque chose...

Cueillons cette pierre, mes chers Collègues, elle sera pour nous un fétiche porte-bonheur.

Un sombre mais grand poète, un des plus grands peut-être, a écrit au frontispice de son œuvre, qui n'est que le reflet de son âme attristée par les malheurs de son temps, cette décevante épigraphe : *Il faut ici laisser toute espérance.* Vers la fin de cette bonne, mais trop rapide journée, je retourne la désolante maxime et j'écris : *J'ai toute espérance !* J'ai pleine espérance que ces charmantes promenades, renouvelées de l'ancienne Florimontane, continueront, et elles continueront grâce à vous, Mesdames, grâce à vous Mesdemoiselles, qui y apportez un charme particulièrement attrayant et toujours goûté.

Votre présence au milieu des « savants » les empêche de retomber sans qu'ils s'en doutent, fatalement, dans leurs spéculations intellectuelles et ils oublient d'admirer exclusivement la belle nature savoyarde aux montagnes toujours belles, même aujourd'hui où cravatées de nuages elles donnent l'agréable illusion de jeunes femmes frileuses, emmitouflées d'écharpes légères.

Ce merveilleux pays de Savoie que nous avons le bonheur d'habiter, n'est-il pas un des plus beaux, un des plus vrais livres de science qu'on puisse lire et savourer, dont on ne se fatigue pas de tourner les pages sans nombre parce que chaque fois elles découvrent des chapitres toujours nouveaux et attrayants.

Aussi bien, d'ailleurs, la science n'a pas perdu ses droits : l'Académie Florimontane a tenu séance. C'est même la seule, Mesdames, à laquelle vous puissiez assister, non pas que les Florimontans soient des mysogynes — vous ne seriez pas là, moi non plus — mais ils obéissent à un règlement, à une tradition. L'attention que vous y avez montrée est la preuve que les communications, toutes de circonstance, qui y ont été présentées vous ont intéressées ; c'est une satisfaction flatteuse pour nos Collègues qui en sont les auteurs.

L'an passé, cette séance, qui était la célébration d'un glorieux soixantenaire, a eu lieu au centre de l'incomparable panorama qu'offre le Semnoz ; cette année la séance s'est tenue, non dans une antique salle, mais

sur l'antique terrasse du vieux château féodal de Miolan, chef-d'œuvre du genre, qui défie les siècles comme le roc sur lequel l'ont assis les puissants constructeurs des demeures féodales. Que de pensées évoquent à notre esprit ces vieilles et fières constructions qui demeurent une grande page en relief de notre histoire et de nos chroniques savoyardes.

On ne pouvait choisir un lieu de séance qui réponde davantage au désir de nos premiers fondateurs.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que Miolan a fait l'objet des travaux de nos historiens. Déjà le chanoine Ducis, archiviste, un de nos anciens Florimontans, dans des conférences sur Saint Bernard de Menthon, avait présenté une étude très documentée sur la célèbre maison.

Je rappelle ici que la vieille Florimontane fut la créatrice de ces conférences dont la Société d'Instruction Populaire n'a fait que reprendre l'heureuse tradition.

Si de la terrible demeure guerrière de Miolan, qui fut aussi une prison comme beaucoup de ses semblables, sortirent trop souvent des cris de désespoir, des cris de souffrances arrachés par les géhennes — Fresne n'était pas inventé —; si un bruit de cliquetis d'épées et d'armures heurtées sortait trop souvent de la puissante maison et passait en rafales dans la vallée, notre séance de Florimontane derrière les vieilles tours crénelées, en ce vingtième siècle, a renoué en quelque sorte la tradition de ces pieux et laborieux chapelains, qui lettrés et artistes, gardaient dans les sombres demeures féodales un coin de lumière, un coin d'atmosphère de paix et de civilisation.

Deux sociétés scientifiques savoyardes : la Société d'Histoire et d'Archéologie et la Société d'Histoire Naturelle, de Chambéry ont avant nous renoué cette chaîne ; d'autres sociétés scientifiques, littéraires ou artistiques viendront après nous et continueront l'intéressant pèlerinage. C'est la preuve que tout se tient dans la vie des générations, que le présent se rattache au passé pour la marche toujours plus en avant du progrès humain...

Sous cette impression, je lève mon verre d'abord à vous Mesdames, à vous Mesdemoiselles ; à M. Perrier de la Bâthie, le cicérone aimable et empressé, rendant ainsi notre visite plus complète et plus riche de souvenirs ; à M. Croyn, notre fidèle collègue, le chantre amoureux de notre beau lac et de ses belles rives, venu se retremper aux sympathies florimontanes ; enfin, à l'année prochaine !

M. Croyn prend à son tour la parole :

Mes chers Amis,

Ma première pensée, mon premier soin, est de vous exprimer le vif plaisir que j'éprouve à me retrouver parmi vous ; sentiment banal pensera-t-on, puisqu'il est commun à tous les camarades qui se revoient après une séparation de quelque durée ; le mien cependant se différencie du vôtre, par suite de mon éloignement du sol où vous pouvez vous rencontrer quotidiennement, et d'occupations professionnelles qui ne me permettent que rarement, à votre égard, une reprise de contact.

Et puisque j'ai l'honneur de compter parmi vos doyens d'âge, laissez-

moi vous entretenir, un instant, de considérations qu'il ne semble pas inutile de rappeler en la fête de ce jour.

Les réunions, comme la nôtre, sont coutumières pour toute Société consciente de sa force ; rien de plus naturel, de plus désirable, que de se rassembler entre Camarades ; une fois par an, dans la lumière, la paix, le réconfort d'une pittoresque promenade et d'un succulent banquet. En agissant ainsi, nous faisons corps pour fêter, à la fois plus cordialement et solennellement, une grande œuvre commune, raviver de chers souvenirs, resserrer encore des liens affectueux, nous féliciter de résultats obtenus, et concerter de nouveaux élans. C'est comme une halte dans la vie, où le voyageur que nous sommes, se repose, d'où il contemple le chemin parcouru et médite sur la route a accomplir encore ; où il savoure l'heure en recueillant ses forces ; où il ne cherche même point à se défendre de cette mélancolie que recèle toute joie, car la loi pour tous est la même : les années précipitent leur cours et il en vient toujours une, où tel des nôtres manque à l'appel.

Aussi, bienheureux ceux qui, par l'essence même de l'œuvre poursuivie, réalisent une pareille rencontre dans le plein essor de l'esprit et de l'âme, dans l'évocation de principes supérieurs, irréfragables, en lesquels ils élèvent, ils concertent toutes leurs facultés, toutes leurs espérances.

Et vous avez, mes chers Amis, nommé la Florimontane ! Quel plus noble essor, en effet, trouver ailleurs, que dans les domaines de l'Art, des Belles-Lettres, de la Science, du Sacrifice de soi, sous l'égide de deux des plus éminents génies de notre Savoie, le Jurisconsulte profond, savant, spirituel, qu'a fait revivre Chambéry sur une de ses places, et le merveilleux écrivain et philanthrope dont Annecy saura fixer en une effigie de bronze ou de marbre le geste ami, le fin et bon sourire. Quel plus radieux horizon que l'espace où évolue cette devise de leur œuvre, la première Académie française :

Flores, fructusque perennes !

La vie peut être fragile et courte ; elle peut multiplier ses désastres, amonceler autour de nous, les feuilles mortes de toutes les désillusions ; il nous reste des trésors que ses trahisons ne sauraient atteindre : c'est le coin de notre cœur, que parfument *les fruits et les fleurs éternels* auxquels faisaient allusion le Président Favre et Saint François de Sales ; c'est le temps, les efforts que nous consacrons à leur culture ; c'est notre fréquentation intime, soit de la vallée, de la forêt, de la montagne, soit des grandes conceptions morales et intellectuelles ; c'est encore l'heure présente, alors que réunis dans le même élan, sur le sol, en l'histoire, et sous le ciel de la petite Patrie savoyarde, nous saluons une fois de plus les principes immortels de bonté, de vérité, de beauté, dont se sont inspirés nos patrons de la première heure, et dont nous nous éclairons et réconfortons à notre tour ; c'est-à-dire tout ce qui, en la vie, constitue trait-d'union avec le perpétuel objet de nos inquiétudes et de nos ambitions : l'Infini et l'Idéal !

Sur ce terrain, à jamais vierge de toute souillure, mes chers Amis, je lève mon verre : à la gloire de la noble devise *Flores, fructusque perennes* ;

je souhaite, de tout cœur, que jusqu'à la fin des temps, s'épanouisse ainsi la Florimontane, pour sa contribution de plus en plus active, au meilleur renom de notre vaillante Allobrogie et, par conséquent, de la France !

A vous tous !

A vos familles !

A l'Académie Florimontane !

Enfin Mme Martin lit, comme elle sait le faire, les vers ci-dessous dus à la plume de M. Désormaux :

L'ILLUSION

(LÉGENDE CELTIQUE)

Pour M' H. G.

Par l'Océan sans fin, la nef des trépassés
Silencieuse va, loin, bien loin de la terre.
Pas une étoile aux cieux n'éclaircit le mystère;
Pas une voix ne crie au noir pilote : Assez !

Sur le pont sont couchés les rameurs, harassés.
Ils rêvent que la vie est douce, à la lumière ;
Qu'à l'Orient, où fuit la plage coutumière,
Ils réchauffent leur cœur et leurs membres glacés. —

Nous sommes les passeurs funèbres. Cette morte
Au visage bleui que notre barque emporte,
Dans la brume du soir, loin des récifs d'Armor,

Fut ta fille rieuse, « Illusion féconde ».
Elle a vécu. Qu'importe ? Elle a dompté le monde,
Et renaîtra demain parmi les genêts d'or !

On applaudit et le champagne pétille à nouveau...

L'après-midi se passe à visiter la ville, originale, aux rues en pente et étroites. Quelques-uns poussent jusqu'à l'extrémité du village pour voir le château de Minjoud, construit sur les plans de Mansard, vers 1700, et où Hortense de Mancini, nièce de Mazarin, une des plus belles femmes de son siècle, vint séjourner plusieurs fois.

Mais les meilleures choses ont une fin. Il faut songer au retour. A 5 heures et demie, le train ramenait les Florimontans vers Annecy, après une journée des plus agréablement remplies et qui laissera à tous le meilleur souvenir. Il convient d'en féliciter les organisateurs, MM. Nanche, J. Serand, Gardier, etc. Je ne veux pas terminer ces quelques lignes sans remercier MM. Pajean père et fils de leur bon accueil et complimenter M. Billemaz, leur successeur, propriétaire de l'hôtel Central, à Saint-Pierre d'Albigny, de son excellente cuisine qui doit être recommandée à tous les gourmets. La science n'exclut pas la bonne chère.

L. Dépollier.

L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE
D'ANNECY

Les restes de l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy se trouvent sur la rive gauche du Thiou dans l'espace qui sépare ce canal du Faubourg de la Prairie.

L'histoire de ce monument et celle des chanoines réguliers de Saint-Augustin qui y officièrent pendant sept ou huit siècles a été traitée par plusieurs auteurs [1] ; notamment par l'abbé Gonthier et par Despine dans une notice qui, si elle est assez complète au point de vue de l'histoire du chapitre, n'est malheureusement appuyée d'aucune référence au point de vue de la description monumentale. D'autre part, Poncet décrit sommairement cette église qu'il attribue au XIVe siècle.

Sous la Révolution cet édifice servit d'écurie à un régiment d'artillerie ; vendu plus tard, deux poteries s'y installèrent. Actuellement la nef est occupée par la poterie Hertz, tandis que le transept et le chœur servent à M. Reinier, de magasins à grains et à fourrages.

Ces affectations successives ont singulièrement modifié l'aspect de cet antique monument ; cependant nous allons essayer de le restituer et de le décrire (en faisant abstraction des divisions intérieures) tel qu'il était à la fin du XVIIIe siècle.

Cette restitution *(fig. 1)* nous l'avons représentée en nous servant des vestiges actuels et surtout du plan pour la mise en perspective linéaire vue à vol d'oiseau. Seuls, le haut du clocher et les baies du croisillon Nord du transept sont de restitution pure.

DESCRIPTION MONUMENTALE.

La Nef. — La nef de l'église *(fig. 2 et 3)* mesure $9^{m}35$ sur

1. A. DESPINE : *Notice historique sur le Saint-Sépulcre d'Annecy.* (Bull. de l'Ass. florimontane, 1856, p. 281.)
PONCET : *Etude sur les anciennes églises de la Savoie et des rives du Léman.* (Mém. et doc. publiés par l'Académie Salésienne, VII, 1884, p. 323.)
MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*, 1878, in-8°, Annecy, Burdet.
Abbé GONTHIER : *Œuvres historiques*, Thonon, 1902, t. II, p. 391-403.
G. LETONNELIER : *Annecy aux XVe et XVIe siècles*, Annecy, Dépollier, 1911, in-12, p. 81 et suiv.
Lettres de S. François de Sales, publiées par les Religieuses de la Visitation, t. VI, p. 85, note 2.



18^{m}90. Bâtie en appareil peu régulier elle était divisée en deux travées, voûtées sur croisée d'ogives et arcs formerets.

La première travée à l'Ouest mesurait 9^{m}80 de longueur sur 9^{m}35 de largeur. Sa voûte a disparu, mais nous pouvons affir-

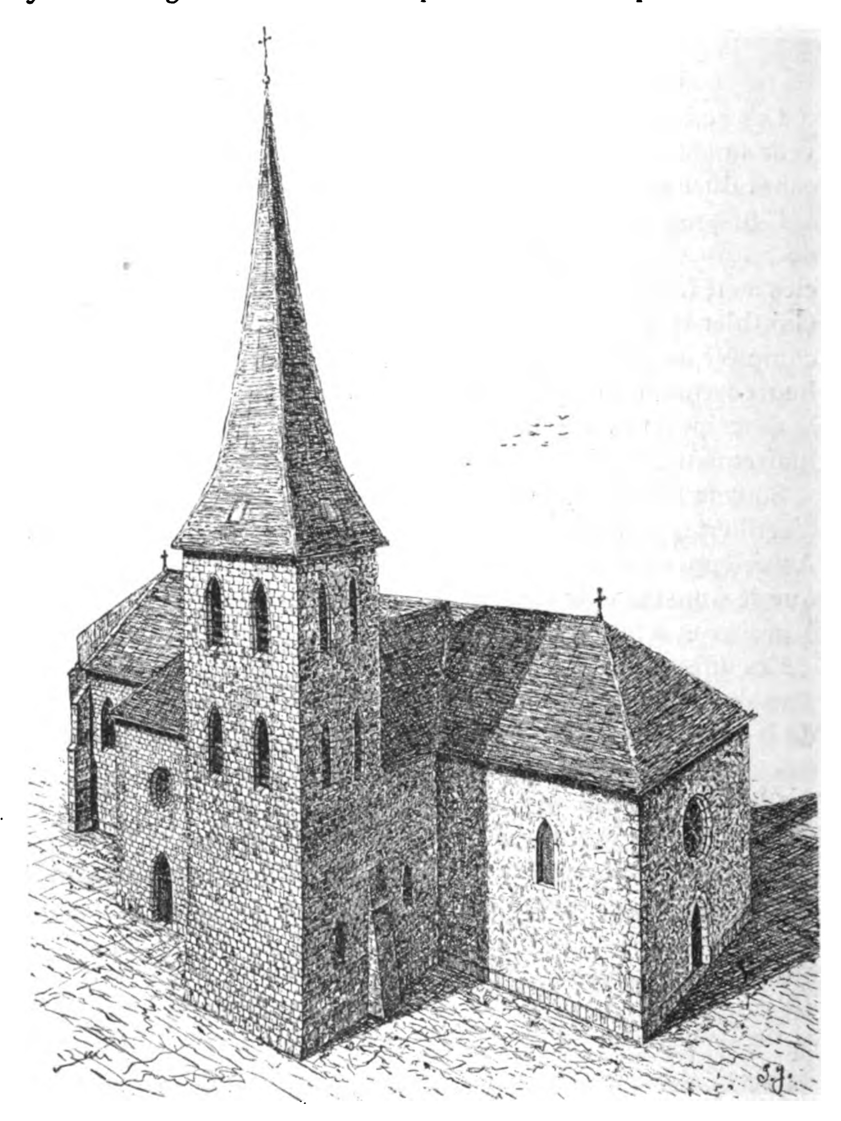


Fig. 1. — Vue a vol d'oiseau de l'église du Saint-Sépulcre (restitution).

mer son existence grâce aux quatre arcs formerets qui sont restés scellés dans la maçonnerie *(coupe en d, fig. 4)*. En outre, on observe dans l'angle Sud-Ouest de cette travée une colonne engagée qui devait évidemment supporter les retombées d'une

voûte aujourd'hui disparue (*fig.* 5). Sa base polygonale supportée par un socle octogonal dont elle est séparée par un cavet, est formée d'un boudin continué par une contre-courbe surmontée elle-même d'un cavet et d'un tore. Le fût prismatique continue la forme de la base. Sa face extérieure est ornée de deux onglets tandis que les faces latérales portent chacune une gorge (*fig.* 5).

Le chapiteau qui surmontait cette colonne a disparu. Celui que nous représentons se voit dans l'angle Nord-Est de la travée. Sa corbeille se réduit à un cavet surmonté d'un tore. Demi-octogonal, il continue la forme de la colonne dont il est séparé par deux talons, l'un droit, l'autre renversé. Comme ce support surmonte un tronçon de colonne semblable à celle que nous avons décrite nous avons supposé que tous les chapiteaux de cette travée étaient de cette forme.

Les murs latéraux sont énormes et mesurent $2^{m}15$ d'épaisseur. Dans la paroi Nord, à 4 mètres du sol et de l'angle Ouest, on aperçoit les piédroits d'une fenêtre mesurant 1 mètre de large sur $2^{m}50$ environ de haut. Cette baie qui a dû être en tiers-point est transformée aujourd'hui en armoire. Nous ne pouvons donc savoir quelle est la forme de ses piédroits, mais sa présence nous permet de supposer qu'une ouverture semblable se trouvait dans la paroi Sud, ouverture que les remaniements successifs de l'édifice ont fait disparaître.

Deux portes en accolade sont ménagées dans la face Sud (*a*, *fig.* 2). La plus occidentale, large de $1^{m}60$, haute de $2^{m}50$ a son arête ornée d'un large biseau. Elle devait communiquer avec le couvent qui se trouvait au Sud de l'église et dont on a retrouvé les fondations dans le jardin de M. Hertz. L'autre porte, d'une architecture semblable à celle de la précédente, mesure 2^{m} de haut sur $0^{m}90$ de large. Elle s'ouvre sur un escalier en vis qui devait conduire jusqu'à la hauteur des voûtes. La tourelle qui le supporte mesure $2^{m}30$ de diamètre à l'intérieur ; elle s'élève jusqu'à la hauteur du mur dans lequel elle est engagée (*fig.* 2).

Le mur de la façade a une épaisseur de $1^{m}65$. Il est percé de deux ouvertures : un portail et une rose.

Le portail très simple (*fig.* 1 *et* 2), en arc brisé, mesure $2^{m}40$ sur 3^{m} de haut ; son arête est ornée d'une gorge qui commence à 80 centimètres de la base des piédroits.

Au-dessus était ménagée une rose de $2^{m}80$ d'ouverture dont le remplage a malheureusement disparu (*fig.* 1 *et* 3).

A l'heure actuelle on ne voit que l'encadrement dont le profil est orné à l'intérieur comme à l'extérieur d'un double cavet *(coupe en b, fig. 4)*.

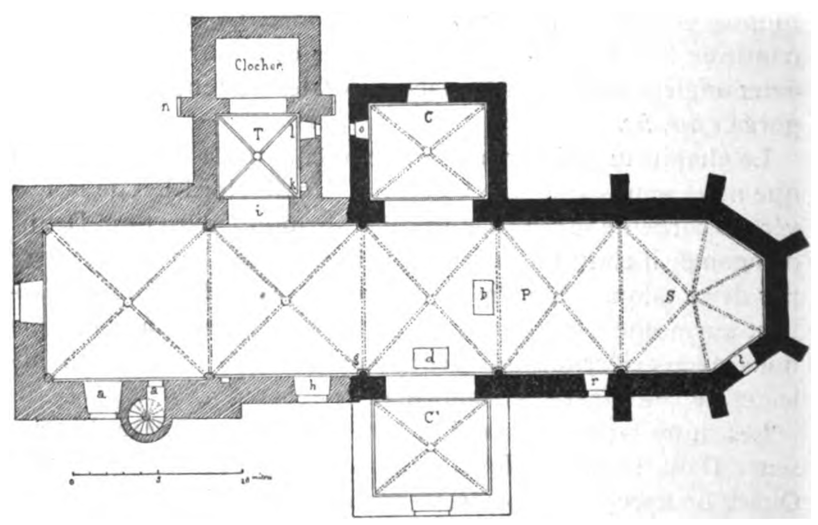


Fig. 2. — Coupe a 1m du sol (restitution).

La seconde travée, moins bien conservée que la précédente mesure 9m sur 9m10. La partie supérieure ayant été transformée en maison d'habitation, il est impossible de connaître la forme et le nombre des fenêtres qui y furent percées.

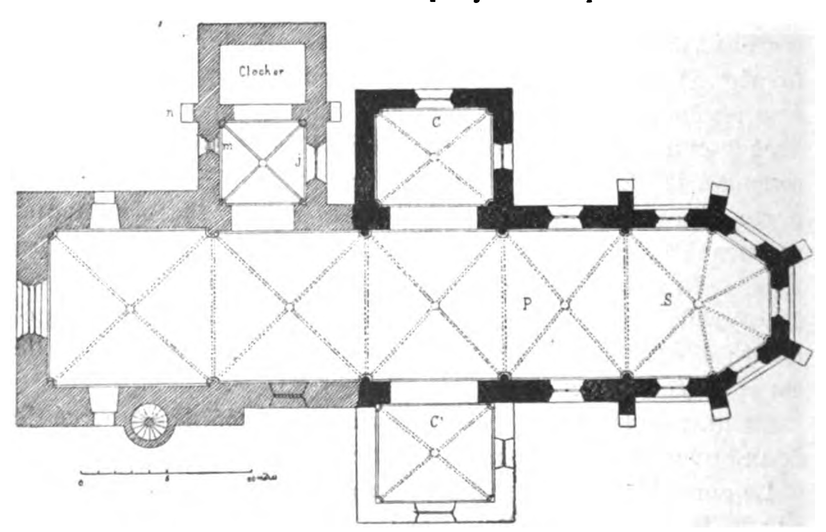


Fig. 3. — Coupe a hauteur des fenêtres (restitution).

La base des murs étant au contraire assez bien conservée nous avons retrouvé dans la cave de M. Reinier, très près du

mur mitoyen qui sépare les deux propriétés, les restes d'une base et d'une colonne à demi engagées (*g*, *fig.* 2). Ces restes nous ont permis, non seulement, de fixer les dimensions de la seconde travée, mais de supposer qu'elle était voûtée sur une croisée d'ogives dont les retombées reposaient sur des colonnes aujourd'hui disparues. Les murs latéraux ne mesurent plus que 1m50 d'épaisseur.

Au Sud s'ouvre une porte en plein cintre de 3m de haut sur 2m de large (*h*, *fig.* 2), ses piédroits ont la forme de pilastres doriques et l'archivolte porte pour tout ornement deux bandeaux étagés. Cette baie, ainsi que l'atteste une date gravée sur la clef de l'arc, a dû être percée ou refaite au XVIIIe siècle. A 3m à gauche de cette porte et à 1m du sol on remarque une niche cubique ; ses piédroits et son linteau en accolade sont ornés d'un biseau.

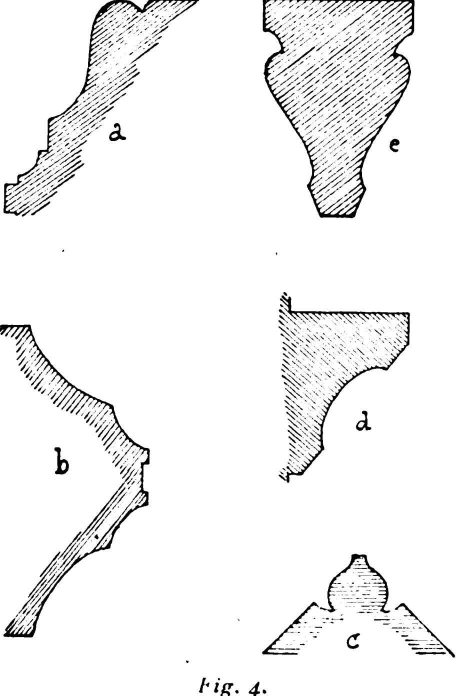


Fig. 4.

Au Nord (*i*, *fig.* 2), une grande arcade en plein cintre, dont les arêtes sont ornées d'un tore aminci (*coupe en c*, *fig. 3*) donne accès dans une belle chapelle très bien conservée qui mesure 6m de long, 5m20 de large et 7m de haut (*T*, *fig.* 2). Sa voûte encore intacte est supportée par une croisée d'ogives et quatre arcs formerets dont le profil est représenté en *e* (*fig.* 4). Les retombées reposent sur des chapiteaux en encorbellement (*fig.* 6). Ceux-ci ont un plan prismatique et sont formés d'une simple corbeille pyramidale surmontée d'un tore et d'un tailloir. Sur la face médiane de chaque corbeille on voit un écusson orné d'une croix. Au Levant (*j*, *fig.* 3) à la hauteur des arcs formerets s'ouvre une grande et belle fenêtre ogivale, de style rayonnant mesurant 4m de haut sur 2m40 de large (*fig.* 7). Les arêtes de cette baie sont ébrasées et formées d'un cavet à très faible courbure. Un meneau central

orné d'un boudin aminci flanqué de deux biseaux sert de point d'appui à deux arcs brisés, surmontés d'un quatre lobes.

A droite de la fenêtre (*k. fig. 2*) à 1m50 du sol se voit une niche quadrangulaire qui, jadis, devait servir à ranger le nécessaire d'un autel aujourd'hui disparu. A gauche (*l, fig. 2*), dans l'angle on aperçoit l'encadrement d'une porte en arc brisé qui permettait de communiquer avec le croisillon Nord du transept (*fig. 2*). Enfin une petite fenêtre simplement grillée s'ouvre au Couchant (*m, fig. 3*), très étroite et sans remplage, ses arêtes ébrasées sont ornées de cavets séparés par des filets.

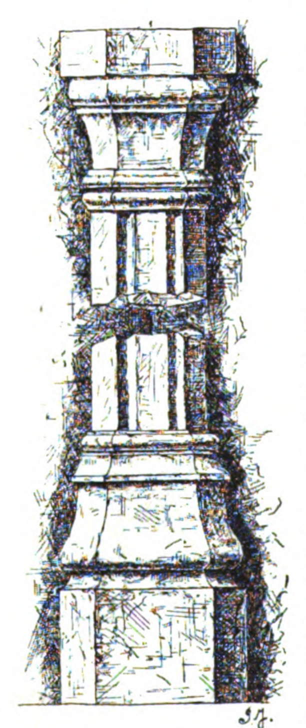


Fig. 5.
COLONNE D'ANGLE (1re travée).

A l'extérieur deux contreforts en talus (*n, fig. 2 et 3*) destinés sans doute à contrebuter la voûte sont adossés au mur mitoyen de la chapelle et du clocher. Ils ont une saillie de 0m80 à la base et portent pour tout ornement un larmier gothique (*fig. 1*).

La chapelle que nous venons de décrire était sans doute celle de la « Trinité » dont parle Despine dans sa notice historique : « Elle était, dit-il, rentée par les princes de Savoie et recouvrait le caveau commun des religieux [1]. » Nous retrouvons en effet sur les chapiteaux, les armes de la maison de Savoie qui portait de « gueules à la croix d'argent ». En outre on a retrouvé des ossements en fouillant le sol de cette chapelle.

Le Clocher (*fig. 1 et 2*) dont la partie supérieure a été démolie mesure extérieurement 5m40 sur 7m60. Il est placé dans le prolongement de la chapelle de la Trinité avec laquelle il communique par une arcade surbaissée dont l'arête est ornée d'un tore aminci. Ce clocher avait des murs de 1m20 d'épaisseur bâtis en bel appareil régulier et devait être voûté en berceau ainsi que l'attestent les quelques voussoirs qui sont encore visibles.

1. DESPINE : *Loc. cit.*, p. 303.

Chœur et transept. — Le transept et le chœur ont été complètement modifiés au cours des quinze dernières années ; cependant à la base des murs, c'est-à-dire dans la cave de M. Reinier, nous avons retrouvé des vestiges de bases et de colonnes engagées qui nous permettent de reconstituer le plan de ces parties de l'édifice et de supposer qu'elles étaient voûtées sur croisées d'ogives.

Le carré du transept mesure entre colonnes 7^{m}90 sur 9^{m}10. C'est là (*b, fig. 2*), en face du chœur, que devait se trouver le tombeau d'André d'Antioche qui, selon Despine et Gonthier, mourut à Annecy et y fut enseveli. De ce tombeau il ne reste rien, mais on a retrouvé, près du croisillon Sud (*d, fig. 2*) un caveau dans lequel étaient entassées pêle-mêle et brisées, de belles sculptures du xve siècle qui faisaient partie d'un ensemble représentant une mise au tombeau. Ces fragments ont été recueillis et assemblés au musée d'Annecy où ils sont aujourd'hui conservés.

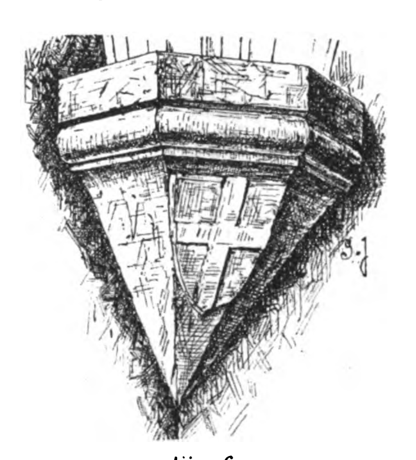


Fig. 6.
CHAPITEAU DE LA CHAPELLE DE LA TRINITÉ.

Le croisillon Nord du transept (*c, fig. 2 et 3*) mesure 7^{m} sur 5^{m}70. Il communique avec la nef par une arcade en plein cintre large de 5^{m}20. Sa voûte, qui existait encore il y a une vingtaine d'années et que beaucoup de personnes ont vue, reposait sur une croisée d'ogives dont les retombées étaient soutenues par des supports en encorbellement. De l'ensemble de cette voûte il ne reste qu'un chapiteau d'angle formé d'une tête de moine (*fig. 8*) conservé au Musée lapidaire du Palais de l'Ile.

Si l'on en croit le témoignage des personnes qui virent ce croisillon avant sa mutilation, il était éclairé au Levant par une fenêtre ogivale aujourd'hui obstruée. Au Nord s'ouvrait un portail très simple, surmonté, paraît-il, d'un œil ou d'une rose (*fig. 1*). Enfin à l'Ouest une petite porte encore visible permettait de communiquer avec la chapelle de la Trinité décrite ci-dessus (*o, fig. 2*).

Le croisillon Sud (*c', fig. 2 et 3*) a disparu depuis longtemps ; cependant son existence ne semble pas douteuse. On aperçoit en effet très nettement de la cave de M. Reinier la naissance

des piédroits et de l'extérieur l'archivolte de l'arcade en plein cintre qui le reliait à la nef. Sur les plans (*fig. 2 et 3*) nous l'avons représenté semblable au croisillon Nord.

Le chœur (*P, fig. 2 et 3*) est réduit à une seule travée mesurant 7^{m} sur $9^{m}10$, sans doute voûtée sur croisée d'ogives. Il communiquait avec l'extérieur par une petite porte percée au Sud et était éclairé par deux grandes fenêtres en arc brisé dont l'arête est visible sous le crépi qui les obstrue.

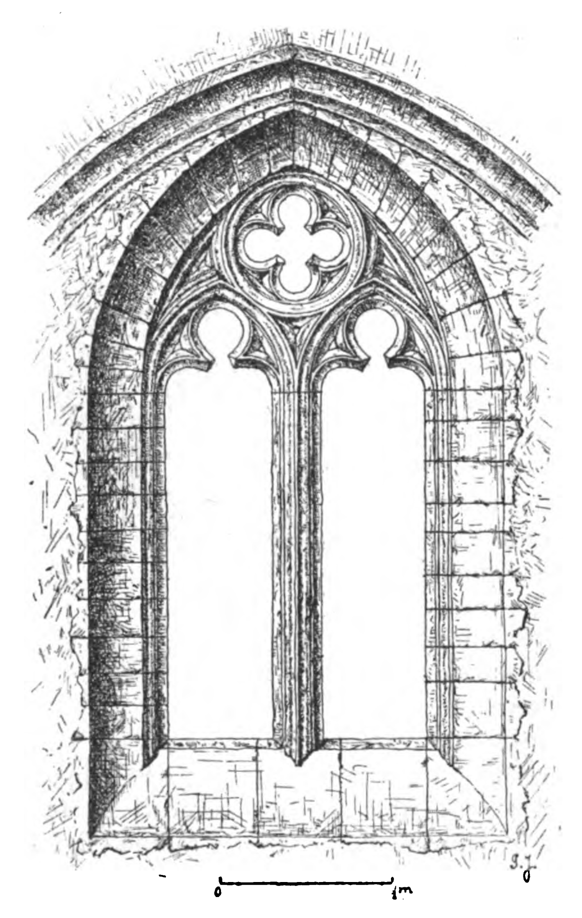


Fig. 7. — Fenêtre de la chapelle de la Trinité.

L'abside polygonale à cinq faces, mesure $8^{m}40$ de profondeur (*s*). Ses murs qui sont bâtis en appareil régulier ne mesurent plus que $1^{m}20$ d'épaisseur. Seule une petite porte *(t)* s'ouvrait sur la face ouest, tandis que la lumière était distribuée par cinq grandes fenêtres ogivales. De ces baies aujourd'hui obstruées il ne reste que l'encadrement dont l'arête est ornée à l'intérieur d'un talon continué par une baguette et un cavet encadré de deux filets *(coupe en a, fig. 4)*. Ce profil est bien différent de celui de la fenêtre que nous avons vue dans la chapelle de la Trinité ; il témoigne d'un travail très postérieur, aussi pouvons-nous supposer que le remplage disparu était flamboyant avec soufflets et manchettes. Beaucoup de personnes ont vu ces fenêtres avant leur obstruction et disent qu'elles étaient semblables à

celles de l'église Saint-Maurice d'Annecy, mais ce sont là des renseignements trop vagues et trop insuffisants pour restaurer un remplage flamboyant.

A l'extérieur l'abside était flanquée de contreforts (*fig. 1*); ceux-ci ont été démolis par M. Reinier, mais ils nous permettent d'affirmer l'existence d'une voûte sur croisée d'ogives dont les retombées reposaient en porte à faux puisque nous ne retrouvons pas de traces de colonnes comme dans les travées de la nef et du chœur.



Fig. 8.
CHAPITEAU DU TRANSEPT.
Conservé au Palais de l'Isle

Nous avons représenté (*fig. 9*) une pomme de pin conservée aujourd'hui au Palais de l'Ile qui provient de l'église du Sépulcre. Nous ne savons à quelle partie de cet édifice elle appartenait, peut-être était-ce une clef de voûte pendante, peut-être faisait-elle partie de la décoration d'une chapelle ou d'un tombeau. Son caractère indique qu'il faut la restituer à la fin du XVe siècle époque où les clefs de voûtes pendantes furent couramment employées même jusqu'au milieu du XVIe siècle.



Fig. 9.
POMME DE PIN.
Conservé
au Palais de l'Isle.

En résumé, nous pouvons admettre sans crainte d'erreur, qu'à la fin du XVIIIe siècle l'église du Sépulcre se composait d'une nef divisée en deux travées, d'un transept, d'un chœur et d'une abside polygonale. Un clocher latéral s'élevait au Nord au niveau de la deuxième travée de la nef avec laquelle il communiquait par l'intermédiaire d'une chapelle.

Sur ce plan nous avons établi (*fig. 1*) une perspective de l'ensemble dans le but de donner une idée plus exacte du monument. A ce propos, nous avons cherché à justifier notre essai de restitution en nous appuyant sur deux anciennes gravures. Celle qui semble se rapprocher le plus près de la vérité est extraite d'une vue d'Annecy publiée dans le Théâtrum Sabaudiæ en 1675 (*fig. 10*). On peut voir sur la façade le portail surmonté d'une rose, la fenêtre Nord de la nef et l'élévation du clocher avec sa flèche

ornée de crochets flamboyants. Par contre elle n'indique ni la chapelle attenante au clocher, ni le croisillon Nord du transept, ni l'abside polygonale. Malgré cela, comme le clocher est la partie la plus apparente d'une église, nous avons tout lieu de croire que l'auteur de la gravure l'a bien vu et par suite bien dessiné. Aussi avons-nous adopté cette forme pour le restituer dans notre perspective.

Fig. 10.
L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE AU XVII[e] SIÈCLE.
(Gravure extraite du *Theatrum Sabaudiæ.*)

L'autre gravure (*fig. 11*) est extraite du plan de Chastillon publié en 1598[1]. Malheureusement cette vue nous semble fantaisiste sur beaucoup de points. En effet, dans l'édifice actuel nous ne trouvons pas trace des trois baies qui s'ouvrent sur la façade entre le portail et la rose. De plus nous pouvons affirmer que le nombre de travées était de cinq en comprenant l'abside, tandis que dans la gravure qui nous occupe six grandes baies séparées par des contreforts divisent nettement l'édifice en six travées ; comme précédemment le transept et la chapelle de la Trinité sont oubliés, mais, autre fantaisie, le clocher se trouve placé au-dessus de la troisième travée. Enfin, comme dernière erreur, nous signalerons la mauvaise orientation de l'église dont la façade est exposée au Sud et non à l'Ouest. Quant aux constructions qui sont adossées au mur de la nef, nous ne pensons pas qu'il faille les considérer comme un bas-côté, mais plutôt comme une suite de cellules servant de logement provisoire aux chanoines dont le couvent avait été détruit par un incendie vers la fin du XVI[e] siècle[2].

1. Cette gravure a été reproduite d'après l'auteur ancien, par M. G. Letonnelier, dans sa brochure *Annecy aux XV[e] et XVI[e] siècles*, qui a bien voulu très aimablement, nous autoriser à l'introduire dans notre texte.
2. DESPINE : *Loc. cit.*

Nous ne pensons donc pas que le plan de Chastillon puisse être de quelque utilité pour la restitution de l'église du Sépulcre; cependant on pourra nous objecter que cette gravure étant du XVIe siècle les chanoines ont fort bien pu remanier leur église dans le courant du XVIIe.

Cette hypothèse ne nous semble pas vraisemblable : Il est en effet difficile d'admettre que des constructions du XVIIe siècle aient été effectuées dans le style du XIVe. De tels archaïsmes ne peuvent guère s'expliquer à une époque qui avait l'art ogival en horreur et le qualifiait de gothique.



Fig. 11. — L'ÉGLISE DU SAINT-SÉPULCRE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE. (D'après la gravure de Chastillon.)

« *Quelques modifications* » ont pu être apportées à l'édifice dans le courant du XVIIe siècle, mais nous ne pensons pas que ces « *quelques modifications* » aient un rapport quelconque avec la construction d'un transept, d'un clocher latéral et d'une chapelle attenante.

En ce qui concerne le croisillon Nord du transept, son portail et sa rose sont de restitution pure.

Diverses époques de construction. — Les documents cités par l'abbé Gonthier [1] montrent que la fondation de l'église du Sépulcre doit être fixée vers l'année 1348, mais comme cet édifice n'est pas très homogène, un examen sérieux de son plan et des profils nous permettra de déterminer approximativement les diverses étapes de sa construction.

En premier lieu il convient d'observer que les murs ont 3 épaisseurs différentes (*fig. 2*) ; d'abord de 2m15 à l'entrée, ils n'ont plus que 1m80 à la seconde travée de la nef et 1m20 au chœur, à l'abside et au clocher. Leur appareil d'abord irrégulier se perfectionne et devient régulier vers l'abside.

En outre, l'observation du profil de l'arête des fenêtres du chœur (*a, fig. 4*) indique nettement une architecture flamboyante bien postérieure à celle de la fenêtre de la chapelle de la Trinité (*fig. 7*) qui n'est que rayonnante.

De ces observations nous pensons pouvoir admettre que la primitive église du Sépulcre fut formée des deux travées de la

1. GONTHIER : *Loc. cit.*

nef, de la chapelle de la Trinité et du clocher; puis terminée par le transept, le chœur et l'abside.

Comme en 1392, Pierre de Genève chargeait ses héritiers d'achever la construction de l'église du Saint-Sépulcre d'Annecy [1], il nous faut admettre que cet édifice existait déjà en partie à cette date.

Nous pouvons donc faire remonter à la seconde moitié du XIVe siècle la construction de la nef et de ses dépendances, tandis que le transept, le chœur et l'abside, construits avec les deniers de Pierre de Genève seraient du XVe siècle.

Après l'achèvement de leur église, les chanoines y apportèrent quelques modifications dans le courant du XVIIIe siècle, puis ils finirent par la délaisser et lorsque la Révolution s'en empara la fameuse église du Saint-Sépulcre était bien près de sa ruine.

P. JACQUET.

1. GONTHIER : *Loc. cit.*, p. 394.
2. DESPINE : *Loc. cit.*

CONCERT MILITAIRE

Un soir tiède d'août ; au kiosque rouge et bleu,
Sous les globes de la couronne étincelante,
Les bois dont la voix est tendre comme un adieu,
Les cuivres superbes dont le verbe est de feu,
Egrènent les voluptés d'une valse lente.

Les noirs soucis en bande se sont envolés ;
Chaque groupe en chaises familiales se range ;
Les visages des femmes ont des douceurs d'ange ;
Les hommes songent à des rêves étoilés.

L'heure exquise est pleine de langueurs qui tournoient ;
Des souvenirs d'antan flottent dans l'air léger
Et de petit amours, que les souffles envoient,
Modulent en trois temps aux lèvres un baiser.

Les couleurs et les sons ailés dans la nuit brune
Se confondent et l'on ne sait plus si la lune
Qui va laissant traîner sa robe d'améthyste
Effrangée au feuillage du platane triste,
Aux rameaux songeurs joue un air de clarinette
Ou si des bois s'envole une âme violette.

Charles MARTEAUX.



RAPPORT GÉOLOGIQUE

sur le

RÉGIME DE LA SOURCE DU VAR

servant à l'alimentation en eau potable

de la Ville d'Annecy [1]

Chargés par la Municipalité d'Annecy d'étudier le régime de la source du Var qui alimente actuellement cette ville, nous avons procédé le 10 juin 1912 à des explorations, non seulement au point où émerge la source mais dans tout le territoire qui en constitue le bassin d'alimentation.

Nous étudierons :

1° La nature des terrains où émerge la source;

2° Les conditions d'émergence;

3° Le bassin d'alimentation.

I. — Nature des terrains.

Au voisinage de la source du Var, la carapace de la montagne du Semnoz est formée par des terrains appartenant à divers étages de la formation crétacée.

En allant du plus ancien aux plus récents ces étages sont les suivants : Hauterivien, Urgonien, Gault ou Albien.

Hauterivien. — Ce terrain qui est représenté près du tunnel des Balmettes [2], ne se retrouve plus au sud que dans *les pâturages du sommet du Semnoz*, où il apparaît à la suite d'une brisure de la charnière du pli (érosion en boutonnière). (*Voir coupe.*) Formé de bancs de calcaires marneux bleuâtres et de calcaires jaunes oolithiques à pâte siliceuse qui sont imperméables, il donne naissance à des niveaux aquifères. Les sources dues à ce complexe d'assises creusées de « bétoires » ou de « dannes », produits par des phénomènes de ravinement et de dissolution, et provenant de points où pâturent les

1. Ce travail, constituant une note additionnelle à nos recherches antérieures sur la structure géologique et les niveaux aquifères du Semnoz, est publié ici dans la forme même où il a été présenté à la Municipalité d'Annecy. (J. R. et M. L.)

2. V. notre mémoire : *Observations nouvelles sur la chaîne Semnoz-Nivollet* (*Rev. Sav.*, 1906).

troupeaux, sont susceptibles d'être souillés. — Nous verrons plus loin que la source du Var n'est *nullement* en relation avec les couches de cet étage.

Urgonien. — Les assises de l'Urgonien présentent une grande extension dans la chaîne du Semnoz et jouent un rôle important dans sa structure. Elles se retrouvent sur les deux flancs du pli et en forment entièrement le revêtement extérieur.

Les anciens auteurs, Ch. Lory entre autres, ont établi une division de l'Urgonien de nos chaînes subalpines en trois niveaux : deux masses de calcaires *perméables* d'inégale puissance, *séparées* vers le tiers supérieur de l'épaisseur totale par une assise de calcaires marneux imperméables : le **Rhodanien**.

Au Semnoz, dans nos études antérieures, nous avons nettement distingué ces trois niveaux de la formation urgonienne.

A) La *masse urgonienne inférieure* y est constituée par des calcaires compacts en gros bancs, légèrement lavés de gris d'une grande épaisseur (60 à 70^{m} environ) [1]. Ces calcaires reposent directement sur des bancs gréseux spathiques qui, d'après des recherches récentes, appartiendraient encore à la même formation. En de nombreux points de la croupe de la montagne et particulièrement sur les pentes très inclinées dominant le point d'émergence de la source du Var, se montrent ces calcaires qui, partout, ont des caractères identiques.

Sillonnées de *nombreuses fissures* (diaclases), ces assises collectent les eaux météoriques ou pluviales qui viennent ensuite sortir dans les points où affleurent les bancs marneux de l'Hauterivien sousjacent.

Ces fissures deviennent, au sommet, des cassures qui résultent de la brusque courbure de la charnière du pli, en un point où précisément la résistance à la rupture était moindre.

Sur le flanc oriental de la chaîne du Semnoz, la masse urgonienne inférieure est surmontée par le *Rhodanien*, lequel est subordonné lui-même à la masse urgonienne supérieure dont les couches fortement inclinées plongent vers le lac.

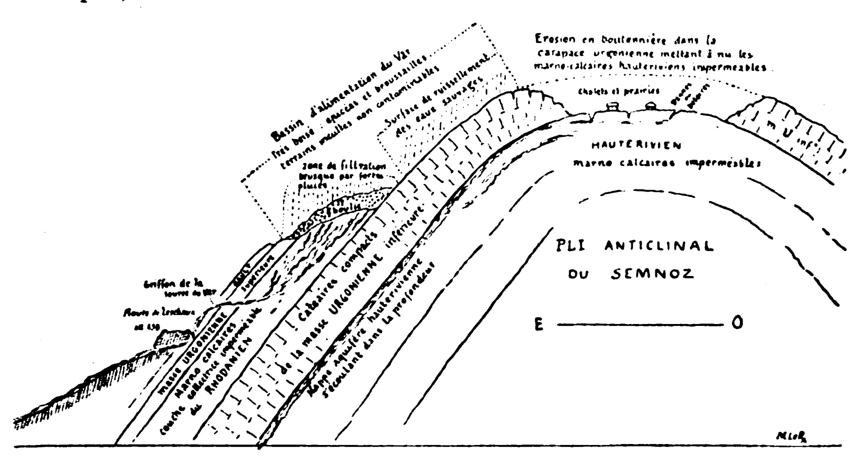
B) Le *Rhodanien* débute le plus souvent par des bancs de calcaires bleuâtres fossilifères et se continue par des marno-calcaires jaunes. Cette partie supérieure de la formation est *imperméable*. C'est elle qui forme le *lit des eaux ou nappe* de la source du Var.

1. Cette épaisseur peut aisément se mesurer dans les escarpements ouest du Crêt du Maure.

Ce niveau est très constant sur le versant est du Semnoz; nous avons pu en constater la présence jusqu'au col de Leschaux (ham. de la Croix), où il se signale en espèces fossiles nombreuses et très caractéristiques de l'étage.

C) La *masse urgonienne supérieure* consiste en calcaires généralement de teinte plus claire que ceux de la masse inférieure. Elle affleure au bord même du ravin où s'écoule le « trop plein » de la source, et nous y avons trouvé les espèces fossiles qui la caractérisent. En ce point les bancs présentent un prolongement très fort vers l'est, environ 70°.

Très crevassés et fissurés ces bancs permettent une active circulation d'eaux souterraines qui dans le bas sont retenues par les marno-calcaires jaunes de la série rhodanienne. *(Voir coupe.)*



En résumé, l'Urgonien (*senso latu*) tel qu'on le rencontre au Semnoz constitue le complexe qui a été groupé sous ce nom par la plupart des auteurs.

Ces assises sont les *facies* de deux étages : le Barremien et l'Aptien. Elles ont un grand intérêt dans la question qui nous occupe : on peut les schématiser par une *couche marneuse imperméable* intercalée entre deux masses calcaires *perméables*.

La masse calcaire inférieure est la plus puissante ; elle repose sur un autre niveau imperméable, les marno-calcaires de l'Hauterivien.

Ajoutons que les deux niveaux marno-calcaires que nous avons appelés Rhodanien et Hauterivien sont **indépendants** l'un de l'autre, étant séparés par une formidable masse calcaire ayant des dispositions structurales différentes.

En effet, les bancs de la masse inférieure urgonienne remontent seuls au sommet de la chaîne, formant un toit très incliné, où ils reposent sur l'Hauterivien. Ceux du Rhodanien et de la masse supérieure sont en retrait sur les versants ; ils s'élèvent moins haut (*voir la coupe*). — La végétation qui est beaucoup plus intense sur les calcaires marneux rhodaniens que sur les bancs rocailleux de la masse inférieure urgonienne permet de les délimiter facilement et de les reconnaître de loin.

Albien ou **Gault**. — Sur la berge nord du petit ravin où coulent les eaux sortant de la source du Var affleurent en bancs inclinés vers l'est, les assises inférieures de l'Albien ou Gault.

En ce point, ces couches consistent en calcaires de teinte verte, veinés de calcite et, par places, légèrement gréseux. Ces calcaires sont également un peu fissurés ce qui permet aux eaux météoriques d'y pénétrer pour passer ensuite dans la masse urgonienne supérieure et d'être arrêtés par les bancs imperméables du Rhodanien.

Ces calcaires, eux aussi, ne remontent pas très haut sur le versant et plus à l'est, s'enfoncent directement sous les grès molassiques de l'Aquitanien.

A Sevrier, ils sont en contact avec des bancs calcaires appartenant au Crétacé supérieur (Senonien) et ces bancs sont alors surmontés par les couches de l'Aquitanien. Au-dessus de ce dernier étage on rencontre partout sur ce flanc du Semnoz des dépôts glaciaires, moraines de la glaciation Wurmienne, qui présentent un certain développement.

II. — Conditions d'émergence de la source du Var.

La source du Var, située sur un territoire forestier dépendant de la commune de Saint-Jorioz, émerge à une dizaine de mètres au-dessus de la route des Bauges, de Sevrier au col de Leschaux. Les eaux sourdent avec un débit d'une certaine abondance au contact des bancs de la masse urgonienne supérieure et de ceux de la série rhodanienne. En ce point, toutes ces assises plongent vers l'est avec un pendage très accusé, environ 70°.

Collectées par des fissures ou des crevasses le plus souvent perpendiculaires aux bancs, les eaux s'écoulent sur les joints de stratification des calcaires marneux jaunes du Rhodanien. Ce fait s'observe facilement au point même d'émergence de la source où a été effectué le captage.

Faisons remarquer ici que le captage a été établi dans les meilleures conditions : les eaux sont prises à leur sortie même du rocher et, de ce chef, elles ne peuvent être l'objet d'aucune contamination. Aucun travail de réfection n'est donc actuellement nécessaire. Comme nous l'avons dit, les diverses assises qui reposent sur l'Urgonien inférieur ne forment qu'un placage extérieur à la chaîne qui ne monte pas très haut. Les bancs seuls de cet Urgonien inférieur remontent jusqu'au sommet, où l'érosion les a parfois enlevés et où affleurent alors les couches marneuses de l'Hauterivien. Les pâturages du sommet sont sur ces couches marneuses formant un niveau aquifère mais **sans relation**, nous l'avons démontré, avec le niveau aquifère rhodanien qui donne naissance à la source alimentant actuellement la ville d'Annecy parce que séparé par la formidable épaisseur des calcaires de l'Urgonien inférieur. Cette source ne peut donc pas être souillée par des eaux provenant de ces pâturages.

III. — Bassin d'alimentation de la source du Var

Le bassin d'alimentation n'a rien à voir avec les régions des pâturages de la montagne. Il se développe tout entier sur le versant oriental de la chaîne. Deux arêtes dirigées l'une sensiblement nord-sud et l'autre est-sud-ouest permettent de le délimiter de façon très précise.

Ce territoire est actuellement très boisé, inculte et inhabité, sauf une petite parcelle d'un demi hectare environ. Cette parcelle qui domine directement le point d'émergence de la source a été récemment déboisée en coupe rase et il importe *qu'elle soit reboisée à bref délai.*

Pour que pareil fait ne puisse se reproduire, un *périmètre de protection* devra être établi. Il s'étendra à l'ouest jusqu'à l'abrupt rocheux, au nord et au sud de la source sur une étendue de deux hectares au moins. La ville d'Annecy devra acquérir ces terrains et les faire surveiller de manière à ce qu'il n'y soit jamais élevé aucune habitation et que la végétation forestière continue à s'y développer de façon intensive.

On a observé à certaines époques que les eaux de la source du Var, — dont le régime est variable c'est-à-dire abondant en période pluvieuse et diminue en période sèche —, deviennent parfois troubles pendant quelques heures, à la suite de pluies orageuses, pour reprendre ensuite leur limpidité.

Il est facile de s'expliquer ce phénomène. Le trouble de ces eaux est uniquement dû à un ruissellement superficiel qui se produit sur les parois rocheuses très inclinées, mais incultes et couvertes de broussailles qui dominent certaines parties du bassin d'alimentation situé en contre-bas. La paroi rocheuse est ravinée et amène brusquement une *énorme quantité* d'eaux sauvages, qui à la suite d'une pluie intense et abondante n'ont subi aucune filtration, ou traversent les éboulis supérieurs avec une vitesse qui ne permet pas une filtration parfaite, les eaux entraînant alors des parcelles limoneuses ou sableuses.

Ces eaux ne sont *cependant pas nocives* n'ayant coulé que sur des sols incultes et dans le voisinage desquels n'existent et ne peuvent exister en raison de la pente, des habitations quelconques. L'établissement d'un filtre à sable, où l'on ne dériverait les eaux qu'en période pluvieuse, permettrait de modifier facilement cet état de choses.

CONCLUSION.

La source du Var qui alimente la ville d'Annecy est dans de bonnes conditions hygiéniques. La nappe aquifère qui lui donne naissance n'est pas en relation avec celle du sommet de la montagne où existent des pâturages et des chalets.

Deux couches imperméables (couche du Rhodanien et celle de l'Hauterivien) existent au Semnoz ; elles amènent la formation de deux niveaux aquifères. Ces deux niveaux sont *indépendants l'un de l'autre.* Quant aux troubles limoneux qui ont inquiété la population, ils sont uniquement dus à des masses d'eau tombant en un temps très court dans le bassin d'alimentation et filtrant trop rapidement : elles entraînent des particules limoneuses et sableuses. Toutefois, ces eaux n'ont circulé que sur des terrains incultes, inhabités et inhabitables. Elles ne renferment donc pas de substances novices. Une filtration au sable permettra, si on le désire, d'y remédier facilement.

D'autre part, un périmètre de protection semble absolument nécessaire. Il sera établi d'après les indications formulées plus haut.

En l'état, en tenant compte des prescriptions indiquées, la source du Var peut continuer à être utilisée. Il serait regrettable que l'on renonçât à en faire usage.

J. Revil et Marc Le Roux.

Causerie sur la Photographie

J'ai commencé à m'occuper de photographie en 1873, voici donc trente-neuf ans. J'ai débuté avec le collodion humide pour en arriver au gelatino-bromure en passant par le collodion sec, et le collodion-émulsion. Je n'ai rien inventé, mais j'ai beaucoup essayé, et je crois avoir une pratique suffisante pour me permettre de présenter mes idées sur l'appareillage photographique actuel. Souvent aussi j'ai eu l'occasion de guider les premiers pas de débutants, de causer avec des professionnels, et j'ai pu constater la plupart du temps que les uns et les autres opéraient empiriquement, au petit bonheur, faute de connaître suffisamment certaines propriétés de l'objectif qui me paraissent être un minimum comme connaissances en optique. A ces notions j'ajouterai quelques conseils résultant de mon expérience personnelle.

Je dirai tout d'abord que pour réussir en photographie il faut être de nature calme, avoir beaucoup de patience, pouvoir y consacrer du temps, bien observer et raisonner ce qu'on fait.

J'admets, avec M. Dillaye, que l'amateur peut faire de la photographie ou documentaire, ou anecdotique, ou artistique.

1° Pour la photo documentaire il emploiera de préférence une chambre à soufflet.

2° Pour la photo anecdotique, il se servira d'appareils de petit format 4 1/2 × 6 ; 6 1/2 × 9 ; 45 × 107 et le tirage se fera par agrandissement. Avec un cône ad hoc l'opération est aussi vite faite et rapide que le tirage direct.

3° Enfin pour la photo artistique il faut nécessairement là un appareil à soufflet qui permet de bien composer son tableau sur le verre dépoli.

D'où la conclusion que l'amateur pourra aborder n'importe quel genre ou quel sujet s'il possède un appareil 4 1/2 × 6 par exemple, et un appareil à soufflet.

Comme appareil de petit format, je conseillerai ceux dont la manœuvre est la plus simple, la plus rapide pour armer l'obturateur, pour l'escamotage. J'estime qu'ici les changements de vitesse de l'obturateur sont du superflu ; il est bien souvent difficile d'apprécier si vous devez poser telle ou telle fraction de seconde ; et plus souvent encore vous n'avez pas le temps d'y penser. Portez votre choix plutôt sur des appareils

rigides comme les jumelles qui sont vite en batterie, et moins sujettes à se détériorer.

Parmi les appareils à soufflet, le genre « Folding » me paraît préférable au genre Touriste; cependant les foldings ont moins de tirage ; ce qui peut empêcher l'emploi d'objectifs à long foyer, du télé-objectif par exemple. — Avec les appareils à soufflet, je comprends mieux l'obturateur à vitesse variable ; il faut un certain temps pour monter l'appareil, faire la mise au point, on a donc le temps de réfléchir aux conditions dans lesquelles on va opérer.

Parlons maintenant de l'objectif, cette question me paraît généralement trop peu connue : une fois l'instrument acheté, on ne se préoccupe guère d'en connaître les propriétés pour en faire le meilleur usage possible.

Pour la photographie documentaire on prendra un anastigmat à lentilles collées, car nous avons besoin ici d'une image présentant le maximum de qualités.

Pour la photographie anecdotique, nous demanderons de la rapidité, c'est-à-dire, de la luminosité et de la netteté : en admettant par principe le petit cliché qui sera agrandi, nous donnerons la préférence aux anastigmats à lentilles, non collées qui couvrent mieux ; leur champ de netteté est plus plan, plus régulier; ils ont aussi plus de profondeur de champ. Ils sont indispensables dans les pays chauds; avec eux, on n'a pas à craindre le décollage des lentilles par suite de la fusion du Baume de Canada.

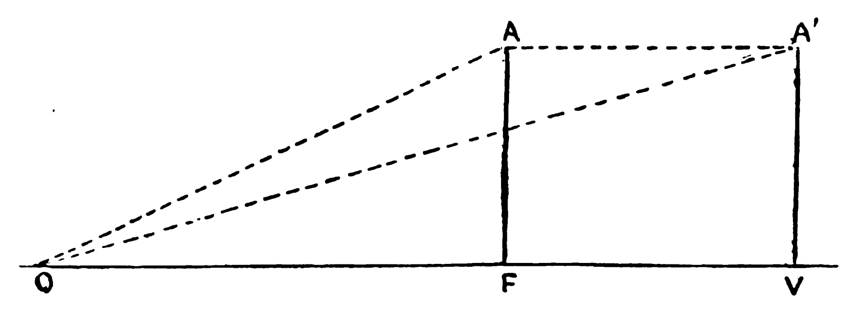
Dans la photographie artistique, j'estime qu'il faut avant tout éviter la sécheresse due à une trop grande netteté, et alors si vous voulez vous spécialiser dans le portrait, prenez l'objectif à portrait ; il adoucit, enveloppe les contours qui ne sont pas dans le plan de mise au point, ce qui donne aux images un relief et une plastique inimitables, par suite du manque de profondeur de ces appareils.

Pour les groupes, les scènes de genre, prenez un anastigmat ou simplement un aplanétique. Enfin pour le paysage je donnerais la préférence à un télé-objectif, à l'adjustable Landscape de M. de Pulligny ou encore à l'Adon de Dallmeyer. Le télé-objectif ayant comme élément positif un anastigmat ou un aplanat permet d'opérer à la manière habituelle si on les sépare de la lentille négative. Le télé-objectif, donnant une série continue de foyers permet de choisir l'échelle qui convient le mieux au sujet à traiter, de faire des lointains inacces-

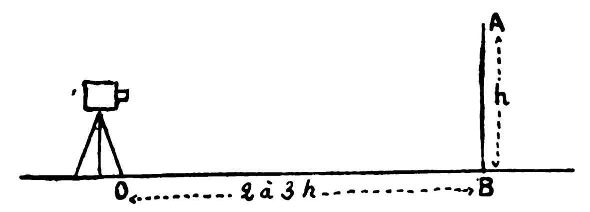
sibles, de montrer les choses dans leur véritable cadre, de conserver une bonne perspective (dans le portrait par exemple, malgré un manque de recul). Son emploi est assez délicat, mais une fois qu'on en est maître, il donne des résultats remarquables.

A l'aide des considérations précédentes nous avons fait choix d'un appareil, il s'agit maintenant de bien s'en servir.

Dans son livre — *Le Paysage artistique en photographie.* — M. Dillaye montre que toute photocopie, pour être vue à l'œil nu, sans déformation, avec une bonne perspective, devrait être du format 18 × 24 et faite avec un objectif de 0^m25 à 0^m30 de foyer, c'est-à-dire égale à la distance moyenne de la vision distincte : sinon il faut agrandir pour ramener



l'épreuve finale à ces conditions. En effet soit A-F l'image d'un objet pris avec un objectif de foyer O-F plus petit que 0^m30. Quand vous la regarderez à la distance O-V égal à 0^m30, vous la verrez sous un angle A-O-V plus petit que A-O-F il y aura donc déformation apparente, les lointains seront diminués ; la perspective sera faussée. Or elle se récupère très bien à l'agrandissement à la condition absolue de n'avoir jamais opéré à moins de deux fois la hauteur du sujet du premier plan comme minimum, et trois fois comme maximum, de distance du sujet principal de la photographie à l'appareil.



Donc toute image primaire inférieure à 18 × 24 devra être agrandie dans le rapport de 30^c au foyer de l'objectif employé ; ainsi on agrandira

13	× 13	1,5 fois
9	× 12	3 —
6 ½	× 9	2 —
4 ½	× 6	4 —

Dans ce même ouvrage M. Dillaye présente encore différentes considérations sur la composition du tableau très intéressantes et très utiles à connaître. Elles ont été ainsi résumées dans *La Montagne* du 20 août 1910 par M. Charles Vallot.

1° Perspective linéaire. — Un objectif convenablement corrigé des aberrations fournit sur la plaque sensible *verticale* une perspective linéaire parfaitement correcte dans laquelle la *ligne d'horizon* est l'intersection du plan passant par l'axe optique de l'objectif et du plan vertical de la plaque. Il est bon d'être maître de la place de la ligne d'horizon et de munir l'appareil d'un décentrement vertical; car la coïncidence de la ligne d'horizon avec la médiane horizontale de la plaque est défavorable au rendu d'une manière générale, tandis qu'on peut tirer des diverses positions relatives de ces deux lignes des effets précieux pour la compréhension facile du tableau, impression d'étendue, de montée, etc.

2° Composition. — Tout tableau doit satisfaire *à la règle d'unité;* s'il y satisfait, une ligne y domine; cette dominante peut être *horizontale* (expression de l'étendue, du calme, du repos), *verticale* (idée d'élévation, de solidité) ou enfin oblique mais elle ne prend toute sa valeur qu'aux conditions suivantes : si une ligne de moindre importance et de direction différente lui est *opposée* (ainsi à une horizontale on oppose une verticale de moindre étendue) ; si une ou plusieurs lignes de même nature que la dominante la renforcent en la *rappelant*.

Pour constater si le morceau de paysage choisi satisfait à ces conditions, il suffit d'en faire l'analyse diagrammétrique, c'est-à-dire, de tracer en quatre ou cinq traits de crayon les dominantes et les opposantes; au cas où ce croquis extrêmement simple révèlerait l'absence d'une ligne essentielle, on se déplacerait pour la chercher dans la nature; pour l'y découvrir et la faire entrer dans le paysage, que ce soit un sapin, un nuage allongé ou le flanc incliné d'un coteau.

3° Perspective aérienne. — La perspective aérienne est cette gradation dans la visibilité des plans qui donne l'impression de la troisième dimension. Il est indispensable de la conserver dans l'image photographique. Or, ceci dépend en majeure partie du diaphragme employé; si le diaphragme est

petit les rayons marginaux, qui contribuent puissamment à la formation du relief, sont éliminés et la netteté est identique dans tous les plans jusqu'à l'infini. Donc, en principe, pour conserver la perspective aérienne, il faut travailler avec la plus grande ouverture que permet la correction plus ou moins soignée de l'objectif.

Voici maintenant les propriétés de l'objectif qui sont essentielles à connaître pour en faire un bon usage.

On considère que le foyer de l'objectif doit être compris entre le plus grand côté de la plaque à couvrir et sa diagonale pour donner une perspective satisfaisante.

Cependant pour la photographie de paysage il est avantageux d'employer un objectif à long foyer [ou objectif à lentilles symétriques dédoublé qui donne alors un foyer de longueur double]; le temps de pose est alors quadruplé, toutes choses égales d'ailleurs.

Dans un appareil à tirage fixe, la mise au point peut être faite sur l'infini ou mieux sur un objet situé à la distance hyperfocale de l'objectif employé.

La distance hyperfocale est la limite au-delà de laquelle tous les objets sont pratiquement nets jusqu'à l'infini. Une règle très simple pour l'obtenir a été proposée par M. Savoyat dans la *Photo-Revue* du 21 juin 1908. Elle consiste à prendre en mètres le diamètre utile du diaphragme exprimé en millimètres, la netteté dans ce cas étant de l'ordre de 1/1000 du foyer, ce qui suffit dans la plupart des cas.

On voit que cette distance hyperfocale varie avec l'ouverture utile du diaphragme et diminue à mesure que cette ouverture diminue.

Or l'ouverture utile d'un objectif se définit par le diamètre du faisceau lumineux incident parallèle à l'axe principal qui peut traverser le diaphragme. Dans les objectifs doubles, ce faisceau n'arrive au diaphragme qu'après avoir été réfracté par un premier système optique ; il est donc devenu conique, et son diamètre, qui mesure l'ouverture utile, est généralement plus grand qu'au passage du diaphragme; donc plus grand que 1.

Quand on dit qu'un objectif travaille à f/6, par exemple, on veut dire que son ouverture est 1/6 du foyer.

Il faut noter que dans les objectifs simples l'ouverture utile se confond avec l'ouverture réelle du diaphragme.

Un objectif mis au point sur un objet situé à sa distance

hyperfocale donne donc des images pratiquement nettes en arrière de cet objet jusqu'à l'infini, par définition, et en avant de cet objet depuis une distance qui est moitié de la distance hyperfocale ; cette indication est très importante pour l'emploi des appareils à foyer fixe.

Pour faire une mise au point judicieuse, artistique il faut encore tenir compte de la profondeur de foyer et de la profondeur de champ, deux choses qu'il ne faut pas confondre.

La plaque photographique étant exactement mise au point sur un objet, on peut modifier le tirage de façon à écarter la surface sensible de la position exacte de mise au point tout en conservant une netteté suffisante. La quantité qui mesure cet écart possible représente la profondeur de foyer.

La profondeur de champ est la distance de deux plans, situés en avant de l'objectif, et entre lesquels se trouvent placés les objets dont les images sont pratiquement nettes sur le verre dépoli.

Plus court est le foyer d'un objectif, plus grande est sa profondeur de champ. Elle augmente à mesure que le diaphragme diminue puisque alors la distance hyperfocale diminue aussi ; mais alors le relief de l'image est moindre, la perspective aérienne est atténuée.

Il y a donc lieu de faire un emploi judicieux du diaphragme, et il est préférable de travailler avec de grands diaphragmes pour conserver la perspective aérienne et ne pas avoir d'images plates.

Le diaphragme ne doit pas servir à atténuer la lumière qui arrive sur la glace sensible. Pour atteindre ce but, il faut se servir d'écrans ou augmenter la vitesse de l'obturateur.

Ayez grand soin que le soleil ne frappe pas directement sur la lentille frontale de votre objectif, il en résulterait du *halo* sur votre plaque : beaucoup d'opticiens suppriment à tort le parasoleil de leurs objectifs, il est avantageux de le remplacer par un tube de carton noirci.

Enfin il faut toujours tenir l'axe optique de l'objectif bien horizontal sans quoi on aurait des déformations sur l'image.

Il y aurait beaucoup à dire sur la mise au point. Je me bornerai à la réflexion suivante. Si dans la photographie documentaire il faut rechercher une grande netteté sur toute l'étendue de l'image, j'estime qu'il faut l'éviter dans la photographie artistique et user de la profondeur du foyer mais surtout de la profondeur de champ ; pour arriver à l'effet artistique ; employer

le plus grand diaphragme possible pour donner de l'air, de la profondeur à votre paysage, du modelé à votre portrait.

Pour le temps de pose, je renvoie aux tables, aux traités spéciaux.

Quelques mots maintenant sur la partie manipulations.

Si vous voulez avoir le moins de ratés possible. choisissez et adoptez une ou deux marques de plaques sensibles et tenez-vous y. La meilleure est celle qui vous donnera le plus de satisfaction quant au résultat obtenu ; chaque marque de plaques se comporte d'une manière particulière au développement ; et il y a lieu de rechercher une sorte d'équilibre entre votre tempérament de photographe et les qualités propres de la plaque à adopter.

J'en dirai autant pour le développateur et le mode de développement. Les meilleurs sont ceux qui conviennent le mieux à votre patience personelle, votre nervosité, sans se préoccuper outre mesure des qualités spéciales du révélateur.

Que de fois ai-je entendu dire aux débutants : — « Quelles plaques employez-vous ? — De quel développateur vous servez-vous ? » Et tout en se servant des dites plaques et du dit développement ils n'obtenaient pas les mêmes résultats parce que, à mon avis, il y avait chez les deux opérateurs une différence de tempérament, d'appréciation ; en un mot, il y a le coefficient personnel à ajouter aux autres.

Je tire les diapositives sur papier bromure ; l'opération est plus rapide, la tonalité plus uniforme. Cependant certains sujets sont mieux rendus par le papier au citrate ou ses analogues mais les teintes finales sont si variables.

Je renverrai ceux de mes lecteurs qui voudraient approfondir le sujet aux ouvrages suivants :

1° *Traité d'Optique*, par Wallon ;
2° *Choix et usage des Objectifs*, Id. ;
3° *Le Développement en Photographie*, par Dillaye ;
4° *Le Paysage artistique en Photographie*, Id. ;
5° Enfin l'*Agenda Lumière-Jougla*.

Février 1912. Achille Allart.



Origine de la Taille
en Savoie, Bresse & Bugey

(Suite et fin)

La chastellanie de Cerdon et son ressort. — Cerdon, 812, 15. — La Balme, 238. — Mirigniat, 232, 17. — Sappel, 35, 9. — Vieulx d'Isnave, 81. — Tallappiaz, 34, 15. — Corcellettes, 149, 14. — Cirignes, 146, 16. — Balmey, 215, 10. — Chevreil, 23, 3. — Ravory, 12, 6 — Oultria, 130, 4. — Lentenay, 159, 3. — Trembley, 13, 1.

Montréal et Martigniac. — Montréal, 238, 13. — Martignac, 151, 17. — Geargiaz, 4, 7. — Groissiaz, 31, 2. — Evon, 32, 11. — Alex, 23, 18. — Meruaz, 26, 1. — Aspremont, 189, 9. — Jesan, 7, 19. — Billigniac, 120, 16.

La parroisse de Savornav. — Ysarnor, 81, 15. — Gevrisset d'Allognon, 14, 10. — Seissiaz, 78, 2. — Charbilliaz, 13, 1. — Perriniaz, 41, 19. Bussy, 23, 18. - Tigniac, 13, 15. — Vuerloz, 8, 9. — Entriaz, 15, 4. - Oyonnaz, 264, 13.

La parroisse de Givreyssiaz. — Givreyssiaz, 54, 5. - Brion, 54, 5. · St-Germain-de-Briod, 12, 6.

La parroisse et mandemrnt de Mornay. — Mornay, 48, 9. - Vers, 24, 12. — Nuyoye, 15, 4. — Nac, parroisse et toutesfoys mandement dudict Mornay, 88, 19. — Crespiaz, mandement dudict Mornay, 13, 15.

La parroisse de Vollogniac. — Vollogniac, 70, 18. — Peyriaz, 62, 19. — Giriac, 47, 15. — St-Martin, 287, 16. - Malliaz-Filliolle, 66, 11. — Oysella de la parroisse de Vieulx, 25, 7. — Condamina de La Doy, de lad. parroisse de Vieulx, 70, 3. — Chimilliard, parroisse de St-Martin-du-Fresne, 68, 14.

La parroisse de Sothonax-la-Montaigne. — Sothonax, 20, 5. — Heyrie, 63, 13.

La parroisse de Samonya. — Samonia, 41, 5. — Condamina, 10, 3. - Royre, 2, 1. — Orfantine, 12, 6.

Arbenc, 167, 16. — Massiaz, 31, 17. — Boven, 32, 17. — Marchouz, 36, 18. — Veysia, 57, 3. — Mont, 23, 18. — Dortan, 47. — Voy, 36, 18. — Meyssia, 16, 13. — Mondan, 32, 11. — Bonaz, 36, 11. — Synissiaz, 10, 17. — Nantua, 389, 1. - Port, 23, 18. — Neyroles, 70, 3. — Charrie, 186, 12. — Poysat, 112, 2. — Laleyriaz, 54, 5. — Breynod, y comprins les habitans sus Mallabronda, 162.

Le mandement de Chastillion-en-Michaillie. — La parroisse de Génissiaz, 195, 5. — La parroisse de Billiaz, 260, 7. — Le village d'Avanod, parroisse, 86, 1. — La parroisse de Villa, 303, 14. — La parroisse d'Ochiaz, 183, 14. — La parroisse de Vovrey, 151, 17. - La parroisse d'Ardon, 221, 6. — La parroisse de La-Val-de-Cheysery, 744, 16. — La

parroisse de Lancrens, 321, 1. — La parroisse de Léaz, 221, 6. — La parroisse de Montange, 131, 12. — La parroisse de Champformys, 199, 12. — La parroisse de Giron, 105, 12. — La parroisse de Belleydouz, 195, 5. — La parroisse d'Eschallon, 274, 16. — La parroisse de St-Germain-de-Jouz, 248, 15. — La parroisse de Muzinens, 69, 9. — La parroisse d'Arlod, 104, 18. — La parroisse de St-Germain-de-Roche-en-Semina, 34, 15.

Le mandement de Lagnieu. — Luys, 22, 16. — St-Martin, 32, 18. — Marchand, 32, 11. — Versia, 59, 6. — Lompnaz, 218, 8. — Serrières, 264, 13. — Montagnieu, 192, 7. — Briord, 22, 16. — Virizieu, 58, 12. — Durnieu, 31, 10. — Fleumieu, 54, 5. — Buysson, 7, 19. — Chevrieu, 15, 11, — Benonce, 119, 14. — Crep, 44, 10. — Sellionnaz, 47. — St-Sorlin, 351, 9. — Cassières, 26, 15. — Villeboys, 319, 13. — Boys, 156, 19. — Pont-du-Lyène, 41, 5. — Soudon, 158, 8. — Soclin, 155, 10. — Fay, 18, 2. — Brenax, 32, 11. — Loyettes et Caburreau, 240, 16. — Marcellieu, 49, 4. — St-Burbas, 216, 19. — Bliez, 91, 17. — L'Hospital, 55, 14. — Chasey, 300, 17. — Regnieu-le-Désert, 105, 12. — Ste-Jullie, 103, 8. — Possafol et Chenves, 81, 15. — La ville de Lagnieu et Chavernou, 621, 18. — Vaulx-Fevreux, 133. 1. — Vaulx-la-Ville, 215, 10. — Ambutrix, 134, 10. — Leymen, 248, 15. — St-Mauris, 270, 12. — Cormod, 89, 14. — Chasteaugalliard, 117, 3. — St-Denis, 98, 7. — Bettans, 175.

Le bailliage de **Bresse,** *suyvant le despartement contenu par les lettres de déclaration cy-après tenorizées, joinctz les 5 deniers pour livre, avec le droict de la commutation de gabelle du sel, ainsi qu'a esté observé aux précédentz bailliages, et c'est cy-après particulièrement contenu.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu, duc de Savoye, prince de Piémont etc., à nostre cher, bien amé et féal conseiller le juge maje de Bresse ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin etc. (*voir les lettres relatives au bailliage de Savoie*), sçavoir faisons qu'après avoir veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter la susditte gabelle, et considèrant qu'elle nous rendoit en Bressse passez 8200 escus, oultre les deniers extraordinayres et casuelz provenantz des amendes et délictz, avons néantmoing déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Bresse, pour la rate et quote le concernantz, la somme de 8100 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 gros Savoye, nous en payera pour led. ranfort 6 gros 2 deniers de plus, que seront somme toute 18 gros 2 deniers pour chescun an etc. (*voir les lettres relatives au bailliage de Savoie*).

Audict baillage de Bresse.

Les habitans de la parroisse de Coysiaz, tant pour la commutation



du sel, les 5 deniers pour livre, que pour le droict de la gabelle du vin, L. 115, 19 solz. — Cessia, parroisse, 88, 18. — Borigniaz, de la parroisse de Roma, 96, 12. — Cornod et Brulésine, 103, 11. — Torignac et la parroisse, 131, 8. — Milignya, de laditte parroisse, 11, 12. — Sotonax, de laditte parroisse, 34. — Villette, filliolle de Vaulxgrenieuse, 34, 16. — Chavagnia, parroisse de Voblens en Bourgogne, 117, 9. — Trigon, de Vaulxgrenieuse, 47, 19. — Toyrette, parroisse dudict lieu, 105, 2. — Chaleaz, parroisse filliolle de St-Mauris, 92, 15. — Chasaulx, parroisse soubz le vocable St-Mauris, 64, 19. — Corveyssiaz, filliolle, 197, 1. — La ville de laditte parroisse St-Mauris, 34, 16. — Rancousia, dudict St-Mauris, 34, 16. — Conflens, de laditte parroisse, 49, 9. — Aroma, parroisse, 126, 15. — Montdidier, 11, 12. — L'Hospital, parroisse susditte, 34, 16. — Mermiaz, de laditte parroisse, 34. — Marsonnax, 42, 10. — Montfalcon, parroisse 191, 5.

Le mandement de Treffort. — Treffort, parroisse, 652, 19. — Le Monestey, 61, 17. — Marson, 115, 19. — Petit-Villard, 46, 8. — Mortavieille, 54, 2. — Les Rippes, 54, 2. — Grand-Villard, 27, 17. — Montmerle, parroissiens de Treffort, 77, 6. — Duys, parroissiens de Chavanes, 106, 14. — Preissia, parroisse, 149, 19. — Linthoyes, de laditte parroisse, 30, 19. — Cusiaz, 411, 2. — Arnant, cure, 102. — Coran la ville, 103, 11. — Cymendres, 139, 2. — Coran la Grange, 46, 8. — Banchin, de laditte cure, 57, 19. — Thola, de laditte cure, 115, 19. — Sillignac, Chartrousse, 3, 18.

Villereversure, cure, joinct Noblen, Rochefort, Confraresche, Les Folliées, Curfin, Les Bertins et Cormeron, tous de laditte cure, 622, 1. — Pomier, parroisse de St-Estienne-du-Boys, 30, 19. — Montfraza, 15, 10. — Collognac, parroisse de Villemoustier, 23, 4. — Le Boys, St-Oyen, Perens et Cormenge, 23, 4. — Les Chastonières, 23, 4. — Drimie, de laditte parroisse, 187, 16. — Mellionax, baronye, prioré et cure, 459, 16. — Lyonnières, 112, 1. — Panchallie, 42, 10. — La Raze du Boys, 69, 11. — La Tuppinière, 81, 3. — Sauxia, 100, 9. — Jasseron, prieuré et cure, 448, 1. — Les Combes, dudict lieu, 54, 2. — St-Just, audict lieu, 123, 13. — Ramasses, 170. — Seysiria, 571, 17. — Buaz, y comprins Chastellionet, de laditte parroisse, 108, 4. — Le Noyer, de laditte parroisse, 46, 8. — Aultecourt, 348, 10. — Size, parroisse, 77, 6. — Romanesche, parroisse, 180, 17.

Fleyria, parroisse, 185, 9. — Bourg, la ville et les habitans dans la franchise d'icelle, 2708, 18. — Viria, parroisse, 997, 12. — St-Denis-Saysiriaz-en-Bresse, 289, 16. — Montagniaz, parroisse, 274, 7. — Ryvoire, de laditte parroisse, 73, 9. — Les Rippes, 77, 6. — Le Saix, chastel, 34, 16. — Perona, parroisse, 200, 19. — St-André-le-Panoux, 525, 9. — Serva, parroisse, 73, 9. — Aleyriaz, parroisse, 123, 13. — Longchamp, parroisse, 142, 19. — St-Remis, parroisse, 237, 5. — Buella, parroisse, 301, 8. — Montracourt, parroisse, 234, 19. — Chaveyriaz, parroisse, 417, 6. — Polliat, 305, 5. — Moncé, parroisse, 262, 15. — Vendens, parroisse, 173, 18, — Estre, 177, 15. — Cra, 409, 11. — Attignac,

parroisse, 668, 3. — Condeissiaz, parroisse, 324, 11. — Revonax, 340. — Tossia, parroisse, 622. — Fornault, parroisse de Revonax, 166, 3. — Saltines, parroisse, 204. — St-Martin-du-Mont, 1177, 13. — Meyriaz, parroisse, 353, 18. — Reigna, filliolle dudict Meyriaz, 322, 5. — Neufville-sur-Ayns, 788. 4. — Pont-d'Ayns, parroisse, 788, 4 — Curtafons, 301, 8. — St-Mauris-de-Benod, 231, 17. — Nyevroz, cure, 390, 5. — Balland, cure, 197, 17. — Mirebel, 544. — St-Roman, 115, 19. — St Martin, 618, 4. — Avanciaz, 57, 4. — Til, 158, 9. — Caluyre, 128, 6. — St Didier, cure, 235, 14. — Rellieu, 335, 8. — Myonney, cure, 219, 9. — Tramoye, cure, 211, 15. — Romanenche, parroisse de Cordieu, 46, 8. — Satonay, cure, 216, 8. — Montaney, cure, 517, 15.

En la seignorie de Montriblod. — St-Marcel, parroisse, 126, 15. — Bussiges, parroisse, 122, 2. — Cyvrieu, en ce que concerne les subjectz de S. A., 95, 17.

En la seignorie de Montellier. — Monteillier, parroisse, 185, 9. — Joyeulx, parroisse, 243, 8. — Cordieu, parroisse, 173, 18.

Vassallieu, parroisse, 231, 17. — Villars, marquisat, 370, 18. — Ambérieu, parroisse de Dombes, en ce qu'est rières les terres de S. A., 82, 2. — La Perrouze, 162, 6. — Birieu, parroisse, 208, 13. — Bollignyeu, parroisse, 332, 2. — Le Plantey, parroisse, 258, 2. — St-Nizier-le-Désert, en ce que concerne les subjectz de S. A., 139, 2. — Varax, 494, 11.

Chastillion. — Chastillion-de-Dombes, 828, 2. — St-André-le-Bochoux, 199, 2. — Romans, cure, 278, 4. — Sandrens, parroisse, y joinct St-Cristofle, 523, 3. — Banens, parroisse, 31, 7. — St-Syre, parroisse, 72, 13. — Clemencia, parroisse, 165, 9. — Fleyrieu, parroisse, 250, 17. — Antonax, parroisse, 142, 4. — Dompierre de Chalaronne, parroisse, 81, 3. — Berens, parroisse, 126, 15. — L'Abergement appertenant au comte de Montrevel, 103, 18. — Subligny, parroisse, 126, 15. — Neufville-les-Moynes, ensemble la parroisse de Chane, prioré et cure, 880, 18.

Au ressort du Pont-de-Vele. — Crottet, parroisse, 123, 13. — St Jehan-des-Aventures, parroisse, 357. — Letz, parroisse, 363, 4. — Greige, parroisse, 633, 13. — Mespillia, parroisse, 119, 16. — Bey, parroisse, 235, 14. — Crusillies, parroisse, 304, 9. — Cormarenche, parroisse, 540, 18. — St-André d'Uyriaz, 180, 17. — Vonnaz, parroisse, 340. — St-Jullin-sus-Veille, 220, 5. — Bizia, parroisse, 445, 2. — Pont-de Vele, 560, 5. — St George, 31, 6. — Illiac, 157, 13.

Au ressort et mandement de Baugé. — Baugé-le-Chastel, 537, 1. — St-Laurens près Mascon, parroisse, 204, 16. — St-Sulpis, parroisse, 108, 4. — Crottet, en ce qu'est rière Baugé, 304, 9. — Manzia, parroisse, 564, 2. — St-Estienne-sus-Reyssouze, parroisse, 235, 14. — St-Jehan-sus-Reyssouze, 618, 4. — Bereyzia, parroisse, 282, 1. — Donmartin, parroisse, 479, 2. — Chevrieu, parroisse, 347, 15. — Marsonnaz, 383, 6. — St-André-de-Baugé, parroisse, 142, 4. — Baugé-la-Ville, 891, 15. — Groissiaz, parroisse, 64, 19. — St-Sire, parroisse, 398, 15. — Perex, parroisse, 123, 13. — Beyzemesme, 146, 17. — Meyseriaz, parroisse, 61, 17. — Confrançon, parroisse, 127, 10. — St-Genis, parroisse, 242, 13. — Re-

plonge, 618, 4. — Filliens, 582, 13. — Boyssey, parroisse, 212, 10. — La Rolière, 100, 9. — Villeneufve, 64, 19. — Montagny, 46, 8.

Pont-de-Vaulx, comté. — Gorrevod, parroisse, 490, 14, — Pont-de-Vaulx, parroisse. 431, 4. — St-Benigne, 517, 15. — Arbigny, 598, 2. — Sermoyé, 497, 13. — Chavanes-sus-Reyssouze, 471, 8. — Boz, parroisse, 537, 1. — Annes et Asnières. 380, 4.

Au ressort de St-Trivyer. — St-Trivyer, parroisse, 575, 14. — Vernouz, Colombier et Escoppey, Montrichard, Varennes et Dompierre, 193, 4. — Vecours, 193, 4. — Donzenore, parroisse, 96, 12. — Cormoz, parroisse, 163, 17. — Bucerolle, 95, 6. — St-Nizier, 984, 4. — La Chappelle-Teycle, 61, 17. — Servignia, parroisse. 158, 9. — Curtia, parroisse, 559, 1. — Lecherroux et Chamandrey, parroisse, 467, 10. — Courtouz, 167, 14. — Luppona, 117, 2. — Les subjectz de la seignorie de Montjovent estans aux villages de Cormoz, Jordes, Malachet, Martignye, Les Chaneys et Montjovent, 96, 12. — Montaney et St-Jullin-sus-Reyssouze, parroisse, 710, 18.

Jaya, parroisse, 170. — Malefresta, parroisse, 227, 11. — Montrevel et Cuel, 358, 11. — Craz, parroisse estant rière la seignorie de St-Martin-le-Chastel, 146, 17. — St-Martin-le-Chastel, parroisse, 370, 18. — St-Didier, 1223, 13. — Marboz, parroisse et prioré au comté de Montrevel, 1001, 9. — Bény, parroisse estant rière ledict Marboz, 405, 14. — Pierrejouz, parroisse rière ledict Marboz, 142, 19. — Foissia, parroisse de laditte seignorie, 989, 2. — Collognac-le-Neuf, parroisse, en ce qu'est rière Bresse, 945, 7. — Beaupont, en ce qu'est rière les parroisses de Collognac, Donseurre et St-Amour en la Franche-Comté, 200, 18. — Villeneufve, 168, 4. — Villemoustier, parroisse, 374. — St-Estienne-des-Boys, parroisse appartenant au comte de Montrevel, 497, 13. — Verjon, 324, 11. — Chivignia, 227, 4.

Le bailliage de **Genevoys**, *suyvant le département contenu par les lettres de déclaration cy-après ténorisées, et sans y comprendre les 5 deniers pour livre pour la commutation du sel ainsi qu'a esté faict cy-devant, attendu qu'ilz ont esté remis à ceulx du Tiers-Estat de la ville d'Annessy pour la somme de 1500 escus, comme appert par lettres-patentes de S. A. des 20 avril et 4 septembre 1574, vériffiées par arrest du 9 septembre an susdict.*

Emanuel-Philibert, par la grâce de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher, bien amé et féal conseiller le juge-maje de Genevoys ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'après avoyr veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous souloit rapporter la susditte gabelle, et considérans qu'elle nous rendoit en Genevoys passez 3600 escus, oultre les deniers extraordinaires et casuelz provenans des amendes et délictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostreditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Genevoys, pour la rate et quote le concernans, la

somme de 3546 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 gros Savoye, nous en payera pour ledict ranfort 4 gros 2 quars de plus, que seront somme toute 16 gros 2 quars pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie).*

Audict baillage de Genevoys

La ville et parroisse d'Annessy, tant pour la commutation du sel, sans comprendre les 5 deniers pour livre pour les causes cy-devant déclairées, que pour le droict de la gabelle du vin, monte en tout par an L. 1320. — La parroisse d'Annessy-le-Vieulx, 596, 15. — La parroisse de Gevryer, 133, 13. — La parroisse de Chapperie, 93, 16. — La parroisse de St-Joyre, 618, 15. — La parroisse de Talloyres, 888, 5. — La parroisse de Veyrié, 556, 18. — La parroisse de Thorens, 1010, 13. — La parroisse de Choysy, 232, 13. — La parroisse d'Alex, 393, 5. — La parroisse de Menthon, 268, 3. — La parroisse de Mye, 48, 19. — La parroisse de Chinillans, 134, 4. — La parroisse de Messigny, 134, 4. — La parroisse d'Espagnyer, 121, 11. — La parroisse de Nonglard, 71, 10. — La parroisse de Bluffye, 85, 11. — La parroisse de Vieu et La Chisa, 122, 8. — La parroisse de Belmont, 53, 13. — La parroisse de Quintal, 160, 18. — La parroisse de Mures, 75, 18. — La parroisse de Vieugie, 178, 15. — La parroisse de Leschaulx, 89, 13. — La parroisse de Ferrières, 58, 1. — La parroisse de La Balme, 288, 15. — La parroisse d'Estercie, 111, 19. — La parroisse de Vellux-le-Pelloux, 71, 10. — La parroisse de Ormuaz, 125, 3. — La parroisse de Vela, 375, 8. — La parroisse de Chevrier, 325, 18. — La parroisse de Selingé, 488, 19. — La parroisse de Montagny (la page a été déchirée à l'endroit où le chiffre était inscrit). — Alonzié et sa parroisse, 187. La parroisse de St Heustace, 220, 11. — La parroisse de Seynod, 214, 10. — La parroisse de Meytel, 22. — La parroisse de Thiolle, 363. — La parroisse de Frengier, 134, 4. — La parroisse de La Cluse, 618, 15. — La parroisse de Lexis, 192, 10. — La parroisse de La Balme, 222, 15. — La parroisse de Manigod, 775, 10. — La parroisse de Crusilles, y comprins la ville, 594. — Prisillie et sa parroisse, 213, 3. – St-Blaiz et sa parroisse, 55. — La parroisse d'Andellier (la page a été déchirée à l'endroit où le chiffre était inscrit). — La parroisse de Copponay, 332, 4. — Avrignier et sa parroisse, 40, 3. — Groysier et sa parroisse, 622, 7. — La parroisse de Cercié, 290, 8. — La parroisse de Cernex, 302, 10. — La parroisse de Vovrey, 155, 8. — (Ici un nom emporté par une déchirure). — La parroisse de Menthonex, 249, 3. — Le Sappey et sa parroisse, 85, 5.

La ville de Faverges et Vyeu, 1248. — St-Ferroil et sa parroisse, 517, — Marlens et sa parroisse, 361, 13. — Cons et sa parroisse, 85. — Gié et sa parroisse, 177, 13. — Seytenay et sa parroisse, 416, 13. — Monin et sa parroisse, 507, 8. — Chautmont et sa parroisse, 158, 3. — St-Jehan et sa parroisse, 49, 10. — Marlio et sa parroisse, 196, 13. — Savigny et sa parroisse, 205, 9. — La parroisse de Mencyé, 169, 14. — La parroisse de Contamine, 210, 8. — La parroisse de Jonzié, 107, 5. — Chessena et sa parroisse, 85, 5. — La parroisse de Chevrier, 143. — La parroisse de

Vulblens, 156, 15. — Dingie et sa parroisse, 189, 15, — Clarafons et sa parroisse, 170, 10. — Fringe et sa parroisse, 277, 4. — Vanzié et sa parroisse. 107, 5. — Arsina et sa parroisse, 138, 18. — Salleneufve, 121. — La parroisse de Meuzège, 103, 3. — Chilly et sa parroisse, 247, 10. — Esloyse et sa parroisse, 103, 3. — Chesne et sa parroisse, 89, 8. — Espagnye et sa parroisse, 26, 3. — La parroisse de Ballier, 57, 15. — Chavanad et sa parroisse, 72, 10.

La ville et parroisse de La Roche, y comprins la parroisse hors la ville, 1075, 5. — St-Sixt et sa parroisse, 63, 5. — La parroisse de La Chapelle-Rambod, 90, 15. — Eyvyères et sa parroisse, 418. — La parroisse de Exercie, 63, 5. — La parroisse d'Estaulx, 346, 16. — La Mura et sa parroisse, 302, 10. — Jassier et sa parroisse, 45, 8. — La parroisse de Pers, 446, 18. — Le Petit-Bornand, 627, 11. — Entremontz, parroisse, 255, 5. — Amancier, parroisse, 310, 15. — Les Exertz et sa parroisse, 151, 5. — Monestier et sa parroisse, 138, 18. — Estrambières et sa parroisse, 61, 18. — Preyseyrie et sa parroisse, 61, 18. — La parroisse de St-Mauris, 143. — St-Pierre-de-Remilly et sa parroisse, 178, 15. — Arbusigny et sa parroisse, 184, 16. — La parroisse de Clermont, 129, 5. — Mentonay et sa parroisse, 221, 8. — La parroisse Desingie, 236, 10. — St-André-de-Chavanes et sa parroisse, 121. — Crespinie et sa parroisse, 35, 4. — Versonay et sa parroisse, 154, 17. — Bonaguesta et sa parroisse, 82, 10. — Syons et sa parroisse, 40, 14. — Franclens en Semine, 22, 17. — Challonge, 116, 18. — Usinens et sa parroisse, 145, 15. — La parroisse de Bassier, 103, 3. — Droysié et sa parroisse, 44, 17. — Greysy et le mandement de Cessens, 825. — St-Silvestre, 132. — St-Donat et sa parroisse, 203, 10. — La parroisse de St-Mauris, 121. — Heyrie-sus-Ugine, 851, 3. — La parroisse d'Heyrie-sus-Albye, 313, 10. — Cleyna et sa parroisse, 110. — Duyn-Dhérée, 187, 11. — Chavanod et sa parroisse, 376, 10. — Douzard et sa parroisse, 667, 9. — La parroisse Dingye, 770. — Poyssie et sa parroisse, 191, 8. — Les Ollières et Adviernioz, et sa parroisse, 489, 10. — Naves et sa parroisse, 170, 10. — St-Martin et sa parroisse, 247, 10. — La parroisse de Charvonay, 103, 3. — La parroisse d'Argonex, 85, 5. — La parroisse de Lovagny, 93, 10. — La parroisse de Gruffy, 313, 10. — La parroisse d'Allèves, 53, 13. — La ville de Thonoz, 1419, 6. — La parroisse de Sarreval, 823, 13. — La parroisse de Bornant, 888, 5. — La parroisse des Clez, 451. — La Fraxe et sa parroisse, 90, 15. — St-Félix, et sa parroisse, 222, 15. — Marigny et sa parroisse, 258, 10.

Le baillage de **Foucigny,** *suyvant la quote et despartement porté et contenu par les lettres de déclaration cy-après ténorisées, et sans y comprendre les 5 deniers pour livre pour la commutation du sel, pour avoyr esté remis à ceulx du Tiers-Estat de la ville d'Annessy ainsi que cy-devant est déclairé au baillage de Genevoys.*

Emanuel-Philibert, par la grace de Dieu duc de Savoye, prince de Piémont, etc., à nostre cher, bien amé et féal conseillier le juge-maje de Foucigny ou son lieutenant, salut et dilection. Comme par nostre édict d'abolition

de la gabelle du vin, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoie)*, sçavoir faisons qu'après avoyr veu le despartement susdict qu'a esté faict le plus également que faire s'est peu, heu égard au revenu ordinayre que nous soloit rapporter la susditte gabelle, et considérant qu'elle nous rendoit en Foucigny passez 3100 escus, oultre les deniers extraordinayres et casuelz provenans des amendes et delictz, avons néantmoings déclairé et déclairons que nous sommes contentz que, pour tout nostredict droict de ranfort en lieu de nostre ditte gabelle du vin, soit prinse et levée sur nostredict pays de Foucigny, pour la rate et quote le concernans, la somme de 3028 escus de cinq florins pièce pour chescun an, tellement que celluy qui doibt annuellement, pour la susditte commutation de gabelle du sel, 12 gros Savoye, nous en payera pour ledict ranfort 4 gros 2 quars de plus, que seront somme toute 16 gros 2 quars pour chescun an, etc. *(voir les lettres relatives au bailliage de Savoye.*

Audict baillage de Foucigny

La parroisse de Regnyé, tant pour la commutation du sel que droict de la gabelle du vin, et sans y comprendre les 5 deniers pour livre pour les causes cy-devant déclairées, monte par an L. 747, 14 solz. — La parroisse de St-Laurens, 222, 15. — La parroisse de St-Estiene, 242. — La parroisse de Cornyer, 299, 15. — La parroisse de Pontier, 165. — La parroisse de Brison, 176. — La parroisse d'Ayse, 405, 13. — La parroisse d'Aranthon, 291, 10. — La parroisse de Sentyer, 170, 10. — La parroisse de la Bonneville, 269, 10. — La parroisse de La-Coste-Dieu, 97, 13. — La parroisse de Vyeu, 825. — La parroisse de Ville-en-Salla, 132, 11. — La ville de Bonne, 346, 10. — La parroisse de Bogève, 171, 18. — La parroisse de St-André, 105, 18. — La parroisse de Monthouz, 118, 12. — La parroisse de Viltra, 85, 19. — La parroisse d'Aynemace, 195, 5. — Cranves et sa parroisse, 231. — La parroisse de Sales, 53, 18. — La parroisse de Felingé, 597, 18. — La parroisse de Malsalla, 116, 1. — La parroisse de Pellionex, 211, 15. — La parroisse de St-Jehan, 147, 3. — Ls parroisse de La Tour, 196, 13. — La parroisse de St-Joyre, 515, 13. — La parroisse de Foucigny, 108, 6. — La parroisse de Contamine, 317, 18. — La parroisse de Manzier, 88. — La parroisse de Loys, 66. — La parroisse du Pont-Nostre-Dame, 57, 15. — La parroisse d'Artas, 89, 8. — La parroisse de Boëge, 361, 18. — La parroisse du Villars, 276, 8. — La parroisse de Burdigny, 196, 13. — La parroisse de St-Roman, 12, 8. — La parroisse de Lucinge, 178, 15.

La parroisse et ville de Cluses, 455, 17. — La parroisse de Selingie, 896, 4. — La parroisse de Montsarsonay, 651, 15. — La parroisse de Marigny, 627. — La parroisse de Thye, 309, 8. — La parroisse de Chastillion, 721, 18. — La parroisse de Moysy, 1391, 10. — La parroisse d'Oignon, 404, 5. — La parroisse de Zier, 721, 18. — La parroisse de Fleyrie, 1600, 10. — La parroisse de Samoen, 2062, 10. — La parroisse de Six, 569, 5. — La parroisse de Morillion, 448, 5. — La parroisse d'Arache, 580, 5. — La parroisse de St-Symond, 730, 3. — Flumet et son ressort, 3949. — Chamonix et sa parroisse, 2200. — La ville et parroisse de Salanche, 1029, 18. — La parroisse de Maglans, 646, 5. — La parroisse de

Domeyssie, 187. — La parroisse de Cordon, 454, 16. — Les troys quartiers des parroisses qui sont rière le mandement de Sallanche, 328, 13. — La parroisse de Comblouz, 577, 10. — La parroisse de Passye, 907, 10. — La parroisse de St-Gervaix, 1093, 3. — La parroisse de St-Nycolas de Varrousse, 639, 8. — La parroisse de Servoz, 242.

[Arch. de Chambéry, série CC, art. 196.]

DOCUMENT X

Edit du 1er mai 1600

Charles-Emanuel, par la grace de Dieu duc de Savoye, Chablais, Aouste et Genevois, etc., à tous present et advenir, salut. Encoures que nous ne puissions avoir rien oblié de ce que nous pouvons faire pour la défence, repos et soullagement de nos peuples, tant par la voie des armes, quant la necessité la porte, que pour parvenir à une seure et perdurable paix lhorsque les moïens en sont estez ouvertz et que nous l'avons peu faire avec justice et honnorables conditions, ayant sans cesse vellié et travallié pour l'une et l'aultre voye jusques à exposer nostre personne à plusieurs périlz et hazardz en touttes occasions qui s'en sont présentées, ce que nous croions estre assès cogneu de tous, si est touttesfois qu'il nous faut franchement recognoistre que la seulle grâce et immence bonté de Dieu, autheur de touttes puissances et qui par une admirable providence les conserve pour sa gloire, nous voïons maintenant ce que nous avons de tout nostre cœur désiré, la conservation, la paix et la tranquilité de noz Estatz, cesser les misères de la guerre, l'authorité des loys et de la justice remise, pouvant désormais chascung vivre heureusement et jouir seurement de ce que leur appertient soubz nostre domination. Ce n'est pas aussy que nous n'aions tenu bonne et vive mémoire du zèle et affection avec lesquelz noz chers bien amez subjectz nous ont servy et assisté ès guerres passées, mesmes pour ce qui est des tallies et levées extraordinaires qu'ilz nous ont librement accordées, comme ceulx qui désirantz se conserver soubz nostre juste et légitime coronne à l'imitation de leurs ancestres ; ce qu'ayant receu avec l'amour et affection que convient à ung bon père et désirant avec la mesme volunté paternelle les treiter favorablement et leur faire sentir les effectz de nostre bienveulliance avec les fruitz de sa saintte paix, sçavoir faisons que, pour les susdittes considérations et pour donner moïen à nosdictz subjectz de se remettre des pertes et foulles par eulx souffertes et réduire à leurs maisons ceulx que la rigeur des temps pourroit avoir esgarés, et aultres dignes respectz à ce nous mouvantz, avec l'advis de nostre Conseil et parce qu'ainsy nous plaict et pour l'amour que portons à nosdictz subjectz, avons de nostre certainne science, plainne puissance, pure et libérale volunté, supprimé, quitté et remis, supprimons, quittons et remettons par cy apprès à nosdictz subjectz deçà les Montz lesdittes levées de deniers, quartiers et tallies extraordinayres, à commencer ladite suppression dès le commencement du prochain quartier ; voullons et entendons néantmoings en ce faisant qu'il soit procédé à la reveue et esta-

blissement des tallies ordinaires et nécessaires par cy apprès pour l'entretènement des présides et aultres choses occurrentes à la manutention de l'Estat, et pour aultant que nous avons esté advertis que plusieurs des contribuables, soit pour l'espace de cinquante ans nouvellement annoblis, ou aultrement, se sont faictz destraire des roolles des tallies soubz divers prétextes recherchés. et aultres y estantz inscriptz ne se treuvent avoir paiés, ou bien n'estre mis à leurs justes quotes, à la foulle et ruyne du pauvre peuple nostre intention est et ainsy l'ordonnons, que procédant à laditte reveue des tallies ordinayres il en soit faitte la distribution et péréquation des quotes tant générales que particullières sur tous les contribuables indifférement entièrement et sans nulle diminution, distinction ny différence les ungs des aultres, le plus justement et esgalement que faire se pourra à rate et proportion des moïens et industrie d'ung chascung d'iceulx, le fort néantmoings portant le foible. et le tout suyvant et à la forme des édictz des années 1584 et 96 et ce par les commissaires qui seront par nous cy-apprès députés recogneuz de prudence. expérience et d'intégrité, en suyvant les mémoires et instructions que leur en seront données à part et particullièrement. lesquelz par mesme moien procèderont à la liquidation des arrérages deubz pour le passé pour estre emploiés èz affaires de nostre service au bien et conservation générale de l'Estat suyvant noz ordonnances et commandementz. Sy donnons en mandement à noz très chers, bien amez et féaulx conseilliers les gentz tenantz noz conseil d'Estat, Sénat et Chambre des comptes, et à tous aultres noz ministres, justiciers officiers, vassaulx et subjectz qu'il appartiendra, que (de) nostre présent édict de suppression ilz facent lire publier et enregistrer, etc Donnés à Chambéry le 1er may 1600.

(Arch. du Sénat de Savoie, Edits-Bulles 1598-1606, f° 120.)

DOCUMENT XI.

Bilans général des quottes ausquelles toutes les provinces deça les Montz sont tirés, et payent pour quartier ordinaire (1627).

La province de Savoye, par quartier,

La ville de Chambéry doibt 900 livres. — Pugniet et La Croix-Rouge, 21 livres, 16 sols, 2 deniers. — Bissy, 136, 18, 6. — La Motte, 644, 6, 9. — St-Sulpis, 98, 1, 0. — Voglens, 128, 14, 6. — Servolex, 69, 7, 3. — Vivier, 53, 0, 9. — Le Bourget, 249, 12, 9. — Drumettaz, 167, 6, 3. — Ontex, 53, 6, 0. — La Chapelle, 67, 3, 3. — Chambéry-le-Vieulx, 112, 17, 0. — Sonnas, 128, 15, 0. — St-Pierre-de-Cognin, 89, 6, 6. — Bourdeaulx, 32, 7, 9. — Meyry, 157, 2, 9. - St-Alban, 115, 11, 3. — Verel, 54, 1, 0. — Bassin, 36, 5, 0. — St-Jean-d'Alveys, 147, 4, 0. — Les Désertz, 171, 2, 9. — Barby, 46, 13, 9. — Cruennaz, 91, 9, 0. — La Ravoyre, 153, 3, 0. — Trivier, 80, 18, 0. — St-Bardhoph, 75, 19, 9. — Aspremont, 68, 0, 3. — Barberas-le-Petit, 60, 16, 0. — Entremont-le-Vieulx, 428, 0, 3. — St-Pierre-d'Entremont, 116, 6, 9, — St-Cassin, 100, 6, 9. — St-Thibaud-de-Couz, 203, 15, 0. — Vymines, 199, 5, 0. — Mon-

tagniolle, 74, 11, 9. — Jacob et Bellecombette. 36, 4. 0. — St-Offenges-dessus, 97, 18, 0. — St-Offenges-dessoubz, 106, 12, 0. — Le Montcel, 152, 15, 6.

La ville de Montmellian et Arbin, 115, 18, 6. — St-Pierre d'Albigny, 496, 0, 9. — Fretarive, 129, 6, 3. — St-Jean-de la-Porte, 230, 8, 0. — Cruès, 165 8, 6 — Greysy, 134, 11, 9. — La Rochette, 192, 5, 0. — Presles, 97, 13, 3. — Rhoterens, 36, 11, 0. — Establoz, 105, 13, 3. — Champlaurent, 75, 12, 9. — Villard-Légier, 152, 14. 9 — La Croix-de-La-Rochette, 63, 4, 6. — Le Bourget-en-Lullie, 70, 16, 9. — Le Pontet, 110, 6, 9. — La Table, 254, 18, 0. - Villarsallet, 76, 12, 9. — La Trinité, 122, 13, 3. — Arvillars, 160, 8, 9. — Destrier, 62, 10, 6. — Les Mollettes. 108, 10, 0. — Villars-Roux, 92, 15, 6. — Planeyse, 96, 10, 6. — St-Pierre-de Soucy. 320, 12, 0. — Le Monet et St-Jean-Pied-Gaultier, 74, 19, 0. — Le Betton et Bettonnet, 70, 15, 9. — Les Marches, 132, 1, 3. — Francin, 89, 19, 6. La Chavanaz, 101, 7, 6. — Coyse, 127, 8, 6. — Haultéville, 44, 15, 9. — St-Joyre, 80, 2, 6. Puisgros, 93, 3, 6. — Thoyry, 153, 4, 9. — La Thullie, 194, 6, 3. — Chignin, 122, 18, 9.

Les Bauges. - Leschereyne, 105, 2, 3. — Arit, 210, 7, 3. — Le Noyer, 93, 11, 3. — Ste-Reyne, 107, 18, 6. — Escolaz, 177, 17, 3. — La Compostaz, 17, 6, 9. — Jargy, 111, 9, 6 — Doucy. 110, 7, 3. — La Motte, 145, 18, 6. — Bellecombe, 204, 16, 6. — Allion, 220, 10, 6. — Le Chastellard, 197, 0, 0.

Mandement de Conflens. – La ville et parroisse de Conflens, 353, 13, 0. — L'Hospital-soubz-Conflens, 123, 9, 9. — St-Sigismond, 147, 7, 6. — La Bastie, 83, 5, 9. — Tour, 45, 2, 6. — Civin, 157, 19, 0. — Venthon, 62, 3, 3. — St-Paul, 99, 0, 6. — St-Thomas-des-Exertz, 107, 15, 0. — — Fesson, 31, 16, 0. — Outrechesse, 56, 14, 9. — Sézarches, 42, 15, 3. — Cléry et Fronteney, 162, 3, 6, — Gilly, 116, 2, 3.— Tournon, 38, 15, 6. — St-Vial, 113, 11, 6 — Plancherine, 27, 5, 0. — Verrens et Arveys, 140, 2, 3. — Teneysol, 82, 9, 6. — Marthod, 242, 7, 6. — Mercury, 298, 5, 9. — La Pallud, 185, 13, 3. — Alondaz, 43, 8, 9. — Gimilly, 55, 13, 3.

Mandement d'Aix. — La ville et parroisse d'Aix, 207, 11, 6. - Mouxy, 92, 12, 6. — Pogny, 47, 19, 0. — Treysserve, 79, 4, 6. — St-Innocent, 48, 12, 6. — La Biolla, 176, 4, 6. — Arben, 252, 6, 0. – St-Girod, 119, 5, 3. — St-Germain, 101, 2, 0.

Mandement de Rumilly. — La ville et parroisse de Rumilly, 371, 8, 0. St-Marcel, 36, 10, 3. — Bloye et Sallagine, 90, 4, 3. — Ansigny, 33, 6, 0. Massinge, 241, 16, 0. — Moye, 309, 10, 0. – Haulteville, 117, 17, 6. — Vaux, 204, 4, 3. — St-Heusèbe, 181, 15, 9. — Lornès, 102, 1, 3. — Cusy, 282, 18, 9. — St-Ours, 102, 8, 6. — Salles, 212, 12, 0. — Boussy, 116, 0, 9. — Marcellaz, 309, 2, 6. — Vallières, 139, 9, 6. — Ruffieu, 104, 8, 0. — Vion, 20, 7, 0. — Chindrieu, 109, 6, 0. — Motz, 156, 18, 6. — Serrières, 164, 1, 3. — Thusy, 141, 6, 0. — Brison, 15, 11, 9.

Mandement d'Ayguebelle — La ville d'Ayguebelle, 88, 16, 3. — Nostre-Dame-de-Randens, 171, 6, 6 — La-Croix-d'Ayguebelle, 80, 11, 9. — Chamosset 55, 2, 6. — Ste-Héleyne-du-Lac, 76, 8, 9. Villardhéry, 142, 6, 9. — Montailleur, 235, 2, 6. — Ste-Héleyne-des-Millières, 162, 5, 0. — Montion, 73, 11, 6. — Montendry, 104, 15, 6. — Chamoux, 184, 3, 0. — Montgilbert, 107, 19, 9. — Châteauneufz, 199, 4, 3. — Ayton, 307, 3, 3. Bonvillars, 192, 1, 3. — Nostre-Dame-des-Millières, 173, 9, 6.

La ville du Pont-de-Beauvoysin, 26, 1, 0. — Domeysin, 268, 16, 3. — St-Beron, 288, 11, 3. — La Bourduire, 118, 3, 0. — Lespin, 63, 16, 6. — Ayguebellette, 46, 7, 3. — Dullin, 89, 15, 0.

La ville et parroisse des Eschelles, 120, 18, 6. - St-Christophle, 154, 4, 0. — St-Franc, 113, 4, 0. — Oncin, 249, 17, 0. — Attignat, 54, 3, 6. — La Boche, 94, 15, 6. — St-Pierre-de-Genebro, 136, 6, 6. — Corbel, 113, 16, 6. — St-Jean-de-Couz, 55, 8, 9.

Ugine, 513, 9, 0. — Quège, 310, 5, 3. — St-Maxime-de-Beaufort, 860, 14, 9. — Le Villars, 284, 6, 0. — Haulteluce, 573, 11, 3.

Somme généralle de la province de Savoye et par quartier, L. 26522, 12, 11.

La province de Genevoys, par quartier,

La ville et parroisse d'Annessy, 426, 7, 6. — Annessy-le-Vieulx, 301, 18. 6. — Veyry, 246, 5, 6. — Sivrié, 158, 0, 3. — Givrié, 64, 15, 0. — Ferrières, 28, 15, 9. — Villie-le-Pellouz, 35, 7, 9. — Seynod, 103, 18, 6. — Vieugy, 86, 12, 0. — Espagny, 58, 17, 9. — Méé, 23, 14, 3. — Meytet, 10, 13, 3. — Les Ollières et Aviernoz, 237, 3, 3. — Alonzy, 88, 10, 0. — Cuvat, 61, 5, 6. — Argonnex, 41, 6, 0. — Charvonex, 49, 19, 3. — Pringie, 65, 0, 0. — St-Martin, 119, 17, 9. — Groysie, 304, 3, 6. — La Balme-de-Thuy, 120, 10, 9. — Lovagny, 45, 5, 9. — Poysie, 92, 13, 9. — Estercy, 54, 4, 9. — Chavanod, 189, 9, 0. — Montagny, 63, 3, 6. — Chappeiry, 49, 4, 6. — Quintal, 74, 10, 3. — Menthon, 117, 15, 3. — Villaz, 182, 17, 6. — Nâves, 78, 15, 9. — Dingie, 364, 3, 0. — Talloires, 430, 12, 0. — Montmin, 237, 3, 9. — Bluffy, 46, 5, 9. — Alex, 216, 17, 3. — Gruffy, 153, 3, 0.

Mandement de La Balme. — Choysy, 112, 14, 6. — La Balme, 151, 0, 6. — Montglard, 34, 12, 9. — Sillingie, 225, 14, 9.

Mandement de Clermont. — Clermont, 62, 12, 3. — Bonneguette, 39, 17, 3. — Crempigny, 17, 0. 9. — Desingie, 114, 11, 3. — Droysie, 21, 14, 6. — Menthonex, 107, 5, 0. — St-André, 56, 1, 9. — Sion, 19, 14, 3. — Versonnex, 75, 0, 3. — Chillie, 119, 18, 3. — Messeigne, 64, 18, 3.

Mandement d'Albie. — St-Mauriz, 68, 5, 9. — St-Donat, 64, 14, 9. — St-Félix, 109, 5, 0. — Heyri-sus-Albie, 153, 9, 6. — La Frasse, 43, 18, 9. — Bermont, 27, 18, 9. — Marrigny, 127, 9, 6. — Vieu et la Chiesa, 66, 7, 3. — Cheynaz, 53, 5, 0. — Mures, 39, 0, 3. — St-Silvestre, 62, 17, 9. — Allèvoz, 25, 19, 6.

Mandement de La Roche. La ville et parroisse de La Roche, 372, 6, 3. — Amancy, 176, 14, 0 — Gessye, 21, 19, 9. — Pers, 237, 0, 3. — St-Sixt, 33, 2, 3. — Estaulx, 197, 19, 3. — Thorens, 503, 11, 6. — Arbusigny, 94, 11, 9. — La Chappelle-Rambod, 40, 10, 6. — Evires, 210, 19, 3. — Entremont, 131, 11, 6 — Le Petit-Bornand, 283, 19, 3.

Mandement de Rumilly-soubz-Cornillion. — St-Pierre, 83, 19, 3. — St-Mauris, 69, 17, 9. — Passerié, 35, 11, 6.

Mandement de Mornex. — Estrambières, 32, 7, 0, — Aysery, 24, 3, 0. — Les Essertz, 66, 1, 6. — Monestier, 67, 18, 5. — Le Sappey, 48, 8, 6. — La Muraz, 154, 2, 9.

Mandement de Crusillies. La ville et parroisse de Crusillies, 287, 16, 0. — Ansigny, 19, 9, 0. — Copponex, 121, 8, 9. — Cercier, 140, 14, 0. — Cernex, 146, 11, 0. — Andellier, 135, 17, 9. — Menthonex, 120, 14, 3. — Présillie, 103, 5, 3. — St-Blays, 26, 12, 9. — Vauvrey, 73, 5, 0. — Villie-le-Boveret, 45, 8, 9.

Mandement de Chaulmont.— Chaulmont, 77, 4, 0. — St-Jean, 24, 3, 3. — Espagny, 4, 13, 10. — Arcinaz, 66, 10, 9. — Bans, 27, 17, 3. — Chevrié, 69, 16, 3. — Chessenaz, 41, 12, 3. — Clarafondz, 82, 13, 6. — Chavanaz, 34, 19, 3. — Dingie, 92, 12, 0. — Fringie, 135, 6, 6. — Jonzié, 52, 7, 3. — Mienzié, 82, 16, 9. — Savigny, 98, 5, 6. — Vulbens, 76, 10, 6. — Contaminaz, 98, 8, 9. — Selleneufve, 58, 11, 6. — Musiège, 49, 19, 3. — Marlioz, 100, 11, 3.

Mandement d'Arloz. — Le Chesne, 43, 6, 0. — Esloise, 49, 19, 3. — Challonzie, 56, 12, 3. — Bassy et Vetrens, 49, 19, 0. — Franclens, 11, 1, 0. — Vanzie, 51, 9, 3. — Usinens, 70, 12, 0. — St-Germain, 10, 19, 6.

Mandement de Chasteauvieulx. — Doin et Dorée, 79, 9, 3. — Chevalline, 59, 2, 9. — St-Joyre, 315, 14, 0. — St-Heustache, 92, 14, 9. — Leschaulx, 43, 16, 0. — Doussard, 324, 17, 3. — La Thullie, 197, 11, 6.

Mandement de Faverges. — La ville et parroisse de Faverges, 545, 16, 3. — Gyé, 101, 17, 3. — St-Ferréol, 272, 18, 9. — Setenex, 197, 19, 3. — Cons, 43, 5, 9. — Marlens, 196, 9, 6. — Heiry-sus-Ugine, 227, 5, 6.

Mandement de Thonoz. — La ville et parroisse de Thonoz, 651, 6, 9. — Le Grand-Bornand, 445, 1, 9. — Les Clefz, 220, 1, 9. — La Clusa, 306, 0, 9. — St-Jean-de-Sixt, 86, 16, 6. — Maningod, 377, 1, 0. — Serraval, 395, 6, 9.

Mandement de Greysy et Cessens. — Greysy, 131, 19, 6. — Mugnax, 56, 9, 9. — Cessens, 65, 0, 0. — Espercy, 49, 0, 0. — Trévignin, 88, 1, 9.

La province de Genevoys revient par quartier à la somme de L. 18393, 3, 5.

La province du Faulcigny, par quartier,

Mandement de Sallanche.— La ville et parroisse de Sallanche, 509, 4, 6. — Cordon, 209, 8, 0. — Domencier, 98, 4, 3. — Comblouz, 276, 18, 6. — Demy-Quartier-de-Megève, 159, 0, 9. — Maglan, 312, 15, 3.

Mandement de Flumet. — Flumet, 209, 8, 0. — La Giettaz, 282, 15, 3. — Nostre-Dame-de-Bellecombe, 281, 5, 9, — St-Nicolas, 409, 12, 9. — Megève, 728, 5, 6.

Mandement de Montjoye. — St-Gervais, 523, 10, 9. — St-Nicolas-de-Verousse, 309, 9, 0.

Mandement de Chamonix. — Chamonix, 583, 0, 9. — Servoz, 77, 18, 9.

Mandement de Charrousse. — St-Martin, 73, 4, 0. — Passy, 366, 0, 9.

Mandement de Chastillion de Cluses. — La ville de Cluses et sa parroisse, 171, 3, 9. — Arache, 280, 16, 9. — St-Sigismond, 364, 17, 6. — Thié, 167, 4, 1. — Seironzier, 454, 9, 0. — Chastillion, 301, 19, 0. — Ognion, 207, 3, 0. — Fleyrier, 564, 9, 0. — Mieucy, 667, 0, 6. — Les Gietz, 349, 8, 0.

Mandement de Samoën. — Samoën, 998, 5, 6. — Morrillion, 217, 3, 6. — Sixt, 136, 18, 9.

Mandement de Faulcigny.— Faulcigny, 54, 6, 3. — Pellionnex, 103, 0, 9. — Marcellas, 46, 7, 6. — Contaminaz, 166, 16, 6. — La-Coste-Diost, 54, 6, 3. — St-Joyre, 255, 12, 6. — La Tour, 97, 11, 6. — St-Jean-de-Thollomé, 87, 4, 6.

Mandement de Thyé. — Vieu, 449, 4, 3. — Bogève, 109, 3, 0. — St-André, 59, 10, 9. — Vieu-en-Sale, 74, 14, 9.

Mandement de Bonne. — Haultebonne, 167, 3, 9. — Harthaz, 55, 2, 3. — Pont-Nostre-Dame, 20, 11, 6. — Monzier, 43, 13, 6. — Loex, 35, 17, 9. — Sales, 26, 3, 0. — Lucinge, 91, 18, 0. — Boëge, 175, 2, 6. — Burdigny, 98, 15, 9. — Villars, 133, 15, 3. — Sillinge, 302, 11, 6. — Cranves,

115, 6, 6. — Vitraz, 46, 1, 9. — Monthouz, 57, 7, 9. — Aynemasse, 95, 18, 3.

Mandement de Chastellet de Credoz. — St-Roman, 5, 19, 9. — Scientrier, 82, 10, 6. — Aranthon, 155, 0, 6. — Regnier, 271, 10, 9. — Cornier, 144, 19, 0.

Mandement de la Bonneville. — La ville de la Bonneville, 67, 12, 3. — Marignier, 305, 13, 0. — Montsalsonex, 320, 9, 0. — Ayse, 206, 2, 6. — St-Estienne, 139, 7, 3. — Ponchier, 98, 9, 6. — Brison, 89, 13, 3. — St-Laurent, 107, 16, 6.

Somme généralle de la province de Foucigny, et par quartier, L. 15309, 12, 1.

La province de Chablais, par quartier,

La ville et parroisse de Thonom, 407, 12, 0. — Les Allinges, 52, 8, 0. — Anthy, 49, 7, 0. Orcier, 61, 6, 0. — Lyaud, 61, 19, 0. — Margencel, 60, 14, 0. — Dralians, 51, 6, 0. - Armoy, 27, 16, 0. — Perignier, 54, 8, 0. — Mesinge, 25, 18, 0. — Cervens, 47, 0, 0. — Fessy, 61, 19, 0. — Vignies, 25, 18, 0. — Brethenoz, 32, 0, 0. — Auly, 21, 14, 0. — Lullier, 54, 14, 0. — St-Didier, 34, 8, 0. - St-Sergue, 94, 8, 0. — Bons, 84, 4, 0. — Saxel, 19, 18, 0. — Reyvroz, 61, 19, 0. — Vallier, 57, 2, 0. — Habères-Lullin, 19, 18, 0. — Lullin, 84, 6, 0. — Bellevaulx, 136, 19, 0. — Brens, 42, 3, 0. — Balleyson, 67, 0, 0. — Loysin, 52, 19, 0. — Doveynoz, 111, 6, 0. — Chavanex, 20, 0, 0. — Machillier, 21, 14, 0. — Filly, 34, 4, 0. - Siez, 90, 6, 0. — Massongier, 89, 1, 0. — Nernier, 29, 0, 0. — Exevenex, 33, 3, 0. — Yvoyre, 31, 8, 0. — Hermance, 45, 0, 0. — Corcier, 73, 8, 0. — Cusy, 52, 19, 0. — Veygier, 104, 12, 0. — Evian, 200, 11, 0. — Novaselle, 72, 16, 0. — Publier, 117, 12, 0. — Maxillier et Montagny, 55, 8, 0. — Lugrin, 184, 8, 0. — St-Paul, 154, 4, 0. — Festerne, 78, 0, 0. - Bernex, 132, 14, 0. - Novel, 22, 6, 0. - Chevenoz, 70, 19, 0. — Larringe, 87, 2, 0. — Marin, 87, 0, 0. — Inzier, 36, 14, 0. — Thollon, 112, 18, 0. — St-Gingouz, 58, 6. — Nostre-Dame-d'Habondance, 233, 0, 0. — La-Chappelle-d'Habondance, 306, 18, 0. - Vacheresse, 209, 11, 0. — St-Jean-d'Aulx, 223, 16, 0. - Biot, 186, 9. 6. — Morzena, 149, 3, 0. — Mégevette, 96, 4, 9. — Habères-Poche, 98, 9, 9. — Misserier, 43, 10, 0.

Somme généralle de la province de Chablais, par quartier, L. 5605, 4, 0.

Le balliage de Ternier, par quartier.

St-Jullien, 116, 18, 3. — Lancy, 67, 15. 3. — Nesdein, 34, 16, 6. — Compésières, 216, 10, 3. — Bernex, 166, 13, 3. — Veyrier, 59, 14, 0. — Beaultmont, 47, 5, 3. — Theyrier, 101, 19, 9. — Feygière, 82, 3, 6. — Vers, 47, 5, 3. — Viry, 124, 7, 6. — Herchand, 119, 8, 0. — Bossey, 37, 6, 3. — Valleyri, 4, 19, 6. — Le Cheney, 28, 1, 3.

Somme généralle du balliage de Ternier, par quartier, L. 1255, 3, 9.

Le balliage de Galliard, par quartier.

Thonnex, 99, 10, 0. — Cholex, 69, 13, 0. — Ambilly, 19, 18, 0. — Ville-la-Grand, 139, 6, 0. — Fauconex, 24, 14, 0. — Besinge, 4, 19, 6. — Collonges, 59, 0, 3. — Jubenier, 49, 15, 0. — Mesnier, 42, 19, 6.

Somme généralle du balliage de Gailliard, par quartier, L. 509, 15, 3.

La province de Maurienne, par quartier.

Bonvillaret, 225, 6, 2. — Montsappey, 92, 12, 2. — Argentine, 930, 9,

10. — St George d'Urthières, 195, 16, 9. — St-Pierre-de-Belleville d'Hurtières, 61, 8, o. — St-Alban-d'Urtières, 200, 12, 2. — Nostre-Dame-de-Crué, 36, 19, 3. — St-Martin-sus-la-Chambre, 64, 18, 7. — St-Légier, 58, 5, 8. — Montgellafrey, 128, 10, 5. — St-Remy, 108, 17, 11. — Aypierre, 69, 13, 2. — La Chappelle, 161, 12, 1. — La Chambre, 141, 10, 1 — Monteymond, 299, 13, 9. — St-Apvre, 103, 15, 4. — St-Estienne-de-Cuines, 185, o, o.— Ste-Marie-de-Cuines, 154, 1, 6. — St-Alban-de-Villars-de-Murs, 203, 11, o. — St-Collomban-de-Villars, 282, 8, 6. - Pontamaffrey, 79, 7, 10. — Montpascal, 113, 17, 11. — Montvarnier, 153, 11, 9 — Nostre-Dame-du-Chastel, 103, 9, 1. — Hermillion, 175, 16, 8. — St-Jean-de-Maurienne, 522, 18, 6. St-Pax, 86, 12, 10. — Jarrier, 295, 18, o. — Villard-Rambert, 148, 14, 3. — Fontcouverte, 328, 18, o — St-Sorlin-d'Arvaz, 297, 8, 6. — St-Jean-d'Arvaz, 470, 19, o. — Montriond, 101, 2, 3. — Albié, 287, 7, 1. — Albié-le-jeusne, 149, 5, o. — Villard-Gondran, 82, 4, 4. — Montricher, 82, 13, o. — Albannaz, 100, 14, 10, — Valloyre, 379, o, 10. — St-Jullin, 322, 5, o. — Montdenis, 82, 15, 2. — St-Martin-de-la-Porte, 85, 14, 4. — Beaulne, 89, 19, 11. — Til, 132, 18, 10. — Valmeynier, 131, 14, 10. — St-Martin-Oultre-Arc, 36, 6, 6. - St-Michiel, 230, o, 4. — Orelle, 200, 19, 8. — St-André, 171, 15, 7. — Fresney, 25, 10, 3. — Forneaulx, 13, 16, o. — Amodanaz, 208, 16, 3. — Le Bourget, 175, 8, 10. — Aprieulx, 86, 11, 10. — Aulceys, 168, 14, 10. — Bramans, 170, 11, 7. — Sollières, 121, 14, 7. — Termignon, 310, 18, 9. — Lanslebourg, 296, 10, 1. — Lanslevillars, 234, 9, 1. — Bessans, 422, 9, 8.

Somme généralle, L. 10686, 13, 9.

La province de Tharentaise, par quartier.

La ville de Mostier, 144, o, o. -- Aygueblanche, 134, o, o. — Bellecombe, 138, o, o — St-Oyen, 97, o, o. — Le Boys, 118, 14, o. - Les Avanchiers, 277, 3, o. — Doucy, 228, o, o. — Cellières, 72, 9, o. — Bonneval, 113, 14, 8. — Pussy, 120, o, o. — Rogniex, 60, 7, o. — Brianson, 66, 8, o. — Naves, 254, o, o. — St-Heuzèbe-de-Cours, 60, 5, o. — St-Thomas-de-Cours, 187, 8, o. — Villardz-Gerel, 161, 17, o. — Sallin, 61, 17, o. — Villars-Lurin, 49, o, o. — Fontainnes, 108, 13, 6. — Les Frasses, 12, 14, o. — St-Jean-de-Bellevilles, Villarly et La Fléchère, 439, o, o. — St-Laurent-de-la-Costaz, 71, o, o. — St-Martin-de-Bellevilles, Montbérengier, Villarrangier et Villarancel, 649, 15, o. — Feysson, 105, o, o. — Montagny, 228, 4, o. — Bozel, 528, 5, o — Pralognan, 215, 19, o. — Champagny, 217, o, o. — St-Bon, 282, 10, o. — La Perrière, 166, o, o. — Les Allues, 536, 18, 1.— Nostre-Dame-du-Pré, 204, o, o. — Montgirod et Centron, 168, o, o. - St-Marcel, 113, 9, o. — Autecourt, 84, 14, o.

Sus-le-Saix. — Aymaz, 833, 14, o. - La Villette, 195, 16, o. - Granier, 244, 5, o. — Mascot et Sangot, 358, 13, 6. — Longefoy, 117, 8, o. — Le-Bourg-St-Mauris, 970, o, o. — Aulteville, 230, 11, o. — Landry, 141, 12, o. — Peysey, 250, 7, o. — Bellentre et Montvalleyzan, 584, 6, o — La Chappelle, 329, 4, o. — Sez et St-Germain, 457, 17, o. - Ste-Foy, 449, o, o. — Montvalleyzan-sur-Sez, 169, o, o. — Villarouger, 203, 7, o. — Tignes, 216, 18, o — La-Val-de-Tignes, 164, 5, o.

Somme généralle, L. 12390, 17, 9.

La province du Beugeys demeuré à S. A., par quartier.

La ville et parroisse de St-Genis, 130, o, 8. — Champagnieu, 89, 11, 3. —

Greysin, Lespin et Les Mollasses, 91, 18, 0. - St-Maurix-Rotherens, 60, 1, 0. — Gerbaix, 114, 18, 0. — St-Pierre-d'Alveys, Le Carrel, Oncieu et Tardy, 84, 1, 3. — Ste-Marie-d'Alveys, 32, 18, 5. — Rocheffort, 40, 15, 9. — Lay et Apvrilcieu et Montfleury, 73, 5, 0.

Mandement de Montbel. — Nouvaleyse, Bovain, Les Champs et Les Bottières, 152, 3, 11. — Marcieu, 23, 0, 4. - Nances, 49, 10, 0. — St-Alban, 64, 7, 6. — Ayn, 98, 7, 3. — Bermont, 123, 11, 0. — Verel, 81, 13, 6.

Mandement d'Hyenne. — La ville et parroisse d'Hyenne, 244, 14, 3. — Treyse, 64, 3, 4. — St-Paul, 56, 5, 0. — Loysieu, Bressieu et Tochefeu, 65, 11, 9. Verthemex, 46, 8, 3. — Meyrieu. 21, 1, 6. — Trévoil, 29, 9, 1. — Billièma, 60, 17, 0. — La Chappelle, 42, 10, 3. — Jongieu, 63, 8, 0. — Congieu, 11, 19, 6. — Chanaz, restant à S. A., 39, 12, 0. — Lucey, 46, 16, 0. — St-Pierre-de-Curtillies, 49, 17, 2. — St-Jean-de-Chevellu, 127, 8, 6.

Les villages des Costes restantz à S. A. dépendantz de la ville et parroesse de Seyssel, 158, 8, 0.

La Val de Cheysiry. -- Cheysiry, 48, 0, 0. — Lancrens, 27, 12, 0. — Léaz, 20, 8, 0.

Somme généralle de la province du Bugey, par quartier, L. 2534, 12, 7.

Le présent roolle et bilans de la taille ordinaire a esté reveu, calculé et réduict à la somme susescripte, tiré et extraict d'un aultre précédent roolle contenant déclaration particulière de ce à quoy chasque parroesse doibt estre tiré par quartier ordinaire, saufz erreur de carcul et revenant par quartier ordinaire à L. 93207, 15, 6.

[Archives dép. de la Savoie.]

Gabriel PÉROUSE.

Théâtre d'Annecy : *Jeanne de Crans*

Le 23 mars dernier, la Société classique de Chambéry, applaudie l'an dernier avec le *1859* de Denarié, est venue créer, au théâtre d'Annecy, *Jeanne de Crans*, pièce en un acte et deux tableaux, de MM. Joseph Raisin, avocat à Annecy, et Ed. Challier, directeur de la Société classique.

Le sujet de *Jeanne de Crans*, c'est le légendaire épisode de l'occupation espagnole, en 1742 : tous les soldats de la garnison d'Annecy massacrés au cri de « Êmpâtâ! » Jeanne de Crans, fille du comte de Crans, syndic d'Annecy, aime don Luis y Molinos, officier espagnol, et elle en est aimée. Don Sanchez y Lénas, qui commande en chef, brutalise les Annéciens et séduit de gré ou de force les Annéciennes. Entrant chez le syndic, il aperçoit une jeune novice, Marie d'Héry,

qui doit prendre le voile, le lendemain, à Bonlieu. Très cavalièrement, il lui déclare qu'il la désire ; il s'emporte contre Luis dont la délicatesse ne s'accommode point de telles manières et pour que ses desseins n'aient aucune opposition, il fait arrêter Marie d'Héry et veut renvoyer en Espagne le trop galant don Luis dont il a surpris les amoureux secrets.

Pendant ce temps, le complot s'organise. Le comte de Crans, M. de Monthoux, capitaine de ville, M. d'Albigny en sont les chefs. Un de leurs entretiens est surpris par Jeanne de Crans qui, témoin invisible de la conjuration, se désespère en apprenant le massacre prochain, au cri de « Êmpâtâ ! » Pour sauver don Luis, elle le cache dans son appartement. Le rideau tombe pendant que retentit le tocsin et que le fameux cri servant de signal, s'élève de toutes parts.

Au second tableau, nous sommes aux Espagnoux, dans la maison de la vieille Nanon. Don Luis exprime toute sa reconnaissance et toute son affection à celle qui lui a sauvé la vie. Survient le comte de Crans qui soupçonne la présence de l'Espagnol ; il veut le tuer, mais Jeanne s'interpose. On s'explique longuement et tout finit par le mariage des deux héros.

La pièce, dont le premier tableau est vivant et bien mené, aurait gagné à être écourtée ; le second tableau manque d'action. Cependant la représentation aurait été intéressante si l'interprétation avait été bonne. Mais les acteurs sachant peu leur rôle, la pièce n'a eu qu'un succès d'estime.

Rappelons que ce n'est pas la première fois que le massacre des Espagnols est mis à la scène. La Florimontane possède dans ses archives une brochure intitulée : *Un Episode du Massacre des Espagnols à Annecy*, pièce en un acte par Aimé Ferraris (dédié aux habitants d'Annecy). Annecy, Aimé Burdet, 1847. Le sujet est le même que *Jeanne de Crans*. MM. Raisin et Challier ont transporté dans la famille d'un des syndics de la ville, le drame joué alors entre les gens du peuple et un simple soldat de l'armée d'Espagne. La pièce fut représentée avec succès en 1867, le 7 avril, par la troupe F. Wagner, sous le titre de *Molino, ou le Massacre des Espagnols à Annecy*.

L'auteur, Aimé Ferraris, était un publiciste français habitant la Savoie.

L.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

17.113 — Annecy. Imprimerie J. Abry.



ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 10 juillet 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président rappelle que le Comité avait décidé, en signe de deuil, de retarder de huit jours la séance mensuelle. Il évoque en termes émus le souvenir du regretté président Marius Guerby, aux obsèques duquel il prononça au nom de de la Florimontane des paroles d'adieu, reproduites dans le fascicule précédent de la *Revue*, et rend un dernier et sympathique hommage à l'ami disparu.

Le Président adresse les chaleureuses félicitations de la Société à deux de nos confrères qui viennent d'être nommés officiers d'Académie : M. Charles Anthonioz et M. Jean Hérisson, l'actif directeur de l'*Industriel Savoisien*, qui ouvre largement ses colonnes à toutes les manifestations intellectuelles relatives à la Savoie. Il adresse ses adieux à M. Carle, récemment promu au grade de capitaine, en lui exprimant les regrets que cause son départ de la Savoie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance : lettres de MM. Buttin, Gonthier et Jean Revil adressant leurs condoléances à l'occasion de la mort de M. Guerby; du Comité J.-J. Rousseau, à Genève, invitant l'Académie à envoyer un délégué aux fêtes du 28 juin.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Kramer : *La Seigneurie de Genève et la Maison de Savoie (1599-1620)*, 2 vol. in-8°, Genève, Kündig [2]. (Don de l'éditeur.)

J. Jud : *Les Noms des poissons du lac Léman* [3], Lausanne, 1912.

L. Moret : *Description géologique de la montagne de Mandalaz*. (Extr. de la *Rev. Sav.*)

A. Terrier : *Pour réussir au Maroc*.

(Dons des auteurs.)

Divers : *La Vallée d'Aoste pour sa langue française* ; numéro unique ; Aoste, mai 1912. (Don de M. Petitgat.)

1. Sont présents : MM. H. Blanc, Désormaux, Dumont, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perrin, Ruffier, F. Serand, J, Serand, Servettaz.

2. Cet ouvrage sera analysé par M. Ruffier dans le 4e fascicule de la *Revue Savoisienne*.

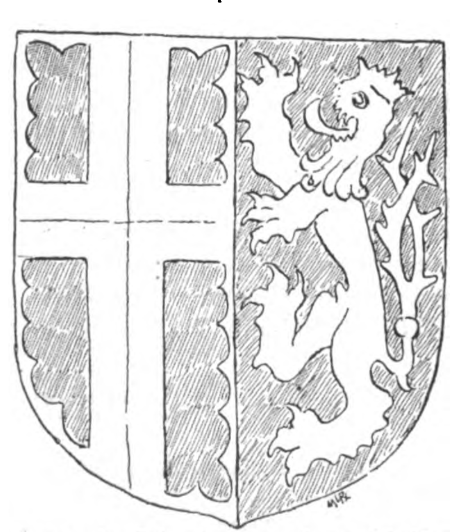
3. Id., par M. Désormaux.

Au sujet de ce dernier envoi, la Florimontane adopte à l'unanimité l'adresse suivante, proposée par M. Désormaux :

« L'Académie Florimontane, soucieuse de l'expansion de notre belle langue française et de sa conservation dans les pays où elle est d'un usage séculaire, ne saurait se désintéresser des efforts qui sont tentés hors de notre frontière pour la maintenir et la perpétuer. Un Comité s'est constitué dans la vallée d'Aoste pour défendre la langue des ancêtres. A côté de Valdôtains bien connus figurent, parmi les « Amis de la Vallée », bon nombre d'autres Italiens éminents, appartenant à tous les partis, et dont le loyalisme envers la mère-patrie ne saurait à aucun titre être suspecté. (Voir *La Vallée d'Aoste pour sa langue française*, numéro unique ; Aoste, imprimerie J. Marguerettaz, mai 1912.)

« A tous ces amis de notre langue, l'Académie Florimontane se fait un honneur et un plaisir d'adresser l'expression de ses profondes sympathies et de sa vive gratitude. »

M. J. Serand présente un très beau panneau en pierre tendre, d'armoiries mi-parties, au premier, d'une croix engrêlée, et au second, d'un lion couronné, trouvé récemment dans les matériaux de démolition de la première maison en bas et à l'ouest de la côte Perrière.



Il croit reconnaître les armes de la famille Luxembourg-Martigues sur ce blason, qui proviendrait vraisemblablement du tombeau que possédait cette famille, avant la Révolution, dans l'église de Saint-Dominique. Une pierre sculptée identique a été, en effet, découverte il y a quelques années, lors de l'installation d'un calorifère dans cette même église, où elle a été encastrée dans le mur, près de la petite porte d'entrée.

Le même présente de la part de M. Buttin un numéro de la *Revue des Arts*, contenant la description d'une collection d'armes orientales étudiée par notre collègue. M. Buttin offre aussi à la Florimontane une eau-forte des *Premières Guerres*, de Feyen-Perrin, tableau conservé au Musée d'Annecy.

Le même attire l'attention sur l'existence, dans la cave de la maison portant la date 1619 et située à l'extrémité sud-est de la côte Perrière, d'une voûte murée qui pourrait bien être, à son avis, l'ancienne porte secrète d'un souterrain mentionné dans un document de 1673 et cité par M. Bruchet dans son étude archéologique sur le château d'Annecy. Ce passage dérobé était placé, en effet, au bas et à l'est de la tour Perrière, pour faciliter le ravitaillement de la place en cas de guerre, ce qui concorderait assez bien avec la voûte murée de cette cave, creusée juste au pied de la tour Perrière.

M. Orgeolet, directeur de l'Ecole normale de Bonneville, expose un projet en vue de l'organisation d'une section départementale de la « Société des études locales dans l'enseignement public », constituée dans le but d'intéresser le public au passé des provinces. Il sollicite le patronage et l'appui moral de la Florimontane.

A la suite des explications fournies par M. Letonnelier sur l'action très utile que pourrait avoir cette création d'une section de la Haute-Savoie, l'Académie élit en qualité de délégués MM. Fenouillet, Letonnelier, Ruffier, J. Serand et Servettaz.

M. Marteaux fait une communication sur des phénomènes d'ordre psychique. *(Voir plus loin.)*

M. Serand rappelle que la plaque commémorative du deuxième centenaire de J.-J. Rousseau a été placée le 27 mai sur l'emplacement de la maison de Madame de Warens et inaugurée le lendemain, en présence de quelques délégués de l'Académie Florimontane.

Il est procédé ensuite au vote sur les candidatures proposées. A la suite du dépouillement du scrutin, sont élus membres actifs MM. Louis Robert, Claudius Bouchet, d'Annecy, Perrier de la Bathie, ingénieur agricole à Ugine, César Balliard, notaire à Reignier, présentés par MM. Nanche, Le Roux, F. et J. Serand ; M. Chabert, professeur au Lycée Berthollet, présenté par MM. Désormaux et Dumont.

Sur la proposition de M. Martin, une visite archéologique et historique du château d'Annecy, réservée aux membres de la Société et à leurs familles, est décidée pour le jeudi 18 juillet à 5 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.



Une Carabine d'un armurier d'Annecy
de la fin du XVIIe siècle.

M. le Général Borson, de l'Académie de Savoie et membre d'honneur de la Florimontane, adresse la communication suivante :

On a conservé dans ma famille paternelle, qui habitait Saint-Pierre d'Albigny, une arme ou carabine fabriquée à Annecy par le maître-armurier Bedel, comme en fait foi l'inscription qu'elle porte gravée sur la platine : ANNESSY-BEDEL. Dans quelles circonstances et à quelle date est-elle venue dans la maison ? Je l'ignore [1], mais elle offre un spécimen curieux et intéressant de l'art de l'armurerie tel qu'il était pratiqué dans notre province de Savoie vers 1680, époque à laquelle, selon les données les plus probantes, il faut faire remonter son exécution. J'ai pensé que le Musée d'Annecy en accepterait le don, que je suis heureux de lui faire. J'ai eu jadis dans cette ville, à mon entrée en carrière, des relations avec plusieurs des hommes distingués qui l'illustraient, tels que Revon et Replat, et j'ai été, en 1857, le collègue de M. Lachenal, au Parlement de Turin. Je suis très flatté de faire aujourd'hui partie, comme membre honoraire, de l'Académie Florimontane, à laquelle était adressé en 1856 mon premier travail, sous la forme d'une note *sur le nivellement géodésique de la Savoie*, dont, comme capitaine d'Etat-Major, j'avais alors la direction sur le terrain. Avant de confier l'arme en question à votre musée, j'ai jugé utile de la faire examiner par des hommes d'art compétents pour en préciser la valeur au point de vue technique ; elle a été envoyée, à cet effet, à Saint-Etienne. La notice, ci-jointe, répond complètement à ce desideratum ; elle a été rédigée par mon parent, M. le capitaine d'artillerie Jacques Perrin, attaché à la manufacture d'armes, sur les données fournies par le conservateur du musée M. Grivolat, qui a bien voulu examiner l'arme et auquel j'offre ici mes remerciements les plus empressés.

Il importait également de recueillir des renseignements sur le maître armurier Bedel, puisque, grâce à lui, Annecy, ville

1. Il est possible qu'elle provînt du château de Miolans, voisin de Saint-Pierre-d'Albigny, fort, puis prison d'Etat sous le régime sarde, pendant le moyen âge et jusqu'à l'occupation française de la Savoie en 1792.

de province, éloignée des grands centres et située au pied des Alpes, a pu se vanter de fabriquer, il y a plus de deux siècles, des produits de valeur tels qu'ils sont aujourd'hui réservés à l'industrie d'un très petit nombre de nos grandes villes. On pourrait remarquer en passant qu'à cette époque, comme dans la période du moyen âge, le travail de métier touchait par bien des côtés à l'art. L'ouvrier exécutait lui-même les pièces diverses, les ajustait et donnait au tout le caractère d'une œuvre personnelle. S'il avait plus de peines, il goûtait, d'autre part, la satisfaction qui est le propre de l'artiste. L'industrie moderne a transformé cet état de choses en substituant, de plus en plus, le jeu inconscient et automatique de la machine au travail humain ; la part faite à l'ingéniosité de l'artisan, au développement du goût, s'en trouvent bien amoindris, mais c'est là une loi inéluctable de la marche de notre civilisation.

Pour obtenir des renseignements sur l'armurier Bedel, je me suis adressé, il y a déjà bien des années, à l'ancien et si méritant archiviste de la Haute-Savoie, le regretté chanoine Ducis, qui par l'érudition, le patriotisme, l'amour passionné et désintéressé de la science, demeure comme une des figures les plus dignes de la génération disparue. La note qu'il m'a fournie atteint complètement le but. Gal BORSON.

* * *

Note sur la carabine fabriquée vers 1680 à Annecy par Bedel.

Cette arme est un exemplaire bien conservé des carabines « à silex » qui firent leur apparition dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

D'après M. Grivolat, conservateur du Musée d'armurerie de Saint-Etienne, elle est absolument authentique et a été construite vers 1680.

Le Musée de Saint-Etienne en possède une d'un modèle presque conforme. La monture, le canon et la platine de la carabine Bedel présentent des particularités intéressantes :

La monture en érable est très ornementée ; elle porte des sculptures suivant le style de l'époque : chaîne de perles, tête de faucon, feuilles d'acanthe, etc. L'âme du canon est tracée suivant un polygone régulier de douze côtés, le calibre est de 16 millimètres environ.

L'âme est munie de douze rayures droites. La carabine tirait la balle sphérique en plomb; celle-ci avait un faible forcement dû au matage du plomb dans les rayures, lesquelles permettaient, en outre, aux crasses de la poudre de trouver place lors du départ du coup.

Sur le méplat postérieur gauche du canon est poinçonné le monogramme C:C du maître canonnier fournisseur de Bedel pour l'arme en question.

Sur le canon, l'appareil de visée est constitué :

1° par un cylindre de laiton évasé à sa partie postérieure, fermé à sa partie antérieure par un écran à œilleton ; cet appareil est destiné à concentrer la visée.

2° par un œilleton placé au tiers inférieur du canon.

3° par un guidon placé vers la bouche.

La ligne de mire était nettement déterminée et permettait un pointage très précis, à condition que le but, masqué en partie par le concentreur de visée et l'écran à œilleton, fût très visible.

La platine est à double détente ; la détente postérieure (détente proprement dite) destinée à préparer le départ du coup, et la détente antérieure (détente de précision) déterminant le départ du coup, en libérant la détente proprement dite.

Entre les deux détentes et sous la plaque pontet, une vis de réglage permet de règler la sensibilité du départ du coup au gré du tireur.

F. BEDEL
ANNESSY

Pour conclure, la carabine Bedel n'a pas dû être utilisée comme arme de guerre, mais plutôt comme arme de tir ; les ornements de la monture, en particulier la tête de faucon sculptée à la partie antérieure du fût et surtout le bon état général de conservation de l'arme en font foi.

Elle a dû être, pour son époque, une arme de haute précision, car elle permettait un pointage précis et était munie d'un système de détente d'une sensibilité extrême. Même de nos jours, les meilleures armes de tir avec détente à doubles

bossettes, ne sont au point de vue de la douceur de la mise de feu que fort peu supérieures aux armes de ce modèle-là.

Enfin, et ceci est la particularité la plus intéressante à signaler, la carabine de Bedel étant de 1680, correspond à une époque de transition. Contemporaine de l'apparition des premières armes à silex qui ne sont entrées dans la pratique courante que vers cette époque, elle prouve que le maître armurier d'Annecy était habile et capable de produire des armes soignées et se tenait parfaitement au courant de toutes les nouveautés qui intéressaient son art.

Saint-Etienne, le 28 juin 1911.

* * *

Note sur l'armurier Bedel (rédigée par le chanoine Ducis)

De Philippe Bedel et de Philiberte Collombat, sont nés à Annecy :

1° François Bedel, le 3 octobre 1641 ;
2° Michel Bedel, le 15 juin 1645.

Tous deux devenus maîtres armuriers et bourgeois d'Annessy *(sic)*, ont été nommés par le duc Charles-Emmanuel II maîtres armuriers de S. A. R. par lettres patentes données à la Vénérie le 29 avril 1672 ; ils ont été chargés de visiter et nettoyer les mousquets et autres armes, d'ores en avant, dans son château d'Annessy ; ils auront les honneurs et privilèges des maîtres canonniers en Savoie, avec pouvoir de mettre Penonçeaux des armes devant leurs boutiques et traitement de 10 ducatons de 20 blancs pièce, pour lesquels ils seront couchés sur l'Estat de la Maistrance de l'Artillerie ducale en Savoie.

Le 27 avril 1674 (par autres LL. PP.) ? le duc veut que ses armuriers Bedel, qui ont un petit gage, soient payés à Annessy, sans être obligés d'aller à Chambéry. En 1676, le 5 février, la Duchesse-Régente, Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, porte leur traitement de 20 ducatons à 30 ; puis le 27 février 1679 à 40 ducatons à partir du 1er janvier.

En 1687, on ne trouve plus que François Bedel, à qui l'intendant Tarin fait payer au château d'Annessy 30 florins 8 sols, que Bedel a déboursés par son ordre aux ouvriers qui ont travaillé, avec le sergent canonnier Besson, à calibrer les armes de l'arsenal d'Annessy et à mettre les magasins en état.

En 1673, on trouve un Bedel Philippe, originaire d'Annessy, armurier à Chambéry, commis avec François Huet, de

Rumilly, pour expertiser le travail de Catherin Berlion, armurier de Chaumont en Genevois, par le procureur patrimonial, etc.

Serait-ce encore le père des deux armuriers d'Annecy qu'il y aurait laissés en place, en se rendant à Chambéry sur un plus grand théâtre ? C'est probable. On était armurier de père en fils à Annecy, comme pour bien d'autres métiers [1].

1. M. Ducis ajoute : J'ai connu un coutelier dont la famille exerçait cette industrie depuis 400 ans.

LES SAVOYARDS

devant le Tribunal criminel révolutionnaire

Le tribunal révolutionnaire fut décrété par la Convention dans la séance du 10 mars 1793.

Il devait connaître « de tous les attentats contre la Révolution, la liberté, l'unité de la République et la sûreté de l'Etat ».

En principe, il comprenait un jury, composé de douze membres choisis par la Convention, un accusateur public et cinq juges, qui appliquaient sans aucun recours les peines édictées par les lois. Les biens des condamnés à mort étaient acquis à la nation, ce qui permettait de dire que « la République battait monnaie sur la place de la Révolution ».

La première audience eut lieu le 29 mars. Les accusés se faisaient assister par un défenseur et pouvaient produire des témoins. Le tribunal motivait ses jugements : « Il conservait les formes d'une justice terrible, mais à peu près régulière. »

Malheureusement, toutes ces formalités « entravaient sa marche », et il ne tarda pas à en demander la suppression. Divers décrets, et même des lois, retirèrent aux prévenus, petit à petit, les garanties dont ils jouissaient.

C'est le décret du 8 brumaire an II, qui donne aux jurés la faculté de déclarer, à un certain moment, « qu'ils sont suffisamment instruits ».

C'est le décret du 2 germinal an II, portant que « tout prévenu qui résistera ou insultera la justice nationale sera mis hors des débats sur le champ ».

C'est surtout la loi du 22 prairial an II, qui supprime l'inter

rogatoire préalable, les défenseurs et les témoins et qui prévoit une seule peine, la mort.

Dès lors, le tribunal réorganisé comprend : un président, trois vice-présidents, quatre substituts, douze juges, cinquante jurés. Il se divise en quatre sections, « pour l'accélération des jugements ». Ceux-ci ne sont, pour ainsi dire, que des formalités. On procède par fournées, avec un défaut de précautions tel qu'il se produit parfois des erreurs ou des substitutions de personnes. Les condamnations à mort se multiplient dans une proportion effrayante : on en compte officiellement deux mille six cent soixante trois entre le 3 avril 1793 et le 30 juillet 1794.

Puis vient l'inévitable réaction. Par la réorganisation du 23 thermidor, les débats prennent une allure plus judiciaire; des témoins sont entendus, le résumé du président et le réquisitoire de l'accusateur public sont rétablis; la liberté est rendue à la défense. Avec de pareilles garanties, le tribunal d'exception n'a plus de raison d'être : aussi est-il supprimé par la loi du 12 prairial an III (30 juin 1795).

***

Ce rapide exposé nous permettra d'apprécier dans quelles conditions un certain nombre de nos compatriotes (exactement trente-huit) durent affronter cette redoutable juridiction.

Pendant la période antérieure au 9 thermidor, vingt-cinq Savoyards furent traduits devant le Tribunal : vingt furent condamnés à la peine de mort, un à la réclusion et quatre furent acquittés.

Après le 9 thermidor, treize accusés comparurent encore : ils furent tous acquittés, sauf un seul, Duchesne des Voirons, condamné à mort. Mais on sait que ce prévenu, royaliste fougueux, « se défendit avec une virulence telle, que son avocat ne put même essayer de plaider sa cause ».

Indépendamment des condamnations prononcées contre nos compatriotes par le Tribunal criminel révolutionnaire de Paris, il y en eut d'autres, imputables aux commissions militaires attachées aux armées. Ces commissions, dans le principe, n'étaient affectées qu'aux révoltés et aux émigrés pris les armes à la main; mais, en fait, elles jugeaient tous les crimes de contre-révolution. Ce sont elles qui condamnèrent les insurgés de la vallée de Thônes et divers prêtres réfractaires du Mont-Blanc.

Je ne m'occupe ici que du Tribunal révolutionnaire de Paris et des jugements consignés à son actif dans le *Moniteur*.

* * *

Du 21 germinal an II (10 avril 1794).

P. Simon (Philibert Simond), âgé de 39 ans, natif de Rumilly, département du Mont-Blanc, vicaire de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, député à la Convention nationale, rue Traversière Honoré,

Prévenu, de complicité avec les infâmes Hébert, Clootz et vingt-deux autres déjà frappés du glaive de la loi, de conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français, en voulant troubler l'Etat par une guerre civile, par suite de laquelle, dans le courant de ventôse et de germinal, des conjurés devaient dissoudre la représentation nationale, assassiner ses membres et les patriotes, détruire le gouvernement républicain, s'emparer de la souveraineté du peuple et donner un tyran à la France,

Condamné, dans la séance du 24 germinal, à la peine de mort,

A subi son jugement le même jour, à 6 heures du soir, sur la place de la Révolution.

Du 28 germinal (17 avril).

H. Mermin, âgé de 30 ans, natif des Avanchers, département du Mont-Blanc, frotteur, rue Landry, n° 8,

Convaincu (avec trois autres), d'avoir acheté, le 24 pluviôse dernier, dans la maison d'un traiteur, rue Eloy, en la cité, 400 pièces d'or de 24 livres chacune, tant républicaines qu'à l'effigie de Capet, à raison de 39 livres pièce, avec intention de les faire passer aux ennemis de la République pour favoriser le succès de leurs armes,

A été condamné à la peine de mort.

Du 5 floréal (24 avril).

G.-P. Curton, âgé de 45 ans, natif de Samoëns, cultivateur, ex-maire de Taninges, département du Mont-Blanc ;

J.-J. Duc, âgé de 32 ans, natif de Taninges, ci-devant secrétaire de la châtellenie, actuellement notaire public audit lieu ;

J.-B. Bosonet, âgé de 43 ans, natif de Taninges, cultivateur et marchand de chevaux à Taninges,

Convaincus de manœuvres et intelligences, dans le département du Mont-Blanc, avec l'armée du tyran sarde,

Ont été condamnés à la peine de mort.

Du 6 floréal an II (25 avril).

Marie Delage, âgée de 36 ans, native de Chambéry, vivant de son revenu, domiciliée à Paris, près la rue Chabanais,

Convaincue (avec deux autres) d'avoir, postérieurement à la loi du 11 avril, l'an 1er de la République une et indivisible, fait des ventes et achats de numéraire, tant en or qu'en argent, lesquels établissaient des différences très disproportionnées entre les assignats et ce numéraire,

A été condamnée à 6 années de réclusion.

Du 8 floréal (27 avril).

J. Avrillon, âgé de 65 ans, natif de Thônes, département du Mont-Blanc, garçon de cuisine de Condé, rue de Bourgogne, 81 [1],

Prévenu (avec vingt-trois autres) d'avoir attesté de faux certificats de résidence pour les conspirateurs Mortet, agent de l'infâme Condé et Maussion, qui ont été frappés du glaive de la loi,

Mais n'ayant pas attesté sciemment ces certificats,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 12 floréal (1er mai).

F.-J. Mouthon, âgé de 34 ans, natif de Turin, ex-garde du corps du roi sarde, instituteur des élèves de cette garde à Turin, lieutenant de gendarmerie à Carouge [2],

Convaincu (avec cinq autres), de conspiration contre la liberté, la sûreté du peuple français, contre l'unité et l'indivisibilité de la République,

A été condamné à la peine de mort.

Du 22 floréal (11 mai).

A. (Augustin) Hugard, âgé de 31 ans, né à Nancy-sur-Cluses, libraire à Strasbourg,

Accusé (avec With et Schmel) d'avoir détourné et soustrait de l'argenterie découverte chez un émigré,

A été acquitté et mis en liberté.

1. C'était le père de Mlle Avrillon, dame d'atours de l'impératrice Joséphine, qui a laissé d'intéressants mémoires publiés en 1833.

2. Ce malheureux laissait une veuve et quatre enfants, qui furent recueillis par son frère, le poète Félix-Emmanuel-Marie Mouthon, successivement chartreux, officier et capucin. Tous deux étaient fils de l'intendant de Suze, natif de Burdignin.

Du 27 floréal an II (16 mai).

F. Périllat, âgé de 22 ans, né au Grand-Bornand, département du Mont Blanc, journalier à Cluses,

Convaincu (avec cinq autres) d'avoir conspiré contre le peuple en provoquant la guerre civile,

A été condamné à la peine de mort.

Du 29 floréal (18 mai).

B. Pomel, âgé de 35 ans, né à Aubert (Habères) en Chablais, département du Mont-Blanc, tripier-brocanteur, rue des Ménétriers,

Accusé (avec huit autres), de conspiration contre le peuple,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 3 prairial (22 mai).

M.-N. Gaidon, âgé de 34 ans, né à Megève, département du Mont-Blanc, fruitier, rue Hauteville,

Convaincu (avec trois autres) d'un complot qui a existé contre la République, tendant à favoriser le succès des armes de ses ennemis, notamment en faisant des achats en numéraire beaucoup au-dessus de leur valeur réelle, pour le leur faire passer,

A été condamné à la peine de mort.

Du 19 prairial (7 juin)

L. Liard, âgé de 37 ans, né à Montfort-le-Brutus (Saint-André-de-Maurienne), porteur d'eau, rue Basse des Ursins,

Accusé (avec sept autres) d'une conspiration contre la République,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 22 prairial (10 juin).

J. Daigue, âgé de 32 ans, né à Passy, département du Mont-Blanc, domestique du ci-devant duc de Luxembourg, rue Martin,

Convaincu (avec cinq autres) de conspiration contre le peuple en tenant des propos tendant au rétablissement de la royauté,

A été condamné à la peine de mort.

Du 24 prairial an II (12 juin).

J.-B. Curtet, âgé de quarante ans, né à Cléry, département du Mont-Blanc, demeurant à Paris, rue des Bons-Enfants,

Convaincu (avec huit autres) d'être des ennemis du peuple en cherchant à anéantir la liberté publique, en provoquant le rétablissement de la royauté et la dissolution de la représentation nationale,

A été condamné à la peine de mort.

Du 8 messidor (26 juin).

B. Hot (Hote), âgé de 17 ans, né aux Avanchers, département du Mont-Blanc, ex-jockey,

Convaincu (avec trente-quatre autres) de s'être rendu l'ennemi du peuple en formant le projet de s'emparer des citoyens composant la force armée, de forcer les portes des prisons, en se réunissant aux agents de Pitt pour aller égorger les représentants du peuple les plus marquants, etc.,

A été condamné à la peine de mort.

J.-B. Maillet-Comte, âgé de 36 ans, né à Mezère (Megève), département du Mont-Blanc, domestique d'un Américain, rue de Bondy,

Convaincu (avec onze autres) de s'être rendu l'ennemi du peuple en achetant du numéraire, au mépris de la loi, pour le faire passer aux ennemis, et en entretenant avec eux des intelligences, etc.,

A été condamné à la peine de mort.

Du 11 messidor (29 juin).

J. Charles, âgé de 47 ans, natif de Defert (?), ex-procureur de cette commune ;

A. Buisson, âgé de 57 ans, né à Verthemex, ex-procureur de cette commune, cultivateur ;

E. Soldet, âgé de 20 ans, né à Acton (?), laboureur ;

P. Rochaix, dit Rochon, âgé de 26 ans, natif de Bonvillard, laboureur ;

A. Biolley, âgé de 27 ans, natif de Bonvillard, garçon charpentier ;

M. Brassod, âgé de 47 ans, né à Marlens, laboureur ;

C. Balleydier, âgé de 35 ans, né à Choisy, fermier ;

tous du département du Mont-Blanc,

Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en tenant les propos les plus contre-révolutionnaires, et en entretenant des intelligences avec les ennemis de la République,

Ont été condamnés à la peine de mort.

Du 15 messidor (3 juillet).

A. Jarret, âgé de 29 ans, né à St-Pierre-d'Albigny, département du Mont-Blanc, charbonnier, arrêté à Versailles,

Accusé (avec treize autres) d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis de la République,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 5 thermidor (23 juillet).

J.-B. Chevrier, âgé de 50 ans, né à Rumilly, ex-prêtre, à Auteuil,

Convaincu (avec quarante-cinq autres) de s'être déclaré l'ennemi du peuple en participant aux conspirations de Capet, de sa femme, de ses ministres, aux crimes de Bailly, de Lafayette, et de l'étranger, en conspirant contre l'unité et l'indivisibilité de la République, etc.,

A été condamné à la peine de mort.

Du 2 fructidor (19 août)

Claude Marguerie, âgé de 57 ans, né et demeurant à Cruseilles, officier de santé,

Convaincu d'avoir tenu des propos tendant à provoquer la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté ; mais, attendu qu'il ne les a pas tenus avec des intentions contre-révolutionnaires,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 11 fructidor, an II (28 août 1794).

C. Miquet, âgé de 55 ans, né à Autrey, département de la Haute-Saône (de parents savoyards), ancien marchand de faïence à Versailles, domicilié depuis trois ans rue des Prêtres Germains, à Paris, remplaçant à la section du Muséum,

Accusé d'avoir tenu, le 7 prairial, dans un cabaret, des propos tendant à l'avilissement de la Convention nationale et des autorités constituées,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 28 fructidor (14 septembre).

Pacot, âgé de 27 ans, administrateur du département de la Loire-Inférieure, à Nantes ;

Mercier, âgé de 46 ans, né à Chambéry, négociant à Nantes ;

Chauvet, âgé de 36 ans, né à Chambéry, négociant à Nantes ;

Détenus, avec quatre-vingt-onze autres citoyens nantais, depuis le 16 nivôse, et envoyés à Paris par le comité révolutionnaire de Nantes, pour avoir conspiré contre le peuple en discréditant les assignats, etc.,

Ont été acquittés et remis en liberté après sept jours de débats, au milieu des cris de vive la République, des applaudissements et des embrassements de leurs parents et amis.

Du 4 vendémiaire (25 septembre).

J. Revel, âgé de 51 ans, né à Cluses, domicilié à Strasbourg,

Poursuivi pour un complot liberticide ourdi dans la maison d'arrêt de la Force,

A été mis en liberté, attendu le défaut de preuves que ce complot ait existé.

Du 13 vendémiaire (4 octobre).

R. Marandet, âgé de 45 ans, né à Lalobe, district de Rethel (de parents savoyards), cultivateur,

Poursuivi pour avoir fabriqué des hampes de piques dont la majeure partie était de mauvais bois, mais sans intentions criminelles,

A été acquitté et mis en liberté.

Du 15 vendémiaire (6 octobre).

Jérôme Gardet, âgé de 42 ans, né et demeurant à La Thuile, département du Mont-Blanc, cultivateur,

Convaincu d'avoir tenu des propos tendant à provoquer l'avilissement des autorités constituées et le rétablissement de la royauté, mais ne les ayant pas tenus avec des intentions criminelles et contre-révolutionnaires,

A été acquitté et remis en liberté.

Du 19 vendémiaire (10 octobre).

P. Crochet, âgé de 22 ans, né à Archamp, département du Mont-Blanc, demeurant à Carouge;

A. Lecourt, âgé de 60 ans, né à Montaimont, département du Mont-Blanc, domicilié à Beauvais,

Accusés, mais non convaincus, de propos et de manœuvres tendant à propager le fédéralisme,

Ont été acquittés et remis en liberté.

Du 22 brumaire an 2 (12 novembre 1793).

Louis-Henri Duchesne, âgé de 58 ans, né à Paris (mais originaire de Boëge), ci-devant premier commis des bureaux de Trudaine, et depuis intendant de la maison de la ci-devant Madame, demeurant à Paris, maison de l'Egalité, rue de Valois,

D'après la déclaration du jury de jugement, portant qu'il est constant que, même postérieurement aux 4 décembre et 9 mars dernier, il a été composé ou imprimé, et distribué des ouvrages ou écrits, et fait des propositions contenant des provocations à la dissolution de la représentation nationale et au rétablissement de la royauté en France; que Louis-Henri Duchesne, ci-devant intendant de la femme nommée, sous le despotisme, Madame, est auteur de ces ouvrages écrits et propagés; après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi,

Le tribunal a condamné à la peine de mort ledit Duchesne, conformément aux lois des 4 décembre 1792 et 29 mars 1793.

Du même jour.

Antoine Dethorre, âgé de 64 ans, marchand mercier, demeurant à Paris, rue de la Tixeranderie,

Et **Françoise Duchesne,** sa femme (sœur du précédent), âgée de 55 ans,

Accusés d'avoir tenu des propos tendant au rétablissement de la royauté et à l'avilissement des autorités constituées;

Sur la déclaration du jury que le fait n'est pas constant,

Ont été acquittés par le tribunal.

On accuse les témoins d'avoir fait de fausses dépositions. L'assemblée frémit d'horreur; le tribunal ordonne que les quatre témoins seront à l'instant traduits en prison et écroués; qu'il sera donné acte d'accusation contre eux, et qu'il sera sans délai prononcé par le même jury. La citoyenne femme Dethorre demande grâce pour ses calomniateurs; elle attendrit les spectateurs; les larmes coulent; mais le peuple, toujours bon et toujours juste, demande justice et applaudit au jugement du tribunal en criant: vive la République!

François Miquet.



UNE ENQUÊTE LINGUISTIQUE
EN 1457
A CHAMONIX

[Latin médiéval Exerenae ; Vieux Savoyard (?) ; Savoyard *éren, érni*]

M. G. Letonnelier, archiviste départemental de la Haute-Savoie, nous a très aimablement communiqué plusieurs documents extraits des archives de Chamonix qu'il vient de classer. Ces documents ne laisseront pas d'intéresser vivement les dialectologues. L'un d'eux est une copie, transcrite vers le milieu du XVIIe siècle, d'un procès-verbal de délimitation entre Chamonix et Montjoie, fait en 1457. Pour fixer les bornes de ces deux mandements, les commissaires enquêteurs devaient établir le sens d'une appellation locale qu'ils ignoraient.

Elle est le plus souvent (10 fois) transcrite sous la forme *exerenae*, acc. *exerenas* (1 fois); variantes graphiques *exherenae* (1) et *exhaerenae* (1) ; abl. *exerenis* (1). Nous relevons aussi *exerenes* (3 fois).

Neuf témoins furent interrogés sur la signification de ce mot (interrogatus quid sunt *exerenae* in illis locis et montibus in communi colloquio et gallico).

Leurs réponses peuvent se répartir en deux groupes. La plupart définissent ainsi *exerenae :* summitates (3) [ou summitatem (1)] montium ; altitudo montis (2) ; altitudo [ou altitudines] montium ; frestam montium ; locum montium magis altum. Le second sens indiqué est « locus in quo magis currunt boreae seu *serena*, id est borea ». Enfin on remarquera

---

EXTRAIT DES ARCHIVES MUNICIPALES DE CHAMONIX

f° 27. | Et primo Vullielmus Galleti de Campo Munito, testis per dictos commissarios examinatus, juratus ut supra, interrogatusque quid sunt *exerenae* in illis locis et montibus in communi colloquio et gallico, qui dicit et respondet quod *exerenae* appellantur altitudines montium seu altitudo montis. Aliud nescit, ut dicit.

Item Franciscus Vulliermerii de Campo Munito, testis juratus | f° 27, v°| ut supra et examinatus super illo verbo, seu illa dictione *exerenes*, quid appellantur *exherenae*, qui dicit ut precedens quod *exerenae* est altitudo montis, seu montium, et sic ipsi appellant inter ipsos in communi colloquio. Aliud nescit, ut dicit.

la fusion des deux interprétations dans les réponses suivantes : « summitates montium ubi boreae magis currunt propter extremitatem », et « loca magis alta montium ubi est reverberatio borearum ».

Après avoir donné sous serment leur définition, les témoins se retirent, car ils n'en savent pas plus long « aliud nescit dicere quid essent *exerenae* ». Tout au plus ajoutent-ils parfois que ce mot est usité « inter patriotas in communi colloquio » ; variante : « sic ipsi appellant inter ipsos in communi colloquio ».

Quel était le terme patois ainsi latinisé ? A-t-il survécu dans nos parlers de Savoie ? Pour le définir ou l'expliquer, serions-nous plus avancés que ne l'étaient en 1457 les gens de Chamonix ou de Montjoie, parmi lesquels figurent un Jehan Trombert, qualifié de « senior de Byonneys », et un Jehan Bottholier de Servoz, « juris professor et domicellus » ?

Essayons du moins d'indiquer un certain nombre de rapprochements ou de conjectures.

Le vocable savoyard dissimulé sous *exerenae* nous paraît être un féminin pluriel. En second lieu, la syllabe initiale devait probablement se prononcer *ess* ou *eks* (et non *ekz*...), pour qu'un témoin ait reconnu dans *exerenae* la sifflante initiale de *serena*. On peut donc conjecturer une forme *esserênes*, qui fait songer immédiatement au toponymique *Lescheraines*, petite commune de la vallée des Bauges. Mais la phonétique ne permet guère de voir dans *esche-* le représentant d'un groupe primitif *ex(s)e-*.

Pour le premier sens : faîte d'une montagne ou d'une chaîne de montagnes, nous n'avons pas trouvé en Savoie de terme actuel correspondant, à moins de rapporter *exerenae* à la famille à laquelle appartient *çhâr*, relevé à Samoëns et à Taninges au sens de « élévation, renflement de terrain avec esplanade, pointe rocheuse au sommet d'une montagne ». *(Dictionnaire Savoyard.)* Cette relation nous semble fort peu probable.

Quant au second sens : lieu exposé au vent appelé *serena*

Item Joannes Nobluz de Campo Munito. . qui respondet quod *exhaerenae* sunt summitates montium. Sic communiter inter patriotas Campi Muniti ipsae *exerenae* appellantur. Aliud nescit dicere quid essent *exerenae*.

Item Ludovicus Jacquemerii de Verneto mandamenti | f° 28, r° | Montis Gaudii... qui dicit quod credit quod summitates montium appellantur *exerenae*. Aliud nesciret dicere de dictis *exerenis*, ut dicit.

Item Guigo Bruni de Vernet, mandamenti Montis Gaudii... respondet quod *exerenae* est locus in quo magis currunt boreae seu *serena*, id est borea. Aliud nescit, ut dicit.

(id est borea), le Chamoniard qui a donné cette explication a cru sans doute reconnaître dans le mot sur lequel on l'interrogeait le simple *seran, seren*, encore usité en Savoie. Le *Dictionnaire Savoyard* mentionne en effet *sèran* (Samoëns), adjectif qui signifie « épouvantable, triste, lugubre ».

Cette interprétation est-elle exacte? Avant de conclure, il convient de rappeler quelques autres faits.

Le français local vaudois emploie le mot *areins* : « Les *areins* et les avalanches ont fait de rudes débordonnées [=*Getöse*]. On aurait juré qu'on entendait le canon de grosses batteries. (Cérésole : *Scènes vaud.*, p. 264.) Das Wort bedeutet Staublawine, wie in der Mundart, vgl. *arein* bei Bridel und im Artikel *Le Glacier*, von E. Rambert, in der *Rev. des Deux Mondes*, 15, XI, 1867, p. 379 » (Dr G. Wissler : *Das schweizerische Volksfranzösisch.*)

Un des noms de lieu relevés dans la commune de Blonay (Vaud) est : *Arenāi* (*à l'*) = en l'*Areney*, champs. (L. Odin : *Glossaire de Blonay*.)

Ce toponymique nous paraît identique au nom d'un village de la vallée de Morzine appelé *l'Errenys*. M. Marullaz, dans ses récentes glanes sur Morzine, explique ainsi cette appellation : « *Errenys*, ou *arrenys*, du latin *arena* (sable), indique une plaine sablonneuse, ou encore un lieu touché par les avalanches de neige en poussière, *l'éren*. (F. Marullaz : *Hommes et Choses de Morzine*, Thonon, 1912, p. 17, note 2.)

Nous avons également recueilli dans le *Dictionnaire Savoyard* l'expression *arni* (*larni* avec agglutination de l'article), usitée à Taninges pour désigner un vent violent qui entasse la neige.

Tous ces mots sont probablement de la même famille. Sont-ils proches parents du vieux chamoniard voilé sous le latin

---

Item Humbertus de Pratis, praedicti mandamenti Montis Gaudii... | f° 28, v° | respondet quod summitates montium ubi boreae magis currunt propter extremitatem appellantur *exerenae* in communi colloquio. Aliud dicere nesciret, ut dicit.

Item Joannes Tromberti senior de Byonneys, praedicti mandamenti Montis Gaudii... respondet quod in communi colloquio ipse appellare et nominare saepe audivit frestam montium et summitatem ipsorum montium *exerenes*. Aliud nescit, ut dicit.

| f° 29, r° | Item Joannes Mermolans de Byonnasset, dicti mandamenti Montis Gaudii... respondet quod ipsi in communi colloquio inter ipsos appellant *exerenas* locum montium magis altum. Aliud dicere nesciret, ut dicit, de illo vocabulo *exerenes*.

exerenae ? Devons-nous opter pour *serena*, comme le pensait déjà certain Guigue Brun de Vernet dans sa déposition ? En ce cas, *exerenae* appartiendrait-il à la famille de *serum* ou à celle de *serenum* ? [1]. Cette dernière hypothèse nous paraît de beaucoup la plus vraisemblable.

En effet, si nous n'avons actuellement relevé en Savoie aucun exemple du vocable *seren, seran*, au sens de sommet, Mistral a signalé dans son *Trésor* un substantif féminin *sereno* : crête d'une montagne, en Auvergne [2].

Le passage de *serenum*, serein (pluriel neutre *serena*, devenu un subst. fém. sing.), au sens de cîme, n'offre pas de difficulté insurmontable. Les sommets des monts, dominant les « mers de nuages », peuvent bien être appelés « sereins ». (Le composé avec *ex* aurait le sens contraire.)

Quelque romaniste mieux informé voudra bien, nous l'espérons, élucider plus complètement ce petit problème étymologique [3], qui doit son intérêt à la curieuse enquête révélée grâce aux patientes recherches de M. Letonnelier.

J. Désormaux.

Item dominus Joannes Bottholerii de Servoz, juris professor et domicellus... respondet quod appellantur | f° 29. v° | *exerenae* loca magis alta montium ubi est reverberatio borearum et illud appellantur *(sic) exerenae* inter patriotas 4 in communi colloquio, et ita dicit fore verum...

(Archives communales de Chamonix, $\frac{\text{GG. 10}}{1}$, f° 27.)

1. Rappelons que le français a deux mots *serein*. Le premier vient de *serenum* ; le second est donné comme un dérivé de *serum* par le *Dictionnaire Général*.

2. Mistral propose comme terme de comparaison *serriero*, rapprochement fort douteux. M. A. Dauzat veut bien nous informer que l'auvergnat *sereno*, crête, lui est inconnu. (Peut-être serait-ce un vocable cantalien.) Il a seulement relevé *serra*, au Sud et au S.-O. de Clermont-Ferrand, sous les formes *siarro*, *cherro*, etc. « C'est d'ailleurs un mot dont la vitalité est assez faible et qui souvent n'existe plus que comme nom de lieu. Il ne serait pas impossible a priori que *serra* ait formé un dérivé *serrena* (ce suffixe ayant eu une certaine vitalité dans la région), mais cela paraît douteux, car votre mot n'a qu'un seul *r* et la différence entre *r* simple et *rr* est très nette en Auvergne. » Il y a peut-être eu sporadiquement contamination des deux familles de mots : *serenum* et *serra*.

Ajoutons que Du Cange a l'article suivant : 2. **Serena**. Charta ann. 1494, ex Schedis V. CL. Lancelot : Dictosque suos armigeros juxta locum de Palude in *Serena* cubire fecerunt. Id est *sub dio*.

3. Quant à l'étymologie de « *errenys* », *arni*, M. Marullaz l'a vraisemblablement entrevue ; mais il faudrait remonter à un type **arenum* > *arein*, dont *areni*, *arni* serait un dérivé. Pour la forme agglutinée *larni*, voyez *Revue de Philol. fr.*, XX (1906) : *Mélanges savoisiens*, V [L'Agglutination de l'Article].

4. A propos de ce mot, rappelons le sens archaïque de *patriote*, tel qu'il ressort du passage suivant, cité par M. Bruchet (*La Savoie d'après les anciens voyageurs*, p. 82) : « Les Suisses s'abandèrent, car ils sont comme *patriotes* des ours, d'autant qu'il s'en treuve en leurs montagnes, comme en celles de Savoie, étant toutes nommées Alpes. » *Mém. du Maréchal de Vieilleville*, III, IX, p. 252, éd. Petitot.)

NOTICE SUR UN PLAN D'ANNECY
du XVIIe siècle

Les lecteurs de la *Revue Savoisienne* connaissent sûrement la belle gravure de Claude Châtillon, représentant « La plaisante ville et chasteau de Anissy en Savoie » à la fin du XVIe siècle [1]. Ils ont eu aussi sous les yeux la vue à vol d'oiseau de la même ville, prise à la fin du siècle suivant, et qui est extraite du célèbre recueil intitulé *Theatrum Sabaudiae* [2].

Si l'on compare les divers éléments dont se composent ces deux vues d'ensemble, on est frappé des différences nombreuses qui existent entre eux. Sans doute, les monuments principaux, les églises, les couvents occupent sur les deux plans les mêmes emplacements, sont pareillement orientés, mais l'architecture de ces édifices est nettement dissemblable d'une vue à l'autre. Les églises Saint-Maurice, Saint-Dominique, Notre-Dame de Liesse, du Saint-Sépulcre surtout, qui sont le plus en évidence sur la gravure de Châtillon n'offrent guère de points de comparaison avec les mêmes monuments figurés sur le plan du *Theatrum Sabaudiae*. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur chacune de ces gravures. On verra qu'il est difficile de reconnaître dans le Saint-Sépulcre du *Theatrum*, — simple petite chapelle au toit aplati, au clocher latéral, à la façade occidentale percée d'une rose, — l'église à bas-côtés représentée par Claude Châtillon avec des fenêtres latérales au gable hardi, une face occidentale ajourée de trois longues baies, un clocheton au centre de l'édifice. On pourra constater que les différences ne sont pas moins profondes entre les deux

1. Cette gravure est extraite de la *Topographie française ou représentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, maisons de plaisance, et vestiges d'antiquités du royaume de France*, publiée en 1641. Deuxième éd. avec additions en 1647. Cf. BÉNÉZIT (E.) : *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*... Paris, Roger et Chernoviz, Dorbon aîné, t. I, 1911, in-8°. L'Académie Florimontane a fait faire une édition spéciale de cette gravure.

2. *Theatrum statuum Regiae Celsitudinis Sabaudiae Ducis*. Amstelodami, apud Haeredes Ioannis Blaeu, MDCLXXXII, 2 vol, in-f°. Voici comment s'exprime au sujet de cet ouvrage M. le baron Antonio Manno, dans sa *Bibliografia storica*, t. I, n° 1227 : « Collezione preziosa per le tavole leggiadramente incise, ma disegnate con molte licenze e con voli di fantasia, per é quali la verità storica rimane oscurata. » Un exemplaire de la 2e édition du *Theatrum*, La Haye, 1726, 4 vol. in-f° se trouve à la Bibliothèque de l'Académie Florimontane. La vue d'Annecy a été rendue populaire par de nombreuses reproductions modernes.

représentations des autres monuments. On ne peut admettre cependant qu'en l'espace d'une centaine d'années des changements aussi importants se soient produits dans la plupart des édifices dont la ville se composait. Et l'on est conduit à se demander en regardant ces plans quelle part il faut attribuer à la fantaisie des artistes, et quelle part d'exactitude et de vérité subsiste.

* * *

Un élément de critique pourra peut-être nous venir en aide Il s'agit du « Plan de la ville et château d'Annecy » que l'on trouvera reproduit en réduction aux pages 168-169. Ce plan est extrait du manuscrit n° 508 de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre, intitulé « Recueil de cartes et plans, gravés ou manuscrits, de diverses places et régions de Savoie et d'Italie [1]. » Il figure sous le n° 126 de ce recueil et mesure exactement 665 sur 512 millimètres [2].

Il ne porte aucune date, mais une des mentions qui s'y trouvent permet de déterminer, sans courir grand chance d'erreur, l'époque à laquelle il fut dressé. On peut lire, en effet, sur la partie comprise entre le pont de la Halle (N) et la porte Perrière (E), les mots : « La Maison de l'Evêque. » Or, il est de tradition que deux Evêques de Genève ont successivement au XVII[e] siècle habité une maison située à cet emplacement et appartenant à la famille Pelard d'Epagny [3]. Ce

1. Cf. J. Lemoine : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre*, dans : *Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Bibliothèques de la Guerre*. Paris, Plon-Nourrit, 1911, in-8°, p. 93.

2. Une copie de ce plan exécutée en réduction, vers le commencement du XVIII° s. et attribuée à l'ingénieur Masse se trouve dans le portefeuille n° 508 de a Bibliothèque du Comité technique du Génie, 22, rue de Bellechasse, Paris. (Cf. le catalogue des manuscrits de cette Bibliothèque par M. P. Burnand et F. Gébelin dans *Catalogue général des Manuscrits. Bibliothèques de la Guerre*, p. 239.) A l'angle supérieur gauche de cette copie, on lit la mention manuscrite qui suit : « Plan de la ville et château d'Anèsy en Savoye situé sur la Riviere de Trou proche le lac d'Anesy, c'est dans cette ville ou l'Evesque de Geneve fait sa residence du depuis que les Protestans chassèrent saint François de Salles de Genève. Cette ville a esté prise diverses fois par les François sur le Duc de Savoye a qui elle appartient, et en 1709 le Duc de Savoye la reprit avec les troupes de l'Empereur, et celles de ses autres alliez et ils l'abandonnerent sur la fin de la Campagne, et les François y ont fait depuis quelques legeres fortifications pour empescher qu'elle ne retombe si facilement entre les mains des Ennemis que par un siege reglé. » On trouvera aux Archives départementales de la Haute-Savoie un calque de cette copie pris à la Bibliothèque du Comité technique du Génie.

3. Voir à ce sujet : D. Innocent Le Masson : *La Vie de Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex. Evêque et Prince de Genève*. Nouvelle édition pub. par M. l'abbé J.-F. Gonthier. Annecy, Abry, 1895, in-8° p. 110 n. et Ch[es] J. Mercier : *Souvenirs historiques d'Annecy jusqu'à la Restauration*. Annecy, Abry, 1878, in-8°, p. 266 n et p. 278. n.

sont Jean-François de Sales, de 1622 à 1635, et Jean d'Arenthon d'Alex, de 1660 à 1695 [1]. On peut donc affirmer que le plan qui nous intéresse a été dressé au XVIIe siècle, soit au commencement, pendant l'épiscopat du frère de saint François de Sales, soit à la fin sous celui du fondateur du Séminaire d'Annecy.

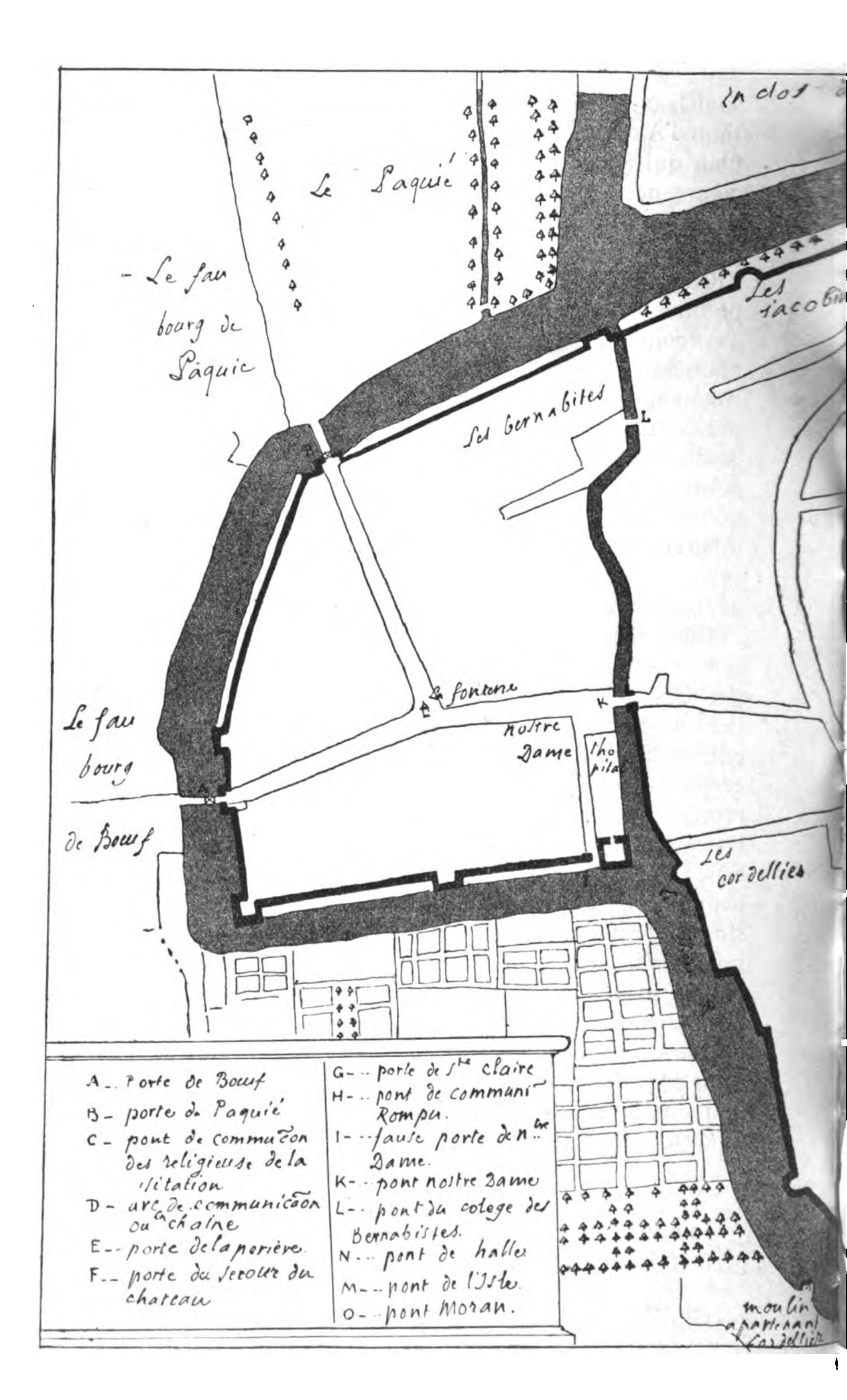
Quel intérêt présente-t-il au point de vue historique? Au premier abord, il paraîtra sans grande importance. L'auteur s'est contenté en effet de figurer les rues et les places, d'une manière très sommaire, sans même y ajouter leurs noms. Aucune particularité n'est relevée, aucun monument privé ou public (sauf l'église Saint-Maurice), n'est indiqué d'une façon précise. Même le Palais de l'Ile n'est pas représenté. Il ne donne donc de l'intérieur d'Annecy à l'époque où il fut dressé qu'une idée très incomplète, et il est, sur ce point, bien inférieur, en tant que source d'information, au cadastre de 1730 qui nous fait connaître au moins l'emplacement exact de toutes les maisons de la ville.

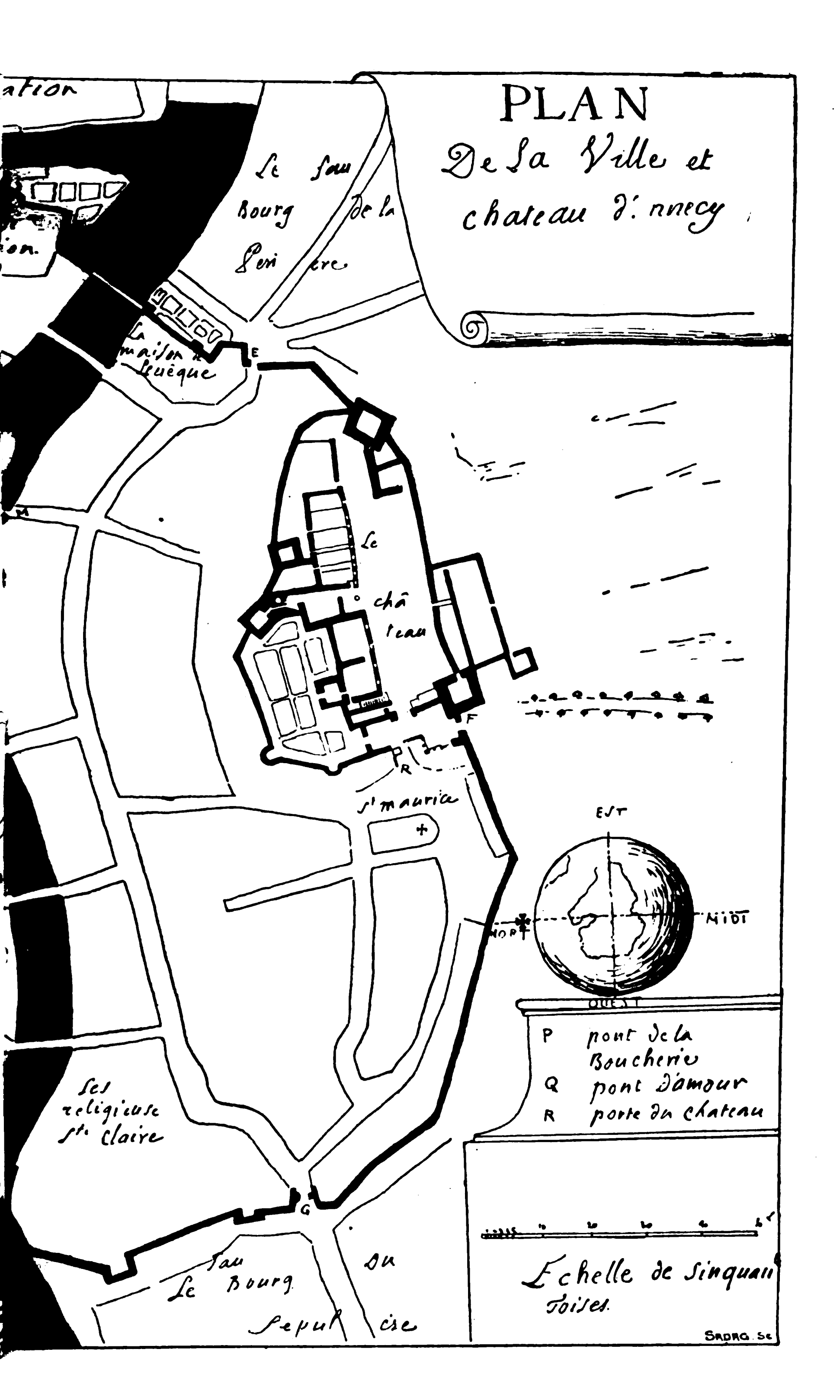
Mais, si cette partie du plan qui nous occupe a été volontairement et manifestement traitée comme accessoire, il n'en est pas de même pour celle qui concerne les fortifications; l'enceinte proprement dite composée de courtines et de tours, et le château. Il est facile de se rendre compte, en examinant ce plan, que l'unique préoccupation de son auteur a été de représenter Annecy en tant que place forte, de montrer quelles ressources elle offrait pour la défense en cas de siège. Aussi, est-ce à cette enceinte murée que va tout l'intérêt du plan. On peut voir avec quel soin elle a été figurée, avec quelle précision la forme des tours et celle des portes de la ville ont été notées, avec quelle minutieuse exactitude enfin les moindres détails du plan du château, véritable citadelle, ont été relevés. On a ainsi sous les yeux le plan fidèlement dressé d'une ville murée à une époque relativement peu éloignée de nous. Il y avait donc de ce chef un intérêt à mettre au jour ce document donnant des indications curieuses pour les amis de l'histoire et surtout de l'histoire locale.

* * *

Un autre intérêt réside dans cette publication, du fait qu'elle permet de juger en quelque sorte de la valeur des deux plans

1. Cf. MUGNIER (F.) : *Chronologies pour les études historiques en Savoie*. Chambéry, Ménard, 1884, in-8°, p. 67.


le clos
Le Paquié
Le fau bourg de Pâquie
Les iacobins
Les bernabites
L
fontene
E
K
nostre Dame
l'hospital
Le fau bourg de Bœuf
A
Les cordellies
A.. Porte de Bœuf
B - porte du Paquié
C - pont de commucion des religieuse de la visitation
D - arc de communicaon ou chaine
E -- porte de la porière
F -- porte du secour du chateau
G -- porte de Ste claire
H -- pont de communic Rompu
I -- fause porte de Ne Dame
K -- pont nostre Dame
L -- pont du colege des Bernabistes
N -- pont de halles
M -- pont de l'Isle
O -- pont Moran
moulin apartenant cordellier


PLAN
De la Ville et
chateau d'nnecy
Le Sau
Bourg
De la
Peri ere
La maison de l'euêque
E
Le
châ
teau
F
R
st maurice
EST
MIDI
NORT
OUEST
P pont de la Boucherie
Q pont d'amour
R porte du chateau
Les religieuse st claire
G
Le Sau Bourg du Sepul cre
Echelle de sinquan
toises
SADAG. Sc

mentionnés ci-dessus : celui de Châtillon et celui qui est extrait du *Theatrum Sabaudiæ*. Nous avons parlé plus haut des différences qu'un examen même sommaire permettait de relever entre eux. Les points de ressemblance n'en seront pas moins intéressants à établir.

Si l'on part de la porte Perrière, et qu'on suive la ligne de l'enceinte du côté de Bœuf, jusqu'au coude du Thiou, on constate qu'entre le plan du *Theatrum* et celui de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre, il y a concordance parfaite. On trouve, en effet, la même direction des murs, le même nombre et la même forme des tours. A partir de la tour d'angle située à l'ouest de la porte de Bœuf jusqu'au château, la concordance est aussi facile à établir, sauf en deux points. Derrière le chevet de N.-D.-de-Liesse, deux grosses tours carrées figurent seulement sur notre plan. De même, au faubourg du Sépulcre, il est malaisé de relever sur le *Theatrum* les traces de deux autres tours carrées placées sur le plan de la Guerre entre le Thiou et la porte Sainte-Claire. Malgré ces omissions que nous ne savons à quelle cause attribuer, nous ne manquerons pas de noter le réel souci d'exactitude avec lequel a été dressé pour la partie défensive le plan du *Theatrum*. Si l'on est amené à le constater pour l'enceinte fortifiée, tout aussi nous porte à croire que l'intérieur de la ville fut relevé avec le même désir d'arriver à un grand degré de précision. D'ailleurs, la comparaison de quelques-uns des monuments qui existent encore, le château, l'église du Saint-Sépulcre, l'église Saint-François de Sales, avec leur représentation sur le *Theatrum*, nous prouve qu'on n'avait pas pour objet d'obtenir une vue artistique dans laquelle la fantaisie du graveur se serait donné libre cours, mais bien plutôt une représentation fidèle de la réalité, *summa cura et diligentia... exarata*, comme parle le recueil.

La même conclusion suit la comparaison entre notre plan et la gravure de Châtillon, mais en ce qui concerne l'enceinte murée toutefois. On peut aussi se convaincre que Châtillon, à la fois ingénieur, dessinateur et graveur, avait avant tout le souci de donner une idée exacte de l'enceinte qu'il avait lui-même sous les yeux. Il y a, en effet, similitude absolue, sauf sur un point, entre la partie des fortifications visible sur la gravure et celle qui lui correspond sur le plan de la Guerre. La seule différence que l'on relève est la suivante : deux tours ont la forme ronde sur la gravure de Châtillon, alors que le

plan de la Guerre les représente comme carrées. Mais celles-ci ont dû être reconstruites sur leur emplacement primitif au cours du XVIIe siècle, après le passage des Français. Quant au château, il est aussi manifeste que le graveur l'a reproduit non d'après son imagination, mais en regardant son modèle. Il est vrai qu'il en est tout autrement pour les autres monuments dont il dut se contenter de tracer l'emplacement, qu'il figura par un rapide croquis, et dont les détails de construction, pour lui d'un intérêt secondaire, furent par lui vraisemblablement terminés en se fiant à la fidélité de ses souvenirs.

Ainsi, toutes réserves faites au sujet de l'exactitude de la vue intérieure d'Annecy dans la gravure de Châtillon, on peut dire que tout ce qui concerne la partie proprement défensive de la ville (château et enceinte) est fidèlement représenté dans ce plan et dans celui du *Theatrum Sabaudiæ*. C'est la conclusion qui ressort de leur comparaison avec le plan de la Bibliothèque du Ministère de la Guerre dont l'intérêt réside précisément, on l'a vu, dans la figuration de cette enceinte murée. Ces trois documents se complètent donc et s'éclairent mutuellement.

G. LETONNELIER.

PHÉNOMÈNES MÉTAPSYCHIQUES

LES PRÉVISIONS PERSONNELLES DE LA MORT

Depuis un demi-siècle, les phénomènes psychiques ont été l'objet de rapports si nombreux qu'il n'est plus permis de les ignorer, ou de les suspecter en bloc, ou de les ridiculiser, ou de les négliger de parti-pris. On formerait plusieurs gros volumes de ceux qu'on a recueillis à toutes les époques et dans les pays les plus divers ; certains d'entre eux sont même provoqués expérimentalement et dans ces expériences, les erreurs ou les tromperies sont poursuivies, démasquées sans relâche et éliminées ; des hypothèses, non encore définitives, mais appuyées sur des données certaines, s'élaborent ainsi peu à peu et contribuent à éclaircir ces obscurs et passionnants problèmes. Une science nouvelle succède à la magie empirique des temps passés ; la métaphysique est sortie des obscurités et des contradictions de la philosophie individualiste, de la philo-

sophie à systèmes, pour devenir une science d'observation et d'expérience, la métapsychie [1].

La vie des saints, les biographies de personnages religieux sont pleines de ces faits miraculeux et ces faits n'excitent plus le sourire sceptique des gens ignorants et supérieurs, mais attirent l'attention des chercheurs et appellent une explication scientifique.

J'ai recueilli dans nos auteurs savoyards quelques faits de ce genre intéressants à étudier.

Voici deux simples exemples de précognition interne qui soulèvent les questions les plus complexes. Fodéré nous apprend [2] que Marie Chevallier, abbesse du couvent de Sainte-Claire de Chambéry, à la fin du xv[e] siècle, « prédit, comme d'un esprit prophétique, l'heure de sa mort ». Il en fut de même de saint Germain qui, d'après les *Mémoires* de Clette [3], eut la révélation de sa dernière heure de vie une année auparavant. On ne peut nier la véracité de ces faits, car les cas similaires ne sont pas rares. Ainsi O. Lodge dit de W. Fr. Myers, l'auteur de l'*Human Personality*, qu'en 1900, « il ne comptait lui-même que sur une autre année d'activité, de sorte qu'il fit un effort pour compléter son traité général de la personnalité humaine [4] ».

On connaît ces cas classiques de personnes rêvant qu'elles vont être frappées d'une maladie caractérisée. Les somnambules, en particulier, savent décrire, par une clairvoyance autoscopique anormale, leur état pathologique et le fonctionnement de leurs organes. En réalité beaucoup de gens ont la certitude, sans nous le dire, que leur mort est prochaine ou, s'ils en parlent, ils ne sont pas dupes des paroles de réconfort que nous leur adressons. La victime qui tombe sous les coups d'un assassin, s'écrie parfois : « Il m'a tué ! » et l'évènement prouve le plus souvent qu'elle ne s'est pas trompée. Si elle sent la gravité d'une blessure soudaine au point d'en prédire les suites, pourquoi l'état morbide de notre corps, le développement de telle maladie à échéance fatale échapperaient-ils à notre connaissance ? L'expérience acquise due à la constatation

1. Sur ce mot v. *Annales des Sciences psychiques*, 1908, p. 8. La lecture de cette revue, fondée en 1890, est indispensable à tous ceux que ces études intéressent.

2. *Narration historique et topographique des Couvents de l'Ordre de Saint-François de Sales*, 1619, p. 154.

3. Brasier : *Etudes sur saint Germain*, Mém. de l'Acad. Salésienne, 1880, p. 128.

4. Il mourut en 1901 ; v. *Annales des Sciences psychiques*, 1908, p. 65.

répétée des cas semblables permet au médecin de fixer la durée évolutive de certaines maladies fébriles ; pourquoi notre propre conscience ignorerait-elle un processus pathologique auquel l'être est le premier intéressé ?

Pour essayer d'éclaircir un tel problème, il faut d'abord admettre que la conscience, tout en étant une, présente des différences hiérarchiques dans la classification des connaissances qui la constituent. S'il est vrai que toutes les sensations extérieures ou internes intéressant l'être sont invariablement enregistrées par elle, il en est cependant qui ne le sont pas avec la même intensité et qui, faiblement perçues, ne laissent pas de trace apparente ; il en est d'autres qui s'obscurcissent avec le temps et qui paraissent complètement oubliées ; et ainsi, de toute la multitude d'impressions qui nous affectent, le plus grand nombre reste enfoui dans la partie la plus profonde de notre moi, comme les grains de sable qui quittent la surface agitée de la mer pour aller se déposer en couches sur le fond, jusqu'à ce qu'un remous psychique, dû à une cause soudaine et spéciale, émotion, approche de la mort, télépathie, les fasse remonter à la surface. Il y a donc dans la conscience une série d'impressions participant à notre activité présente ; mais il y en a d'autres aussi qui sont oubliées, comme momentanément endormies et qui forment dans l'être une région inexplorée et obscure qu'on a appelée la subconscience [1], le *subliminal self* de Myers.

Mais, dira-t-on, pourquoi ces connaissances, si elles existent, ne peuvent-elles être utilisées au gré de notre volonté consciente et suivant nos besoins ? D'abord il faut tenir compte des multiples distractions de la vie courante qui disperse l'attention sur un nombre presque incalculable de perceptions et de réflexions, nécessaires au labeur quotidien et à la lutte contre le danger des forces extérieures. Il est probable en effet que, si notre corps se trouvait pendant quelque temps au repos, avec des organes passifs, un cerveau libre et non congestionné, beaucoup de sensations d'origine diverse, seraient perçues et beaucoup d'images latentes seraient amenées par la volonté dans le champ de la vision mentale ; la sensibilité des malades longtemps alités est à cet égard remarquable. De plus, la complexité et l'intensité du travail cérébral sont telles chez certains individus que

1. Dr Geley : *L'Etre subconscient*, 3me éd., Alcan, 1911, dont le prof. H. Morselli a dit : « C'est la tentative la plus sérieuse que je connaisse qui ait été tentée dans cette direction. » (*Annales des Sc. psychiques*, 1907, p. 340.)



les idées qu'ils font émerger à tout instant de leur fonds mémoriel superficiel et qu'ils associent d'une façon variée et incessante, épuisent l'énergie nerveuse dont ils disposent et que, par suite, celle-ci manque pour un mécanisme d'idéations supplémentaires. C'est ainsi que chez les intellectuels supérieurs l'activité subconsciente, obnubilée par l'amas en mouvement des idées présentes, est peu utilisable ; leurs rêves figurés sont rares. Et cependant son existence s'affirme parfois très visiblement à certaines heures du sommeil physiologique et pendant une courte phase hypnotique ou de veille apparente, temps pendant lequel une volonté anormale, qui est pourtant bien celle du sujet, fait automatiquement vibrer les centres nerveux et en fait jaillir les images nécessaires au travail de la mémoire et du raisonnement ; et l'apparition de ces images est parfois tellement puissante que celles-ci paraissent objectives. Ce sont des phrases, des vers, des airs, un poème entier, une solution de problème, que les auteurs rêvent d'entendre ou croient voir écrits et qu'ils consignent au réveil avec hâte, sous peine de les laisser retomber dans la subconscience d'où ils sont sortis. Il y a donc à leur insu, dans une partie de leur conscience, toute une élaboration intelligente à laquelle participe leur moi, mais de telle sorte qu'il en semble dissocié et comme partagé en deux personnalités [1].

L'étrangeté du phénomène les conduit même à anthropomorphiser cette personnalité distincte et à la figurer sous un aspect emprunté au fonds symbolique de la mémoire. Tantôt elle parle, tantôt elle écrit, tantôt elle joue et fait entendre des bruits ou même apparaît, l'illusion affectant un sens particulièrement affiné dans le sujet. C'est Tartini rêvant que le diable lui a exécuté une sonate sur le violon ; c'est Svedenborg croyant entendre une voix céleste l'engageant à une foi plus profonde. C'est un élève qui, ne sachant pas sa leçon, voit à une question du professeur la réponse apparaître écrite à l'encre rouge sur le tableau noir. C'est ce pianiste de force moyenne, qui, dans une famille devenue spirite, reçoit soudain l'ordre de l'esprit de Méhul de se mettre au piano ; il joue alors artistement les œuvres des grands compositeurs classiques de ses mains devenues insensibles et qui n'ont plus la sensation du toucher, et

1. P. Janet : *Automatisme psychologique*, 1894. Alcan. V. les exemples que le Dr Geley (*o. c.*) a tirés en partie de l'ouvrage du Dr Chabanex : *Le Subconscient chez les artistes, les savants et les écrivains*. Et ceux d'E. Bozzano : *Symbolismes et phénomènes métapsychiques* (*Annales des Sc. psych.*, 1907, p. 622-626).

soumis par les savants à une épreuve, il a pu lire en même temps un journal ou calculer ou entendre à la fois deux phonographes dont les tuyaux en caoutchouc, placés dans les oreilles, lui envoyaient sans le troubler, les airs les plus cacophoniques [1]. Dans ce cas curieux, le sujet a entendu ses parents jouer des airs qu'il a enregistrés à son insu dans sa conscience; à un moment donné, un déclanchement subit, dont le point initial doit être cherché dans le trouble causé par les pratiques spirites, se produit dans son être psychique, et toutes ces impressions musicales ont besoin de se rematérialiser d'après la loi de l'activité; il y a alors extériorisation ou rétractation de la force sensible, qui fait place à un influx nerveux déterminant une force musculaire et mécanique. Ce cas est à comparer avec celui de l'écriture automatique.

En somme, nous ne nous possédons pas tout entiers. Pour des causes physiologiques dues à l'extrême complication ou à l'insuffisance du machinisme cérébral, nous ne parvenons pas à avoir la sensation intégrale de notre moi ; il y a en nous un appareil psychique qui fonctionne en relation avec le cerveau et que nous ignorons en partie; autrement, nous aurions la révélation fatale d'un moi plus vaste, volontaire et logique, toujours agissant, modelant et conservant notre corps physique, percevant toutes les influences sensorielles, extérieures ou internes, et en tirant les déductions utiles à sa permanence dans le temps, en un mot connaissant l'avenir [2].

C'est ce qui arrive aux somnambules qui, à l'état hypnotique, sont douées de clairvoyance. Or, si elles savent renseigner leur magnétiseur sur leur structure interne, sur l'évolution de leur maladie et sa durée; si, par une lucidité qui peut précisément s'expliquer par une autoscopie transmise de pensée à pensée, elles peuvent prédire même la mort du consultant (et on a de cela des exemples probants [3]), il est logique de conclure que

1. Ces deux cas reproduits dans *Annales des Sc. psyc.*, 1907, p. 204; 1911, p. 183; cp. à ce dernier cas, celui de l'enfant musicien prodige, *id.*, 1908, 97.

2. C'est par une activité subconsciente que nous prenons l'habitude de nous réveiller à la même heure. Une personne qui somnolait en attendant l'instant de son lever, eut une fois la perception toute mentale d'un bras symbolique lui indiquant la montre placée sur la table de nuit. Il se réveilla, la regarda et vit qu'elle marquait en effet l'heure habituelle du lever.

C'est également par une volonté subconsciente, agissant intelligemment sur la matière provoquée par la foi religieuse, que s'expliquent certaines guérisons supernormales de Lourdes. V. les ouvrages de M. G. Bertrin (*Histoire critique des évènements de Lourdes — Un miracle d'aujourd'hui*) analysés dans *Annales des Sc. psych.*, 1907, 1908, par M. M. Mangin.

3. Voir le cas raconté par le Dr Liébeault, reproduit dans *L'Etre subconscient* (*o. c.*), p. 58, et dans les *Annales des Sc. psych.*, 1911, p. 359.

chacun de nous a au moins en germe la même faculté et que celle-ci, moyennant certaines conditions, peut éclore et s'affirmer par une révélation véridique. C'est ainsi que les *Annales des Sciences psychiques* citent le cas de sœur Marie Souchon qui, souffrante de l'estomac, annonce sa mort effective six jours à l'avance. Ce cas se complique d'autosuggestion, car elle a toujours fortement désiré mourir le jour consacré à la Vierge ; or, c'est en cette dernière que s'incarne sa propre subconscience. Jean Vitalis, pris de douleurs articulaires avec forte fièvre, paraît remis le lendemain, mais c'est pour annoncer à son médecin que son père, qui lui est apparu, lui a prédit sa mort pour neuf heures du soir, ce qui est arrivé [1].

Mme Marie Rizzo annonce à sa famille, le 22 décembre 1871, qu'elle leur fera passer une mauvaise Noël, et elle meurt le soir du 24 décembre. En Italie, le peuple connaît ce genre de prophétie sous le nom de miracle de sainte Brigitte (*Annales*, 1911, p. 257 et suiv.). L'avocat Re David a vu sa mère décédée lui apparaître ; il en conclut que sa propre mort est proche, et il meurt en effet quatre ou cinq jours après (*id.*, 1907, p. 134). Il y a même des cas où la prévision de l'avenir est communiquée télépathiquement par une personne à une autre. Cette même revue cite celui où, le 8 juin 1887, un jeune homme voit en rêve sa grand'mère morte, étendue dans son lit, la figure souriante, comme si elle dormait. A la tête de son lit et au-dessus, le soleil resplendit et, au milieu de ce soleil, il lit distinctement 8 juin 1888. Or, à cette date exacte, sa grand'mère mourut en un quart d'heure (*id.*, 1907, p. 609) [2]. On remarquera la fréquence relative de cet intervalle d'une année entre la prédiction et la réalisation. Quant à la précision de la date, elle peut être amenée par autosuggestion. Enfin il peut même y avoir une extériorisation fantomale provoquée par la persuasion, d'origine autoscopique d'une mort prochaine que la volonté subconsciente de l'agent, quand celui-ci serait même un enfant, veut faire savoir à un être cher. (V. les cas reproduits et interprétés par E. Bozzano : *Annales*, 1911, p. 70, 145 à 147.)

Charles Marteaux.

1. L'apparition d'images de défunts au lit d'un malade est l'indication subconsciente d'une mort imminente.
2. Cf. *Annales*, 1907, p. 706, 707 et suiv.



MUSIQUES VAINES



Sonnet à Amaryllis

SUR les pipeaux, la lyre ou la viole,
Je veulx chanter le los d'Amaryllis,
Et qu'à son nom les jasmins et les lys
Courbent le chief, l'adorant comme idole.

Ensemblement je commande qu'Eole
D'exquise odeur baigne ses bras polis,
Et qu'en son cœur, dessoubs les seins jolis,
L'enfant Amour plante sa flèche folle.

Et vous, gazon qui mouillez ses piés nuz,
Chesnes peuplés de sylphes ingénus,
Vallons herbeux où vont dansant les chèvres,

Je ne veulx part en l'heur universel
Que de puiser au hanap de ses lèvres
Son baiser doulx comme un fleuve de miel !

Avril 1912.



La Chanson de celle qu'on trouva morte.

I

*UAND vous entrerez,*
fermez bien la porte.
On dit qu'une morte
est là dans le pré.

Les garçons l'ont dit
revenant des champs. —
Peut-être seize ans. —
On ne sait pas qui. —

J'emplis la corbeille
de fleurs et de fruits :
de Rêves, ainsi,
soit plein son sommeil !

— Voyez : des bas gris.
— La jupe est très bien.
— Dans ses pauvres mains
Versez fleurs et fruits.

II

— Les garçons m'ont dit
en ouvrant la porte :
« Derrière le buis
une fille est morte.

« Un pinson tout seul
est là qui la veille.
C'est près du tilleul.
Il fait grand soleil.

« Sa figure est douce.
Nous l'avons posée
sur un lit de mousse
et au front baisée. »

III

La paix des sons...
Loin des maisons...
Champs du dimanche,
champs du silence.

Cloches à peine,
vêpres lointaines,
— c'est la Plaine.

Tourment, douleur,
regrets, langueur :
— c'est mon Cœur.

« Derrière la haie
une fille est morte. »
— Pourquoi cette haie ?
Pourquoi cette morte ?

« Peut-être seize ans.
On ne sait pas qui. »
— Pourquoi ces seize ans
couchés sous ce buis ?

— Nous ne savons pas !
— « Et d'ailleurs qu'importe
une fille morte
qu'on ne connaît pas ? »

— Braves gens, restons
assis à nos portes :
loin de la maison,
laissez le pinson
prier pour la morte !

11 septembre 1912.



Pour l'Amie qui n'existe pas.

(Prière en rêve)

*ARDONNEZ ma prière, ô vous qui n'êtes pas !*
Puisque je crois en vous, pardonnez-moi de croire.
Laissez-moi oublier que vous ne viendrez pas.
Posez vos doigts amis sur ma pauvre âme froide.

Soyez celle qui vient parce qu'on la demande.
Voici l'heure où le soir monte du sol en moi.
J'ai tant pensé à vous que vous devez m'entendre.
Soyez celle qui est parce qu'elle est en moi.

Vous n'aurez pas besoin de dire : « Je suis là »,
Lorsque vous entrerez ; car je vous sais par cœur.
Nous nous connaissons bien... Peut-être, un jour déjà,
Vous êtes-vous assise au chevet de mon cœur ?

Je vous attends, il faut que vous veniez bientôt.
Je serai si heureux lorsque vous entrerez !
J'ai tant à vous parler de ma peine !... ou plutôt
Non, je ne dirai rien, et vous me comprendrez.

Approchez-vous bien près. Vous voyez que je suis
Un pauvre enfant sur qui il fallait qu'on se penche.
Ne partez pas encor ; restez toute la nuit.
Posez vos doigts amis sur mon âme... et silence.

21 mai 1912.

Pierre LEBASTEUR.



GLANURES SALÉSIENNES

I.

Dans les *Controverses* de saint François de Sales, il y a un passage qui appelle un commentaire : « Calvin a voulu, ce semble, prophétiser en la préface sur son *Catéchisme de Genève*; mais la prédication est tellement favorable pour l'Eglise catholique, que, quand nous en aurons l'effet, nous serons contents de le tenir pour tel quel prophète. » (*Les Controverses*, partie I, chapitre IIIe, tout à la fin du 9e article.)

Le catéchisme dont parle l'auteur des *Controverses* est celui dont l'emploi fut adopté par le Conseil de Genève dans les premières semaines de 1537. Le texte de la première édition est en langue française; il a été réimprimé par MM. Rilliet-de Candolle et Th. Dufour [1], avec deux notices qui donnent sur ce livret d'amples renseignements historiques et bibliographiques.

Cette première édition, dont un seul exemplaire a été conservé, n'avait pas de préface. Mais Calvin, l'année suivante, a donné de ce catéchisme une traduction latine accompagnée d'une préface; sous cette forme nouvelle, cet ouvrage a été réimprimé en 1886, par les éditeurs strasbourgeois des *Opera Calvini*, au tome V, pages 312 et suivantes. Je copie les dernières lignes de la préface, et je les fais suivre de la traduction que M. Rilliet en a donnée dans l'ouvrage cité plus haut :

« Si conjunctionis pacisque studium est, doctrinae potius animorumque urgeamus unitatem, quam caeremoniis ad unguem conformandis morosius insistamus. Indignissimum est enim, ut in quibus libertatem Dominus reliquit, quo major esset aedificandi facultas, servilem praeterita aedificatione conformitatem quaeramus. Atqui ubi ad summum illud tribunal ventum fuerit, ubi reddenda erit olim functionis nostrae ratio, minime erit de caeremoniis quaestio : neque omnino haec in rebus externis conformitas, sed legitimus libertatis usus ad calculum vocabitur : legitimus demum cen sebitur, qui ad aedificationem plurimum consulerit. Tota ergo

1. *Le Catéchisme français de Calvin*, publié en 1537, réimprimé pour la première fois d'après un exemplaire nouvellement retrouvé, avec deux notices par Albert Rilliet et Théophile Dufour, Genève et Paris, 1878, cclxxxvij et 146 pages.



sollicitudo, vigilantia, industria, sedulitas nostra in hanc aedificationem incumbat : quam tantum succedere sciamus, quantum in serio Dei timore, sincera pietate, morumque non ficta sanctitate profectum fuerit. »

[Si nous tenons à faire fleurir parmi nous l'union et la paix, recherchons l'unité dans la doctrine et dans les sentiments, plutôt que de nous attacher avec pédanterie à l'exacte conformité des cérémonies du culte. Il est, en effet, indigne de nous d'introduire dans les choses où le Seigneur nous a laissé l'usage de notre liberté, pour le plus grand avantage de l'édification, une conformité servile qui n'édifie pas. Certes, quand nous paraîtrons devant ce tribunal suprême, où nous aurons un jour à rendre compte de notre administration, ce n'est pas de cérémonies qu'il sera question. On n'examinera point ce qui concerne la conformité dans les choses extérieures, mais l'usage que nous aurons fait de notre liberté ; il ne sera déclaré légitime que s'il a servi à l'édification. L'édification, voilà le but auquel doivent tendre toute notre sollicitude, notre vigilance, nos efforts et notre application. Sachons que nous ne pouvons l'atteindre que par une sérieuse crainte de Dieu, une piété sincère et une pureté de mœurs qui ne soit pas de l'hypocrisie.]

Dans le paragraphe qu'on vient de lire, Calvin parle de difficultés relatives aux cérémonies du culte. Comme une note, à la fin de l'édition latine du catéchisme, nous donne la date précise de l'impression (Anno M. D. XXXVIII, Mense Martio) ; il est facile de voir ce dont il s'agit. Michel Roset, dans ses *Chroniques de Genève* (IV, 16 et 18) l'indique nettement :

« On usoit à Genève au sacrement de la Cène de pain commun, on baptisoit sans baptistayres, on y avoit aboly toutes festes fors le dymenche : èsquelles choses la Réformation de Berne n'estoit pas conforme : car ils usoient de pain non levé qu'on appelle *oblyes*, ils baptisoient sus des pierres estans aux temples de ancienneté, ils avoient quatre festes solennelles : Noël, Pasques, l'Ascension et Penthecoste. Plusieurs de Genève prenoient occasion, en ceste différence de cérémonyes, de crier contre les Ministres, qui de leur part s'offroient d'en faire ce qui seroit sincèrement advisé estre le meilleur.

« Les Seigneurs de Berne, ayans assemblé synode à Lozanne (31 mars 1538) où ils convièrent amyablement Farel et Calvin, quand ils furent arrivez sur le lieu, leur demandèrent s'ils vouloient recevoir leurs cérémonies, et pource qu'en ce synode il n'estoit question que de commander par auctorité, les dits Farel et Calvin respondirent que la chose méritoit bien d'être débattue, ce qu'on leur refusa.

. . . .

« Le 23 avril, en Conseil général, fut arresté de tenir les cérémonies approuvées au synode de Lozanne sans en plus disputer, et de bannir Farel et Calvin de la ville, à la vuyder dans trois jours, comme rebelles. »

C'est au milieu de ces débats, et quelques semaines avant son exil, que Calvin avait écrit la préface de son Catéchisme; le dernier paragraphe était un appel à la concorde, qu'il adressait à ses coreligionnaires de Berne, ecclésiastiques et magistrats.

Soixante ans plus tard, quand saint François de Sales lut cette préface de Calvin et en remarqua le dernier paragraphe, il n'y chercha pas ce que nous venons d'y montrer, la trace d'une querelle intestine entre deux Eglises protestantes; il y vit une idée plus haute, celle du Jugement dernier : Là où il aura eu plus de piété, c'est là que Dieu reconnaîtra les siens. — Cette « prophétie » de Calvin, ce principe posé par lui, le controversiste catholique l'accepte, et il y voit l'assurance de la victoire de son Eglise.

II.

Au commencement du Livre IV de l'*Histoire du bienheureux François de Sales*, Charles-Auguste de Sales mentionne « le livre que Theodore de Beze a faict sur Josué, et la préface dans laquelle cet homme imprudent dit que Calvin mérite après Dieu la plus grande gloire, d'avoir inventé la première façon de la Cène ». — Voici le texte même de Théodore de Bèze, tel que l'ont reproduit les éditeurs strasbourgeois des *Opera Calvini*, tome XXI, page 25 :

« Quant à la miserable contention esmeue pour le faict de la Cene, voyant le feu tant allumé, tout son desir fut de l'esteindre par une claire exposition de la matière, sans s'attacher *(s'attaquer)* à personne ; ce qu'il a fait si bien et si dextrement, que qui voudra bien considerer ses escrits, confessera que c'est à luy apres Dieu qu'appartient l'honneur de la resolution depuis suivie par toutes gens de bon jugement. »

On voit que le passage visé par Charles-Auguste de Sales, est loin d'avoir été reproduit textuellement; la citation a été faite de mémoire.

Eugène Ritter.

Noms de lieux en *ata, atum, atis, ate*

Le suffixe participial passif en *-atus* indique en latin que la personne ou que l'objet qualifié supporte l'action du thème. *Torquatus*, c'est l'homme qui est soumis à l'action du collier enroulé autour de son cou ; *sceleratus vicus*, c'est le quartier auquel s'attache le souvenir d'un crime commis. Ce suffixe a passé dans la topographie où il a formé, à certains cas et à différents genres, un grand nombre de noms de lieux [1]. Je l'étudierai d'abord sous sa forme de nominatif féminin singulier *-ata*.

En France, les Itinéraires ne citent que *Tegulata (villa)* sur la voie de Nice à Arles ; c'est la propriété que l'on a couverte en tuiles [2] et elle a dû être dénommée ainsi à cause de sa présence insolite dans un pays de cabanes en chaume ou en torchis ; cette appellation se retrouve en Italie. En Afrique, on relève de même *Camarata*, aujourd'hui Aslen, villa construite en forme de voûte [1] ; *Columnata*, Tonkria, qui est soutenue par des colonnes ; *Ruglata*, Henchir-el-Bey. Les chartes du moyen âge renferment un grand nombre de ces mots dans certains desquels le suffixe indique simplement l'existence de quelque chose. On trouve dans le Recueil des chartes de Cluny [2] *Darbonata*, 897, villa où l'on cultive le raisin appelé *talpona* (Pline) ou qui est ravagée par les taupes [3] ; dans les *Hist. pa-*

1. D'Arbois de Jubainville n'en a pas parlé dans ses *Origines de la propriété foncière.*

2. Le simple *tegula*, tuile, vfr. *tiule*, sav. *tiòlă*, a désigné aussi une habitation par son genre de toiture : Thiollaz (Chaumont), *vineam de Choele*, 1160 (*Mém. de la Soc. d'Hist. de Genève* = SHAG, XIV, n° 330, p. 379) ; *Chuella*, 1198 (Guichenon : *Bibl. sebus.*, II, 34) ; *Tuella*, id. (Besson : *Mém.* pr. 41) ; *Chiolla*, 1377 (Institut. genev., IX, p. 7) ; La Thuile (*Tuellia*, XIV° s., Reg. genev.), *planum de la Tueyly*, 1285 ; (Bonnefoy et Perrin : *Prieuré de Chamonix*, n° 22, dans Acad. de Savoie, doc. III, 1879) ; *Tegularia*, c'est la propriété où se fabriquaient des tuiles. Plusieurs l. dits appelés *tuilière, tiollière*, sav. *tiolire*, et où existe encore une tuilerie, ont une origine médiévale ou même romaine.

1. *Camara* (Festus) = *camera*, d'où *camerare*, construire en forme de voûte (Pline) ; cp. *cameranda villa* (*Rev. Savois.*, 1911, p. 28). Peut-être faudrait-il restituer aussi un terme technique *columnare*, mettre des colonnes.

2. Bernard et Bruel : *Rec. des Chartes de Cluny*, I, p. 70. Il s'agit peut-être ici de Darbonnay (Jura, Lons-le-Saunier).

3. La filiation *darbon-talponem* est irrégulière : l'existence de ce dernier est toutefois attestée par le gentilice Talponius (Holder) et la forme *tarpon* du dialecte de Val Soana (Nigra, cité par A. Devaux : *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*, n° 156). A **talpus* aurait correspondu avant le v° siècle une forme dialectale *darpus* (Polemius Sylvius).

triæ monumenta, t. I : *Arquada, Arcuata*, ville voûtée ; *Caminata*, construite en forme de four ou dans laquelle il y a un four, un chauffoir [1] ; *Cremata*, qui a été brûlée, etc. Par extension, le suffixe a été accolé à un nom d'homme : *Modiata* (HPM, I) de Modius [2], *Rugulata*, de Rugulus, peut-être diminutif de Rugus, cité comme celtique par Holder [3].

Les noms en *-ata* peuvent, d'une part, se présenter aussi au pluriel *-atis (Darbonata = Darbonatis*, 889, *Ch. de Cluny*, I, p. 43 et 70), de l'autre, changer *-ata* en le suffixe *-etum*, désignant une propriété caractérisée surtout par la présence des végétaux, savoy. *ey*, écrit *ay*. En Savoie, *ata* aboutit à *a : strata (via)* devient *étrá*, abusivement écrit Etraz ; aussi est-il difficile, par la seule écriture, de distinguer ces noms des noms topographiques terminés en *ă*, orthographiés également *az*, comme Villaz [4]. L'accent au contraire établit une ligne de démarcation entre ces derniers mots et ceux dans lesquels le *z* est organique, c'est-à-dire les noms en *-atis*. Mais, dans ce cas ou dans l'autre, le *z* ne se prononce jamais.

Voici quelques noms de lieux en *-ata* fournis par les documents :

Camerata (grangiam de), 1248 *(Mém. de l'Acad. Chablaisienne*, VII, doc. 4).

Codolata, Codolada, 1015 *(Cartul. de St-Hugues de Grenoble)* ; de *cotulus*, pierre à aiguiser, meule, dimin. de *cōtem*, caillou ; prov. *codol*, pierre dure (Koerting : *Latein. roman. Woerterbuch*, 1907, nos 2554, 2563) par allusion peut-être à un bloc erratique, une pierre à cupule ou à une meule industrielle, auj. Coulet (Bonne) [5] sur la carte de l'Etat-Major.

Germinata, 1019 *(in valle albenensi in locum qui dicitur)*, dans le *Rec. des ch. de l'abbaye de Cluny*, IV, n° 2929, propriété où il y a de la végétation, auj. Germenay (Sales), Germonex.

Muciata est aussi le nom d'une terre indéterminée, men-

1. Au moyen âge, *caminata* est la grande salle d'une maison (*Miscellan. di storia italiana*, VI, 1901, p. 434 ; G. Rossi : *Glossaria medioevale ligure*, Id. IV, 1898.)

2. *Modiata (terra)*, dans le *Glossaire de Billet*, se dit aussi d'une étendue de terrain ensemencée avec un boisseau de grains.

3. *Ata* a été employé parfois aussi comme équivalent de *-inus* ou de *-ensis* ; (HPM, I, col. 15, en 726).

4. Cet *a* final, bref et ouvert, correspondant à l'*e* muet français féminin singulier, est généralement noté par *a* antérieurement au XIIIe siècle ; c'est à cette époque et aux suivantes qu'apparaît la graphie *az*.

5. La charte est dite de l'Eglise Saint-André (p. 173-174 : *sunt namque fines istarum villarum : ab oriente aqua que dicitur Menobia* (la Menoge), *ab occidente lacus, a septentrione Drancia, a meridie aqua Arva fluens*.

tionnée au xe siècle, d'après le Regeste genevois, n° 135, et qui pourrait venir du gentilice Mucius.

Murata (cortis), propriété où une enceinte murée a fait place à la haie, *ciză*, traditionnelle; pourrait expliquer la *Cour Moraz*, 1730, lieu dit de Giez [1]. On peut y joindre les noms suivants :

Cernaz (Saint-Germain-sur-Rhône), *circinata*, dont la clôture forme un cercle, *circinus*.

Chaînaz-les-Frasses, *quercinata*, de *quercinus*, chêne.

Chessenaz, pat. *Sessenâ* (FENOUILLET : *Monogr.*, p 11), et **Cessenaz**, pat. *Sessenâ*. *Chyssina*, 1238, *Chessina*, 1271. (BRUCHET : Arch. dép., *Inv. somm.*, E, 108, 110), par *cassinata*, de *cassinus*, regardé comme nom propre latin par Holder et par certains linguistes comme une latinisation du celtique *cassinos* = chêne (KOERTING : *Lat. rom. Woerterbuch*, n°s 1987, 2052, 7654, 7657). Cp. RS, 1909, 69.

Oblaz (L'), près Chaumont ; cp *villa Oblado*, 890 *(Ch. de Cluny*, I, n° 40) et *Oblate*, 965 (HPM, I, col. 207), propriété donnée en offrande, *oblata* (?) [2].

Au lieu de *-ata*, apparaissent aussi l'accusatif masculin singulier *-atum* (s. e. *fundum, agrum, locum*) et l'ablatif *-ato*. L'Itinéraire donne un nom de station *Gramatum*, d'une identification difficile [3]. On trouve aussi dans la Meurthe, *Oscadum*, xe siècle, auj. Ochey [4], propriété peut-être située sur un cours d'eau appelé *Osca* [5] ; dans les chartes de Cluny, *Oblado*, 888 (I, p. 41) ; dans les HPM, I, *Avenato, Forcato, Fossato, Roccato*, où le thème est visiblement un nom commun *avena, furca, fossa, rocca* ; *Agoniato, Tardublato*, villas situées sur les cours d'eau Argonia et Tardubius, auj. Terdebbio, affluent du Pô (HOLDER) ; dans l'Ain (PHILIPON : *Dictionn. topogr.*), Arandas, *in Arandato*, viie siècle : Seillonnas, de *Selonato*, 1147 ; dans le *Cartulaire de Saint-Hugues*, p. 175, *in Reculato*, 1015, Mont Reculat ou Mont Herculais. Dans plusieurs de ces noms, le suffixe *ato* permute avec *atis*.

1. *Voie romaine de Boutae à Casuaria*, 1903, p. 39 *(Rev. Savois.*, p. 89) cp. *casa murata*, 1075 (HPM, I, col. 650). Au xie siècle, une maison en pierre n'était pas ordinaire et prouvait quelque aisance.

2. Dans la charte de 1015, citée plus haut, J. Marion identifiait *in Decia* avec Dessiart (Fillinge) : or le cadastre de 1730 n'y mentionne pas de lieu dit de ce nom. *Deciata*, de Decius, est une localité peut-être disparue.

3. *Grama*, n. pr. cité par A. LONGNON : *Polypt. de Saint-Germain-des-Prés*, I, Introd., p. 348.

4. H. LEPAGE : *Dict. topogr.*, 1862 : plusieurs de ses identifications ont subi une révision.

5. A. DE JUBAINVILLE : *Les premiers habitants de l'Europe*, II, p. 139.

En Savoie, *-atum, -ato* aboutit à *â*, écrit *az* [1], excepté dans le Chablais où *â* se prononce *ô* [2]. Toutefois, dans ce dernier pays, les noms officiels en *ô* sont rares. Il n'en est pas de même dans une partie de l'Albanais, le long de sa frontière, près d'Annecy, c'est-à-dire entre les Usses, le Chéran et le Rhône. On y rencontre en effet des îlots de noms en *o*, orthographiés maintenant *od* [3]. En voici quelques-uns de la Haute-Savoie.

Champanod (Chavanod), de *campanatum*, propriété où il y a une cloche, *campana* (Koerting : *o. c.*, col. 222) ; ou une petite plaine cultivée, *campanus* ; ou du n. pr. Campanus.

Charnod (Desingy) ou Charnoud, *Charno*, 1295 (SHAG, XIV, 247, n° 243), de *carpinatum*, endroit où l'on a planté des charmes, lat. *carpinus*, pat. *çharpënă* (Annecy, Rumilly, *Dictionn. Savoy.).*

Chatenod (Frangy), *castanatum*, où on a planté des châtaîgniers, de **castanus*, adj. *castaneus*.

Chavanod, de *capannatum*, où il y a une hutte bâtie pour le gardien des vignes à l'époque des vendanges, *hanc rustici capannam vocant* (Isid. : *Gloss.*, 19, 31) ; mas de ce nom à Poisy, commune voisine.

Monod (Poisy), *molinatum*, où il y a un moulin.

Prairod (Seyssel), *pratariatum*, où il y a des prairies ; cf. *pratariolus*, nom d'une propriété en 1078 (HPM, I, col. 463).

Seynod, non de *Sugenadum* (D. Bouquet, Muratori) mais de *Saginatum*, 866 (*Rev. Savois.*, 1897, 256) leçon confirmée par la photographie (Arch. dép.) de la charte originale de Lothaire aux archives de Parme ; de *saginare*, engraisser ; terrain où l'on engraisse les animaux (porcs, volaille) ; cp. *saginatio*, pâture ; au xviie siècle, *Seynoz* (Archiv. dép., *Inv.*, E, 199).

Vallod (Seyssel), *vallatum* (cité dans une charte de 1192,

1. Il faut mettre à part les noms de lieux venus directement d'un nom d'homme, comme : *Dalmatus* (CIL. XII. 1694), Dalmaz (La Balme-de-Sillingy). *Honoratus*, Honoraz (Morillon), en 1313 *(Rev. Savois.*, 1875, p. 51), *Altadus*, 833 (Reg. genev., n° 84), *Artas*, 1282 (SHAG, XIV, n° 180), *Artaz*, 1373 (Besson : *Mém.*, pr. 87) ; mas à Avregny ; et ceux qui viennent de *-atem*, comme La Sarthaz, autrefois la Savette (Passeirier), *salvitatem*, 1203 (Acad. Salés., XXII, p. 123) et à Publier, *Sertaz*, 1218 (J.-F. Gonthier : *Inv. de Saint-Jean d'Aulps*, n° 914). Ce mot désignait, comme le fr. la *Sauveté*, un établissement religieux analogue aux commanderies des Hospitaliers. A Marignier, le cadastre de 1730 cite encore le mas *ès Tempriez*.

2. Fenouillet : *Monogr.*, p. 26.

3. Il faut naturellement en distinguer les noms d'origine germanique en *oaldus*, prononcés aussi *oud*, *Erloaldus*, Arlod, *Gairoaldus*, Girod (Chêne-en-Semine), *Risoaldus*, Risoud (Desingy) et Rezoud, 1730 (Clermont). M. E. Philipon : *Dict. topogr. du dép. de l'Ain*, fait descendre Arlod, d'**Arelotis*, au suffixe *otis*, d'origine ibérique (p. III).

Mém. de l'Acad. de Nîmes, 1909, p. 181) peut être apparenté à *vallum*, *vallus*, *vallis* ou au nom propre Vallus.

Vernod (Poisy), de *vernatum*, que l'on peut expliquer par *vernare*, devenir vert, le celtiq. *vernos*, aulne, ou le n. pr. Vernus. Mas en 1730 à Saint-Sigismond ; cp. *Vernate* (HPM, I, table).

Vignod (Seyssel), de *vineatum*, où l'on a planté des vignes ; cp. *Viniate*, (HPM, I, table).

Le suffixe *-ata* prend aussi la forme du nominatif pluriel, *-atae*. On rencontre dans les Itinéraires *Stomatae*, Saint-Jean de Stontas (Labrède, Gironde) : dans le Cartul. de St-Hugues, *Ponsonatae*, 1019 (Ponsonas, Isère). En Lombardie, la forme la plus fréquente, mais à finale affaiblie, est *ate* [1]. M. Flechia en a relevé deux cents. Le t. I des *Hist. patr. monum.* en offre près de quarante exemples, ayant comme radicaux des noms de choses ou des noms propres, tels que : *calcinate, casate, Gallicate, Lorenzate, vernate*, auj. Vernato (col. 491), *Vespolate*, etc., du xe au xiie siècle. Dans le Cartul. de St-Hugues, *Cassanate*, en 830, Chanas (Isère). Je n'ai pas rencontré de formes similaires dans les chartes du Genevois.

C'est à l'ablatif pluriel *-atis*, précédé ou non de la préposition *in*, que les noms de lieux de cette classe se rencontrent le plus souvent au moyen âge, surtout dans la vallée du Rhône et de la Saône. Leur radical est celui d'animaux, de noms de choses ou de personnes, ceux-ci plutôt postérieurs au ie siècle. Ce pluriel a remplacé assez fréquemment *ata* et *atum*, comme si, après avoir désigné par le singulier une habitation isolée, on avait voulu ensuite désigner le groupe de maisons qui en fut issu par filiation ou par une cause d'agrégation quelconque. Dans le Dauphiné et le Lyonnais, ce suffixe a produit des noms en *as* ou en *az* [2]. Les premiers se confondent avec ceux qui descendent de *acus*, suffixe qui s'est substitué à *atis* [3].

1. Flechia : *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore* (Mém. Acad. delle Scienze di Torino. XXVII. 1871) ; analysé par H. Gaidoz dans *Rev. Celtique*, I, p. 460. Au ixe siècle, une voyelle finale s'affaiblit en *e* : *petre* = *Petrus* ; *subte* = *subtus* : *Aste* = *Asti*. Au viiie, *atae*, au génitif, s'écrit *ate* : *Mauriennate et Seguicine civitatum* (HPM, I, col. 15).

2. A. Devaux : *Essai sur la langue du Dauphiné septentrional*, n° 13 (Bull. de l'Acad. Delphinale, 1892). *Les noms de lieux dans la région lyonnaise*, 1898, p. 36. *Etymologies lyonnaises* (Réponse à M. A. Steyert), 1900, p. 99-100.

3. Près de Genève, Satigny est précédé en 901-934 d'un *Satiniatis* (SHAG, II, doc., p. 16 et Reg. genev.) ; dans le *Cartulaire de Savigny*, *Cercennatis* alterne avec *Cercennacus*, xe siècle ; *Magernatis* avec *Maiernacus*, *Marinatis*, 1029, avec *Marinacum*.

Il en est de même en Savoie. A côté de quelques noms en *az*, venus de *acus*, tels que Cresnaz (Reignier) [1], il y en a une quantité d'autres qui réclament *atis* comme première forme, donnant *as*, latinisé parfois, du XIe au XIIIe siècle, en *acium*, *atium* ou *assum*, et aboutissant à *az*. Certains se sont même vulgarisés en *ard* au cours du moyen âge. C'est, je crois, sous l'influence de cette graphie, que tant de noms savoyards en *a*, même atone, se sont affublés de ce *z* analogique.

Voici une liste de ces noms :

Brenaz (Viuz-en-Salaz) *in Bresenatis*, 1012-1019 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 40 ; A. GAVARD : *Peillonnex*, p. 15) = *Brennatis (Rev. Sav.*, 1901, p. 229), écrit plus loin dans la même charte *Bernatis; Bregnaz*, 1403 (BRUCHET : *Inv.*, E, 9), de Brennus ou Brenus. En Chablais, Bernex est un *Brenatis* du XIe siècle (SHAG, I, doc., p. 145) ; mas à Cercier.

Ceyzolaz ou Seyzolaz (Sillingy), *Ciciulatis*, 1033-1048 *(Chartes de Cluny*, IV, n° 2892), lu *Cicinlatis* et dans le Reg. genev., n° 191, *Cimilatis*, de *Cæsiolus ou de *Cisiolus, dérivés de Cæsius ou de Cisius [2].

Charvaz (Saint-Jorioz), 1311 (Acad. Salés., XVI, *Monogr. de St-Jorioz) ;* cp. *in villa quae nominatur Calvatis*, 892 *(Chartes de Cluny*, I, p. 56).

Çontentenaz (Marcellaz-Hauteville), de Constantinus.

(A suivre.) Charles MARTEAUX.

1. Au XIe siècle, *de Cresnaco* (SHAG, I, doc., p. 152) : *Cresnaz*, 1568 (Acad. Salés., doc. II, p. 27). — Au moyen âge, *az* peut encore indiquer une finale en *alis*, car Quintal est *Quintaz* en 1321 *(Rev. Sav.*, 1869, p. 47).

2. Les noms de propriétés venus de surnoms en *io* ou en *olus* ne paraissent pas antérieurs au milieu du IIe siècle.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Généraux Savoyards, par Alfred ANTHONIOZ

En terminant — il y a juste quatorze ans — la publication de mon *Répertoire biographique des Savoyards contemporains*, je disais qu'il ne fallait voir, dans ces notices hérissées de chiffres, que des squelettes de biographies et j'espérais qu'un jour quelqu'un se trouverait pour jeter sur ces squelettes le *purpureus pannus* dont parle le poète et pour en tirer bon parti.

Mon espoir vient de se réaliser de la manière la plus heureuse en ce qui concerne les officiers généraux. Non seulement M. Alfred Anthonioz, d'une plume alerte, a su extraire de mon travail des notices bien vivantes et pleines d'intérêt ; mais, en complétant mes recherches et en les étendant au-delà de la période contemporaine que j'avais seule envisagée, il a produit « une synthèse imposante et superbe où resplendissent nos gloires militaires des époques les plus diverses ».

Son livre, écrit « dans le style clair et précis que le sujet comporte », est un juste hommage rendu à ces chefs intrépides dont les épées ont frayé pour nos anciens souverains la route de Charbonnières à Rome, en passant par Turin et Florence. Un souffle patriotique anime la plupart de ces pages et « fait vibrer l'amour-propre savoyard ». Si j'ajoute que le volume est luxueusement édité, c'est dire qu'il a sa place marquée dans toutes nos bibliothèques.

L'auteur se défend modestement d'avoir voulu faire « une œuvre savante et définitive ». Il aurait pu cependant atteindre ce résultat en compulsant les Mémoires de nos sociétés savoisiennes, qui sont une mine précieuse pour les chercheurs, mine insuffisamment explorée par la plupart des auteurs. En vue d'une deuxième édition, je me permets de signaler à M. Anthonioz quelques erreurs ou omissions facilement réparables.

1° *Erreurs.* — Le marquis Costa de Beauregard (Henri-Joseph) n'est pas né au château de Beauregard, commune de Chens, comme je l'ai dit après beaucoup d'autres. C'est au château du Villard qu'il a vu le jour, sur le territoire de la chapelle Saint-Martin, canton d'Yenne.

Le général d'Humilly de Chevilly (Pierre) est né le 21 février 1820, au lieu de 1819.

La naissance de Claude-Gabriel de Launay est du 6 octobre 1786.

André de Montfort naquit sur le territoire de Passy : il aurait été convenable de rappeler les heureuses recherches du chanoine Ducis sur ce point.

Le comte d'Oncieu de la Bâthie (Paul-J.-B.-V.-M.) naquit à Rivoli le 1er août 1829, et non à Turin le 2 septembre de ladite année. Il était le *petit-fils* et non le *fils* du général d'Oncieu, alors inspecteur des carabiniers royaux.

2° *Omissions.* — Dans ce panthéon de nos gloires militaires, je comprends qu'on ait oublié l'ignoble Montmayeur (Jacques-Landry), baron de Brandis, qui livra lâchement à

Sully le fort de Montmélian, réputé imprenable, — et même son frère Melchior-Théodore, le malheureux quoique loyal gouverneur de la Bresse qui laissa tomber la forteresse de Bourg aux mains des assiégeants, en 1600. C'est à la suite de ce double désastre que la Bresse et le Bugey furent détachés de la Savoie, et l'on peut dire que cette famille a coûté cher à nos ducs.

Mais une belle place est due, aux premiers rangs, aux officiers dont les noms suivent, et dont les brillants services illustrent nos annales :

Abel de l'Allée, lieutenant général de l'artillerie en 1631 ;

François-Joseph d'Arenthon, né à Veigy le 19 août 1665, général de bataille et commandant de la province de Suze ;

Alexis de Charbonneau, brigadier général d'infanterie, né à Aiguebelle en 1719 ;

Hyacinthe de Chevron-Villette, né à Giez en 1691, brigadier général en 1738 ;

Joseph de Clermont, lieutenant général le 22 janvier 1744 ;

Jean-Baptiste de Corbeau, lieutenant général le 10 mai 1745 ;

Pantaléon Costa de Beauregard, général d'artillerie, né au château du Villard ;

Etienne Courtois d'Arcollières, lieutenant général en 1536, qui sauva deux fois la vie à François Ier à la bataille de Pavie ;

Jean-Gaspard Dichat, brigadier d'infanterie, tué glorieusement à la bataille de Mondovi, le 22 avril 1796 ;

Jean-Pierre Favrat de Bellevaux, aide-de-camp du grand Frédéric et gouverneur de Glatz (1734-1804) ;

Georges Lachinal, né le 6 mai 1716 à Annecy, major général en Saxe et directeur de la Cour du duc de Courlande ;

François de Loctier, général commandant les milices de Tarentaise en 1536 ;

Pierre Lucas de la Roche d'Alléry, chevalier de l'Annonciade et gouverneur de Turin en 1713 ;

Armand-Marie-René de Maistre, général de brigade le 1er septembre 1837 ;

Antoine d'Orlyé, gouverneur de Nice en 1573, tué à la tête de 4000 Savoyards, sous les murs de Morat en 1576 ;

Amé Piochet de Salins, contrôleur général des guerres en 1562 ;

Victor, baron Puthon, major général, gouverneur de la Haute-Autriche, à Lintz, en 1891 ;

Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, lieutenant général, né à Chambéry en 1633, père du prince Eugène ;

Charles-Philibert du Verger, major général en 1736, dont les curieuses notes sur les officiers du régiment de Savoie ont été publiées par la *Revue Savoisienne* en 1880;

Thomas-Gaspard du Verger, major général, tué le 17 juillet 1744, à la tête de ses troupes, à Pierre-Longue, en amont de Château-Dauphin.

Voilà des noms qui feraient bonne figure dans ce recueil et qui permettraient d'en éliminer quelques autres, qu'on ne s'attendait pas à y rencontrer. N'est-il pas excessif, en effet, de qualifier de Savoyards des généraux comme Bouvard, Charlet, Savioz, Sucillon, Villien, sous prétexte que leur bisaïeul ou leur trisaïeul est sorti de nos montagnes? En publiant des notices sur ces personnages, j'ai voulu montrer quel appoint de vaillance et de valeur morale nos émigrants avaient apporté à la France, mais je n'ai jamais eu la prétention d'en faire des Savoyards. Ce serait méconnaître autant l'influence de la mère que celle du milieu dans lequel ils ont vécu. Puisque nous retenons Menabrea, fils d'un Valdostain, les de Maistre, fils d'un Languedocien, Escard, petit-fils d'un Bourguignon de Beaune, etc., n'est-il pas logique d'abandonner à leur pays d'adoption ces demi-compatriotes?

Une remarque, pour terminer. Sur les deux cent cinquante-sept officiers mentionnés dans ce volume, il n'y a pas un seul général français en activité. *Aucun* de nos nombreux compatriotes sortis des grandes écoles depuis 1860 n'a conquis les deux étoiles. Et pourtant, nous sommes une race de soldats qui a fait ses preuves. Tandis que la plupart des armées du monde ont accueilli dans leurs rangs des généraux de notre pays, la France actuelle n'en compte aucun.

Faudrait-il voir dans cette situation l'effet de ce que M. le professeur Michel appelle *le préjugé anti-savoyard*? Il est certain que pendant les vingt premières années qui ont suivi l'Annexion, nous avons beaucoup souffert de ce préjugé, et ce sont précisément les générations de ce temps-là qui devraient aujourd'hui nous donner des généraux. Mais la roue tourne. La France, toujours juste et généreuse, a fini par nous comprendre et l'avenir nous dédommagera.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

17.643 — Annecy. Imprimerie J. Abry.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 9 octobre 1912

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT
PUIS DE M. A. CROLARD, 1er VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse ses souhaits de bienvenue aux Florimontans revenus de vacances, et fait des vœux pour que l'activité de la Société soit aussi féconde qu'au cours des années précédentes.

Il adresse les chaleureuses félicitations de la Florimontane à M. Croyn, directeur des Contributions indirectes de l'Isère, qui a été fait chevalier de la Légion d'honneur; à M. Ch. Frey, promu officier de l'Instruction publique; à M. Costaz, nommé officier d'Académie et à M. L. Laydernier, fait chevalier du Mérite agricole; à M. Ch. Buttin, ancien président de la Florimontane, qui a été nommé dernièrement membre du Conseil de perfectionnement du Musée de l'Armée, à Paris, en remplacement de M. Homolle.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté. Le Secrétaire donne lecture de la correspondance : invitation au XVe Congrès historique subalpin qui se tiendra à Chieri du 15 au 18 septembre. Le Président, en adressant les remerciements de la Florimontane, a exprimé le regret de ne pouvoir y déléguer quelques membres, en raison des vacances, pendant lesquelles la Société ne tient pas de séances.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Van Gennep : *Religions et Légendes* (IVe série). [Disparition et persistance du patois].

Marullaz : *Hommes et Choses de Morzine.*

Billardet : *Discours prononcé en 1912 à la distribution des prix du Lycée Berthollet.*

Alfred Anthonioz : *Généraux savoyards.*

J. Desormaux : *Le Farìà (argot des ramoneurs).* Ext. de la *Rev. de Phil. française,* 1912.

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Despine, Gardier, Grimont, Guinier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marès, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, F. Serand, J. Serand, Sautier-Thyrion.

Omis dans la liste des membres présents à l'excursion annuelle (2e fasc. 1912) M. Fenouillet.

EUG. RAVASSARD : *Les Brumes du soir*, Paris, 1902.

Statuts de l'Association amicale des anciens élèves du Collège chappuisien et au Lycée Berthollet, Annecy, 1894.

MARQUISE DE MONSPEY : *Fleurs séchées*, pensées et souvenirs, 1912.

D. HOLLANDE : *Extrémité nord du massif de la Grande-Chartreuse*. Ext. du *Bull. Soc. Géol. de Fr.*, 1911.

J. CORCELLE : *Bourg et Brou, La Bresse*. Edité par le Syndicat d'Initiative de l'Ain.

J. ALAZARD : *Le Collège d'Annecy à l'époque des Barnabites*. XVII° *et* XVIII° *siècles*, Annecy, 1912.

R. S. : *Le Comte Amédée de Foras et son détracteur*.

L. PAUL-DUBOIS : *Suisse et Savoie. La zone franche de la Haute-Savoie*. Ext. de la *Rev. des Deux Mondes*, 15 août 1912.

WILL. WAVRE et EUG. DEMOLE : *La Restauration de l'atelier monétaire de Neuchâtel par Marie de Bourbon en 1588*, Genève, 1912.

Statuts et annales de la société amicale: Les Savoyards. Bone et sa région.

LOUIS CAILLET : *Une Sainte du XV° siècle, Madame Loyse de Savoie*, Limoges, 1911.

L. ALLOING : *Le Statuaire du curé d'Ars : Emilien Cabuchet, 1819-1902*.

F. PAGE : *Notice historique sur Ars en Dombes*. Ext. de la *Soc. Gorini*, 1905.

L. JOLY : *Le Chapitre de Chavannes sur Suran et sa translation à Cuiseaux*.

Cayer general des doleances et demandes du pais de Gex. Ext. du *Bull. de la Société Gorini*, 1904.

J. CORCELLE : *Les Emigrants du Bugey*, extr. de *Le Bugey*; Belley, 1912.

J. SERAND : *Topos-guides :* 1° massif du Trelod-Charbon; 2° du Semnoz.

FENOUILLET : *Histoire de Savigny*.

(Dons des auteurs.)

M. A. CROLARD offre à la Florimontane une série importante d'ouvrages sur le Brésil, concédés par l'Office brésilien de Genève; il en commente les sommaires en faisant ressortir l'intérêt que présente à ce jour la situation économique du Brésil, actuellement en voie de grand développement :

Brazil in 1911. — Le maté, le café, le tapioca du Brésil. — Le Brésil méridional, par Delgado de Carvalho. — Connaissez-vous la richesse du Brésil ? — Cartes du commerce international, des chemins de fer. — Comment on assainit un pays. — L'Etat de Sao-Paolo. — Annuaire du Brésil économique 1912. Mines et minéraux. — Le Brésil, ses richesses naturelles, ses industries. — La défense économique du caoutchouc. — Dans les Hervaes du Parana. — La canne à sucre, le cacaoyer. — Arbres à fruits. Plantes utiles. — Navigation maritime et fluviale. Ports de mer. — Le cotonnier. Les Fibres. — Exploitation des bois. — Commerce international. — Chemins de fer, postes, télégraphes. — Souvenir de Rio de Janeiro.

LE MÊME exprime le vœu qu'une nouvelle visite archéologique au château d'Annecy soit décidée pour le printemps prochain. Cette proposition est approuvée.

M. Nanche remet, pour les archives de la Florimontane, de la part de M. Asghil-Favre, de Faverges, deux manuscrits : *Souvenirs de Faverges en 1793* et *Catalogue des documents contenus dans deux manuscrits de Besson.*

Mme Louis Ormond offre à la Florimontane une gravure et quatre lithographies anciennes représentant des vues des environs d'Annecy.

M. Gardier offre au nom de M. Condevaux, de Poisy : *Extrait des Archives chapuisiennes* et *Règlement de police pour la ville de Rumilly.*

Remerciements aux généreux donateurs.

M. Gardier fait la communication suivante :

Durant la période des travaux récemment exécutés dans la traversée de l'ancien vicus de Boutae, en vue de l'installation des égoûts, j'ai exploré pendant près d'un mois la tranchée pratiquée à cet effet.

Cette tranchée, qui suivait l'axe de la route, à partir de la propriété Courrier jusqu'à la maison Lettraz, mesurait 1m20 de largeur. Malheureusement cette dimension n'a pu être dépassée par les ouvriers, sans quoi d'autres pièces plus importantes auraient pu être recueillies.

Tous les objets dont la liste suit ont été trouvés dans le voisinage immédiat de substructions de constructions romaines : murs, fondations ou sol d'habitations :

Une épingle à cheveux en os, à tête ovoïde, complète, longueur 0m092.

Une grande aiguille à coudre ou passe-lacet, en os, munie d'un chas, complète, longueur 0m14.

Anneau bronze, creux, probablement destiné à servir d'anse mobile à un vase. Diamètre 0m055, épaisseur 0m018.

Une très jolie petite coupe presque complète, à pâte rouge vernissée, décorée sur le bord de feuilles pédonculées en relief. Diamètre 0m13, hauteur 0m045.

Fond de pot ou vase en terre jaunâtre, panse décorée de bandes rouges, brunes et blanches.

Débris de bol en terre vernissée, portant sur le fond intérieur la marque ALBILLIM. Diamètre primitif 0m186, hauteur 0m055.

Autre débris d'un petit vase portant également estampillée sur le fond intérieur la marque AOIIEITO. (D rétrograde) d'après les lectures de M. Marteaux.

Un fond de vase en terre noire estampillé NOSTER F.

Un briquet à silex en fer, de la forme habituelle des sépultures burgundes.

Deux fonds de petits vases en imitation indigène de la poterie rouge, à vernis imparfaitement appliqué (IIIe siècle).

Une base de corne de bœuf.

Enfin, quelques menus débris tels que : dents de cheval, clous, poteries. Tuiles avec marques au pouce en forme de 6.

Le tout est offert aux collections de la Florimontane.

De plus, j'ai acquis la base d'un bois de cerf, trouvé à 5^m50 de profondeur, au milieu d'un lit de tourbe, dans les terrassements effectués à Gevrier pour les fondations de la minoterie Goud. Longueur 0^m41, diamètre à la base 0^m07. Ce bois de cerf était complet, paraît-il, et encore muni de ses andouillers au moment de son extraction, mais la partie supérieure très friable n'a pu être conservée.

M. Marteaux présente, comme suite à la précédente communication, des débris de poteries recueillis au cours des mêmes travaux de canalisation dans les avenues du Stand, des Iles et des Romains. Ils seront décrits postérieurement.

Le même montre un fragment de lit de tourbe provenant d'une couche épaisse de 0^m15, subordonnée à une autre d'argile superficielle jaunâtre épaisse de 5 mètres ; en dessous apparaissait une vase bleuâtre. Ces fouilles ont été opérées dans l'ancienne route de Cran, au cours du creusement des égouts. Cette couche tourbeuse contient des matières végétales, roseaux, feuilles et des élytres de coléoptères, quelques-unes présentant une couleur bleu métallique, enfin quelques mollusques.

Au sujet de l'origine de ce niveau particulier, M. Le Roux expose que la couche argileuse dans toute sa puissance n'est autre qu'un dépôt lacustre accumulé lentement.

En ce point devait exister une anse tranquille de l'ancien lac où se sont accumulés des débris végétaux qui ont contribué à former ce lit semi-tourbeux, contenant, outre les mollusques qui y ont vécu sur place parmi les Phragmites, les insectes et les feuilles entraînés par les courants ou tombés des rives.

La présence du bois de cerf signalé par M. Gardier indique la période sylvatique (établissement de la végétation forestière et de la faune actuelle), qui a succédé dans notre région au retrait définitif de la dernière glaciation et à la période de la végétation xérothermique.

M. Désormaux, en présentant le dernier article (VIIIe) de ses *Mélanges savoisiens*, extrait de la *Revue de Philologie française et de Littérature* (2e trimestre 1912), en donne une rapide analyse et le complète sur certains points.

Cette étude a pour objet le *farĭà*, ou argot des ramoneurs. On sait qu'il existe en Savoie un certain nombre de parlers spéciaux (ou argots). Tel le *têratsu* de la Tarentaise, dont l'abbé Pont avait jadis commencé le glossaire ; tel aussi le *mourmé*, langage des *frahans* ou tailleurs de pierre de la région de Morzine, dont M. Buffet a recueilli les derniers vestiges. Jusqu'ici l'argot des ramoneurs n'a été l'objet d'aucune étude philologique. A Annecy, cet argot s'appelle *farĭà*, comme le ramoneur lui-même. Ailleurs, notamment dans la vallée de Thônes et dans la région de Faverges, il porte le nom de *têratsu, têratchu*, terme qui n'est pas spécial à la Tarentaise, mais qui est également usité, hors de la Savoie, par exemple à Sainte-Croix, dans la Suisse romande.

M. Désormaux publie une première liste de vocables *farĭà*. Les uns ont été relevés à Serraval par M. Miquet, ancien maire ; les autres à Annecy même. L'auteur établit un certain nombre de rapprochements intéressants entre ces mots, souvent très curieusement formés ou altérés, et leurs correspondants provenant des argots similaires, comme le *mourmé*, le *ménedigne*, le *têratsu* de Tarentaise et celui de la Suisse romande, l'argot valdôtain et celui des « pignards » ou peigneurs de chanvre du haut Jura et du Bugey (le *bellau* ou *bélô*).

Il conviendrait, comme l'auteur le fait remarquer, de dresser plus complètement ou plus exactement l'inventaire de toutes ces richesses à peine soupçonnées. Qui dira la fortune, ou l'infortune, de ces vocables sonores, d'aspect parfois étrange, et qui feront la joie des philologues ? Il en est qui ont, semble-t-il, contribué à enrichir notre lexique national : *gachet* ou *gourer* pourraient être du nombre, suivant les déductions de M. Désormaux. D'autres ont échoué dans l'argot des malfaiteurs, et cela dès le XVIe siècle, puisqu'on les retrouve dans la liste dressée par M. le professeur Jeanjaquet, de l'Université de Neuchâtel (voyez le *Bulletin du Glossaire des Patois de la Suisse romande*, 1903).

M. Désormaux achèvera son étude en donnant une série complémentaire de vocables recueillis plus récemment ; puis il établira ce que les argots de Savoie doivent aux divers parlers locaux et jusqu'à quel point ils sont de création artificielle. Un autre chapitre concernera l'argot des étameurs et chaudronniers ambulants, drouineurs ou *magnins*.

La critique des procédés de création linguistique, d'altération ou de déformation, la recherche de l'origine des mots

communs aux multiples argots, comme aussi les rapports de ces vocabulaires ou leurs divergences, l'évolution des sons et surtout des sens, peuvent non seulement offrir à la philologie de précieux renseignements, mais encore jeter une lumière nouvelle sur des faits d'ordre historique ou sociologique (migrations des corps de métier, relations des divers compagnonnages, etc).

Semblables recherches, si attrayantes, semblent être à la mode, pour ainsi dire. Avec « l'argot ancien », celui de Villon, celui de *Pathelin*, on analyse scientifiquement l'argot moderne, y compris celui des malfaiteurs et des « apaches ». (Voyez par exemple les récentes publications de MM L. Sainéan et A. Dauzat ; voyez surtout le bel ouvrage, qui vient de paraître, d'un éminent sociologue italien, M. Alfredo Niceforo, sous ce titre : *Le Génie de l'Argot*, Paris, 1912). Etudier le langage, n'est-ce pas l'une des meilleures façons de pénétrer l'âme des groupements humains, comme celle de chaque individu ?

M. A. Crolard remet quelques spécimens de produits industriels de Veyrier-du-Lac : des flotteurs pour filets, en écorce de peuplier et des écorces fabriquées avec les fibres libériennes du tilleul qui sont très résistantes et incorruptibles.

M. Ph. Guinier explique que cette fabrication existe dans d'autres régions et montre que la structure particulière de cette formation permet d'expliquer l'origine du mot liber. Chez le tilleul, par exemple, on voit nettement l'alternance de feuillets durs et mous. Par le rouissage, les parties molles se désagrègent laissant subsister les zones dures qui se superposent comme les feuillets d'un livre.

M. J. Serand donne lecture de la part de M. Bernus, professeur au Lycée, d'une nouvelle contribution à l'étude du folklore dans les environs de Thônes, résultant d'enquêtes faites par lui auprès de ses élèves.

Le même offre au Musée de la part de M. A. Allart, un casse-tête et un plat en bois venant de Borneo et un chapeau de mineur.

M. Désormaux, au nom du Comité de la *Société des Etudes locales* (section de la Haute-Savoie), remercie l'Académie Florimontane d'avoir contribué à la formation de ce nouveau groupe en lui accordant son bienveillant patronage.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du jury de poésie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 novembre

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse au nom de la Florimontane ses plus sympathiques félicitations à notre collègue M. Barut qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Tous ses concitoyens applaudiront à cette haute distinction qui vient justement récompenser toute une somme de labeur et d'intelligente initiative qui a porté à un grand degré de développement une des branches de l'industrie régionale.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus.

M. Désormaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. Il offre à la bibliothèque, de la part des auteurs, une étude philologique de M. Muret et la Bibliographie linguistique de la Suisse romande, de MM. Gauchat et Jeanjaquet.

« J'appellerai, dit-il, plus spécialement l'attention de l'Académie sur ce dernier ouvrage, qui sera, comme je l'écrivais récemment, un outil indispensable pour tous ceux qu'intéressent les études dialectologiques.

Cette biographie est un modèle précieux, de même que le labeur de MM. Gauchat et Jeanjaquet est un utile exemple.

Je me permets de rappeler à cette occasion que j'ai entrepris de publier semblable répertoire, concernant notre région. De nouveau, je sollicite le concours de mes estimés collègues et leur collaboration. J'accueillerai avec reconnaissance tous les renseignements bibliographiques qu'ils voudront bien me communiquer. »

M. A. Crolard offre une série d'échantillons et d'objets manufacturés (sacs, feuilles, fils) en textilose, produit servant à la fabrication d'un tissu spécial de la nature du papier, résistant aux acides et aux alcalis.

Il dépose en outre les ouvrages suivants :

J. Béard : *Napoléon Bonaparte, Epopée*, 1er et 2e fragment, Annecy, 1844-

1. Sont présents : MM. Bonald, Chabert, Dingeon, Dumont, Gardier, Grimont, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Perin, Revil, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. Désormaux, Gonthier.

1845. *Ma lettre au Journaliste ; Mon adresse à l'Empereur*, du même auteur. *D'Alexandry d'Orengiani*, Voyage en Savoie de l'Empereur et de l'Impératrice en 1860. Chambéry, 1911.

Le SECRÉTAIRE donne lecture de la communication suivante de M. l'abbé Gonthier :

Divers auteurs, tels que le chanoine Grillet, M. Miquet, l'abbé Plantaz dans sa monographie d'Arâches, M. Bruchet ont fait connaître un grand nombre de Savoyards qui ont émigré à l'étranger et qui y ont récolté honneurs et fortune. J'en ai cité moi-même quelques-uns dans mon *Histoire de l'Instruction publique*. Mais il en reste des centaines qui demeurent encore inconnus à l'immense majorité de leurs compatriotes.

En voici deux exemples :

Un Charles Falconnet, né dans la paroisse d'Arenthon vers l'an 1580, s'établit à Roanne où il exerçait la médecine. De son mariage avec une demoiselle Philiberte d'Almon, il eut un fils André, qui suivit la profession du père et se fixa à Lyon. Le petit-fils et l'arrière-petit-fils furent également médecins. Plusieurs d'entre eux acquirent même une certaine célébrité. Je tiens ces détails de M. le docteur Leclerc qui prépare une notice sur Charles et André. Ajoutons que ces personnages sont qualifiés de nobles.

Au château de Montaigu, commune de Chalonnes-sur-Loire, vit un noble Charles de Peyssard [1], qui descend de Bernard Peyssard, natif du hameau de Montlardier, commune du Châtelard-en-Bauges, lequel était frère de Rd Thomas Peyssard, chanoine de Notre-Dame de Liesse, et d'Anthoine Peyssard, qui fut pendant de longues années (1607-1632), professeur au collège chappuisien. On sait que l'hôtel de Sales, rue du Pâquier, fut vendu l'an 1635, à Ne Louis de Sales par un noble Antoine Peyssard.

A ce propos M. GARDIER fait connaître quelques renseignements sur la généalogie de cette famille qui lui ont été adressés par M. Peyssard, de Chalonnes-sur-Loire.

M. MIQUET lit la communication suivante sur *Claude Masse*, ingénieur géographe (1650-1737), auquel on doit le plan d'Annecy qui a fait l'objet d'une étude de M. Letonnelier parue dans le précédent fascicule :

1. C'est un fils du colonel Grégoire-Léonard Peyssard, dont il a été question dans la *Revue Savoisienne* de 1905, page 132. Il a été autorisé en 1912, par jugement du tribunal civil d'Angers, à faire précéder son nom de la particule, après avoir justifié qu'en Savoie, dès le treizième siècle, sa famille s'appelait *de Pessario*.

« Lorsque Vauban voulut mettre à exécution le programme qu'il avait conçu pour la complète transformation du système des fortifications de la France, il ne trouva pas dans le pays le personnel technique suffisant pour une pareille tâche, et il dut faire appel à des ingénieurs étrangers.

Parmi ces spécialistes, dont la plupart étaient transalpins, se trouvait un Chambérien, Claude Masse, né en 1650, dont l'existence m'a été révélée par un de nos plus érudits compatriotes, M. Jules Manecy, receveur des Douanes en retraite, déjà connu par d'autres trouvailles du même genre.

Si Claude Masse, entièrement ignoré dans son pays d'origine, n'a été mentionné par aucun de nos biographes, sa personne et ses travaux furent appréciés selon leur mérite dans son pays d'adoption : M. de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, leur a consacré, en 1882, une savante étude dans le *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort*, et la ville de la Rochelle a donné à l'une de ses rues le nom de l'ingénieur savoyard.

C'est donc faire acte de réparation que de présenter à ses compatriotes cette illustration méconnue.

Issu d'une famille pauvre et obscure, dit M. de Richemond, Claude Masse ne reçut qu'un instruction littéraire très incomplète; il ne dut qu'à sa persévérance, à son opiniâtreté au travail, sa haute position sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV.

Employé d'abord comme « dessineur » par M. de Ferry, ingénieur du roi, et par d'autres ingénieurs, il prit part, pendant cinquante-sept ans (de 1679 à 1736), à un très grand nombre de travaux, de levers de plans et de fortifications, tant en France qu'à l'étranger pour le service de la France : d'abord en Espagne et en Portugal, puis dans les provinces de l'Ouest, entre l'Adour et la Loire, enfin dans les provinces du Nord, Artois, Bourbonnais, Cambrésis, Flandre, Hainaut et Pays-Bas. Nommé à son tour ingénieur du roi et anobli par Louis XIV, il prit sa retraite en 1736, se retira à Mézières, chez son fils Claude-Félix, alors ingénieur dans cette ville, et y mourut le 26 mai 1737, âgé de 86 ans. Son acte de décès porte qu'il était natif de Chambéry en Savoye et qu'il fut inhumé dans l'église paroissiale de Mézières; mais après le bombardement de 1870 les inscriptions tumulaires disparurent avec les dalles, utilisées pour des constructions nouvelles.

De son mariage avec Marie Papin, fille de Denis Papin, il

avait eu deux fils qui se distinguèrent également comme ingénieurs militaires : l'aîné, François-Félix, né en 1706, servit, sous les ordres du maréchal d'Estrées, à l'armée de Hanovre, où il trouva la mort. Le cadet, Claude-Félix, né en 1718, fut nommé ingénieur du roi à Lille en 1731, prit part à tous les sièges remarquables de l'armée du Rhin : Fribourg en Brisgau, Mons, Charleroy, Namur, Berg-op-Zoom ; revint, comme ingénieur à Mézières, puis à Belfort, et termina sa carrière comme lieutenant-colonel du génie à Bordeaux.

« Claude Masse avait une notoriété légitime dans le corps du génie : il était considéré comme un homme hors ligne, et une notice justement élogieuse lui a été consacrée dans l'ouvrage technique du colonel Augoyat. »

Son œuvre est considérable et comprend dix albums et trois manuscrits in-folio renfermant plus de mille plans des principales places du monde. « On est effrayé, dit son biographe, quand on examine ce travail gigantesque, qui coûta un demi-siècle à Claude Masse et qui ne put être achevé qu'avec l'aide de ses fils. » « Ces albums sont faits avec le plus grand soin ; les coupes et les élévations, notamment, sont dessinées avec un fini rare; leur exactitude ne laisse rien à désirer, comme on peut en juger en rapprochant les dessins des édifices qui existent encore de nos jours, les seuls pouvant servir de termes de comparaison. » De l'avis de M. Devillelégier, colonel du génie, « l'œuvre de Claude Masse et de ses fils, même dans son état actuel, a une importance capitale au point de vue militaire; elle est due à des hommes supérieurs, ce qui lui donne une valeur excessivement sérieuse » et, sur le rapport de cet officier spécialiste, elle a été acquise en majeure partie par le ministère de la guerre. C'est là que la sagacité de M. Letonnelier, archiviste, est allé relever le plan d'Annecy qui a paru dans le dernier numéro de la *Revue savoisienne.* »

M. Marteaux cite des exemples, appartenant surtout à la période romane, où *mons* (v. p. 92) est suivi d'un nom d'homme le plus souvent germanique : Montailloud (Présilly), *Montaillod* 1476 (*Institut genevois*, XII, 43), de *mons Agilwaldi, Acleoaldi, Ailloldi;* cp. Montaillouz (Giez) et RS, 1911, 205. — Mont-Angelier (Giez) *Monteingellier* 1433, RS, 1902. 2 ; cp. à Sillingy, le crêt Angelier, *Ingelharius.* — Montaubert (Serraval), *Adalbertus*, d'où le ruisseau du Taubert. — Montauban (Cranves) *Albanus.* — Mont Benez (Samoëns, Saxel), de *Benedictus*, fr. Benoît. — M[t] Bogon, 1730 (Faver-

ges), mieux Begon ; du nom franc latinisé *Begonus*, IXe s., (HPM, I, col. 92) ; — Blanchard (St-Gingolph) *Blanchardus* ; — Brion (Taninge, Servoz) celtiq. *Brigo, onis*. — Callier, 1312, *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 86, *Calarius* (Holder, col. 689 et HPM, I, col. 744). — Mt-Cenise (Petit-Bornand) *Alpis de Cinisio* 1294, *Congrès Soc. Sav. Savois.* 1896, 387 ; *Sinisia*, 1296 (SHAG, XIV, 449), *Chynesy*, 1303 (id., 324) ; à Doussard, Mont-Seny, 1730 ; cp. le *Mont-Cenis*, *Cinisius mons* (HOLDER : *o. c.* col. 1020), d'un nom d'h. Cinisius. — Clergeon (Moye), n. pr. dérivé de *clerge*, v. fr. = fr. *clerc*, de *clericus, clerico*. — Coënon 1730 (Alby) *Coignon, Quenon*, de *Coino*, dérivé familier de Coinus, Coenus (H) ; cp. Cohennoz (Ugine, Savoie) et Cohennand (Villy le Pelloux), *Coin-incus, ingus*. — Drand (Gruffy), germ. *Dringus*, usité surtout comme finale. — Eymont (id.), *Haimo*. — Ferrand (Sallanche), *Ferrannus, Farandus*. — Genon (Cercier, Sallanche). *Geno*, der. familier de Genulfus. — Geson (St-Ferreol) *Giso, onis* (*Polypt. de St-Germain*, p. 321). — Grippon (St-Cergues), *qui mons Greponis vocatur* 1113 (BESSON : *Mém.*; Pr. 14;) et 1180 (*Mém. Acad. Salés.* 2, 276) *Grippo*, au VIe s. — Isbrand (Thônes) RS, 1879, 131 ; *Isbrandus* ; — Isibod (Chapelle St-Maurice), formant en 1534 la limite avec les Bauges (LAVANCHY : *Chât. de Duin*, Acad. Salés. VII, 1884, 182) *Isboldus*. — Ivon (Saint-Gervais-les-B.) *Ivo. onis*. — Montjoie (Contamine St-Gervais), ou Montjoëx *Montis Gaudii*, 1288 (SHAG, XV, n° 24) à Boëge, Montjouet ; de *Gaudius* (*Polyptique*, etc., p. 257). — Montmorançon, anc. n. de la Bathie (Sillingy), *mons Maurentionis*. — Olivet (Cluses) dim. de *Oliva, Oliba*, employé comme nom d'homme. — Orson (St-Gingolph), *Urso*. — Mompiton 1730 (St-Jeoire) *montis Pitonis* 1296 (SHAG, XIV, p. 255) formant limite de la terre de Salaz. — Montpont (château de) à Alby, famille féodale dont l'origine semble remonter à un *mons Pavonis*. — Renaz (St-Jeoire) *Renatus*. — Rioux (St-Laurent) *Rodulphus*. — *in monte Robet*, 1234 (SHAG, XV, p. 54, doc. de *Rotbertus*. — Mont-Saxonnex, C., *Sersenay*, 1225 (SHAG, VII, p. 295), *Sersonay*, 1298 (id., XIV, n° 258), du n. pr. *Saxo*, dim. **Saxonittus* ; à Samoëns, Sassonnex. — Montrottier (Lovagny) *montem Troterium* XIIIe s. (*Archives dép.* E, 117), *montetrocterio* 1345 (DE LOCHE, *Hist. de Grésy-s.-Aix*) ; à Châtillon, ruisseau de *Montrotir*, XIIIe s. (*Inv. de St-Jean d'Aulps* n° 625), de Trotarius (HPM, I, col. 1226), pour Trottarius (v. KOERTING : *Woerterbuch*, etc., n° 985). — Mont-Varnier

(Boëge) 1262 (SHAG, XIV, p. 55, n° 68) *Warnacharius*. — Vivian, 1292, *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n° 621. — Vouty (Les Houches) *monte Voterio* 1288 (SHAG, XV, doc n° 25), *Waltharius*.

M. Marteaux dépose sur le bureau quelques débris archéologiques de la période romaine recueillis au cours de minages en 1912 dans la plaine des Fins. Ce sont des fragments de poterie aux noms de *ofic Cavi* ou *Canti*, *//ioru*, et de poteries diverses, avec graffiti ; une anse d'amphore au nom de *L. Varionis* ; un débris de clayonnage de cheminée en argile cuite, une scorie, des clous, etc., qu'il se fait un plaisir d'offrir au musée municipal, par l'intermédiaire de l'Académie Florimontane.

M. Lavorel fait part d'un projet relatif au monument de saint François de Sales qui sera soumis à l'appréciation du Comité d'action.

Sur la proposition de M. Buttin, l'échange de la *Revue Savoisienne* avec le *Répertoire d'Art et d'Archéologie*, fondé par M. Doucet, est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 4 décembre 1912.

PRÉSIDENCE DE M. NANCHE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les périodiques et ouvrages reçus :

Ch. Buttin : *Une Armure de Henri II.*

Abbé Claude Coppier : *Aux alentours d'Annecy. Belvédère de Saint-Martin*. Utile petite description faisant connaître le belvédère superbe de la colline de Saint-Martin.

Georges Dejean : *Contes à dormir debout*, 1 vol., Kaeppeli, Nyon. Ce jeune écrivain savoyard, auteur du *Régime zonien* et du *Surhomme*, a donné libre cours à sa verve humoristique dans une série de contes scintillants et marqués au coin d'une observation aiguë.

1. Sont présents : MM. Carron, Désormaux, Gardier, Grimont, Lavorel, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Nanche, Perin, Revil, V. Robert, Sautier-Thyrion, F. Serand, J. Serand. Excusés : MM. A. Crolard, Le Roux, Gaillard.

Capitaine CAVARD : *Victor de Musset et Henri de Beyle-Stendhal à l'armée de réserve* (1800).

Les candidatures suivantes sont proposées :

M. ORGEOLET, directeur de l'Ecole normale de Bonneville, par M. DÉSORMAUX.

M. DE PASSARIO-PEYSSARD, de Chalaronne (Maine-et-Loire), par MM. GARDIER et MIQUET.

M. MARTEAUX fait une communication sur « *altum* » en topographie.

L'adj. lat. *altum* a été employé substantivement dès l'époque classique pour désigner un endroit élevé ; au plur., des lieux élevés. En fr.[1] comme en savoyard, *l'haut* désigne une hauteur dominant une plaine, un cours d'eau, un village : l'haut de Marlens, *mons altus marlensis*, xvme s. ; *en l'haut de Fier* (J. REPLAT : *Bois et Vallons*, LVIII) ; au fém., *l'haute : le banc de l'haute* sur Bredannaz (Doussard) ; *l'ottă, l'outtă*, en 1730, à Cercier. Du masc. on a tiré la simple transcription phonétique *O : chalet du l'O* (Talloires), *chalets de'n l'O*. Il n'est pas admissible, au contraire, que *Credoz* (Saint-Laurent), *Credu*, 1225, SHAG, VII, p. 294 ; *Credoz*, 1270, WURSTEMBERGER : *Peter II*, IV, n° 790) soit mis pour *crêt de l'haut*, non plus que pour *crêt de l'eau*, la finale étant muette.

On trouve *haut*, suivi de l'adj. *rotundum*, *riond*, pat. *rian*, rond (*Dictionn. savoyard*, p. 354), écrit l'*Orient*, 1730 (Alex), ou d'un nom d'h., comme l'Haut-Ferrand (Le Reposoir, Talloires), écrit l'*Oferan* (Entremont), du germ. Faramnus, le corbeau de la génération. Il se peut qu'un nom germanique se cache aussi sous l'appellation de l'Haut Dran (Thônes), écrit aussi *mont de Laudran*, granges de *Landron* (Thorens, carte de l'E. M.), *l'Otheront*, 1730 (Alex) et à Brenthonne, *Luderan*.

Parmi les dérivés d'*altus*, on peut citer : *altanus* [2], qualificatif, dans Pline, du vent qui souffle de la terre, c'est-à-dire des hautes régions, paraît avoir qualifié le site à découvert d'une villa, dans Autane (Drôme), *Altana*, 739 *(Cartul. de Saint-Hugues*, p. 39) ; cp. le mont Utane (Thonon) *ab Altanes*, 1207, (GUICHENON : *Hist. généal.*, Pr., p. 49) ; *l'Autanne* (Faverges) Autan (La Vacheresse) ; — **altinus*, v. fr. *hutin ;* en Sav., lieu dit où l'on cultive la vigne en la laissant grimper sur des

1. *Sur un haut... était leur infanterie* (MOLIÈRE : *Amphytrion.)*
2. Nom d'un moine au IXme s. (LONGNON : *Polypt. de St-Germain*, table), fr. *hautain*, ital. *altana*, belvédère.

hautins, outins, utins, arbres morts et écorcés ; n. de lieu dans *de Hutinis* 1263, SHAG, VII, p. 316 ; dérivé : Autegny (Abondance) *lanchia Dautignier* 1363 (*Mém. Acad. Salés.*, II, 286) peut-être par *altinarium ; — altarius*, fr. altier, ital. *altero ;* cp. sav. *molero*, rémouleur ; *altarittus*, Hauteret (Lornay), Lautharet (Saint-Ferréol) ou peut-être *altare :* hauteur, dans *collo altareti*, colline en Lombardie, HPM, I, col. 1299, XIIIme s. ; — *altiæ*, hauteurs, 1113 (Chartes de Vallon, *Mém. de l'Acad. de Savoie*, série 2, II, p. 299.)

M. Désormaux, poursuivant ses recherches sur les divers *argots* de Savoie, donne de nouveaux renseignements sur les altérations ou déformations que les mots peuvent subir dans les langages dits conventionnels. Des procédés analogues étaient en usage dans les écoles il y a quelque temps : plusieurs subsistent (sporadiquement), de nos jours encore.

Aimé Constantin avait jadis soumis un certain nombre d'observations au regretté philologue allemand Eduard Koschwitz. La veuve de l'éminent professeur a bien voulu communiquer à M. Désormaux, avec une extrême obligeance, la correspondance d'A. Constantin, relative en grande partie à la *Grammaire Savoyarde* de Duret. « Dites-nous l'origine de ce jeu étrange, » demandait E. Koschwitz, qui consiste à altérer la physionomie des mots. (Cf. Duret-Koschwitz : *Grammaire Savoyarde*, p. 5.

« Il faut savoir, répondit A. Constantin (lettre datée du 20 juin 1893), que, dans les hautes régions des Alpes dont la population émigre en grande partie pendant l'hiver, il existe jusqu'à présent une espèce d'argot, que les ouvriers maçons, tailleurs de pierre, etc., parlent entre eux, surtout quand ils sont hors de leur village. Autrefois tous les enfants des montagnes en savaient quelques mots et, naturellement, ceux d'entre eux qui fréquentaient les écoles se faisaient une gloire de parler une langue inconnue devant leurs camarades de la plaine. J'en ai entendu quelques phrases au Collège de Thônes, vers 1840, mais je ne me rappelle plus quelle était la syllabe de convention qu'on y ajoutait après chaque articulation. J'ai consigné les traits caractéristiques de l'argot du Chablais (Morzine) et de celui de la Tarentaise. [Aimé Constantin avait en effet, avant le travail de M. Buffet sur le *mourmé*, dressé dans le projet de *Dictionnaire* dont M. Désormaux a transcrit le préambule (Cf. *Dictionnaire Savoyard*, p. XIII), une courte liste de vocables usités dans ces argots.] Celui de Morzine est

très répandu encore parmi les ouvriers du Chablais et il est probable qu'au lieu de suivre complètement les procédés de cet argot, les pâtres et les enfants de la plaine ne lui ont emprunté que le procédé le plus à leur portée, celui d'ajouter une syllabe de convention après chaque syllabe d'une proposition..... »

La question posée en ces termes par Aimé Constantin est très digne d'intérêt. Il s'agirait de noter exactement tous ces procédés de déformation, d'en rechercher l'origine et l'expansion dans nos régions.

Les enfants des écoles ont-ils simplement adopté l'un de ces procédés tiré du *mourmé*, du *ménedigne* ou du *tératsu*, comme le pensait Aimé Constantin, ou bien ne serait-ce pas plutôt dans les écoles mêmes, et, plus généralement, dans la survivance d'habitudes enfantines dont on relève des traces à toutes les époques (et l'on pourrait dire dans toutes les langues), qu'il conviendrait de rechercher l'origine de semblables pratiques ?

A ce sujet, M. Willy Paulyn, qui prépare actuellement une thèse de phonétique sur les parlers savoyards, a communiqué à M. Désormaux les renseignements suivants :

« Il y a aujourd'hui même quelque chose de tout semblable parmi les élèves des écoles berlinoises, surtout des écoles supérieures. Par exemple, le mot allemand *Fenster* (fenêtre) est articulé : *Fof-e-non-sos-tot-e-ror*, c'est-à-dire on redouble chaque consonne du mot et on interpose un *o*. *Ich komme morgen* (je viens demain) devient : *I choch* | *kok-o-mom-mom-e* | *mom-o-ror-gog-e-non*. Une autre manière : *Fenster* est articulé : *Fenst-henst-le-fenst-er-her-le-fer*, c'est-à-dire on prononce à part chaque syllabe d'un mot, on prononce encore une fois cette syllabe après avoir ôté les consonnes initiales et après avoir mis une *h* aspirée (allemande) devant cette syllabe sans les consonnes initiales, puis on ajoute la syllabe *le* (prononcée comme *le* français), et à la fin on prononce la syllabe sans les consonnes initiales, mais après avoir mis une *f* devant cette syllabe.

« Un autre exemple : *ich komme morgen* devient : *ich-hich-le-fich* | *kom-hom-le-fom-me-he-le-fe* | *mor-hor-le-for-gen-hen-le-fen*.

« Il existe aussi l'usage suivant, troisième manière que je connais. *Fenster* est articulé : *Unster-fe*. *Mein Vater hat mir ein Buch gegeben* (mon père m'a donné un livre) est articulé : *ún-me* | *úter-ve* | *út-he* | *úr-me* | *ún-e* | *úch-be* | *ú-ge-úben-ge* (´ = l'accent tonique) ; c'est-à-dire on ôte les consonnes initiales

de chaque syllabe ou de plusieurs petites syllabes d'un mot et on change la première voyelle en *u* (= *ou* français), puis on prononce les consonnes ôtées après avoir ajouté un *e* (= *é* fr.).
Vater (père) devient : *ú-be* - *úr-te* ou : *úter-ve*.
Va *ter* *Vater*

« Tous ces langages s'appellent ici (Berlin) ***Räubersprachen*** = jargons ou argots des enfants qui jouent « brigands ». Ces jargons naquirent, il y a trente ou quarante ans, parmi les enfants et s'employèrent par plaisanterie jusqu'aujourd'hui. Je crois qu'il en est de même pour le jeu analogue mentionné par M. Koschwitz dans sa *Grammaire*, p. 5, et par M. Constantin dans sa lettre à M. E. Koschwitz. Dans tous les cas, cette espèce d'argot des élèves est presque inconnue parmi les grandes personnes et les vieillards. »

M. W. Paulyn termine cette partie des communications qu'il adresse à M. Désormaux en le priant d'en faire part à l'Académie Florimontane. « Peut-être quelques honorés membres se rappellent des jargons analogues. »

En effet, les curieuses observations recueillies par M. W. Paulyn, ont le pouvoir d'évoquer les souvenirs de plusieurs Florimontans. MM. Robert, Nanche et Carron, entre autres, citent des faits identiques.

M. Désormaux groupera toutes les contributions qui peuvent intéresser soit les divers argots usités en Savoie, soit le folklore ou les formulettes scolaires.

Une discussion s'engage à ce sujet. MM. Nanche et Robert disent que des syllabes conventionnelles avec redoublement étaient en usage parmi les jeunes gens du pays, il y a une trentaine d'années.

M. Lavorel donne lecture de la correspondance échangée entre M. Henry Bordeaux et lui au sujet du monument de Saint François. L'éminent écrivain savoyard veut bien lui réserver une bonne part de son activité ; il fera, dit-il, de son mieux pour ce sujet qui lui est cher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures 1/2.

Le Secrétaire-adjoint : G. Letonnelier.





RAPPORT DU CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE

Messieurs,

En réservant à la Composition Musicale le concours des Beaux-Arts de 1912, l'Académie Florimontane a fait une heureuse innovation.

Six compositeurs ont répondu à son appel, soumettant à l'examen du jury un total de seize œuvres qui se répartissent ainsi dans chacune des sections prévues au règlement : dix compositions pour orchestre, deux de musique de chambre, quatre pièces d'orgue.

∴

Des compositions pour orgue, deux n'ont pas retenu l'attention du jury. Ce sont la *Marche funèbre* du N° IV et l'*Allegro symphonique « alla Widor »* (!!) du N° VI.

La première, écrite d'ailleurs pour piano et non pour orgue, n'offre aucun intérêt mélodique, harmonique ou instrumental. Le second, malgré un motif emprunté aux Préludes de Chopin, n'a rien de musical : il trahit une inexpérience complète de l'harmonie avec ses suites de quintes ou d'octaves, et ses basses qui s'accrochent désespérément à la tonique ou à la dominante.

Tout autre est le N° I bis dont les deux pièces, offertoire et communion, sont relativement bonnes. Les motifs en sont gracieux, agréables, quoique peu originaux. L'harmonie est généralement correcte, mais pas toujours intéressante. Dans la communion, par exemple, pourquoi ces cinq mesures d'accords plaqués qui, avant le point d'orgue, semblent préparer une autre tonalité et qui nous ramènent à celle que l'on vient de quitter? De même, huit mesures plus loin, pourquoi faire entendre l'accord de *la* bémol mineur qui enlève à l'avance toute la fraîcheur du motif suivant?

L'auteur devra éviter de répéter plusieurs fois le même motif sans changer d'harmonie ou de tonalité, comme cela lui arrive dans l'offertoire. Une exécution préalable de ses morceaux à l'orgue lui aurait démontré que les doubles pédales de 16 pieds (mesures 17 et suivantes de l'offertoire) sont trop lourdes et trop fortes et que, d'autre part, il ne faut pas écrire pour le pédalier des *do* bémol et *la* bémol graves, le clavier de pédale

ne descendant qu'au *contre-ut* naturel. Dans la seconde partie de l'offertoire, la partie du pédalier est peu soignée; ainsi, le *sol* de la mesure 52 devrait se résoudre sur la tonique à la mesure 53.

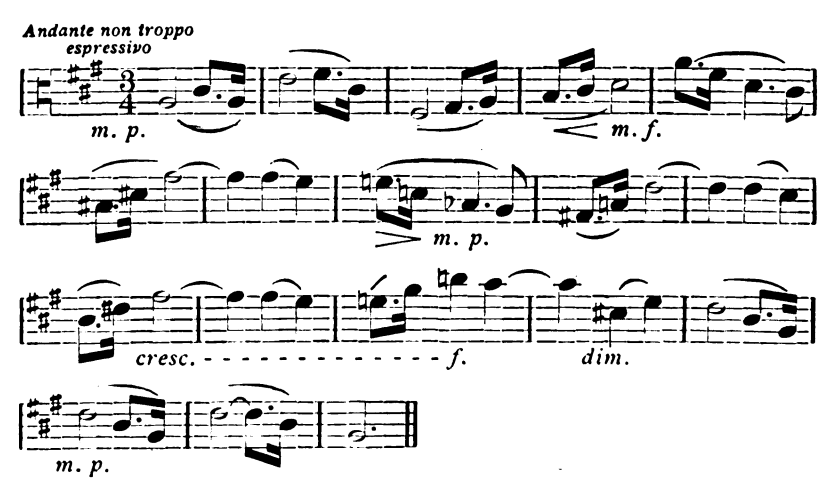
Toutefois, malgré ces légères critiques, ces deux petites pièces, sans être de vrais morceaux d'orgue, ont des qualités : elles dénotent de la part de l'auteur de bonnes dispositions musicales.

*
* *

Des deux morceaux se rattachant à la musique de chambre l'un est une pièce pour quatuor d'archets, l'autre un allegro pour piano, violon et violoncelle.

Les premières mesures de ce trio (envoi N° IV) semblent annoncer quelque chose d'intéressant, mais rien n'arrive qui mérite d'être signalé ; et ce motif en imitation a beau reparaître nombre de fois au cours de l'œuvre, jamais il n'amène avec lui une idée vraiment musicale. L'écriture est assez correcte, mais l'œuvre n'en est pas moins terne, banale dans son ensemble et parfois d'une platitude inadmissible, comme au maestoso de la page 22. Plusieurs passages semblent, d'ailleurs, écrits bien plus pour des cuivres que pour des cordes. Ainsi, la phrase exposée par le violoncelle, page 4, a tous les caractères d'un contrechant de trombones et de basses dans le trio d'un pas redoublé.

En regard de cette œuvre, combien plus intéressante est la pièce pour quatuor à cordes envoyée par le N° III. Un thème expressif, exposé par l'alto au début, fait presque tous les frais de cet andante.



Une broderie légère vient ensuite s'entrecroiser et dialoguer,

dans un langage très moderne, avec des fragments de ce thème, puis le motif initial revient en entier, mais s'enlaçant cette fois d'une façon fort ingénieuse à chacun des instruments. De nouveaux développements conduisent à un brillant *forte* et tout s'éteint peu à peu sur une pédale très originale.

C'est parfait comme travail de contrepoint et d'harmonie, mais un peu froid et, malgré toute l'ingéniosité du développement, ce thème unique, tant de fois répété, finit par engendrer la monotonie. Il est regrettable que cet auteur ne nous ait pas présenté un vrai quatuor dans lequel il aurait pu nous faire connaître plus amplement sa nature musicale.

* * *

Trois auteurs ont envoyé des œuvres pour orchestre. Le N° I en présente sept, le N° V deux, et le N° II une : *Mémé.*

Cette dernière composition, insignifiante et sans la moindre valeur, a été de suite écartée par le jury.

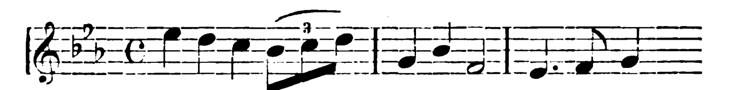
Les sept morceaux du N° I ont, au contraire, retenu son attention par certaines mélodies fraîches et gracieuses, quelques passages intéressants et des harmonies assez correctes. Malheureusement, les faiblesses sont trop nombreuses. Ainsi, les tonalités sont peu variées : le morceau le plus important, l'ouverture « Jeanne d'Arc », évolue entre le ton de *mi* majeur et son relatif mineur ; le thème principal (N° 4) passe de la clarinette à la flûte et au hautbois, puis aux violons, toujours dans le même ton de mi majeur.

Chose plus grave et contraire aux notions les plus élémentaires de la composition : lorsqu'il y a modulation, l'auteur use la nouvelle tonalité, lui enlève tout son charme imprévu, en la faisant entendre à la fin du motif précédent. (*Jeanne d'Arc* $\frac{12}{8}$; *Pastorale*, mesures 66, 67 et 68 en *mi* majeur précédant la reprise du motif dans cette tonalité ; *Contemplation*, les six mesures précédant le $\frac{6}{8}$; même observation dix mesures plus loin ; *Elégie*, mesure 44, et, un peu plus haut, les cinq mesures d'accords reliant la même tonalité de mi bémol).

L'auteur confond aussi les répétitions de motifs avec le développement. Ainsi dans un même morceau : *A travers Champs*, le premier motif est répété *quatorze* fois et le second *douze*, presque toujours avec les mêmes timbres, d'où une grande monotonie.

Ce qui laisse le plus à désirer est l'orchestration. L'emploi continuel des cornets, toutes ces parties écrites « à défaut » qui

sont singulièrement gênantes pour une lecture tiennent peut-être à ce que ces partitions sont destinées aux petits orchestres de casinos. Mais où l'inexpérience de l'orchestration se révèle, c'est lorsqu'on voit, par exemple, une mélodie comme celle-ci qui, d'ailleurs, rappelle *Simple Aveu* de Francis Thomé :



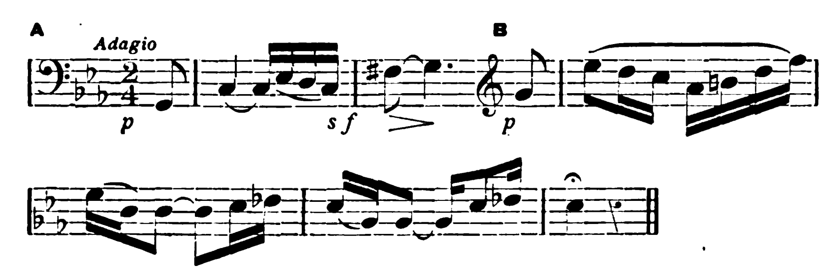
accompagné par des arpèges de cornets alliés aux flûtes, hautbois et clarinettes, ou des accords de cornets et trombones sur des pizzicati de cordes. Pourquoi aussi diviser si souvent les premiers violons alors que les seconds violons comptent des mesures ? Par contre, les cors sont presque toujours réduits à une seule partie.

En résumé, cet auteur possède de bonnes connaissances harmoniques et il paraît avoir du goût pour la composition. Mais il doit d'abord chercher l'originalité, éviter ces réminiscences qui nous font saluer au passage des motifs rappelant Massenet *(Contemplation)* Bizet *(Rythmes)* Francis Thomé, Théodore Dubois, etc., et ne pas abuser des pédales qui gagneraient, le plus souvent, à être remplacées par des harmonies plus intéressantes. Qu'il étudie surtout l'art du développement dans les Maîtres classiques : Bach, Mozart, Beethoven, etc., et, avant d'écrire pour orchestre, qu'il entende, si possible, beaucoup d'œuvres célèbres, partition en main, pour apprendre l'emploi judicieux des timbres et s'assimiler peu à peu l'art de l'orchestration.

Cet art est précisément la qualité dominante de l'auteur de *Nostalgie* et de l'*Ouverture dramatique* (N° V).

Ces deux œuvres de style bien personnel révèlent à n'en pas douter un tempérament d'artiste. Les idées mélodiques sont originales, claires, expressives. L'harmonie, tour à tour puissante ou délicate, est soignée, intéressante et s'agrémente du charme imprévu de fréquentes modulations. Enfin l'emploi logique et heureux des divers timbres de l'orchestre donne à l'ensemble un coloris très frais et un relief saisissant.
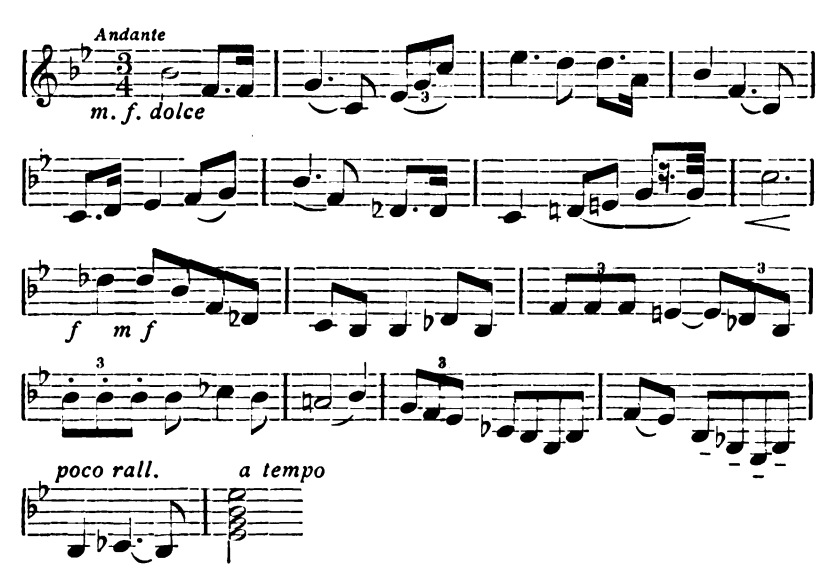
L'*Ouverture dramatique* débute par une introduction lente. L'accord d'*ut* mineur résonne aux cuivres, et sur la tenue de la tonique par les contrebasses s'élève, exposé par les violoncelles et le premier basson, le thème principal (A) que suit une douce phrase de clarinette accompagnée par trois cors (B).
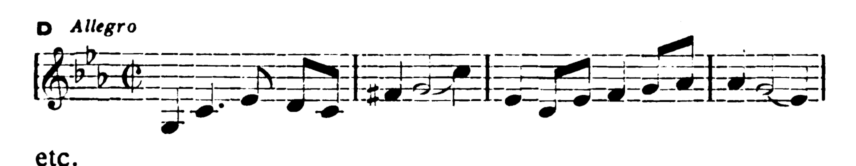


Accord de *fa* mineur, et dans cette nouvelle tonalité reparaît le premier motif aux altos et deuxième cor, et le second à la flûte sur des accords de trois clarinettes.

Nouveau thème important et très expressif (C) bientôt repris en *mi* bémol par tout l'orchestre.

C 1re clarinette accompagnée par les cordes.
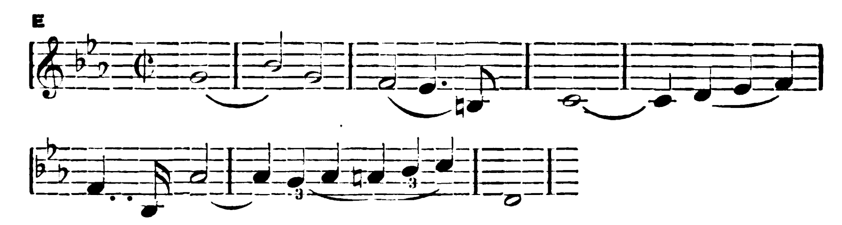


puis, les développements de la phrase B conduisent à l'Allegro D tiré du thème A.



etc.

A la soixantième mesure de cet Allegro les altos et les flûtes à l'unisson présentent un dernier thème : E.



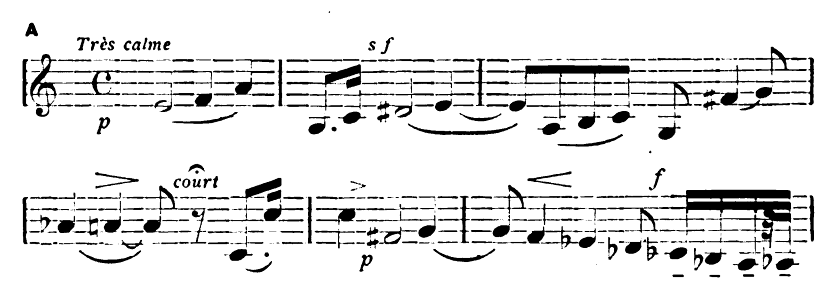
Celui-ci, repris par les violons, flûtes et hautbois, est bientôt coupé par des accords de cuivres sur lesquels se détachent les deux principaux thèmes de l'introduction (A et début de C) passant tour à tour du basson au violon solo, à la clarinette, aux flûtes et aux violoncelles.
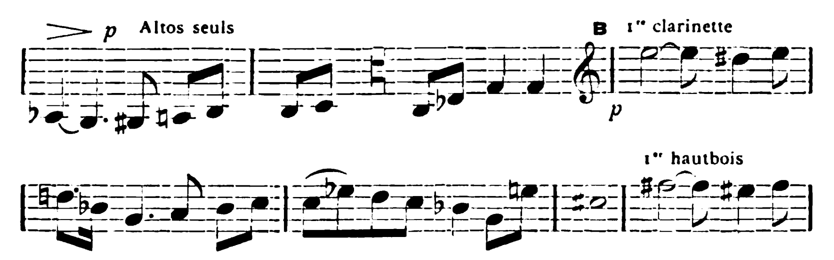
Après une reprise de l'Allegro, les trombones, sur les tenues des bois et le frémissement des cordes à l'aigu, s'emparent du thème E qui passe ensuite aux trompettes et aux cors soutenus par les trombones.

Une adroite et intéressante reprise des thèmes plutôt que le développement propre d'un motif fait dès lors tous les frais de l'Allegro qui, après un passage haletant, fièvreux, dramatique, et un forte grandiose, vient s'achever sur des accords pianissimo des cuivres.

L'idée directrice de *Nostalgie* nous est donnée par la notice suivante : « C'est le soir, par un long crépuscule d'été. L'auteur « rêve seul... Il rêve de choses qui ne sont plus et des idées très « diverses et même disparates se succèdent dans son esprit, « tandis que lentement la nuit succède au crépuscule. »

La forme entièrement libre de cette rêverie pour orchestre semble convenir parfaitement au tempérament imaginatif de l'auteur. *Nostalgie* est un poème court mais charmant et d'allure très moderne. Un premier motif exposé par les violons et altos (A) conduit à une seconde phrase (B) d'abord soupirée par la clarinette sur des tenues de cors et de bassons, puis reprise un ton plus haut par le hautbois sur le bruissement des cordes en sourdines.





Sitôt après, le piano égrène des arpèges cristallins sous de douces tenues de l'orchestre ; un chant de trompette s'élève légèrement sur cette instrumentation originale et conduit à un *forte* de tout l'orchestre. Une nouvelle et courte phrase fait place au bout de quelques mesures au premier motif, repris par la clarinette sur des tenues de cors et bassons, puis par l'ensemble des cordes. L'alto solo en sourdine puis deux flûtes seules, en duo, murmurent la deuxième phrase... Un instant le piano reprend ses arpèges ; les premiers violons puis les violoncelles soupirent les deux premières mesures de l'œuvre et tout se termine par un accord d'une douceur infinie.

* * *

Après l'examen approfondi de toutes ces œuvres, le jury, composé de MM. Auradou, chef de musique au 30me d'infanterie ; Dumont, professeur ; Marc Le Roux, secrétaire de l'Académie Florimontane ; Martin, professeur ; Jean Ritz et Emmanuel Ritz, compositeurs de musique, a décerné *à l'unanimité* les récompenses suivantes :

Orchestre : 1er prix, 250 francs au N° V (« Diversité, c'est ma devise »).

Musique de chambre : pas de premier prix. 2me prix 100 fr., au N° III («Fac et spera »).

Orgue : pas de premier ni de second prix. 3me prix, 50 francs, au N° Ibis (« N L H »).

Pour le Jury, le rapporteur

Jean Ritz.



Rapport sur le concours de poésie de 1912

Messieurs,

Nous avons reçu pour le concours de poésie de 1912 trente-six pièces de vers. Nous en avons écarté vingt-cinq. Il ne s'en trouve pas d'enfantines ni de ridicules, comme il s'en est rencontré parfois, et il en est même un certain nombre, cinq ou six, qui ont retenu assez longtemps l'attention du jury, et qui ont fait hésiter sa sentence. Ces pièces étaient correctes, régulièrement développées ; parfois même quelques jolis vers se détachaient de l'ensemble ; mais au total ces vers ressemblaient trop à de la prose rimée et rythmée, et les expressions faibles, gauches ou ternes, ou encore les clichés cent fois rebattus s'y rencontraient en trop grande abondance pour que le jury pût consentir à leur accorder une mention. Peut-être avons-nous été sévères ; du moins nous avons été justes.

Venons-en à l'examen des pièces retenues, pour lesquelles nous vous demanderons une récompense.

Le nº 1, *Poèmes*, dénote un tempérament de poète délicat et subtil, qui a du métier, mais bien de la négligence. Dès la première strophe de *Jacinthes sauvages*, après le premier vers, qui est charmant :

> Jacinthes frêles des sous-bois, molles jacinthes

un deuxième présente une cascade de compléments déterminatifs qui eût fait hurler Flaubert :

> Ployantes du fardeau des clochettes d'azur

et dans le troisième et le quatrième s'alourdit la monotonie de deux compléments de même forme : « au cœur d'avril », et « au frais vert ingénu ».

Voici, dans le *Noël moderne*, deux vers bien gauches, et dont le ton archaïque détonne sur le reste :

> Non ! nous te réservons accueil gai, mais austère
> Transportés, nous sentons, dessous le sombre azur...

Qu'est-ce que le « noir gerfaut » vient faire, sauf une antithèse artificielle, dans le *Sonnet à Sappho* ?

Quelque liberté qu'on doive laisser au poète de rythmer

à sa guise, encore faut-il que le rythme soit perceptible. L'est-il dans ce vers :

Le cadre où, fixé d'une invisible piqûre
2+1+2+4+3

ou dans celui-ci ?

Le souvenir de vos grappes est un dictame
4+3+5

Ce défaut est d'autant plus sensible que les autres vers sont rythmés convenablement.

Par contre, que de jolies notations seraient à relever, que l'auteur parle des jacinthes

Vous vêtez les ravins d'un immense sourire

ou des cloches

Nuits de Noël vibrant du carillon des messes,
Rires de bronze clair semant l'immense espoir

ou des livres

Et je songe au bonheur d'écrire un pareil livre
Qu'avec amour plus tard un jeune homme inconnu
Chérirait, relié d'un clair chagrin grenu...
Or, mes livres, je meurs en vous regardant vivre.

Passons au n° 8 qui contient onze sonnets, plus ou moins réguliers. Des pièces à sujet historique alternent avec d'autres plus simplement modernes ou personnelles. C'est une chose terrible de faire des sonnets épiques après Hérédia. Ce poète a tenté l'impossible, et il a réussi, et ses sonnets où il a enfermé toute l'histoire de l'humanité, cette Légende des siècles en sonnets, l'ont fait à juste titre académicien et illustre. Ni Dalila, ni Judith (Seigneur ! que ces femmes fatales aux hommes qui les aimèrent ont été souvent chantées !), ni Charlotte Corday, ni les Excommuniés, ni Brutus n'ont inspiré au poète les vers définitifs qui s'imposent. De la vigueur par instants, mais la pièce n'est pas coulée d'un bloc, comme il conviendrait, et bien des expressions ternes ou banales viennent détruire l'effet de l'ensemble. Mieux réussies semblent les pièces d'essence descriptive ou lyrique. En voici une qui servira d'exemple :

L'ÉTANG

Au fond d'un cirque vert de coteaux et de bois
J'aime la majesté calme des eaux dormantes ;
Leur sérénité triste, impassible et sans voix,
De l'âme douloureuse apaise les tourmentes.

Le mystère est au sein de ce lourd flot sans rides
Qui, par les bleus matins et sous les couchants d'or,
D'un sommeil léthargique éternellement dort
Avec le reflet doux des prunelles perfides.

De ces gouffres d'azur semble monter parfois
L'appel murmurant des ondines ; même on voit
Leurs corps chastes et blancs rayer la transparence.

Malheur à qui se penche ! Il tombe, il disparaît,
Son cri vain retentit. Puis l'accablant silence
Reprend le ciel, l'étang, les joncs et la forêt.

Sauf le dixième vers, mal rythmé, le reste a une certaine valeur. Le symbolisme de *L'Exode* n'est pas non plus sans mérite.

Dans le n° 13 ; musique de grand orchestre, avec toute la batterie déchaînée.

Timbales, grosse caisse, cymbales et tam-tam y font entendre leur grondement de tempête, et c'est dans un fracas tonitruant, dont l'énormité même n'est pas sans valeur, que le poète nous raconte la *Légende de Rome*. D'ailleurs cette harmonie sauvage convient à ces époques et à ces hommes barbares, et l'auteur a accordé sa lyre, que dis-je, ses cuivres sur l'orchestre wagnérien de la *Légende des Siècles*. Notez que ce qu'on peut reprocher à ce poète, c'est uniquement d'être un trop fidèle disciple de Hugo, et d'avoir, en composant un remarquable pastiche, abdiqué toute personnalité. Il a du métier, une invention verbale étonnante, un rythme sûr et expressif, des images grandioses, des rimes étourdissantes. Malheureusement tout cela est connu, archiconnu. Comme disait Jules Lemaître, il y a des moments où on en a assez d'entendre Hugo faire boum-boum ! Ah comme notre auteur fait bien boum-boum, lui aussi ! Jugez-en : voici *Les Hommes en révolte contre les Dieux* :

Prométhée, effrayant modeleur de limons,
Triomphait. On voyait tout fuir devant sa race.
L'Océan rétractait sa griffe âpre et vorace.
L'Ouragan : pluie, éclair, bourrasque, repliait
Son manteau ténébreux comme on tourne un feuillet.
Les monstres, pullulant sur terre, hydre ou molosse,
N'osaient pas mesurer leur taille à ce colosse.
Et l'étoile tremblait, œil moins clair que le sien,
Quand ce tireur à l'arc au front olympien
Egarait dans la nuit ses flèches formidables.

Et l'Homme bâtit des villes,

. ...Béryte, Tyr, Bénarès, la cité
Où Boudha meurt couché face au ponant farouche,
Babylone, Memphis où, le doigt sur la bouche,
Phta songe, ayant l'encens et le prêtre à son pied,
Delphes, où vient s'asseoir sur le divin trépied
La pythonisse au cœur profond, au bras rigide,
Athènes que Pallas couvre de son égide ;
Et, plus majestueuse et plus forte que tous
Ces centres dont le bruit effare les hiboux,
Plus sainte que la pierre où médite le bonze,
Citadelle taillée en plein roc, en plein bronze,
Fière, appuyée aux flancs de sept monts, noirs rivaux,
Qui sont des portefaix et des arcs triomphaux
Pinacle pour César, pour Crassus gémonies :
Rome, la fourmilière auguste des génies !

Il faut l'avouer, Messieurs, cela vaut bien certains passages de Hugo : c'est à la fois l'éloge et la critique du poète. Qu'il s'arrache avec effort d'une emprise trop puissante, qu'il se cherche, qu'il se trouve, l'instrument de ses chants ne le trahira point.

Le n° 10, *Qu'importent les Hivers ?* nous révèle un poète également subjugué par les maîtres souverains ; mais celui-ci a subi l'ensorcellement de génies moins âpres, et plus harmonieux. Voulez-vous du Lamartine ? en voici :

Cet horizon d'azur où, tremblantes, des voiles
Mettent des points pareils à de blanches étoiles :
Ce rivage embaumé, qu'avec tant de douceur
La vague vient baiser, comme une tendre sœur.

ou bien

Ces montagnes, au loin, dont le sombre décor
Aux charmes de la mer ajoute un charme encor,
Ce ciel resplendissant vers lequel la cigale
Jette inlassablement sa même note égale.

Voulez-vous du Musset ? écoutez ce dialogue du poète et de sa muse, qui emploie le cadre, le rythme, la sonorité et même les expressions de la *Nuit de Mai* et de la *Nuit d'Octobre* :

LA MUSE

Ouvre bien vite, ô mon Poète,
Car frissonnante dans la nuit
Où, seule, la clarté discrète
D'un fin croissant de lune luit,
Frappant à ta porte fermée,
Comme autrefois voici l'aimée !

Et le poète répond :

Mais, cette voix, qui faiblement encore
Là, maintenant, m'appelle en un sanglot...
Non ! ce n'est pas un rêve que l'aurore
Emportera dans son lumineux flot.

(Musset n'eût pas écrit un vers aussi dur, à cause des deux accents toniques qui le terminent).

Car cette voix harmonieuse et tendre,
Mon cœur, tremblant d'un ineffable émoi
La reconnaît, et veut encor l'entendre,
Muse chérie, ô ma Muse, est-ce toi ?

C'est encore, dans la conclusion, la même théorie qui fonde la poésie sur l'expression de la souffrance personnelle.

A défaut d'originalité, le poète a de la facilité, de l'harmonie, du charme, trop de nonchalance. Un peu de la vigueur du n° 8 ne lui ferait pas de mal ; mais avant tout il faut qu'il se délivre d'une imitation trop étroite, et qu'il arrive à dire, comme son modèle :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Dans le n° 14, nous trouvons des pièces un peu minces, mais d'une note plus personnelle. Voici une mère qui prépare la chambre de l'enfant qui va naître :

La chambre de ma fille est un nid de lin frais,
Virginal et douillet comme une fleur éclose.
Des meubles puérils, que j'invente à grands frais,
Mettent leurs dessins blancs au long du papier rose.

Sans doute il serait aisé de relever des négligences ou des faiblesses ; mais j'aime mieux vous citer une petite pièce charmante.

Il pleut. C'est le vent et l'automne
Et le déclin de la saison.
Une tristesse monotone
Emplit mon cœur et ma maison.

L'eau sur ma vitre tambourine,
Et sur la face des carreaux,
Comme une larme qui chemine,
Trace des sillons inégaux.

L'heure se traîne, lente et grise,
Et je sens, dans l'air obscurci
Où le jour mourant agonise,
Croître ma peine et mon souci.

Un brouillard humide enveloppe
La chambre où je reste captif;
Je suis maussade et misanthrope
Sans en connaître le motif.

Oh ! lente et misérable épreuve !
Rien ne me touche et ne m'émeut ;
Mon cœur est lourd, mon âme est veuve,
Il pleut !

Il faudrait peu de retouches pour rendre cette pièce parfaite. Très jolie aussi *La Maison des Vieux*. L'auteur doit méditer plus fortement pour découvrir les développements naturels de sa pensée, et éviter dans son style les expressions faibles, qui sont assez nombreuses.

Pour ces cinq pièces, Messieurs, le jury vous demande une mention honorable.



Dans le n° 12, *Petits Poèmes d'amour*, nous trouvons une forme plus sûre, un style plus égal et plus ferme. Le poète affectionne les formes fixes, chansons, rondeaux, ballades, etc., qui sont à la fois une gêne et un appui. Il s'en tire avec beaucoup d'habileté et un peu de mièvrerie qu'il reconnaît lui-même. Voici une petite pièce qui donne une idée de son talent un peu mince, mais expert aux orfèvreries du rythme et de la rime :

BALLADE DE MES VINGT ANS

Jadis, quand de la vie en fleur
Devant moi brilla la féerie,
Pris à son charme ensorceleur,
Sans crainte, avec forfanterie,
Je m'en allai, l'âme attendrie,
Croyant à d'éternels printemps,
Chantant l'amour, la rêverie...
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

J'allais comme un merle siffleur,
Accueillant avec raillerie
Ceux qui me parlaient de douleur,
D'injustice, de fourberie
Et de mal, dans l'ombre, qui crie ;
Je voyais de bonheurs constants
Ma route entièrement fleurie !
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

Je ne suis plus qu'un ciseleur
Fouillant son âme endolorie
Pour faire d'un soupir, d'un pleur

Quelque pièce d'orfèvrerie.
Seule, une jeunesse flétrie
Jette des éclairs tremblotants
Dans les rimes que j'apparie,
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

Envoi :

Belle au nom si doux de Marie,
Je croyais t'aimer plus longtemps :
Homme — comme femme — varie !
Hélas ! où sont donc mes vingt ans ?

Le jury a jugé ce poète digne d'une mention très honorable.

* * *

L'auteur du n° 9, *La Main sur le Clavier*, nous envoie des vers fermes, nets, bien équilibrés. Il s'apparente manifestement aux Parnassiens, par son amour de la rime riche et du détail plastique. Voyez, par exemple, une lampe qui

Projette un disque blond de lumière au plafond.

une rue d'Espagne où, dit l'auteur,

J'écoute, martelant la nuit
Un pas lourd dans la rue où le sereno guette,
Et j'entends retentir le bruit
De son trousseau de clefs sonores qui cliquette.

le bassin du jardin « luisant de lune » ; les quais du port,

Où chaque câble noir, qui s'allonge en rampant
A l'apparence étrange et rude d'un serpent ;

ces quais où

L'on entend le bruit sec des sabots sur les dalles,

où l'on sent

D'âcres relents de goudron frais et de saumure
Mêlés à des parfums salins de varech brun.

Lisez dans la Revue *Le Lavoir*, c'est une merveille de notation réaliste.

Mais l'auteur n'est pas un pur descriptif, il exprime des sentiments d'une facilité aimable, mais un peu banale ; il arrive pourtant par instants à une émotion plus profonde, dont vous pourrez juger en lisant les deux belles pièces que publie la Revue, *Les Yeux amis* et *L'Oubli*.

Ce poète nous a semblé mériter un deuxième prix.

* * *

Restent deux envois, pour lesquels nous vous demanderons deux premiers prix ex-æquo : le n° 8 bis et le n° 25.

Il y a dans l'auteur du n° 25, deux poètes fort distincts. Le premier a beaucoup lu, et se sert de ses lectures avec une rare habileté ; il reproduit avec une souplesse admirable les qualités de ses modèles, et compose des pastiches qui ont presque l'air d'originaux. N'est-ce pas Verlaine dont la flûte mélancolique soupire dans *Musique vaine* ? Leconte de Lisle dont les reliefs arrêtés composent le tableau de *Nausikaa* regardant partir Ulysse, et dont la philosophie sourit amèrement dans la conclusion ?

Mais nos lèvres à tous l'ont su, ce goût amer.
Nos yeux comme vos yeux ont scruté l'onde opaque,
Alors que, sur le sable où gémissait la mer,
Nous aussi regardions fuir notre roi d'Ithaque !

N'est-ce pas Hérédia qui lui inspire, pour peindre Cléopâtre, les vers suivants :

Ses doigts sont fins et froids comme le fer des dagues ;
La guivre d'argent noir, au poignet qu'elle mord,
Frémit, car elle sent le charme de la mort
Monter comme un parfum de sa main chère aux bagues.

Ce dernier trait s'apparenterait plutôt à la subtilité des symbolistes.

L'auteur revendique lui-même l'inspiration de Villon dans ses *Distiques truands*, dont il est de bien savoureux ?

Povres et grelottants nous sommes,
Méprisés moult des autres hommes;

Bonheur d'amour ne savons mye,
Onc n'est pour nous femme n'amye :

Quand bourse est vide, amour s'envole ;
Diables sont fols ; femme est plus folle.

Ecoutez le pauvre truand prier la Vierge :

Notre-Dame des Tire-laine !
Onc n'eûmes souliers à poulaine

Ne livres à ymaiges, ne cierge
Pour l'offrir à vous, notre Vierge...

Mettez votre âme dans nos veines !
Si deviendront vos vertus miennes.

Douleur plus que vice me tente :
Donnez-moy mantel quand il vente.

Donnez-moy pain dans la famine !
Et lit le soir lorsque chemine !

De Sathan esloignez ma course,
Faictes que plus ne coupe bourse,

N'aulcunement vole escarcelle
(Pourquoy si fort guet me harcelle) ;

Mais estant bon garçon et saige,
Faictes-moy serf à Votre usaige,

Serf âme et corps, sans fiel ne haine
De Madame des Tire-Laine.

Voilà des vers, Messieurs, qui ne sont peut-être pas indignes de Villon, et le *Sonnet à Amaryllis* pourrait être signé de Ronsard ou de du Bellay.

Mais enfin, quel que soit le mérite d'imitations aussi parfaites, ce ne sont guère que des pastiches, et c'est pourquoi, il faut attacher plus d'importance aux autres pièces où l'auteur a laissé parler son cœur, tantôt exprimant son amour des beaux vers, *Mon Ame* (Pour cette pièce et les suivantes, voir la Revue) ; ses impressions dans la solitude du jardin crépusculaire, *Solitude* ; un émouvant symbole, *L'Hôte* ; et surtout, sa hantise de la mort, qu'il exprime d'abord dans la prière que *Proserpine* adresse *Au Soleil*, puis dans celle, infiniment touchante, qu'il adresse lui-même *A la Mort*. Ces pièces sont courtes, peu nombreuses, mais elles sont d'une essence rare et précieuse ; et devant cette sensibilité que l'on sent toute vibrante de jeunesse, et qu'on devine menacée par la mort, il nous revient à la mémoire le vers mouillé de larmes de Virgile :

Heu ! miserande Puer, si qua fata aspera rumpas.
Tu Marcellus eris.

∴

Reste le n° 8 bis, *Echos et Reflets*, qui est une œuvre importante, et qui sous son unité apparente, offre une très grande variété. Mais on peut tout ramener à l'histoire d'une âme ; que les pièces soient historiques, descriptives, symboliques ou purement sentimentales, elles finissent toujours par exprimer un état d'âme, et c'est évidemment l'histoire d'un cœur meurtri par la vie, et qui se raidit contre sa douleur. Mais les nuances du sentiment sont nombreuses et fuyantes, et l'auteur ne les explique pas toujours suffisamment. Il y a bien des obscurités, et l'expression souvent pénible et contournée, ajoute

aux ténèbres de la pensée. On pourrait aussi reprocher à l'auteur des licences poétiques, que les poètes décadents se permettent sans doute, mais qu'il vaudrait mieux éviter [1]. L'auteur n'observe pas la règle de l'élision de l'*e* muet non articulé, ce que l'oreille ne saurait accepter ; il veut ignorer que les syllabes muettes non élidées comptent ; il pratique d'ordinaire l'alternance des rimes ce qui fait que, lorsqu'il y manque, on ne peut s'expliquer cette négligence. Alors, nous demanderez-vous peut-être, pourquoi lui attribuer un premier prix ? Eh, Messieurs, c'est qu'en dépit de ces taches, trop nombreuses, éclatent des beautés de premier ordre, et se révèle un tempérament de véritable poète, d'une pensée forte, d'une sensibilité exquise, d'une imagination puissante, infatigable créatrice d'images et de symboles. Quand l'auteur aura remédié à ses défaillances de rythme ou de rime (ce qui n'est rien), mis plus de clarté dans ses pensées, plus de netteté et d'élégance dans ses expressions, il pourra sans crainte publier ses œuvres ; il ne fera pas mauvaise figure parmi les poètes connus de notre époque.

Et maintenant appuyons nos éloges de quelques exemples. Voici une pièce fortement pensée où le poète affirme, avec les stoïciens, que la douleur est un signe de faiblesse, et que la joie seule annonce qu'on a triomphé.

LA VICTOIRE MENSONGÈRE

Non, mon cœur, tu n'as pas vaincu, puisque tu pleures.
Ne sois pas le premier à te prendre au vain leurre
Du silence où se plaît ta mesquine fierté ;
Plus sage, reconnais que le mal t'a dompté
Qui détourne en secret ta pensée de sa tâche,
Et qu'être amer ou triste est encore être lâche.
En vérité, mon cœur, il importe bien peu
Que ton morne chagrin couve en toi, sombre feu,
Et qu'à le bien celer épuisant ton courage,
Tu déplores tout bas l'œuvre aux rampants ravages ;
Il faut savoir le faire à ton gré flamboyer,
Lumière dans la lampe et chaleur au foyer,
Joie d'être un peu plus près enfin de te comprendre,
Joie d'être un peu plus mûr, plus indulgent, plus tendre ;
La vraie vaillance est joie ; et tu n'es pas vainqueur
Tant qu'il te reste encore à cacher quelques pleurs.

1. Il est étrange, Messieurs, que deux années de suite, nous ayons affaire pour un 1er prix à deux poètes de grande valeur qui ne sont pas sans analogie, et qui semblent ignorer les règles les plus élémentaires.

Notez sous la forte intellectualité de ces vers dont plusieurs pourraient servir de maximes, un frisson de sensibilité discret, mais profond.

Voici un sonnet qui marque une étonnante finesse d'analyse :

SCRUPULE

O toi, si sûre de n'avoir pas mérité
La subite douleur qui te dresse crispée,
Toi qui méprises ceux par qui tu fus blessée,
Fais taire la rancœur en ton cœur révolté :

Tes propres torts, enfant, les as-tu supputés ?
Au fond du passé gris t'ont souri tes pensées ;
Mais la nuit a scellé leurs paupières glacées,
Pour t'apprendre, jadis, ce qu'elles ont été.

Amène à la clarté quelques ombres en peine :
Leur face est double et trouble ; approche encore, et vois :
C'est l'amour qui sourit avec des yeux de haine,

La Franchise qui tend la main aux tristes Ruses,
Le bien partout mêlé de mal ! vois et dis-toi :
Seul est juste ici-bas qui soi-même s'accuse !

Dans son ardeur d'atteindre au souverain bien, le poète, par delà le stoïcisme, va rejoindre le nirvana boudhique :

STOICISME

Si l'Avril t'a versé des ivresses sans cause,
Avait-il à ta joie promis le lendemain ?
Tu t'irrites, et gémis comme un enfant mutin
Parce qu'une eau fluide a fui de tes mains closes,

Ou que des fleurs coupées n'ont duré qu'un matin.
Adore, résigné, l'ordre parfait des choses.
Si ton désir s'insurge, à ton désir oppose
Le pur orgueil d'un cœur égal à son destin.

Loin de toi les regrets, les doutes, les névroses,
Qui font les pas pesants et les regards moroses.
La pitié ne se peut pencher sur ton chemin.

Mais le plus fier bonheur est toujours dans ta main :
Va ! pour être à jamais affranchi de la peine,
Tue en toi le désir vain, l'espérance vaine.

Le poète n'est pas moins subtil et pénétrant à découvrir les concordances secrètes de la nature et de l'âme humaine. C'est tout un monde de symboles qu'il découvre dans la fuite éternelle des phénomènes. Sans doute il décrit admirablement, soit qu'il nous fasse entendre

> .... au premier crépuscule
> Dans les rameaux l'éveil des nids, sur le talus
> Le tremblant angélus des tendres campanules

soit qu'il nous montre

> .... l'herbe folle aux profondeurs de flots
> Ecumante à *ses* mains de marguerites blanches

ou bien

> Dans un fouillis de sauge et de clair sainfoin rose
> Où s'allume parfois le courroux empourpré
> D'un fier coquelicot frémissant dans les brises

ou encore

> Le ciel pur du matin rit au cœur des pervenches
> Le myosotis me garde en son regard naïf
> La fraîcheur de l'étang ou du ruisseau furtif
> Qui s'endort ou s'enfuit sous les frissons des branches.

Mais ce qui est plus remarquable, c'est l'accord qu'il établit entre la nature et ses sentiments. Voici une pièce qu'il intitule

CHARME D'EAU

> O multiple beauté des éphémères lames
> En fuite dans le vent,
> Au lac ou dans la mer, vous parlez à mon âme
> En mots plus émouvants
> Que le charme immobile et la ligne sereine
> Sous le ciel éclatant
> Du sommet impassible, et que frôlent à peine
> Les pas graves du temps.
> Vous vous apparentez à nos vies incertaines,
> Et vous avez un peu
> De l'énigme à la fois si proche et si lointaine
> Qui veille au fond des yeux.

Ecoutez encore ce délicieux nocturne :

L'ÉTOILE

> La plaine est recueillie ; la grande Alpe qui rêve
> Au loin, tend l'Orient de sa blancheur d'autel ;
> Mais, au couchant, les douces teintes de pastel
> Ont le charme émouvant des fragilités brèves.
>
> Le jour s'envole avec des ailes de velours.
> Le cœur mystérieux des choses bat plus vite,
> Au bord du ciel profond, pâle une étoile hésite
> Et tremble, comme une âme au bord d'un grand amour.

On ne s'arrêterait pas, Messieurs, dans la recherche et l'ad-

miration de telles beautés. Permettez-nous, pour terminer, de vous lire une pièce où le symbole est plus développé et met en œuvre une des plus troublantes découvertes de l'astronomie.

LA NUIT INTÉRIEURE

Des soleils éteints croulent, au fond du ciel lointain.
Mais l'astre incandescent encore et l'astre éteint
Scintillent aussi purs pour les nuits de la terre,
Et tu les crois jumeaux à leur double lumière,
Et ton cœur est en fête à leur double beauté :
Des soleils morts sont clairs au ciel de ton été.

Les rayons de tes joies sont clairs à ton visage.
Mais si tu remontais leur splendide sillage,
Lesquels te conduiraient aux sources de soleil,
Et lesquels, tout d'abord flamboyants et vermeils.
Se perdraient pâlissants dans la nuit infinie ?
Sais-tu ce qui vraiment est vivant dans ta vie ?
Et si l'étoile de l'espoir ou de l'amour
Ne croule pas au loin sans bruit et sans retour ?
O toi, qui ne sais rien de toi ! L'âme profonde
En elle a rassemblé les mystères des mondes,

Est-ce assez beau ? Messieurs, et comprenez-vous que nous vous demandions un 1er prix pour un auteur qui, malgré bien des imperfections, écrit de pareils vers. Lisez les pièces publiées dans la Revue ; relisez-les, car elles demandent et supportent une deuxième et une troisième lecture, et vous apprécierez plus pleinement encore son mérite et son originalité.

* * *

En résumé, nous vous demandons deux 1ers prix ex-æquo de 75 francs pour les nos 8 bis et 25 ;

Un deuxième prix de 50 francs pour le no 9 ;

Une mention très honorable pour le no 12 ; et une mention honorable pour les nos 51, 8, 10, 13 et 14.

Telles sont les propositions que le jury (MM. Désormaux, Grimond, Le Roux, Maillot, Martin, Miquet) vous demande de ratifier.

G. Martin.



MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de critiquer en quelques mots les poésies savoyardes soumises à l'examen du jury. Avec l'assentiment de votre Commission, j'ai tenu à consulter auparavant l'un de nos plus distingués patoisants. Telle composition peut offrir à un dialectologue le plus vif attrait et ne charmer que très médiocrement un auditeur né dans notre région. La réciproque est également vraie. Notre collègue désire rester anonyme. Je le regrette vivement. J'aurais été fort heureux de lui céder la parole. Vous connaîtrez du moins ses judicieuses remarques. C'est à un poète savoyard qu'il convient d'apprécier ses émules ou ses disciples. Aussi bien ne sauriez-vous, l'an prochain, vous priver du plaisir de l'entendre. A vous d'arracher quelques instants l'un des « maîtres du chœur » à ces bois sacrés où sa rêverie l'entraîne, pour lui imposer la tâche moins agréable de critique. S'il refusait — mais pourrait-il refuser? — que la Muse des chalets et des sentes fleuries cesse pour jamais de lui sourire!

* * *

Les recueils de pièces patoises sont au nombre de trois, inscrits sous les numéros 3, 16 et 23. Voici en quels termes chacun de ces recueils a été commenté :

« Le n° 3 *(Recordare et iterum vives)* me paraît dénoter un sens poétique réel, déjà très intéressant, qui, se développant encore, pourrait devenir remarquable dans la sphère des productions locales.

La description de *L'Arbă* est une suite de tableaux rustiques bien observés et assez finement rendus (surtout strophes 1, 2, 6 et 7).

Le *Sĕloaï* me plaît moins. On a parfois l'impression de lire la version patoise d'une pièce écrite d'abord en français. L'auteur n'a pas réussi à éviter d'être banal.

Par contre, j'aime beaucoup *A ma vilïĕ maïson*. C'est, à mon avis, la meilleure pièce des trois. Et, n'était parfois l'usage de mots français à terminaisons patoises, tels que : *cigalĕ, follĕ, rusticŏ, mélancolicŏ* (comme d'ailleurs dans *L'Arbă : aubadĕ, rouladĕ)*, et l'abus du qualificatif bon *(bonna mârĕ, bon jus blius, bon Diu, bon pârĕ)*, ce serait tout à fait bien.

A noter aussi, dans deux strophes rapprochées, la même rime féminine : *pregnirĕ, rirĕ, promirĕ, lmirĕ*.

En compensation, le vers coule et sonne bien. Pas d'élisions abusives. Prosodie soignée.

On aurait plaisir à entendre *L'Arbă* et *A ma vilĭĕ maĭson* dites par un Rumillien. Le patois albanais, si sonore avec ses voyelles redoublées ferait là, il me semble, merveille.

Le n° 16 *(Arpicolin ntron patĭoë)*, dans une note toute différente, mérite cependant aussi l'attention. Moins de poésie, c'est indiscutable! Mais tournures originales, expressions pittoresques. L'auteur connaît le fond et le tréfond de sa langue et s'en sert agréablement.

Les trois pièces me paraissent à peu près égales ; cependant, je me sens un faible pour *Su mn' aéro.*

Images originales : « *Vtia l' Semnoz*, etc. »

Serait-ce parce que j'ai commis naguère quelque chose d'analogue ? Je ne sais.

Ces trois pièces charmeraient plus encore, je crois, des paysans que des patoisants citadins, en raison de la richesse du vocabulaire en expressions déjà disparues à Annecy.

Au point de vue prosodique, peu d'observations : vers corrects, élisions employées seulement à bon escient, rimes généralement riches. Un vers faux cependant :

Su mn' aéro : « D'aouïse l'alléluia, l'crédo. »

L'auteur pourrait, à mon opinion, exceller dans les fables, contes, scènes, où la description proprement dite et la question sentiment céderaient le pas à l'action.

A signaler dans *La Messon* l'effet de monotonie produit par l'emploi trop répété des articles commençant par *l* au commencement des vers (25 fois sur 56).

Le n° 23 semble nettement inférieur à ses deux concurrents.

Ce n'est pas, cependant, que toute étoffe soit absente, mais tout est médiocrement cousu.

Le Facteur et *U Fon du boë* présentent pourtant certain intérêt et même certaine poésie. Je suis persuadé que l'auteur est victime de la facilité et qu'il fera beaucoup mieux lorsqu'il consentira à faire beaucoup moins.

Versification assez irrégulière. La règle de l'alternance des rimes masculines et féminines n'est pas toujours suffisamment observée.

Je sais que le patois est une langue qui fourmille d'hiatus. Elle leur doit même, par moments, des parcelles de pittoresque. Il en est cependant qu'il faudrait éviter.

Exemple : *Lô Molireu :*

On drè na pirè... *ë on* a peu.

U Fon du boë :

Et se dépaçhe *më é* pus.

Enfin, dans cet envoi, pas mal de banalités.

Telles sont les réflexions qui m'ont été suggérées par la lectures des trois envois du concours. »

Je me ferais scrupule de modifier cette judicieuse appréciation. Je me permets cependant de faire observer que l'hiatus, dans les vers patois, est loin d'être toujours choquant. Nos jeunes poètes l'admettent volontiers, même dans la versification française soutenue. Il y a des hiatus très coulants. Musset n'a-t-il pas écrit :

Ah ! folle que *tu es*,
Comme nous t'aimerions demain, si tu vivais !

L'oreille est le seul juge, en patois comme en français.

De même, l'alternance des rimes masculines et féminines n'est peut-être pas d'une obligation absolue.

Un mot encore sur la langue. Il est impossible, en lisant les productions dialectales, de ne pas remarquer, comme l'a fait notre excellent collègue, une foule de mots qui n'ont de patois que la finale. Faut-il proscrire toutes les expressions plus ou moins récemment patoisées ? Elles sont au patois ce que les néologismes sont au français propre. Nos parlers locaux auront plus vite fait de les adopter, avant de disparaître, que notre langue usuelle d'assimiler les vocables hétéroclites qui l'envahissent chaque jour. C'est là une question de mesure. En général, le vocabulaire de nos poètes patoisants semble refléter assez exactement l'état actuel des parlers savoyards. On ne s'étonnera pas, cependant, puisque ces poètes sont des lettrés, qu'ils aient parfois recours à des locutions qu'un Savoyard illettré, s'il en est encore parmi les vieillards, aurait peine à comprendre.

* * *

Etant donné le nombre et la valeur des pièces écrites en français et, plus encore, la somme minime dont nous pouvons disposer cette année, votre Commission a décidé de réserver les récompenses en argent aux auteurs dont M. Martin doit analyser les œuvres.

En regrettant de n'avoir pas à distribuer quelques milliers de francs, le jury vous propose de décerner une mention très

honorable *ex æquo* aux numéros 16 et 3 ; une mention honorable au numéro 23. Nous vous saurons gré, Messieurs, d'ajouter à la mention très honorable un certain nombre de volumes de la *Revue Savoisienne*. Ils seront offerts en souvenir à chacun des deux auteurs. Je prie également le très distingué directeur de la *Revue* d'accorder l'hospitalité, quand il le jugera à propos, aux meilleures des poésies patoises. Bon nombre d'Annéciens les liront sans doute avec plaisir.

J. Désormaux.



A la séance de l'Assemblée générale de la Florimontane du 8 janvier 1913, ont été lus les rapports des jurys de composition musicale et de poésie écrits par MM. J. Ritz, Martin et Désormaux. Ces rapports ayant été mis aux voix et approuvés, les récompenses sont décernées dans l'ordre suivant :

COMPOSITION MUSICALE

Orchestre. — *1er prix*, 250 fr. (n° V) : M. Maurice Cauchie, de Paris.

Quatuor à cordes. — Pas de premier prix. *2e prix*, 100 fr. (n° III) : Mlle Léontine Granier, de Montpellier.

Orgue. — Pas de premier ni de second prix. *3e prix*, 50 fr. (n° I*bis*) : M. A. Terrier, d'Annecy.

POÉSIE

1ers prix (ex-æquo), 75 fr. chacun (n° 8*bis*) : Mlle Mathilde Trombert, d'Annecy, et (n° 25) : M. Pierre Lebasteur.

2e prix, 50 fr. (n° 9) : M. Maurice Valette, Le Mans.

Mention très honorable (n° 12) : M. Louis Galard, à Blidah.

Mentions honorables (nos 1, 8, 10, 13, 14) : M. Albert Hennequin, à Meaux ; M. Jean Arandel, à Romans ; Mlle Magali Chardonnet, à Chambéry ; M. Martin Saint-René, à Villeneuve-la-Garenne ; M. Georges Barbarin, à Chinon.

POÉSIE EN PATOIS SAVOYARD

Mentions très honorables (n° 16) : M. Just Songeon, à Annemasse, et (n° 3) : M. Joseph Fontaine, à Marseille.

Mention honorable (n° 23) : M. Albert Lapraz, à Saint-Jeoire (Faucigny).

POÉSIES COURONNÉES



LES YEUX AMIS

O douceur de songer dans un fauteuil profond,
Sous la lampe aux blancheurs imprécises d'opales,
Qui, sans blesser les yeux rêveurs et les fronts pâles
Projette un disque blond de lumière au plafond!

Comme l'ombre est propice à nos ressouvenances
Et comme les logis paraissent animés
Des êtres disparus que nous avons aimés
Lorsque la nuit confond la forme et les nuances!

Je songe. Près de moi, mon vieil épagneul roux
Soyeux comme un grand chat et souple comme un fauve,
Couché sur l'épaisseur molle du tapis mauve,
Baille dans l'ombre tiède et le silence doux.

Je le vois, les yeux clos, passer sur sa dent nette
Sa langue de satin pourpré — nonchalamment.
Son poil couleur de feu se dore par moment
De tout un flamboiement de braise et le reflète.

Un meuble craque et le bruit sec est amorti,
Par le ronron berceur de la flamme dans l'âtre;
Le chien, alors, ouvre à demi son œil bleuâtre
Pour fixer le coin noir où mon Rêve est blotti :

Il ne doit pas me voir, pourtant, mais m'y devine,
Et les yeux bleus se font si tendres et si soumis
Que mon cœur douloureux s'apaise et s'illumine
Aux paisibles clartés de leurs regards amis...



L'OUBLI

Pourquoi faut-il que l'inconstance des amants
Parle d'amour durable et d'éternels serments?
La tendresse est un lys éclatant qui se fane
Sitôt qu'il est cueilli par une main profane.

Et l'on pleure presque toujours le lys fané,
Et l'on pense que, tel un arôme obstiné,
Le souvenir et le regret de ce qu'on aime
Vont survivre toujours à cet amour lui-même.

Illusion... ! Le souvenir se fane aussi
Au cœur le moins frivole et le moins endurci
Puisque chaque minute et chaque heure qui passe
Inexorablement l'atténue et l'efface...

L'oubli s'avance à pas très lents mais à pas sûrs :
Les visages se font d'abord flous, puis obscurs,
Puis si lointains et si noyés de brume noire
Qu'on ne les fixe plus sans effort de mémoire.

Et si l'on trouve, en un tiroir longtemps fermé,
Quelque bristol pâli qu'on a jadis aimé
On a l'impression, parmi le soir qui tombe,
De lire un nom gravé sur un marbre de tombe...



LE LAVOIR

Le lavoir a, de loin, l'aspect d'une pagode,
— La pagode pointant sur les coffres laqués,
Les clochetons aigus de ses toits compliqués
Où main feston naïf de bois sculpté se brode.

Les laveuses ont l'air d'un Magot accroupi :
Le geste régulier de leur battoir sonore
Frappe la toile avec un bruit sec et colore
D'épais savon mousseux l'eau verte qui croupit.

Parfois, leur main replonge et presse au fond de l'onde
Le lin blanc qui s'étale et gonfle ses plis mous,
Et le ciel, quand se sont apaisés les remous,
Se reflète à nouveau dans la douve profonde.

On perçoit sous les bords inclinés de l'auvent,
Le murmure ininterrompu des bavardages
Tandis que dans le pré voisin, sur des cordages,
Des linges secs, comme un drapeau, claquent au vent...

MAURICE VALETTE *(2me Prix).*



LA PRIÈRE DE PROSERPINE — Stances —

O Soleil, le seul dieu qu'un dieu peut adorer !
J'ai fui, reine infidèle,
L'empire à qui le Styx ordonne d'ignorer
Que ta lumière est belle.

Je suis venue à toi qui fais claires les fleurs,
Venue, avec délice,
Loin du rivage sourd qui se nourrit de pleurs,
Puiser à ton calice !

Que de matins passés où tu n'as pas ouï
Ma prière divine !
Puissent de ton éclat demeurer éblouis
Les yeux de Proserpine !

Et quand je reverrai le ténébreux séjour,
Reste dans ma prunelle,
O Soleil ! — Reste, afin que j'emporte le jour
Dans la nuit éternelle !

✣ ✣

SOLITUDE (fragment)

C'est l'heure murmurante et vaste, où l'on croit voir,
Dans le très vieux jardin qui se recueille, au soir,
Le parfum suranné des roses qui se fanent
Etendre, lentement, des ailes diaphanes,
L'heure où les parcs songeurs sont pleins de souvenirs,
Où les lilas flétris semblent s'entretenir,
Tandis que les ruisseaux, sous les étoiles douces,
Disent une prière en leurs âmes de mousse :
— L'Heure immense, — où la Nuit, belle comme un linceul,
Met le Silence en nous qui nous sentons plus seuls.
Et l'angoisse m'étreint, cruelle, en ce soir tendre,
De n'être pas compris, et de ne pas comprendre,
De marcher inconnu parmi des étrangers,
Plus exilé qu'un mort dans sa tombe allongé
Qui peut, au cœur des lys dont il nourrit la sève,
Du moins faire monter le parfum de son rêve !

✣ ✣

MUSIQUE VAINE

Musique vaine
De mon ennui
Toute la nuit
Est dans mes veines.

Par la forêt
Où vont ces âmes
Comme des femmes
Qu'on aimerait ?

O bucolique
Du désespoir,
Langueur des soirs
Mélancoliques !

La Lune choit
de branche en branche...
Comme elle est blanche !
Comme il fait froid !

Et tout l'ennui
De la nuit vaine
Chante en mes veines
Sa chanson vaine.....



SONNET

Le rêve enseveli dans ses prunelles vagues,
Comme un fleuve sacré, roule sous des ciels d'or,
Et ses yeux ne voient pas le vain conquistador
Qui se penche sur eux pour écouter les vagues.

Ses doigts sont fins et froids comme le fer des dagues ;
La guivre d'argent noir, au poignet qu'elle mord,
Frémit, car elle sent le charme de la mort
Monter comme un parfum de sa main chère aux bagues.

Ses lèvres ont l'odeur enivrante du sang ;
Dans ses cheveux divins l'aile du soir puissant
Passe, comme un soupir de l'âme orientale.

Et le ciel tout entier descend sur le jardin,
Tandis que son pied brun écarte avec dédain
L'esclave mort d'amour en nouant sa sandale.

LA PRIÈRE A LA MORT

O Mort nous vous aimons, nous sommes à genoux !
Je viens, humble et fervent comme un pauvre, vous dire
Que j'attends votre appel et que je crois en vous,
Et que l'Humanité, qui est ma sœur, soupire.

Voyez, je suis plaintif comme un oiseau blessé
Qui traîne sur le sol ses deux ailes sanglantes.
J'ai rougi le gazon partout où j'ai passé
Et mon espoir meurtri saigne parmi les plantes.

Je viens à vous si las de tant de maux soufferts,
Ma fièvre a tant besoin d'une épaule de mousse,
Que vous m'accueillerez entre vos bras ouverts,
Vous que je sais très belle et que je veux si douce.

Et puisque vos doigts chers, qui m'éteindront les yeux,
Parfument de sommeil toutes paupières closes,
O Mort, accordez-moi, car mon cœur est pieux,
De m'endormir ce soir — parmi l'adieu des choses.

Donnez-moi le repos à l'odeur des lilas,
Et sans fin bercez-moi dans vos mains bienfaisantes
Comme une mère berce, en lui parlant tout bas,
Son enfant douloureux aux lèvres gémissantes.

L'HOTE

Comme le voyageur trouve, en poussant ta porte,
La table qui l'attend, et le lit préparé,
D'une piété pareille ouvrant ton âme forte,
Accueille le Malheur comme un hôte sacré.

Qu'il trouve dans ton cœur sa place toute prête,
Qu'il s'y repose en paix ainsi qu'un familier.
Heureuse la maison où l'étranger s'arrête !
Les dieux protègeront son toit hospitalier.

Et tu verras un jour, s'il reprend son voyage,
Qu'il ne fut pas ingrat, l'hôte de ton foyer ;
Pour prix de ton accueil, s'il t'a laissé plus sage,
Va, et rends grâce aux dieux qui te l'ont envoyé.

PIERRE LEBASTEUR, (1er Prix *ex-æquo*).

LA LOUANGE DES FLEURS

Des amitiés d'enfants, pour enchanter mes yeux,
Sur la montagne et dans la plaine,
Dans les bois, les jardins joyeux,
Moissonnent les fleurs à mains pleines,

Et pillent les décors de toutes les saisons.
Muguets blancs, chrysanthèmes d'ambre,
Côte à côte penchent leurs fronts :
Avril rêve auprès de Novembre.

Juin sourit sous les roses et les coquelicots.
Le myosotis de la Tournette
Au bienheureux Angelico
A pris le bleu de sa palette ;

L'anémone me tend son cœur épanoui,
Où, perpétuelle prière,
Vit le souvenir ébloui
Des pics submergés de lumière.

La marche recueillie des heures de labeur
Se rythme à la pluie des pétales,
Et leurs mains gardent la fraîcheur
Des fins calices qu'elles étalent.

Ah, versez votre paix aux pensers inquiets !
Plus doux sont l'espoir ou l'épreuve
Si dans le songe ou le regret
Luit l'éclair des corolles neuves.

Ardents cœurs d'or, soyez le clair foyer vermeil
Où fondent les refus de l'âme
Qui se ferme aux jours sans soleil
Et devrait leur donner sa flamme !

Laissez-moi longuement, ô fleurs, emplir mes yeux
De votre beauté noble et brève ;
Le soir autour de nous s'émeut —
Brillez dans mon âme et mon rêve.

Fleurs fragiles, et pourtant plus sûres que nos cœurs !
Fermez sur le mien, vive abeille,
Votre corolle de douceur,
Et bercez-le pour qu'il sommeille.

LA BELLE AU BOIS DORMANT

Mon âme, ô Belle au Bois, comme tu dors longtemps !
Tes Heures en leurs mains ont de vaines corbeilles,
Ton ciel ne chante pas sous l'archet du Printemps,
L'Été dans ton jardin n'est pas bruissant d'abeilles.

Mais, si rien n'a rompu ton morne enchantement,
Parfois ton rêve obscur appelle à ta demeure
Celui qui doit venir par l'épais Bois Dormant
Et rendre l'or, la rose ou les ronces à tes Heures.

Quelqu'un vient, Belle au Bois, sous les rameaux fervents,
Tu ne sais pas celui qui vers toi se hasarde.
Amour ou Deuil, qu'importe ? il est « Prince Charmant, »
Mon Ame, puisqu'il va t'éveiller ! Mais prends garde

Après, que le baiser du Deuil ou de l'Amour
Ne scelle tes yeux clairs avec sa rouge cire !
Tu reprendrais, ô Belle au Bois, ton sommeil lourd
Sans rien savoir des fleurs, du ciel et du sourire.

Peut-être cette fois dormirais-tu toujours.



DÉCEPTION

La nuit vient brusque après la journée pure et douce.
Dans les bois blondoyants de leurs nouvelles pousses,
La fraîcheur de son soufle où le ruisseau frissonne
A refermé, rosées, les frêles anémones.

Leur petite âme obscure appréhende tout bas :
Toutes les fleurs fermées ne se rouvriront pas.

Votre silence songe, et mon silence écoute.
L'aube luit, songez-vous, après la nuit du doute ;
Elle pourra rouvrir à notre morne route
Cette fleur d'amitié, si fraîche à nos mémoires. —

— Dans nos rêves s'ouvrait cette fleur d'amitié.
Vous avez pu douter, vous n'aimiez qu'à moité :
Quand il ne peut comprendre, un noble amour sait croire.

Le silence à ma bouche a sangloté tout bas :
Toutes les fleurs fermées ne se rouvriront pas.



PRÉSOMPTION

Tu m'as dit : « Raffermis ta pauvre âme qui cède.
Je ne sais pas le deuil qui s'éplore en tes yeux,
Mais l'Art est à tout mal le suprême remède ;

Il peut rendre le calme à ton cœur, si tu veux.
Tes vivantes douleurs en toi changent sans cesse ;
C'est leur perpétuel inconnu qui t'émeut.

Ta pensée vient nourrir tes voraces tristesses,
Leur faim dévore aussi le pain de ton espoir :
Leur poids toujours plus lourd, toujours plus fort t'oppresse.

Prends en main le maillet, le ciseau, l'ébauchoir,
Fixe dans le granit ou le marbre ou l'argile
Leur forme exacte et vaine ainsi qu'en un miroir.

La statue résistante ou l'ébauche fragile,
Les deuils, les doutes, les vains regrets, les vains désirs,
Le Passé les prendra, les voyant immobiles,

Car c'est ne vivre plus que ne plus devenir.
Tragiques, elles tordront à jamais leur colère,
Mais leurs bras enchaînés ne pourront plus meurtrir ;

Et toi, tu grouperas tes pâles prisonnières
An fond de ta mémoire, ainsi qu'en un jardin,
Et tu couronneras des plantes funéraires

Leurs fronts creusés, amis, à force d'être anciens. » —
Mais, farouche et blessée, une Douleur rebelle
A surgi de la gaîne étroite qui l'étreint,

Et sous le maillet lourd et le ciseau fidèle
Les plis du marbre dur à son corps ont frémi ;
Du front plissé d'efforts glissent les asphodèles

Dont avait couronné sa mort l'Art ennemi ;
Et ses sœurs qui dormaient leur sommeil solitaire,
Voici qu'elles tressaillent, à leur tour, à ses cris ;

L'éclair du regard brille aux fentes des paupières,
Leurs mains nouent une ronde, et toutes, les voici
Qui marchent dans mon cœur avec leurs pieds de pierre.

MATHILDE TROMBERT (1er Prix *ex-æquo*).



MÉLANGES DE FOLKLORE SAVOYARD

I.

Raquette, ramasse et luge.

Je crois intéressant de signaler un petit document sur la *Ramasse* savoyarde qui se trouve dans un ouvrage où on ne songerait pas à l'aller chercher, non que ce document fournisse une description détaillée nouvelle, mais à cause des parallèles assez intéressants que l'auteur signale. On trouvera le passage dont il s'agit dans *Mœurs des Sauvages Amériquains*, Paris, 1724, par le père Lafitau, ouvrage à tant d'égards excellent qu'on doit regarder le père Lafitau comme l'inventeur et le premier théoricien, en date, de la méthode ethnographique ou comparative.

Ayant parlé des divers procédés employés par les Indiens de l'Amérique du Nord pour marcher sur la neige molle ou à peine durcie sans y enfoncer, notamment des raquettes, le missionnaire ajoute (tome II, page 222) :

« Strabon, parlant des peuples qui habitent cette longue chaîne de montagnes, laquelle s'étend depuis le pied du Mont-Taurus jusqu'à l'extrémité des Monts Riphées et dont le Caucase est une des plus célèbres chez les auteurs anciens, en raconte ceci de particulier : On ne peut, dit-il, monter sur la croupe de ces montagnes pendant l'hyver ; mais les habitans y vont pendant l'esté et attachent à leurs pieds des souliers pointus faits de peaux de bœuf crues et larges comme des tambours, à cause des neiges et des glaces. Ils se laissent couler ensuite du haut de ces montagnes. avec tout leur bagage, assis sur une peau. La même chose se pratique dans l'Atropatie, dans la Médie et sur le Mont Masius, qui est en Arménie. Là, ils attachent aussi à leurs pieds des rotules de bois, terminées en pointe, ou garnies de pointes.

« Suidas, sur le rapport d'Arrien, dit pareillement que les soldats d'Alexandre-le-Grand, par le moyen de certains cercles garnis de jonc, passaient sans incommodité sur des neiges qui, en quelques endroits, avaient jusqu'à seize pieds de profondeur.

« Comme on se sert encore de raquettes dans la Colchide ou Mingrélie, et dans ces païs dont parle Strabon, il est évident

que dans sa description il n'a voulu exprimer autre chose que des raquettes, par ces souliers de peaux de bœuf, larges comme des tambours.

« Les pointes qu'on met sous les talons et les rotules de bois qui sont des patins, ou un équivalent que Strabon a voulu décrire, sont nécessaires dans les païs de glaces et de neiges, où l'on est obligé de mettre des pointes jusqu'aux fers des chevaux, pour les ferrer à glace.

« Quant à la manière de se laisser couler du haut des montagnes, Strabon nous dépeint un usage qui s'observe encore au Mont-Cenis et dans les Alpes. C'est ce qu'on appelle *la Ramasse,* qui est une manière de traîneau, avec un petit siège sur le fond où l'on fait asseoir le voyageur. Les habitans du païs, stylés à conduire ces sortes de voitures, assis tout bas sur le devant, les dirigent avec les mains par le moyen des bras du traîneau même; et avec les pointes dont leurs talons sont armés, ils arrêtent leur course comme ils veulent, lorsqu'elle est trop impétueuse. Rien n'est plus rapide et plus agréable que cette manière de descendre. Les Sauvages, au lieu d'une peau, se servent d'une écorce dans le besoin. C'est un divertissement que les enfants ne manquent pas de se donner dans le temps des neiges, lorsqu'ils ont autour de leurs villages quelque éminence dont ils puissent profiter. »

Autrement dit les petits « Sauvages Amériquains » se lugeaient, et peut-être leurs descendants se lugent-ils encore, mais sans doute sur des traîneaux perfectionnés venus de Davos ou des pays Scandinaves.

II.

Surnoms des communes et totémisme.

Les noms et surnoms donnés par la voix populaire à des groupes plus ou moins étendus : *a*) famille ; *b*) commune ; *c*) habitants d'une même vallée ou d'un même « pays » (ancien *pagus*) ; *d*) d'une même région naturelle ; *e*) d'une province ; *f*) d'une nation, présentent toujours un très grand intérêt, à la fois ethnographique, historique et linguistique.

On doit distinguer le nom proprement dit (Savoyard, Faucigneran, Chambérien) du surnom ou sobriquet, lequel à son tour peut être soit simplement appellatif, soit descriptif. Dans le premier cas, le sobriquet est un nom d'animal, de plante, d'ustensile ; dans le second il est complexe et indique une

qualité et plus souvent un défaut, ou prétendu tel (mangeur de grenouilles ; décrocheur de lune, etc.).

Une liste complète des sobriquets de communes et de « pays » qui ont cours en Savoie contribuerait à élucider deux problèmes, celui du totémisme et celui du peuplement de la Savoie. Il est difficile d'expliquer brièvement ce qu'est le totémisme : c'est à la fois une conception, une sorte de système magico-religieux et un système particulier d'organisation sociale dont on rencontre les formes les plus caractérisées chez les Indigènes de l'Australie centrale, chez ceux de la Mélanésie, chez les Indiens de l'Amérique du Nord, et dont les formes plus ou moins atténuées se discernent dans toute l'Afrique centrale et méridionale, dans l'Inde, en Indo-Chine, dans les montagnes de l'Hinterland chinois et ailleurs encore. Le totémisme est donc, par cette diffusion presque universelle, un système complexe d'une importance pratique considérable et d'un intérêt théorique d'autant plus vif que si nous en connaissons aujourd'hui le mécanisme, il nous est difficile d'en discerner les origines et les raisons d'être.

Le principe fondamental, c'est que tous les membres d'un groupement totémique se considèrent comme apparentés par le sang et par un certain lien spirituel, par l'âme si on veut, à tous les membres de l'espèce animale ou végétale ou à toute la catégorie d'objets qui est le *totem*. Si, par exemple, ce *totem* est le kangourou, les membres humains du groupe se regardent comme pères, frères, fils, etc. de tous les kangourous et ils ne les tuent ou ne les mangent pas plus qu'ils ne feraient des membres humains du groupe. Si le *totem* est une certaine herbe, ils n'arrachent, ne brûlent ni ne mangent cette herbe. En outre, la règle normale interdit le mariage entre homme et femme du même groupe totémique quelle que soit leur parenté consanguine au sens que nous Européens modernes donnons à ce mot.

Sans insister davantage [1], je ne retiendrai ici que deux faits particuliers. Les membres du groupe portent le nom de leur totem : les membres du groupe totémique du kangourou sont appelés « Kangourous » par les autres groupes, qui sont dits tour à tour Buffles, Ours, Loups, etc.; la règle est moins

1. Il va de soi que dans le détail, les phénomènes d'ordre totémique sont très complexes. On peut consulter la grande monographie de J.-G. Frager : *Totemism and Exogamy*, 4 vol., Londres, Macmillan, 1911-1912, et pour les principes fondamentaux, mes *Religions, Mœurs et Légendes*, Paris, Mercure de France, 1908 à 1912 (tome I, p. 50-58 ; t. II, p. 9-88 ; et t. IV, p. 82-104).

stricte quand il s'agit d'objets comme des ustensiles, des planètes, des étoiles, etc. On ne sait, d'ailleurs, si les totems à nom animal et végétal sont ou non plus anciens que les totems à nom d'objet, ni si les totems comestibles sont antérieurs aux autres.

Quoi qu'il en soit, la ressemblance entre les noms que portent les clans totémiques « sauvages » et les sobriquets populaires que portent un grand nombre de localités d'Europe est assez frappante pour avoir suggéré à Andrew Lang une théorie intéressante sur l'origine du totémisme [1].

D'autre part, il arrive que le surnom de telle ou telle famille ou commune soit figuré dans ses armoiries, et cela rappelle aussitôt le culte des enseignes à Rome auquel M. Renel [2] a consacré une monographie : différents clans de l'Italie centrale ont porté des noms animaux, et ce sont ces animaux qui furent représentés sur les enseignes et adorés en tant que divinités protectrices : le loup (clan des Hispi et des Hispini ; Rome ; Lavinium), le cheval (gens Julia), le sanglier (surnoms tels que Aper, Porcus, Verres, Scrofa), le minotaure (Campanie), l'aigle (gens Valeria, gens Aquilia et surnoms : Plancus, Falco, Aquilo, le dieu Semo Sancus, etc.).

Des enseignes militaires nous passerions facilement au blason s'il en était besoin : mais cette transition est inutile, parce que l'on connaît un grand nombre de populations totémistes, surtout dans l'Amérique du Nord (Colombie britannique, etc.) qui utilisent en effet la représentation de leur totem comme nous-mêmes nos armoiries ; ils les sculptent sur les poteaux de leur maison, ils les peignent sur leurs pelleteries et leurs bois ou pierres funéraires, ils l'apposent comme marque de propriété et comme signature ; il y a même des règles spéciales de transmission à la fois du totem et de sa représentation figurée [3]. L'art héraldique n'est donc pas l'apanage exclusif de l'Europe du moyen âge ; je ne crois même pas que nos ancêtres l'aient emprunté, lors des croisades, à l'Egypte ou à la Syrie, c'est-à-dire indirectement aux Persans et aux Turco-Mongols ; mais comme le blason, même avec des règles très compliquées et un langage spécial, est utilisé

1. Andrew Lang : *Social origins*, Londres, 1903 ; cf. mon analyse (dans la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1903, vol. XLVIII, p. 393-399 pour les objections de principe.

2. Ch. Renel : *Cultes militaires de Rome : les Enseignes*. Annales de l'Univ. de Lyon, nouv. sér., fasc. 12, 1903.

3. Voir les préfaces des derniers volumes de l'*Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, Washington.

par toutes les populations demi-civilisées à organisation militaire, et que dans ce cas il est surtout dessiné et peint sur les boucliers (Zoulous, Bantous de diverses tribus, Masaï de l'Afrique Orientale, etc.), je crois plus naturel d'admettre que notre blason européen provient des blasons peut-être totémiques, des tribus celtiques, germaniques, ligures, ibères, sinon préhistoriques [1].

Nous avons donc en présence, et dans quelques cas combinés, les éléments suivants : nom du totem porté par un groupe humain ; représentation de ce totem sur les enseignes ; figuration de ce totem comme marque de propriété et signe héraldique. Ce qui a été dit du totem s'applique souvent à un animal ou à une plante sacrés non. totémiques, par exemple aux attributs et symboles des saints, à l'agneau pascal, à la colombe du Saint-Esprit, etc. Mais dans ce cas le groupe protégé par l'être sacré et son image est un groupe de gens qu'unit, non pas la consanguinité plus ou moins prochaine, mais seulement l'identité d'une certaine croyance. La tendance a persisté au cours de la laïcisation progressive des sociétés et des associations; d'où le blason militaire et chevaleresque d'une part et les bannières de corporations et de ghildes de l'autre.

Sans prétendre que le totémisme ait été à la base de ces évolutions, il importait d'en rappeler l'existence parce que le groupe totémique humain est toujours un groupe limité; c'est un *clan*, mais non pas une tribu ou une nation ; ce qui répond le mieux au clan dans nos civilisations, c'est la petite commune rurale.

On commence à voir, je pense, à quoi se rattache l'étude des noms, surnoms, armoiries, bannières, limites territoriales, fractions internes de nos communes, surtout en pays de montagne. Elle pourra s'interpréter de deux manières : par l'histoire et par l'ethnographie. L'histoire nous fera rechercher si tels ou tels faits actuels sont la suite de faits antérieurs identiques ou analogues, ce qui conduira à regarder les faits actuels comme des restes, comme des *survivances* de faits anciens, disons du moyen âge, ou burgondes, ou antérieurs encore chronologiquement. L'ethnographie nous dira que des faits identiques ou semblables existent chez d'autres populations vivantes et tentera de discerner si des conditions de milieu

1. J'ai développé mes arguments, avec 56 fig. et 1 pl. en couleurs (boucliers masaï) dans mon mémoire *De l'Héraldisation de la marque de propriété et des origines du blason*, Revue héraldique, Paris, 1906 ; cf. encore *Religions, Mœurs et Légendes*, t. II (1909), p. 249-258 : De l'origine des runes et des alphabets.



identiques n'ont pas nécessité des formations et des évolutions identiques.

Pour intéresser à l'étude dont je parle, je n'irai pas chercher des parallèles chez les « sauvages », mais chez des populations voisines, ou du moins vivant sous des conditions de milieu comparables.

On lit dans *Le Journal* du 18 août 1905 :

« Moutons » et « Porcs-Épics »
En Algérie. — Rivalités électorales. — Sanglantes bagarres.

« Alger, 17 août. *(De notre correspondant particulier)*. — Staoueli, petite commune située à environ 30 kilomètres d'Alger, et où se trouvait un monastère de Trappistes aujourd'hui réfugiés en Belgique, vient d'être le théâtre d'événements graves résultant de querelles politiques, si fréquentes dans les campagnes algériennes.

« Depuis plusieurs années, les habitants de Staoueli étaient partagés en deux camps : les « moutons », partisans du maire actuel, et les « porcs-épics », défenseurs de l'ancienne municipalité. Pendant longtemps, « moutons » et « porcs-épics » s'étaient contentés d'échanger des quolibets sans importance, mais la querelle s'envenima peu à peu. Ces jours derniers, des rixes graves avaient eu lieu entre les habitants.

« Dimanche soir, le maire de Staoueli et la municipalité donnaient sur la place publique un bal auquel étaient conviés tous les « moutons ». Ceux-ci s'y rendirent, précédés d'un drapeau tricolore, portant un mouton brodé, tandis que les hommes avaient tous à la boutonnière une petite touffe de laine.

« Pendant ce temps, les « porcs-épics », qui avaient aussi leurs emblèmes, donnaient un grand bal dans un café voisin de la place publique. Ils eurent la malencontreuse idée de faire partir un feu d'artifice dont les fusées allèrent tomber dans l'enceinte du bal officiel. Le maire envoya chez les « porcs-épics » le garde champêtre, qui fut roué de coups. Comme le feu d'artifice continuait, deux conseillers municipaux allèrent chez les « porcs-épics » pour tenter de ramener le calme. Ils furent malmenés et le conseiller Piller reçut dans la tête une boule en fer qui l'assomma.

« Dès ce moment, les salles de bal furent évacuées et les combattants se mesurèrent dans les rues avoisinantes. Comme les troubles augmentaient sans cesse de gravité, le maire télégraphia, le matin, à Alger, pour obtenir des renforts de gendar-

merie, qui bientôt ramenèrent le calme. Le café qui avait donné asile aux « porcs-épics » fut fermé par arrêté préfectoral. De nombreuses arrestations furent opérées et le parquet d'Alger, saisi de l'affaire, procède à une enquête minutieuse. Pourtant, l'effervescence est loin d'être calmée. »

J'ignore d'où les habitants de Staouéli ont tiré ces surnoms. On voit en tout cas que rien ne manque : bannières, emblèmes et inimitié. Voici maintenant, résumé, un mémoire de Fritz Chabloz [1] sur les surnoms donnés aux habitants d'un certain nombre de communes de la Suisse Romande.

Surnom. Communes.

Les *Boo* [bœufs]. — Lignerolles, Vuarrens.
» *Modzons* [génisses et veaux]. — Vuadens, Morlon (M. B.).
» *Polins*, les *tya-polins* [poulains, tue-poulains]. — Arnex, près Orbe.
» *Ano* [âne]. — Ballaigues, Guin, Coffrane.
» *Bourisco* [bourriques]. — Rueyres, Trévaux.
» *Mulets*. — Pailly.
» *Raodze-mulets* [ronge-mulets]. — Echallens, Dullit.
» *Belins* [béliers]. — Gorgier.
» *Bellérins* [béliers]. — Bex.
» *Mutons* [moutons]. — Saint-Imier.
» *Fayes* [brebis]. — Le Mont.
» *Ruta-fayes* [grille-brebis]. — Agiez.
» *Sètse-fayes* [sèche-brebis]. — Séchey.
» *Mèdze-fayes* [mange-brebis]. — Bursins.
» *Bocans* [boucs]. — Cugy, Ogens, Combremont-le-Grand.
» *Tchevrâe* [boucs]. — Epesses.
» *Vire-bocans* [tourne-boucs]. — Grandson.
» *Tchivrè* [chèvres]. — Bretigny-sur-Morrens
» *Ferra-tchivrè* [ferre-chèvres]. — Montalchez.
» *Verrats* [verrats]. — Chanéaz.
» *Caïons* [cochons]. — Villaraboud.
» *Caïons-rodzou* [cochons-rouges]. — Payerne.
» *Tatsola* [cochons noirs et blancs]. — Environs d'Avenches.
» *Bouratta-caïons* [bourre-cochons]. — Maracon.
» *Ferra-caïons* [ferre-cochons]. — Belmont-sur-Yverdon.
» *Troûyes* [truies]. — Mont-la-Ville.
» *Son-na-trouyes* [ce sont des truies]. — Mont-la-Ville.
» *Revire-trouyes*. — Aubonne.
» *Vingt-quatre su na trouye*. — Vuibroye.
» *Tsins* [chiens]. — Thierrens.
» *Raodze-tsin* [rouge-chiens]. — Thierrens.
» *Tchins* [chiens]. — Berchier.

1. Fr. Chabloz : *Les Sobriquets et les Armoiries des communes*, Archives héraldiques suisses, 1889, p. 295-310 ; je dois la communication de ce curieux article à mon ami M. Maurice Borel, le préhistorien neuchâtelois bien connu, qui a complété les listes de Chabloz (marqué : M. B).

Les *Tchatra-tsin* [châtre-chiens]. — Châtillens.
» *Tya-tsin* [tue-chien]. — Lucens.
» *Pieume-tsin* [plume-chien]. — Savagnier.
» *Tsats* [chats]. — Novalles, Chexbres.
» *Tsats-gris*. — Vaugondry,
» *Tsats-borgnes*. — Mutrux.
» *Tstats-fuma* [chats fumés, noirs]. — Ropraz.
» *Bua-tsats* [lessive-chats]. — Penthéréaz, Croy.
» *Matous*. — Bevaix (M. B.)
» *Or* [ours]. — Morrens, Sergey, Corcelles près Payerne.
» *Moûtzo* [ours en dial. bernois]. — Blonay.
» *Loo* [loups]. — Sauges.
» *Lau* [loups]. — Prahins.
» *Loa* [loups]. — Montmagny, Lapraz, Combremont-le-Petit, L'Abergement, Lussery, Prévonloup.
» *Roba-leu* [robe-loup]. — Corbeyrier.
» *Médze-loa* [mange-loups. — Bussigny près Renens.
» *Sinlyâ* [sanglier]. — Porrentruy
» *Tassons* [blaireau]. — Chabrey.
» *Câgnons* [peau de blaireau qu'on mettait au collier des chevaux]. — Ecublens (Fribourg).
» *Rena* [renards]. — Oleyres, Rennaz, Montherond.
» *Ecortse-rena* [écorche-renard]. — Villars-Bramard.
» *Pouétous* [putois]. — Saint-Aubin-le-Lac.
» *Laèvra* [lièvres]. — Vaulion.
» *Fouetta-laèvra*. — Vaulion.
» *Etyairuz* [écureuils]. — Neyruz, Etoy, Essertes.
» *Equéruz* [écureuils]. – Vaumarcus.
» *Derbons* [taupes]. — Chavornay.
» *Incrotta-derbons* [enterre-taupes]. — Chavornay.
» *Rincrotta* [enterre-(t.)]. — Aran
» *Rats* [rats]. — Rivaz.
» *Ratons*. — Fey.
» *Rattes* et *gonclya-rattes* [gonfle-souris] — Prilly.
» *Roudgears* [rongeurs en général]. — Travers.

Voilà pour les mammifères. Pour les oiseaux, on trouve : les Coqs (3 communes), les Poules (2), les Paons, les Oies (4), les Cigognes, les Corbeaux (2), les Chats-Huants (3), les Chouettes, les Eperviers (2), les Pies, les Pies-Grièches, les Pics (2), les Pinsons, les Merles (2 hameaux), les Chardonnerets, les Rossignols, les Mésanges, les Roitelets, les Hirondelles, les Oiseaux en général, les Passereaux. Puis : les Orvets, les Grenouilles (9 communes), les Crapauds (9), les Escargots (2), les Limaces (2), les Vers, les Vermisseaux, les Poux (6), les Cirons, les Perches (2), les Perchettes (4), les Ablettes, les Ecrevisses, les Araignées (2), les Fourmis, les Grillons, les Hannetons (5), les Bourdons (2), les Guêpes (3),

les Taons, les Mouches (2), les Moustiques (2), les Lovats (insecte de marais).

Pour les plantes, nous avons : les Saules, les Groseillers (2), les Clématites, les Souches de Vigne (2), les Baies de Genièvre (2), les Champignons, les Betteraves, les Raves (2), les Choux, les Pois, les Lentilles, les Tournesols, les Grapillons ou Raisins, les Pommes de Terre, les Cerneaux de noix, les Poires-Sauvages, les Cerises, les Châtaignes, les Pêches, les Noyaux, les Sécherons (poires sèches), les Truffes. Cependant, je dois remarquer que beaucoup de ces noms végétaux sont précédés d'un qualificatif, tels que *caqua*, ou *péta*, ou *mèdze*, ou *croqua*, ou *pequa* (pique).

Les ustensiles choisis pour surnoms sont assez nombreux, parfois avec qualificatif, ce qui en change le sens : petites seilles, baquets, écuelles, casse-écuelles, bouteilles, brise-verres, lèche-baratres, rebat-chaudière, pot, pots de miel (ruche), anses, ridelles, palanches, crémaillères, quemanlettes (coin de fer pour fendre le bois), porte-tarière, copeaux, rouillons (tampon de paille ou de foin qu'amasse le râteau), ludzons (sabot servant de frein), pains-manqués, quicons (sorte de petit pain), tâtris (sorte de gâteau), etc., enfin traîne-dague (traîne-sabres), traîne-bâton, etc.

On voit que ces sobriquets n'ont pas la même valeur classificatrice ; tous ceux qui indiquent un acte d'un certain genre sont en réalité des qualificatifs d'une certaine manière d'être, en général tournée en ridicule, au lieu que des surnoms comme ours, sanglier, souris, cigogne, chouette, épervier, mésange, chardonneret, etc. sont de même facture que les noms totémiques sauvages et que les noms des clans d'Ecosse relevés par Andrew Lang ; ils ne se rapportent pas à une qualité distinctive, sauf rares exceptions, par exemple — peut-être, car cela n'est nullement évident — pour les surnoms comme âne, mouton, bouc, cochon, loup, coq, oie, crapaud, pou, moustique, qui pourraient faire allusion à certaines qualités vraies ou supposées des habitants de la commune. Mais le nombre des surnoms « neutres » domine tellement, après défalcation des tue-, croque-, caqua- de spécification, qu'il faut bien chercher un autre élément psychologique d'explication.

Viennent ensuite les qualificatifs proprement dits, tels que :

Les *Brin-na* [chicaneurs, processifs]. — Arzier.
» *Roucans* [mendiants]. — Lavey.
» *Subyéreux* [siffleurs]. — Peseux.



Les *Cornairuz* [encornés]. — Hermenches.
» *Tire-l'hatse* [arracheurs de haies]. — Belmont-sur-Yverdon.
» *Bétatses* [gros ventres]. — Assens.
» *Rognâ* [teigneux]. — Sorrens.
» *Choupions* [culs-rouges]. — Carouge.
» *Cu-dzalâ* [culs-gelés]. — Granges de Sainte-Croix.
» *Monsu* [messieurs]. — Prangins.
» *Bécatchi* [porteurs de bissacs]. — Ollon.
» *Pequa-selao* [pique-soleil]. — Avenches.

pris au hasard entre une soixantaine du même ordre. Une autre catégorie est constituée par les noms de métiers :

Les *Faragny* [défricheurs par le feu]. — Leysin.
» *Moûrgo* [conducteurs de mauvais chevaux]. — Les Ormonts.
» *Tapa-sabia* [tape-sable]. — Yvonand, etc.

Friz Chabloz cite encore quelques surnoms historiques et religieux et reproduit quelques dictons : Aux Ours de Morrens on criait :

« *Tsautse-rosses dè Morrein*
Tire-paille, tire-fein
Tire lo diâblyo pè le déin ! »

et à ceux de Ropraz :

« *Tsa foumâ de Ropraz*
Trin-na na ratte avau lo prâ. »
[Chats fumés de Ropraz,
Traînant une souris en bas le pré.]

Un certain nombre d'animaux et de plantes servant à surnommer des communes sont entrés dans les armoiries de ces communes, à moins que les surnoms ne proviennent précisément d'armoiries locales, je ne dis pas communales, plus anciennes. Mais c'est là une hypothèse qui n'eût pas fait plaisir à Fritz Chabloz, qui voyait dans la plupart des sobriquets animaux et végétaux des survivances des anciens noms de clans burgondes, peints sur les étendards. Il a raison de dire que les Burgondes, tout comme les autres tribus germaniques, étaient divisés en clans et chaque clan subdivisé en familles proprement dites [1]. Mais je ne sais trop d'où il a tiré ces renseignements précis que « lorsqu'elles marchaient au combat, ces familles se distinguaient entre elles par un nom spécial, celui de l'objet qui figurait sur leur guidon ; ce guidon était un simple cuir vert attaché à une hampe (l'ancêtre de nos drapeaux), cuir sur lequel cet objet était plus ou moins représenté ».

1. Fritz Chabloz identifie à tort *tribu* et *clan* ; en réalité il y a quatre formes de groupement de moins en moins larges : nation, tribu, clan et famille ; ces termes ne sont pas interchangeables.

Je voudrais bien, quant à moi, qu'il en ait été ainsi, car la suite du raisonnement de Chabloz serait alors acceptable : ce sont ces noms que les familles burgondes ont d'abord transmis au territoire que chacune d'elles a colonisé et où chacune d'elles a habité et construit ; par la suite, le vrai nom, ne répondant plus aux habitudes générales ni aux nécessités sociales, serait tombé au rang de surnom ou de sobriquet, tout en se maintenant parfois dans les armoiries communales. Les Gallo-Romains auraient même, dès les débuts de la colonisation (la célèbre *hospitalité*), tourné en dérision les « noms de famille » burgondes.

Peut-être en a-t-il été ainsi ; peut-être non ; l'échec de la tentative de M. Renel, qui comptait découvrir un lien entre l'enseigne militaire et le culte gentilice (donc le culte de clan, plus ou moins rattaché à un ancien totémisme), interdit d'accepter sans preuves nombreuses l'essai d'interprétation de Fritz Chabloz. Mais il se peut aussi que son hypothèse reçoive un jour confirmation : et comme les Burgondes ont aussi colonisé la Savoie, au moins partiellement, il serait intéressant de relever tous les noms, surnoms et sobriquets concernant les communes, villages et hameaux de la Savoie et de la Haute-Savoie. Je n'en connais qu'une dizaine en plus de ceux qu'a recueillis et publiés M. Miquet (1890).

III.

Deux lettres de feu Maurice Dantand, de Thonon.

Pendant l'été 1907, à Publier, au-dessus d'Amphion, entre Thonon et Evian, j'entrepris des enquêtes de folklore dans la région. A Thonon, j'achetai l'*Olympe disparu* et le *Gardo* de Maurice Dantand et trouvai dans ce dernier volume quelques descriptions de cérémonies populaires d'un si grand intérêt que je résolus de demander à l'auteur de plus amples explications. J'allai donc à Thonon, et Maurice Dantand étant absent, je lui laissai un mot, auquel répond sa première lettre. Les brochures dont il s'agit eussent été, d'après leur titre, d'une importance capitale.

La deuxième lettre répond à une lettre de moi où, après lecture attentive de l'*Olympe disparu* et du *Gardo*, je soumettais à l'auteur une timide demande d'authentification de ses descriptions. Depuis, j'ai relu souvent les notes du *Gardo* : il s'y rencontre certainement des faits vrais, mais l'auteur

n'ayant pas donné de criterium, on ne sait jamais ce qu'il faut prendre et ce qu'il faut laisser. Il ne se rendait certainement pas compte dans quel embarras il jetterait les folkloristes; et quoique je sois victime de l'indécision où il nous laisse, je me garderai de lui en vouloir. Car, au témoignage de ceux qui l'ont approché, c'était un homme excellent à tous égards. Si je publie ces lettres, c'est uniquement pour éviter à d'autres, que l'*Olympe* et le *Gardo* pourraient enthousiasmer, une déception ultérieure trop rude.

Thonon, le 30 août 1907.

Monsieur,

Je regrette de n'avoir pas eu l'honneur de vous voir lors de votre visite; relativement à son objet, je crois devoir vous dire que je ne puis ajouter que peu à ce que contient le *Gardo*.

Daignez, Monsieur, agréer mes sentiments les meilleurs.

DANTAND.

P.-S. — Je ne peux vous fournir aucun des mémoires cités en notes pages 238-242.

Thonon, le 16 septembre 1907.

Cher Monsieur A. van Gennep,

Je suis perplexe pour vous répondre; ce que je puis dire, c'est :

1° J'ai été témoin des faits récents que je rapporte; pour ceux d'un âge reculé, je les tiens de la tradition et je n'ai pas motif à douter que tous y ajoutaient foi comme moi-même.

2° J'ai été amené à écrire l'*Olympe* par des songes et visions qui ont frappé mon esprit; hallucinations, pourra-t-on dire? cependant j'ai vu, j'ai entendu, j'ai touché.

3° Dans mon jeune âge, notre peuple ne croyait point aux fées et en parlait peu, mais on causait beaucoup des faits et gestes des Servants, espèce de gnomes serviteurs. L'instruction a chassé cette naïve plutôt que méchante chimère.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Maurice DANTAND.

(A suivre.)

A. VAN GENNEP.





Mon Çhalê.



É cou, së d' m'acorajh' à tëri d'adichon
Su qàqë vïeu régistr' ablyà d' pïô ë pòtóflŏ.
Ma pênsâ, q' s'é vëlyà p' soprêndrë m'n atênchon,
S' fouflë d' dïôo ë s'abad' ass' lëjhirë q'on sòflŏ.

Smétë, bên tan d'afér' on chu l'aprovêsi,
Që, pë mé s'arconïêtr', onnă mită l' rêngalë
Cmë l'ênfan q' së crê rçhò z- élournë pë chwêsi
Dvan lô gran magasin tò groblïŏ d'artinbalë...

Pwé, du tên që l' fâ l' non d' rên pêdrë dë s'n éplê,
Që l' sênbl' édâ ma plïônm' à bêrë l'êncritérŏ,
Lïê, q' s'élëjhë déjhà d' trovâ ç' q'é la falê,
S'ênvulë lwin d' la chifră nêr' ë d' sô mistérŏ...

E la vêtïà bênstou çhi l' mëlïeu d' sô -z ami :
L' çhalê ïeu, p' m'arposâ dé pirë, pwé dé dannë,
Tan q'u pëtrŏ dïên l' fên, si sovên d'é dròmi.
A la rivă d'on prâ tò crové d' lé lanfiannë

É s' drifè... Tò -t uteur, p' l'ênparâ, lô bwëe ïên
Fon la siz', ë jamé la bisë nêr' u blïançhë,
L'ură d' Mandàlă, ni l' Bojhu, ni lë Rmëlïên,
N'on lëtïà son covê, ni sacosu sé plïançhë.

MON CHALET *(Traduction française).*

Parfois, si je m'applique à additionner dans quelque vieux registre recouvert de peau et épais (bouffi), ma pensée qui veillait afin de surprendre mon attention se coule dehors (faufile) et s'évade aussi légère qu'un souffle.

Mais, tant de choses ont su l'apprivoiser, que, pour mieux se rendre compte, elle flâne un instant, comme un enfant qui se croit riche regarde, pour choisir, devant les grands magasins tout pleins de jouets.

Puis, du temps qu'elle fait semblant de ne rien perdre de son ardeur au travail, qu'elle paraît aider ma plume à boire l'encrier, elle qui se réjouit déjà d'avoir trouvé ce qu'il lui fallait, s'envole loin des chiffres noirs et de leurs mystères.

Et la voici bientôt chez le meilleur de ses amis : le chalet où, pour me reposer des pierres et des grottes, jusqu'au cou dans le foin, si souvent j'ai dormi. Au bord d'un pré envahi par les gentianes, il se dresse... Tout autour, pour le protéger, les bois profonds font la haie... Et jamais la bise noire ou blanche, le vent de Mandallaz, le Boju, (vent des Bauges), ni le Rumillien, n'ont léché son toit ni secoué ses planches.



P' le bâti, lô mafon së son pâ dérêndïà :
On troci -ȥ a morȥu l' tàlŏ d' na ïôtă pêssĕ,
Ë l'açhon q' é -t oncò, qan l' s'u mtë, pï ênradïà,
S' -t édâ pë që, d' sé sreu, cê, fissŏn la cupêssĕ.

Lô gran -ȥ âbr', ên plĕnïên, s' son cutïà, ïon pë ïon,
Pwé, dou çhapwi son vnïu, bòriô q' on mtâ leu feurcĕ
A çhanjhi, sên pêtïà, ên trâ çlò pourŏ blïon
Që sânïivŏn déjhà pë tòtă leu ékeurcĕ...

Ë d' më dïò, d' vïajhŏ q'ï a : Së lli pourŏ çhalê
Malatru, të plé mé q' tan d'âtrŏ q'on admirĕ,
Vên -t- ou pâ q'é l'on fé dë qaqrên q'a sofê,
Qan leu, son -t apré tò, jamé që d' morjhi d' pirĕ ?

Mé, la sêson d' apré, cm' al tê prisqĕ fini,
Lô ptïolên -ȥ abadon q' vnïivŏn d' canbâ leu crwêsă
On soblâ : « Di, mamà, tou q'y ë bên ? — Y ë -t on ni...
On ni d' òmŏ q' é tïë p' u gonvâ leu përêsă... »

Q'ë d' momên d' ï é passâ, dê lô, achtâ su l' swê
Ên écutên lo jhé rirĕ dïên l' bwëe q' enpêlĕ,
U, la né, ên m' vĕlïên, pë dsu lô talapê
Dïên la ïênteur du cïel s'acoratâ l' -ȥ étêlĕ !...

Ë l' ivé, qan lé -n- ô tô l' -ȥ ésé s' son kêjà,
Që l' pë mwêndrŏ dé mléȥ' a l'ẹ d'onnă çhapală,
Qan -t on crê, ên marçhên, smoutâ d' sòcrŏ pijà,
Qêntă jwé d'alâ vi sa figură novală !...

Pour le bâtir, les maçons ne se sont pas dérangés. Une grande scie a mordu le pied d'un haut sapin, et la hache qui est encore, lorsqu'elle s'en mêle, plus enragée, a aidé pour que cent de ses sœurs fissent la culbute.

Les grands arbres, en gémissant, se sont couchés, un par un. Puis, deux charpentiers sont venus, bourreaux qui ont employé leur force à transformer en poutres ces pauvres troncs qui saignaient déjà par toute leur écorce.

Et je me dis par moments : si ce pauvre chalet misérable te plaît davantage que tant d'autres qu'on admire, ne serait-ce pas parce qu'il fut construit avec quelque chose qui a souffert, tandis qu'eux ne sont après tout que des tas de pierre ?...

Mais, la saison suivante, comme il était presque terminé, les petits oisillons qui venaient d'enjamber leur coquille ont sifflé : Maman, qu'est-ce que cela est bien ? — C'est un nid... Un nid d'homme qui est là pour qu'ils y couvent leur paresse...

Que de moments j'y ai passés, dès lors, assis sur le seuil, à écouter les geais rire dans le bois qui penche ou la nuit, en guettant par-dessus le toit, dans la profondeur du ciel les étoiles filantes...

Et l'hiver, quand là-haut, tous les oiseaux se sont tus, que le plus chétif des mélèzes a l'air d'une chapelle, quand on croit, en marchant, fouler du sucre fin, quelle joie d'aller voir sa figure nouvelle !

Tò lass' ë tò molu d'avê fé la çhâlâ,
Mon camarâd' ë mê, tô dou, dêpwé la plannă,
On y arvâvĕ... La nê, dvan la peurt' ênmwĕlâ,
N' -ʒ ajhoçhivĕ si ĭô, q'on panâvê d' la mtannă

Lô glĭafon d' la golôjh'... On 'tê bên vit' u çhô :
Na tarbalâ, vêtĭà la peurtă tòtă grantă...
Fwà, reujhĕ çli gorlĭon ! ë, cmë p' r- on maréçhô,
Mtà -t à farâ ! Pwé tê, panfu d' bronʒin, va, çhantă !

Q'on s' trovâvê bĭên !... A ntron cârŏ çhâcon
Dʒò la ĭôtă çhêmnâ q' arsênbl' a r- onnă lòtă,
L' -ʒ istwérŏ q'on s'é dë, Sawoĭâ pwé Gascon !
Tò l' çhalê n' tê contên, snĭò du cmâcliŏ, la pòlă...

Ë la çhaleur d' l'assi q' avê dabô fé l' teur
Revnĭivĕ p' lé parê l'arir' gârdă dé muçhĕ
Q' së crĕĭê p' l'âtrĕ mond' avà, dêpwé d' lon jheur,
Ë lé lênguĕ du fwà çhampâvŏn d'éfalĭuçhĕ...

A feurcĕ d' n'ên contâ, ntrò manté tò molĭà
D' lô jhêvron, 'ton mé së... On çhantâvĕ na rênmă
Ên montên su l' soli... Mê, na cou étoulĭà,
D' mâmivou dacaçhon qâqë lètră d' ma prênmă...

E d' më dʒivou dĭên mê : Pisqë y é fétă dman,
L' a dĭu restâ soltà, d' cûtă sa lanpă d' cwivrŏ...
Lë pênsĕ p'tétr' à mê, son fron délcà p' lé man ..
U l' s' armênd' on milĭon dvan që d' prêndrĕ son livrŏ...

Tout las et tout courbaturés d'avoir fait la trace, mon camarade et moi, tous deux, depuis la plaine, nous y arrivions... La neige, devant la porte amoncelée, nous perchait si haut que nous essuyions de la mitaine les glaçons du toit.

Nous étions bien vite au chaud : Une poussée... voici la porte toute grande (ouverte). Feu, ronge cette bûche et, comme pour un forgeron (maréchal), mets-toi à flamber. Puis, toi, marmite pansue, va, chante !

Que nous nous y trouvions bien ! A notre coin chacun, sous la haute cheminée qui ressemble à une hotte, que d'histoires nous nous sommes dites, savoyard et gascon ! Tout le chalet en semblait content, si ce n'est, de la crémaillère, la lippe.

La chaleur de l'âtre qui avait rapidement fait le tour ressuscitait sur les parois l'arrière-garde des mouches qui se croyait dans l'autre monde depuis de longs jours. Et les langues du feu jetaient des étincelles.

A force de raconter, nos manteaux tout mouillés par le givre étaient de nouveau secs. Nous chantions un refrain en montant au fenil. Moi, une fois allongé, j'embrassais en cachette une lettre de mon amie (menue).

Et je me disais à moi-même : puisque demain est jour de fête, elle a dû rester seule sous la lampe de cuivre... Elle pense peut-être à moi, son front délicat aux mains... Elle reprise un peu avant de prendre son livre...

Pwé, cmë rên n' é mělieu që d' étrě lwin du bri
P' réfléchi, d' pênsivou : ta viliě mârě trênblě,
Pëqê pâ çlò bô chveu si nê v' lô sênnŏ, gri ?...
Alô, d' m'êndromsivou ên lé vĕïên ênsênblě...

Lâssă ! dé tên ireu trô tou d'é vĭu la fin !
Mô révŏ son modâ cmë la foliě dïên l'ură...
Pëqê lo fron mêntïeu son -t- i, dé cou, si fin !...
Pëqê, mé -z ilujon, i-vŏ cassâ vtra lĭură !...

D'é tò pardu... M'n' ami -z é mô... Jamé p' lé vi
On vu rpassâ lô dou... Cmë t' vâ m' parétrě wédă,
Viliě mêson dé bwëe !... Ë d' crêrê tojhò d' vi,
S' on cuclïon tonbě d' dïôo, son rgâ moqran p' la bédă...

Canbên, pisqë d' sé dcheu që rên në s'évanê
Tò -t à fran, ë q' mâgrâ ç' q' é n'ên pênsâv', onn' ârmă
É vivêntă dïên nò, që jamé définê,
Dë wê pâ q'à mô ju nïon pwéssě vi na lârmă.

Ë qwi sâ !... Qan d' révrê uteur d' ton fwà morên,
Çhalê, à qâq' amour q' arbïolrà dzò lé fêndrě,
Qwi sâ, s' l' arvêndrà pâ, s'n' ârmă, m' dirě qâqrên
Q' nïon d'âtrŏ parchĕvrë, që mê d' sarê comprêndrě?...

Mé l' tên pass'... é fodrë nô rêntornâ astou,
Ma pênsâ étordïà... Lô chifr' à patibâlă
T'atêndŏn... Mon papi vu savê conbên dou
Ë dou fon ar' on mwé... Alén, balï' on cou d'âlă !

7 décembre 1912.

A. DESSERVÉTAZ.

Puis, comme rien n'est meilleur que de se trouver loin du bruit pour réfléchir, je pensais : ta vieille mère tremble, pourquoi pas ces beaux cheveux noirs près des siens, gris ?... Alors, je m'endormais en les voyant ensemble...

Hélas ! des temps heureux trop tôt j'ai vu la fin. Mon rêve s'est envolé comme la feuille dans le vent. Pourquoi les fronts menteurs sont-ils parfois si fins ? Pourquoi, mes illusions, avez-vous brisé votre lien ?...

J'ai tout perdu... Mon ami est mort. Jamais, par les sentes, nous ne repasserons ensemble... Comme tu vas me paraître vide, vieille maison des bois ! Je croirai toujours voir, si quelque cône de pin tombe dehors, son regard moqueur par la porte entr'ouverte.

Pourtant, puisque je suis sûr que rien ne s'évanouit tout à fait et que, malgré ce qu'il en pensait, une âme est vivante en nous qui ne finit jamais, je ne veux pas qu'à mes yeux quelqu'un (personne) puisse voir une larme !

Et qui sait ! quand je rêverai autour de ton feu mourant, chalet, à quelque amour qui renaîtra dans les cendres, qui sait si elle ne reviendra pas, cette âme, pour me dire quelque chose que nul autre n'entendrait, que moi, je saurai comprendre ?

Mais le temps passe .. Il faudrait nous en retourner bientôt, ma pensée étourdie... Les chiffres à califourchon t'attendent... Mon papier désire savoir combien deux et deux font réunis... Allons, donne un coup d'aile !...

MÉTÉOROLOGIE

Sur les températures moyennes de quelques points de la Haute-Savoie.

L'*Annuaire du Bureau des Longitudes* contient cette année une note de M. Bigourdan sur la température moyenne des différentes parties de la France, accompagnée de quinze cartes de France donnant, les douze premières, les courbes isothermes moyennes des mois de l'année, les deux suivantes les isothermes moyennes d'été et d'hiver, la dernière les isothermes moyennes de l'année.

Les années utilisées pour ce travail qui a pour base les *Etudes sur le climat de la France* de M. Angot sont les cinquante dernières du XIXe siècle.

Des cinquante-huit stations citées dans ce travail, toutes n'ont pu fournir des tableaux d'observation depuis 1851 jusqu'à 1900, et c'est par des discussions délicates que certains chiffres de moyenne ont été établis.

Les moyennes des douze mois pour Annecy sont :

—0°42	1°52	4°95	9°73	13°67	17°74
19°70	18°95	15°60	10°12	4°48	0°14

La moyenne de l'année est 9°69 ; elles résultent d'observations faites de 1876 à 1900.

Ce sont là les moyennes vraies, c'est-à-dire celles que l'on déduirait de la quadrature des courbes tracées par un thermomètre enregistreur.

Elles ne sont pas celles que l'on déduit de l'examen des douze cartes mensuelles et de la quinzième carte, moyennes théoriques, toutes plus fortes que les précédentes et qui sont ce que deviennent les précédentes corrigées d'après une certaine formule, de l'influence de l'altitude. Par exemple les moyennes théoriques de janvier, d'avril, de juillet, d'octobre sont comprises respectivement entre +1 et +2, entre 12 et 13, 22 et 23, 12 et 13, celle de l'année entre 12 et 12°5.

Si les moyennes vraies ont une utilité évidente, celle de donner un élément essentiel pour la connaissance du climat d'une région, les moyennes théoriques, c'est-à-dire ramenées à un même niveau (en pratique le niveau de la mer), en ont

une aussi. Elles permettent le tracé des grandes lignes isothermes indépendantes de l'influence de l'altitude et mettant par exemple bien en relief celle de l'autre grande cause modificatrice des climats, la présence plus ou moins proche des grandes masses d'eau, en particulier de l'Océan.

Si, au lieu de considérer les moyennes obtenues par les observations de 1876 à 1900, nous prenons les observations faites à Annecy de 1901 à 1910, les résultats sont un peu différents.

Remarquons d'abord que, des quadratures de courbes thermométriques ne pouvant être faites puisqu'un même enregistreur à indications bien comparables entre elles n'existe pas ici depuis dix ans ou du moins que les feuilles d'un même enregistreur et des dix années n'ont pas été conservées, il devient nécessaire de se servir des observations faites aux thermomètres à maxima et à minima ou des observations faites à heures déterminées, en appliquant ensuite les corrections données dans la note citée et calculées par M. Angot.

Les moyennes résultant des tableaux publiés de 1901 à 1910 par la Commission Météorologique de la Haute-Savoie sont, pour les douze mois de l'année, et calculées à l'aide des maxima et minima :

—0°30	+0°87	5°30	9°91	13°73	13°75
19°51	18°90	15°84	11°12	4°72	1°77

Les corrections données dans la note de M. Bigourdan et calculées par M. Angot sont, pour les douze mois, lorsque la moyenne à corriger résulte de 1/2 (M+m) :

—0°31	—0°42	—0°41	—0°36	—0°31	—0°34
—0°38	—0°43	—0°60	—0°55	—0°40	—0°33

On trouve alors pour les moyennes vraies des douze mois :

—0°61	+0°45	4°89	9°55	13°42	17°41
19°13	18°47	15°24	10°57	4°32	1°44

Ces chiffres diffèrent peu de ceux de la note de l'*Annuaire* sauf celui de février et de décembre, ce dernier mois paraissant sensiblement moins froid dans ces dix dernières années et février sensiblement plus froid.

La moyenne de l'année est 9°52, différant ainsi de celle de l'*Annuaire* de 0°17.

Il est bon d'enregistrer cette faible différence mais il est impossible d'en tirer une conclusion, la comparabilité absolue des thermomètres employés n'étant pas établie.

Des calculs analogues peuvent être faits pour quelques-unes des stations de la Haute-Savoie ; en particulier pour les trois stations de Bonneville, Saint-Julien et Thonon. Pour les deux dernières, de très rares nombres manquent, et pour Bonneville nous trouvons une suite parfaitement continue, dans la décade 1901-1910, d'observations faites avec soin à l'Ecole Normale de cette ville.

En cette station, les dix moyennes mensuelles, pour cette décade, chaque moyenne étant elle même la demi-somme 1/2 (M+m), sont :

—1°30	+0°14	4°50	8°54	12°20	16°30
18°45	17°95	14°20	10°33	4°24	0°84

En leur appliquant les corrections de M. Angot pour le cas 1/2 (M+m), on trouve pour les douze moyennes vraies :

—1°61	—0°28	+4°09	8°18	11°89	15°96
18°07	17°52	13°60	9°78	3°84	0°51

Ces douze moyennes sont inférieures toutes aux moyennes correspondantes de la France, certaines différences atteignant 2°. Elles sont également toutes inférieures aux moyennes correspondantes d'Annecy. La moyenne générale est 8°46.

Ce nombre, inférieur d'un peu plus d'un degré à celui d'Annecy n'a rien qui puisse surprendre, bien que l'altitude des deux villes soit la même à 1 ou 2 mètres près. La présence d'un lac est, plutôt, en effet, bien que ce lac soit de faible étendue une cause modératrice des grands abaissements de température et la présence d'un écran de montagnes à l'Est, rendant rares les vents d'Est, souvent très froids, en est une autre.

La vallée de l'Arve orientée à Bonneville de l'Est à l'Ouest laisse, au contraire, librement courir les vents de cette direction et la présence, en face de Bonneville de l'autre côté de l'Arve d'une chaîne de sommets élevés et conservant sur cette face, assez longtemps la neige, est une cause, faible peut-être, mais qui semble réelle d'abaissement de température moyenne.

Si l'on fait une étude analogue pour la station de Saint-Julien, il y aura lieu, pour rendre les nombres comparables entre eux d'effectuer sur les moyennes, non seulement la correction relative à la somme 1/2 (M+m) pour la ramener à la moyenne vraie de Saint-Julien, mais une correction d'altitude pour une différence de 478—448=30^{m}.

Cette correction n'est pas la même pour tous les mois de l'année. Voici les nombres que donne la note de l'*Annuaire*

du Bureau des Longitudes extraits des mémoires de M. Angot pour une différence de niveau de 100m :

0°40	0°50	0°63	0°70	0°70	0°66
0°61	0°58	0°55	0°49	0°41	0°37

Les corrections à employer sont donc sensiblement les précédentes divisées par 3.

Les moyennes que l'on trouve pour Saint-Julien, en ne tenant pas compte des années 1901, 1902, à données incomplètes, sont :

0°47	1°64	5°90	9°65	13°99	17°63
20°38	19°90	15°87	11°50	4°97	2°32

Les moyennes vraies sont alors :

0°16	1°22	5°49	9°29	13°68	17°29
20°	19°47	15°27	10°95	4°57	1°99

Les moyennes vraies de Saint-Julien diminuées pour la différence de niveau de 30m donnent les nombres :

0°03	1°04	5°28	9°06	13°45	17°07
19°80	19°28	15°09	10°79	4°43	1°87

Malgré ces corrections soustractives, on voit que ces moyennes sont, en général un peu supérieures à celles d'Annecy. La moyenne de l'année est 9°76 un peu supérieure à celle d'Annecy et que l'on peut considérer comme égale à la moyenne de la France donnée au début de cette note (9°69) car la différence de quelques centièmes peut évidemment être négligée ici.

En résumé le climat de Saint-Julien, en ce qui concerne la température moyenne ne présente pas de particularité à retenir ; il n'en est pas de même si l'on considère les écarts de température et la hauteur annuelle de pluie. Les diverses stations de la Haute-Savoie, comme on le verra dans la note suivante, présentent des différences assez tranchées.

Sur une caractéristique du département de la Haute-Savoie au point de vue de la quantité de chaleur reçue par unité de surface.

La différence de latitude des points extrêmes au Nord et au Sud du département est évidemment trop faible pour qu'il en résulte une différence de quelque intérêt pour les quantités de

chaleur reçues annuellement par unité de surface. Mais la différence des altitudes extrêmes : 4810 (Mont-Blanc) et 250 (confluent du Rhône et du Fier), est, de beaucoup la plus grande, si on la compare à celle des autres départements. Or, à la hauteur du Mont-Blanc, l'absorption atmosphérique est réduite dans une très forte proportion, tandis qu'à celle de Seyssel, elle n'est probablement pas beaucoup inférieure à ce qu'elle est au niveau de la mer.

Le calcul de la chaleur absorbée n'est évidemment pas simple, cette quantité étant une fonction assez complexe de la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon puisque la hauteur variant, non seulement l'épaisseur totale de la couche d'air qui est traversée varie, mais aussi les rapports des épaisseurs des couches de diverses densités.

Au contraire, la formule qui représente la quantité de chaleur reçue aux limites de l'atmosphère pour une latitude λ donnée et une déclinaison δ donnée est facile à établir.

Si nous représentons par A la quantité de chaleur reçue normalement par l'unité de surface dans l'unité de temps, par Z la distance zénithale du soleil, l'unité de surface horizontale reçoit A cos Z. Or, nous avons, T étant l'angle du cercle horaire du soleil et du méridien :

$$\cos Z = \sin \lambda \sin \delta + \cos \lambda \cos \delta \cos T$$

La quantité de chaleur reçue pendant une unité de temps, pendant laquelle on peut évidemment supposer δ constant est donc :

$$A \sin \lambda \sin \delta + A \cos \lambda \cos \delta \cos T$$

La quantité de chaleur reçue depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher sera :

$$2 A n \sin \lambda \sin \delta + 2 A \cos \lambda \cos \delta \ S (\cos T)$$

n désignant le nombre d'unités de temps écoulées depuis le lever jusqu'au midi et S la somme des cosinus des valeurs de cos T au commencement de tous les intervalles. Cette somme est donnée par la formule connue relative aux arcs en progression arithmétique.

Elle doit être prise positivement pour T variant de 0 à 90°, négativement pour T variant de 90° à la valeur donnée par $\cos T' = -\mathrm{tg}\, \delta \,\mathrm{tg}\, \lambda$, T' étant la valeur de T au lever et au coucher du soleil. (Ces deux valeurs étant supposées rigoureusement égales.)



Pour les latitudes 0°, 45°, 90°, on trouve :

(1) $$2\,A \cos \delta .\ S (\cos T)$$

(2) $$A \sqrt{2}\ [n \sin \delta + \cos \delta\ S (\cos T)]$$

(3) $$2\ A\ n \sin \delta.$$

Si l'on considère les chaleurs reçues le jour du solstice d'été où $\delta = 23^{\circ}\ 27'$, on trouve un résultat un peu inattendu. Les quantités précédentes deviennent :

(1) $$A \times 1{,}8348.\ S (\cos T)$$

(2) $$A \sqrt{2}\ [0{,}3980 \times n + 0{,}9174.\ S (\cos T)]$$

(3) $$A \times 0{,}7960 \times n.$$

le 2[e] terme de (2) devant être pris négativement quand T dépasse 90°.

Or on obtient les quantités approchées :

$$A \times 31360, \qquad A \times 25230, \qquad A = 34390$$

d'où l'on conclut que c'est au pôle que le soleil verse le plus de chaleur le jour du solstice d'été.

L'effet de la plus grande obliquité des rayons est donc plus que compensé par la longue durée du jour physique qui est de 24 heures.

Les nombres donnés précédemment sont presque rigoureusement proportionnels aux trois ordonnées du milieu de juin pour les trois courbes figurées dans le *Traité de Météorologie* de M. Angot (p. 15, 2[e] éd.), ordonnées qui sont de 37, 46 et 51 millimètres. La quantité de chaleur versée le même jour à la latitude de 45° qui est sensiblement celle d'Annecy est déjà notablement supérieure à celle qui est envoyée en un point de l'équateur.

Si l'on tient compte de l'absorption atmosphérique (ce qui se fait en appliquant la loi de Bouguer mais conduit à un calcul peu simple comme il a été dit), la quantité relative à l'équateur reste la plus faible comme l'indiquent les courbes pointillées de la figure du *Traité* mais la plus forte est celle de la latitude de 45°.

Les conclusions sont naturellement changées si l'on considère les quantités de chaleur versées annuellement. Bornons-nous à considérer les résultats relatifs à la latitude de 45° qui nous intéresse spécialement.

En utilisant les courbes du *Traité de Météorologie* et effectuant une quadrature approximative à l'aide des ordonnées moyennes des 12 mois, on trouve que la quantité de chaleur

reçue à la limite de l'atmosphère est A×7.000.000 et, en tenant compte de l'absorption atmosphérique A×4.000.000 A étant la chaleur reçue en une seconde par l'unité de surface qui est ici le mètre carré. Or on a, d'après M. Violle, $A=\frac{25.4}{60}$ (*grandes calories*). On trouve, dans les deux cas, les nombres approximatifs 2.960.000 et 1.750.000 grandes calories [1]. Si ce n'est pas là, il est vrai, les nombres qui représentent les quantités de chaleur reçues par 1^{mq} au sommet du Mont-Blanc et à la plus faible altitude du département, on peut cependant admettre que ces deux derniers n'en diffèrent pas extrêmement et admettre que le nombre relatif au Mont-Blanc est de beaucoup le plus grand.

Ce qui caractérise notre département c'est donc que, dans aucun autre l'écart n'est aussi énorme.

Si l'on joint à cette particularité déjà si frappante cette autre que le refroidissement diurne est, en revanche, dans les hautes régions, extraordinairement rapide, cette autre encore que les très grandes différences d'altitude ont nécessairement pour conséquence la très grande variété dans les expositions et qu'à celle-ci s'ajoute celle des terrains, on aura la clé de l'infinie variété des conditions climatériques qui peuvent se trouver réalisées aux divers points de notre pays de montagnes et plus spécialement dans la Haute-Savoie.

F. DUMONT,
Professeur au Lycée,
Secrétaire provisoire de la Commission.

1. Pour donner une forme plus concrète aux résultats numériques précédents, on peut dire que suivant que l'on suppose la surface glacée à la limite de l'atmosphère ou au niveau de la mer la chaleur reçue annuellement peut fondre une couche de glace de 39^m ou de 23^m.

Noms de lieux en *ata, atum, atis, ate*

(Suite et fin)

Cresnaz (Cranves-Sales), *in Cresnatis*, 1015 (Cartul. de St-Hugues de Grenoble, p. 175 ; var. fautive *Cresciatis*) ; entendu et noté *Crusnaz* en 1730 ; est peut-être le même que *Cresnay*, 1259, attribué à la paroisse de Saint-Cergues dans *Inv. de S.-Jean d'Aulps*, n° 717 ; ne peut être confondu avec Cresnaz (Reignier) qui ne remplit pas les conditions de la charte ; par *Cresinatis*, de Cresinus.

Croisonnaz (Thusy), **Crusionatis*, de *Crusius ; cp. Crusinia, dans la Table de Peutinger (Orchamps, Jura).

Doussard, *Dulziadum*, 866, d'après une photographie conservée aux Archiv. dép., faite en 1904 sur la charte originale des archives de Parme, propriété donnée avec d'autres biens par Lothaire à sa femme Thiedberge; *curtem Dulciatis*, 879, donnée par Boson, roi d'Arles, à l'abbaye de Tournus où Charles le Chauve a transféré en 875, les moines de Saint-Philibert d'Herens [1]; *Dolsas, Dulsatis*, 1016-1018 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I, 44; Besson : *Mém.*, pr. 3 ; HPM, II, col. 184; Bernard : *Cartul. de Savigny*, p. 317, n° 638; *Soc. Savois.*, V, 9 et 80; *potestatem de Dulsatis*, 1031 (HPM, I, col. 496; *Soc. Savois.*, V, 85), id., 1123 (*Cartul. de Savigny*, I, 475, n° 901); *Dussard*, 1145 (*Acad. Salés.*, XXI, 230); *Douczas*, XIIIe siècle (SHAG, IX, 224); de Dulcius (Holder, col. 1366).

Foraz (Menthonnex-sous-Clermont) avec la même graphie en 1292 (SHAG, I, 2e part., p. 109); à Bogève, Fouraz, en 1730; *forata*, de *forare*, percer, trouer, allusion probable à un accident du sol, si ce lieu est bien l'origine de la famille de ce nom.

Malaz (Seynod), *Malaz*, 1364 (Besson : *Mém.*, pr. 86), de *malus*, propriété remarquable par ses pommiers.

Marcellaz (Bonneville), *in Marsolatis*, 1012-1019 (Guichenon : *Bibl. Sebus.*, I, 40; A. Gavard : *Peillonnex*, p. 14), *Marsallaz*, 1300 (SHAG, XIV, p. 286, n° 269); *Marselaz*, 1307 (id., p. 331).

Marcellaz (-Hauteville), *Marcellax*, 1628 (contrat de mariage d'une famille Fenouillet; coll. Dubettier); cp. *Marciolatis*, 1000 (*Cartul. de Savigny*), Marsolla (Rhône); Marsollaz est aussi en 1730 un mas de Chilly; de Marciolus. Dimin. : Marcellettaz (Saint-Sylvestre) [2].

Marclaz (Thonon), *Merclaz*, 1250 (SHAG, XIV, p. 29, n° 39); en 1245, lu *Magelaz* dans Wurstemberger, Peter, II, n° 188; corrigé par A. de Foras : *Armorial*, p. 23 (*art.* Allinges); mas à Brenthonne; de Marculus, nom d'un donatiste au IVe siècle. Marclay (Neuvecelle) remonterait à *marculetum* pour *marculata*, propriété où il y a un marteau; ou encore de Marculus. Marclaz était aussi prononcé en patois *Marcló*, écrit *Marclaux* au XVIe siècle (L.-E. Piccard : *Docum. de Coudrée*. Mém. Soc. Savois., XLV, f. 2-3, 1907), de *marculatum*.

1. L. Lex (*Docum. orig. antérieurs à l'an 1000*, VIII, Mém. de la Soc. d'Arch. de Châlon, 1888) mentionne, après D. Bouquet et les auteurs du Reg. genevois, une *curtem Caldatis* qui n'apparaît plus nulle part. Le parchemin étant en mauvais état et le haut des lettres ayant pu être effacé, je propose de lire *dulciatis*, leçon confirmée par la charte d'Ermengarde de 1031.

2. Sur le changement de *o* protonique en *e*, v. A. Devaux : *Etymol. lyonnaises*, 1900, p. 99.

Es Marconaz, 1282 (SHAG. XIV, n° 180), probablement à la fois nom d'homme et d'ancienne propriété (Vétraz-Monthouz); cp. *Marconada*, 1047 (HPM, I, col. 563) de *marco, onis*, dérivé de *marcus*, gros marteau, attesté par les n. d'h. Marco, regardé peut-être à tort comme celtique par Holder, et Marconius; ital. *marcone* (KOERTING : *Lat. rom. Woerterbuch*, 1907); sav. *marcon*, montant de chaise (FENOUILLET : *Monogr.)*. Marconata aurait été la villa où habite Marco ou bien où il y a une forge; cp. Marclaz.

Marnaz, *Marnax*, 1151 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 8; BESSON : *Mém.*, pr. 24); *villa que dicitur Marnaz*, 1180 (Mém. Acad. de Savoie, s. 2, II, p. 303), par *Madernatis*, 1058 (Marnaz, Drôme; BRUN-DURAND : *Dict. topog.)*, de Maternus. C'est le nom d'un village d'Albens (Savoie).

Marsaz (Ville-la-Grand), de Marsius, Marcius ou Martius.

Melaz (Reignier), propriété qui produit du miel; cp. *Melate*, 1205 (HPM, I, col. 1123); ou fondée par Melus (HOLDER, col. 542).

Mionnaz (Menthonnex-sous-Clermont), *Meunaz*, 1279 (SHAG, XIV, p. 409, n° 354; imprimé *Mennaz*), *Myognaz*, 1311 (*id.*, p. 363), au XVe siècle, *Mionnax* et *Myonas*, lat. *Myonasio* (RS, 1901, 338, 340). Cp. Mions (Isère), *in villa Medone*, 976 (*Ch. de Cluny*, II, n°s 1200 et 1424); *Metono (id.*, I, n° 654 bis, au Xe siècle), et Mionnay (Ain), *Meunay*, 1268 (PHILIPON : *Dict. topogr.*), par *Metonatis*, de Meto, surnom romain d'origine grecque.

Nonglard. *Ungula*, sabot des herbivores, paraît avoir désigné au moyen âge certaines terres à pâture; on trouve dans le *Testament* d'Abbon, 739, cette mention : *campis seu unglis*. Nonglard, *Anonglar*, 1196 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, II, 49) paraît être un ancien *Ungulatis*, avec *n* prosthétique = *in*, et le suffixe *ard;* cp. Onglaz (Ain), *Onglato* 1141 (PHILIPON : *Dict. topogr.)*

Ossat (Marignier). *Ossaz*, 1276 (SHAG, XIV, p. 152), *Ossauz (id.*, p. 151), *Ossar*, 1301 (Acad. Salés., XX, FEIGE : *Hist. de Mélan*, p. 83), par *Ossatis* et *Ossatum*, peut-être de *ossum* (classique *os, ossis)*, là où il y a des ossements.

Romblaz (Saint-Jean de Tholome), *in Rumblatis*, 1019 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 40, et A. GAVARD : *Peillonnex*, 1901, p. 14); *grangiam* de *Romblatis*, 1156 (SHAG, XV, doc., p. 47). *Romulatis*, de *Romulus*, au IXe siècle, *Romolus ;* cp. pour le nom dans HPM, I, table, *Romulone* et *Romolengo*.

Salaz (Viuz en-), nom d'un territoire arrosé par le Foron,

affluent de la rive droite de l'Arve. Ce nom, attaché d'abord à une propriété, n'a subsisté que comme nom de terre accolé à la villa primitive qualifiée plus tard simplement de *vicus*, Viuz. La forme *de Salatio*, 1103 (Mém. de l'Acad. de Savoie, s. e, II, 297), prouve la latinisation d'une finale *as* accentuée, précédemment *atis*, qui a permuté avec *ata*, d'où *Sala*, 1153 *(Cartul. d'Ainay)*, *Sal* est probablement celtique ; on trouve cette racine dans Salascus, Salasius, Salassi, Salavus (H.).

Savernaz (Saint-Jean de Tholome), *in Severnatis*, 1012-1029 (GUICHENON : *Bibl. Sebus.*, I, 40, et A. GAVARD : *Peillonnex*, p. 14) de Severinus.

Sciondaz (Chapeiry), *Secundatis*, Secundus ; cp. Scionzier, *Secundiacus (Rev. Sav.*, 1899, 118).

Sevraz (Viuz-en-Salaz) remontant, par *Severatis*, à Severus.

Sionnaz (Vallières), de Sedunus, n. pr. celtique ou d'un germ. Sido, *onis*.

Vetraz (-Monthoux), *Vitraz*, 1203 (SHAG, IV, doc., p. 15); *Victoriatis*, de Victorius ; cp. Vetry (Chens-Cusy), *Victoriacum*. Dans l'ancien parler Victor se disait *Veytour*, 1559 (BRUCHET : Archiv. dép., *Inv. somm.*, E, 457, p. 185), de *Victorem*, et Vitraz est cité en 1438 *(id.*, 1056) sous la forme *Victra*. L. d. à Messery en 1730, en pat. *Veytraux* ou *Vétrô*, d'après M. E. VUARNET ; de *Victoriatum*.

Il existait un suffixe italiote servant à transformer un nom de localité en un adjectif indiquant l'origine ; c'est le suffixe *ati* avec *a* long. Ainsi d'Arpinum, on tirait l'adjectif *Arpinas*, anciennement *Arpinatis*, qui est originaire d'Arpinum, génitif, *atis*, ablatif, *ate*, classiq., *ati ;* plur. *atis*, acc. *ates*, anc. *atis*. Arpinates, ce sont les habitants d'Arpinum. Par extension, cet adjectif devient un qualificatif de lieu, accompagnant les mots : *pagus*, *ager*, *villa*. Dans Pline (HN, 2, 229), *in agro Pitinate*, sur le territoire de Pitinum ; C.I.L, XI, p. 201, 231, *passim* (Tables de Veleia) : *in Veleiate pago Ambitrebio*, dans le pagus de Veleia, Ambitrebius.

Ce suffixe existait aussi bien chez les Gaulois *(Atrebas*, *-atis*, *-ates)* que chez les Ligures et l'on ne doit pas le confondre avec le suffixe celtique *ate* où *a* est bref, comme dans *Mimate*, Mende [1]. A partir de la conquête romaine, il eut une grande extension et la plupart des noms de localités qui en sont pourvus doivent plutôt être considérés comme d'origine ro-

1. DE JUBAINVILLE : *Premiers habitants de l'Europe*, 2, 188.

maine et comme datant surtout du Ier siècle après Chr. Qu'il soit un qualificatif d'origine, *as, atis*, ou un simple adjectif locatif à l'ablatif, *ate*, ce dérivé suppose un radical de localité venant, soit d'un nom commun celtique, soit d'un nom d'homme gallo-romain, gentilice ou surnom. Il a donné naissance à son tour à des gentilices en *atius* datant du Ier siècle. En voici des exemples :

Anariate (Rev. épigr., V, n° 1643, Allan, Drôme), d'*Anarius, dérivé du nom de peuple Anares (POLYBE, 2, 17) ; cp. Anneyron (Drôme).

Atessas, n. d'h., suppose une localité inconnue, Atessa ; gentilice dérivé Atessatius (HOLDER, col. 260).

Baginati (Jovi) (Rev. épigr., III, n° 1123, Morestel, Isère), à Jupiter adoré à *Baginum, d'où le *pagus Baginensis* et les déesses Baginatiae *(id.*, 1124 ; Bellecombe, Drôme) ; v. C, XII, 1377 ; H., col. 332.

Cassiciate (Rev. épigr., V, n° 1553). D'après cette inscription trouvée à Neuvy en Sullias (Musée d'Orléans), les *cur(atores)* ou régisseurs du domaine de Cassiciate (à l'ablatif) (suivent quatre noms d'esclaves) offrent un cheval en bronze à Augustus Rudiobus ; Cassicias était un *fundus*, créé par Cassicius (H., col. 826).

Cerate vico (GRÉG. DE TOURS : *Hist. Fr.*, 10), auj. Céré (Indre-et-Loire).

Corterate, station de la Table de Peutinger; villa fondée par Corterus (H., col. 1136), auj. Coutras (Gironde).

Dumiati (Mercurio), à Mercure (du Puy) de Dôme, *Dumius (Rev. épigr.*, IV, n° 1215 ; H., 1367).

Dunati (Marti) adoré à Duna ou Dunum, peut être ancien nom de Culoz (H., 1372) (ALLMER : *Insc. de Vienne*, 3, n° 721). Même nom à Bouhy (NIÈVRE ; *Congrès archéol.*, 1873, 245).

Ate a donné dans le midi *a(s)*, dans le nord *é*, en Savoie *a(z)* ; mais il est difficile de l'y distinguer des noms en *ata, atis* ; aussi n'ai-je à citer aucun exemple.

Atus, ata se rencontrent aussi suivis d'un suffixe *icus* donnant des noms de lieux en *aticum*, en Dauphiné, *age*, en Savoie, *ège* ; ce suffixe alterne parfois avec *acus* au moyen âge : *Auriaticum*, 1140 *(Cartul. de St-Hugues)*, auj. Uriage (Isère); du gentilice Aurius.

Musiaticum, Musiège (Haute-Savoie), en 1160 *Musiaci* (SHAG, XIV, p. 378).

Charles MARTEAUX.

LE CHATEAU DE LA PESSE

Le spectateur qui, des environs d'Annecy, regarde dans le direction du Parmelan, aperçoit, sur la colline d'Annecy-le-Vieux, une grosse tour carrée appelée du nom de château de *la Pesse*, à cause sans doute d'une *pesse* (sapin) remarquable, aujourd'hui disparue.

Bornée à l'Ouest par la route de Thônes, au Nord par les bâtiments de la ferme, à l'Est par un ravin, la maison-forte de la Pesse domine un petit vignoble qui s'incline au Sud vers le hameau de Vignières.

Les plus anciens propriétaires connus sont les nobles Emion, auxquels appartenait François Emion dit de Mez, évêque de Genève (1426-1444) après son oncle le cardinal de Brogny, et cardinal lui-même.

Dans les premières années du XV[e] siècle, Aimonette, fille de Jeannet Emion, épouse noble N. de la Rochette et lui porte, croyons-nous, le domaine de la Pesse, dont Etienne de la Rochette, leur petit-fils, reçut investiture en 1463. Jacques, fils d'Etienne, reconnaît le 9 décembre 1472, tenir de Janus de Savoie, duc de Genevois-Nemours, dans la paroisse d'Annecy-le-Vieux :

« Une maison haute dite de la Pesse avec ses vergers ;

« Une maison basse soit grange ;

« Une autre maison dite la Cave (c'est la maison que possède actuellement M. Rollier) ;

« Enfin une quatrième maison dite la Ravoire [1]. »

Ce Jacques de la Rochette, seigneur de la Pesse et de Rogemont, mourant sans enfants dans les premières années du XVI[e] siècle, institua héritier *Jacques de Montfalcon*, fils de François de Montfalcon-Flaxieu, et de sa sœur (?), Jacqueline de la Rochette, dame de la Rochette, de Pierre-Charve et de Rogemont [2].

1. Arch. Dép. S[ie] des Fiefs. — Il y avait à Gruffy, au lieu dit le Vernet, une autre maison-forte dite de la Pesse, qui fut cédée, le 8 mars 1430, par N[e] Pierre de Menthon-Montrottier à noble Etienne de la Rochette, père de Jacques ci-dessus.

2. Cependant une partie de la seigneurie de la Pesse devait appartenir, en 1491, à noble Albert de Montfalcon-Chitry, dont la fille Pernette épousa Louis de Montfalcon-Flaxieu, frère de l'évêque Sébastien. (*Armorial*, art. Montfalcon.)

Le nouveau seigneur et son frère Pierre, mourant à leur tour sans progéniture, les seigneuries de Pierre-Charve et de la Pesse passèrent à leur frère, R[d] Sébastien, dernier évêque de Lausanne, lequel vendit la Pesse, vers l'an 1550, à noble Amédée Viallon, bourgeois d'Annecy.

Le recensement de 1561 mentionne parmi les habitants d'Annecy un Laurent Viallon, domicilié avec ses enfants au Pont-Morens, et un Amédée Viollon, ferratier vers le pont Borringe. Bien qu'Amédée ne soit pas noble, nous pensons que c'est ce même Amédée qui acheta la seigneurie de la Pesse avec juridiction haute, moyenne et basse, et qui acquit encore peu après, de noble Jean de Sales, la seigneurie voisine de Novelle, au prix de 6600 florins [1].

A sa mort, Amédée Viollon laissa la Pesse à Guigues, son fils aîné, et Novelle, à Michel, son fils cadet.

Michel, docteur en droit, avocat, eut d'une première femme, Nicolarde Puthod, de Rumilly, quatre fils dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre; et, de la seconde, Jeanne Baptendier, un fils avec cinq ou six filles dont l'une, Jacqueline, épousa Balthazar de Launay, et les cinq autres embrassèrent l'Institut de la Visitation.

Claire, ayant vu quatre de ses sœurs entrer dans le cloître, brûlait du désir de les suivre; mais sainte Chantal objectait qu'elle ne pouvait recevoir un si grand nombre d'aspirantes de la même famille, que d'ailleurs son monastère était déjà suffisamment peuplé. La jeune fille ne se tint pas pour battue. Un jour que, rôdant autour du couvent, elle en vit la porte entr'ouverte, elle se précipita à l'intérieur, et refusa obstinément de sortir. Ce que voyant, les religieuses consentirent à l'admettre moyennant 5000 florins de dot [2], lesquels furent vraisemblablement hypothéqués sur le patrimoine familial (1[er] août 1627). Quelques jours plus tard, les frères de Claire vendirent leur part de droits sur Novelle aux Visitandines qui devinrent ainsi propriétaires du beau domaine de ce nom [3].

Michel était mort vers 1614, après avoir fait un legs de 20.000 florins à partager entre ses filles Claudine, Michelle,

1. Acte du 8 juillet 1556, Chardon, notaire. (Ch.-Aug. DE SALES : *Pourpris hist.*, p. 484.) — Les Viollon ou Viallon étaient nombreux à Chambéry à la fin du XVI[e] siècle. J'y trouve trois individus de ce nom rois de l'arquebuse de 1603 à 1623.

2. M[e] Duret, 1[er] août 1627.

3. Ibid., 11 sept. 1627 et 1[er] avril 1629. Jacqueline avait vendu les siens, le 1[er] août, pour 6.900 florins versés par les Visitandines et 2.000 florins que ses sœurs religieuses lui donnèrent.



Jacqueline et Marie, et institué, par égale part, ses cinq fils héritiers [1].

Guigues, autrement Hugues, frère aîné de Michel, embrassa également l'office d'avocat (1576-1585). Il mourut prématurément, laissant une veuve, Françoise Crassus, qui épousa en secondes noces noble Antoine de Boège-Conflens, et eut deux enfants : 1° Claudine, mariée en 1603 à Barthélemy Floccard, futur président de la Chambre des Comptes du Genevois. C'était, d'après la Mère de Chaugy, une femme d'un si rare mérite qu'on la proposait comme modèle achevé à celles de son sexe. 2° François, qui, après avoir étudié à Valence, devint conseiller de Son Altesse et maître-auditeur à la Chambre des Comptes. Desservi par le sieur Bonfils, trésorier du duc de Nemours, il faillit, ainsi que son beau-frère, tomber dans la disgrâce du prince ; mais saint François de Sales, alors évêque de Genève, prit hardiment sa défense déclarant « que monsieur « de la Pesse est fort homme de bien, et qu'avec son beau- « frère, il s'est montré très affectionnément employé dans sa « charge en un temps difficile et en des occasions où on ne « peut nier qu'il leur fallût du zèle et du courage [2] ».

Nous voyons ce magistrat figurer, en 1607, au nombre des syndics d'Annecy, passer reconnaissance, en 1609, pour la maison haute et basse de la Pesse, ainsi que pour une rente féodale, une vigne de 24 fosserées et cinq seytorées de pré [3], doter, en 1617, la chapelle Sainte-Catherine, élevée au levant de l'église Notre-Dame d'Annecy-le-Vieux et détruite au commencement du siècle dernier, pour faire place au chemin qui sépare la cure de l'ancien cimetière, enfin faire, en 1641, creuser un puits dans la cour du château. François mourut en 1645.

De son épouse, Henriette Floccard, qui lui apporta en dot le fief des Ferrières à Alex avec la maison de la Galerie, il eut un fils, François, deuxième du nom, et une fille, Françoise-Angélique. Celle-ci est cette Françoise de la Pesse qui, se trouvant un jour dans la maison de madame de Boège, sa grand'mère, située à l'extrémité de la rue des Fours (aujourd'hui rue J.-J. Rousseau) sur la rive gauche du canal de Vassé, voulut tra-

1. Les fils se partagent en juin 1615. (Anoelloz, notaire.)
2. Lettre du 21 juillet 1621.
3. Il possédait en plus une maison sur le pont Morens, une autre, rue Saint-François (rue J.-J. Rousseau actuelle), une troisième, dite de la Galerie, au faubourg Perrière, qu'il vendit à saint François de Sales pour y loger l'Institut naissant de la Visitation.

verser le canal sur une planche, tomba dans l'eau, n'en fut retirée que deux heures plus tard, toute livide, rejetant du sang et de l'écume, et revint cependant à la vie par l'intercession de saint François de Sales, décédé quatre mois auparavant [1]. La miraculée, alors âgée de neuf ans, entra l'an 1632, à la Visitation, devint supérieure à Saint-Amour, puis au second monastère d'Annecy, et mourut le 2 septembre 1673.

François II, frère de la précédente, seigneur de Saint-Marcel et des Ferrières, avocat, conseiller de S. A. et maître-auditeur (1642-49), épousa, vers 1624, Claudine de Cornillon (fille de noble Melchior de Cornillon, seigneur de Meyrens, et de Gasparde de Sales), laquelle était veuve de J.-B. Constantin de Magny. Devenu veuf vers 1650, il entra dans les Ordres.

Il avait eu de son épouse cinq filles et trois ou quatre garçons, savoir Jean-Antoine et François-Joseph, chanoines de Genève, et Annet, l'aîné, filleul de la duchesse de Nemours, Anne de Lorraine. Annet continua la famille.

Ses petits enfants vendirent, vers 1746, la maison-forte des Ferrières à Bernard VI, comte de Menthon, et, plus tard, celle de la Pesse à Victor-Hyacinthe du Tour, seigneur de Pontverre, qui la possédait en 1772.

Le château de la Pesse passa ensuite à un Sébastien Croset, de Thorens, dont la fille Catherine épousa honnête Joseph, fils de Joseph Girod, de Thônes, grand-père de M. François-Marie Girod, propriétaire actuel et maire d'Annecy-le-Vieux.

La famille Viollon de la Pesse a dû s'éteindre, durant la Révolution, en la personne de Marc-Claude de la Pesse, commandant du fort de Miolans, puis du fort de Bard (1782) et créé colonel le 16 octobre 1789.

J.-F. GONTHIER.

1. Les détails de cet événement, dont tout Annecy fut témoin, se trouvent racontés tout au long dans le procès de béatification et reproduits dans le *Pouvoir de saint François de Sales*, p. 35 et suiv.



ARBRE GÉNÉALOGIQUE

N° AMÉDÉE VIOLLON

- **N° GUIGUES**, épouse Françoise Crassus.
  - **FRANÇOIS**, M° des Comptes, † 1645, seigneur des Ferrières et S'-Marcel, ép. Henriette Floccard.
  - **CLAUDINE**, † 1644, ép. en 1603 Barthél. Floccard
- **N° MICHEL**, avocat, seigneur de Nouvelles, ép. 1° en 1584, Nicolarde Puthod ; 2° Jeanne Baptendier.
  - **JEAN**, prêtre de 1611, curé de Vieugy 1618-1623, chanoine de Peillonnex.
  - **FRANÇOIS**, 1589-1629 épouse Guillaumine Josserand
  - **EMMANUEL**, 1596-1627, ép. Michelle de la Fléchère
    - **ANNE** 1634†1636
  - **AMED**, 1597-1627
    - **FRANÇOIS**, ecclésiastique, 1643.
  - **PIERRE** 1615.
  - **JAQUELINE**, épouse N° Baltazard de Launay.
  - **MICHELLE**, **ELÉONORE**, **CLAIRE**, **CHARLOTTE**, **MARIE** — Visitandines.

Enfants de François, M° des Comptes, et de Henriette Floccard :

- **FRANÇOIS** 1613-1661, avocat, conseiller de S. A., époux de Claudine de Cornillon, veuve Constantin. Devenu veuf, il entre dans les Ordres.
- **FRANÇOISE-ANGÉLIQUE** *la ressuscitée*, 1614†1673.

Enfants de François (1613-1661) :

- **ANNET**, bapt. le 31 déc. 1634, M° auditeur, épouse Françoise de Jenville, morte veuve en 1709.
- **MARIE-ELISABETH**, 1635.
- **ANTOINETTE**, 1640.
- **JEAN-ANTOINE**, prêtre de 1661, curé de Massongy, 1670, de Billiat, chanoine de Genève, 1676, curé d'Arith, de Chessenaz, de Meytet, de Moens-Colex, 1690†1692.
- **FRANÇOIS-JOSEPH**, chanoine de Genève curé de Vallières, 1611†1684.
- **JEANNE-CHARLOTTE**, 1642, visitandine
- **MARIE-ANGÉLIQUE**, 1646.
- **JEANNE-FRANÇ°** 1649
- ? **NICOLAS**, jésuite, né vers 1634†1714 à Chambéry.

Enfants d'Annet :

- **JEANNE-ANTOINETTE** 1665.
- **JEANNE-FRANÇOISE**, 1666.
- **JEAN-ANTOINE**, 1672.
- **JEAN-FRANÇOIS**, 1674.
- **PIERRE-FRANÇOIS**, seig' de la Pesse, 1700-1732 ép. Marguerite Vacheron.
- **ANNE**, 1684.
- ? **RENÉ-CHRÉTIEN**, tonsuré en 1675.
- ? **MARIE-MICHELLE**. † 1748 à 70 ans, rel. Annonciade.
- ? **PIERRE**, syndic d'Annecy, † 1708, 12 juillet.

Enfants de Pierre-François :

- **JEAN-FRANÇOIS**, prêtre de 1724, curé de Menthonnex-sous-Clermont, 1728-175...
- **MICHEL-JEAN-BAPTISTE** [1] † 1738 11 déc., à 53 ans, s^r de la Peysse, 1732-1740, ép. Madeleine de Villard-Rochette laquelle vendit Ferrières à Bernard VI de Menthon et mourut en 1761.
- ? **JEAN-BAPTISTE DE NOUVELLES**, † 1748 11 déc., à 85 ans : ép. en 1730 Emmanuelle de Montfort, † 28 avril 1748.
- ? **GASPARD** (*alias* Jean-Baptiste) **DE NOUVELLES**, propriétaire à Villaz, ép. 1° en 1724 Anne de Buttet, laquelle teste le 11 janvier 1735 en faveur de son mari ; 2° Anne-Louise Berthier de Crempigny. Ses biens passent à F. de Moyron. (Foras.)

Enfants de Michel-Jean-Baptiste :

- **FRANÇOISE**, 1724, ép. en 1743 Prosper Ribiollet, d'Annecy.
- **JEAN-FRANÇOIS** 5 août 1726, † 1783 15 novembre.
- **MICHEL-GABRIEL**, capitaine des Dragons du roi. † avant 1770. Ep. en 1765 Josepte-Franç^se Pelard, veuve dès 1770, morte le 6 février 1808, à 77 ans.
- ? **MARC-CLAUDE DE LA PEYSSE**, capit. au régiment de Savoie, major attaché au fort de Bard, 1773, commandant du fort de Miolan, 1780, du fort de Bard, 1782, colonel 16 oct. 1789.

1. Jean-Baptiste possédait à La Roche, lieu dit au Cret, une maison procédée des nobles Ogier ; à Alex, le fief du Villard-Dessous, plus à Annecy, du chef de sa grand'mère un grangeage qu'il céda, en 1724, aux Bernardins de La Roche en payement de dettes. (Min^es Monet.)

BULGARUM EN SAVOIE

La guerre actuelle a concentré l'attention sur tout ce qui intéresse la péninsule balkanique. Il n'est pas jusqu'aux lexicographes qui ne se plaisent à rappeler ce que notre langue doit aux différents peuples en conflit. A vrai dire, ces mots sont assez peu nombreux. Quelques-uns seulement sont devenus réellement populaires. Il serait curieux de rechercher s'ils ont pénétré dans les parlers de Savoie, et sous quelle forme. Sans doute, la plupart d'entre eux *(bey, janissaire, divan, houri,* etc.) sont absolument inconnus des paysans. Ils ignorent le *yatagan*, non moins que le *surin* ou *chourin*, et n'ont qu'un très médiocre souci de « la gent qui porte le *turban* ». Si par hasard l'un d'eux a lu « La Peau de *Chagrin* », il sera bien étonné d'apprendre que ce déterminatif vient directement d'un mot turc.

Pourtant, parmi ces termes exotiques, il en est qui sont très familiers, trop familiers peut-être, aux ruraux comme aux citadins. Presque tous emploient couramment au moins quatre noms de peuple de provenance danubienne ou balkanique : *esclave, cravate, turquie (torqi, tërqi, trĕqë, trĕqïà,* etc., avec des acceptions diverses [1]). Le quatrième pourrait être le nom de la pie-*grièche*, ou, si l'on veut, telle appellation fort répandue jadis (?) à Aix-les-Bains. Mais nous ne confondrons pas un grec avec un Hellène.

Le continuateur immédiat de *Bulgarum* est de moins bonne compagnie. Il hante le plus souvent les pauvres (b...) gens. En attendant qu'il ait forcé les portes de l'Académie, nous l'arrêterons un instant. Nous pourrons aussi le confronter discrètement avec son voisin *Hungarum*.

Il faut avouer que, pour la nation bulgare, notre langue fut moins clémente que la victoire. *Bulgarum* est devenu un péjoratif. Les gentlemen qui le prononcent parfois ne lui font pas l'honneur de l'écrire. Ils le réduisent à l'initiale. Mais les lexicographes enregistrent jusqu'aux trivialités.

Ouvrons donc le *Dictionnaire général*. Nous y lirons :

« *Bougre*. Du latin *bŭlgărum*, bulgare : les hérétiques bulgares dits « bogomiles » étaient accusés de se livrer à la..., etc. »

Semblable dénomination provient, comme le remarquait

1. Les tenailles turques, fr. *tricoises* (altération de *turquoises, turcoises),* sont devenues en Savoie une « sorte de pince en bois servant à cueillir les châtaignes encore munies de leur bogue ». On l'appelle *étrĕqêsĕ* à La Balme de Sillingy, *étrĕcàïsĕ* à Rumilly. *troqêsĕ* à Villard-sur-Doron, etc. (Voyez les formes citées in *Dict. Savoyard.)* Un texte de 1684 (Abondance) donne *torquaises*.

Littré, de ce que les haines populaires accusaient les hérétiques de désordres infâmes.

Le premier exemple relevé par H. D. T., et tiré du *Supplément* de Godefroy, date de 1172.

Ce terme d'injure trivial est encore une interjection non moins grossière que répandue.

En Savoie, *Bulgarum* continue à prospérer, tout aussi bien qu'à Paris et ailleurs. Il a une postérité peu nombreuse, mais très authentique [1]. Précédé de l'adjectif *bon*, cet ethnique ne manque même pas de chatouiller agréablement certaines gens. Tel joyeux vivant serait heureux si on le qualifiait de « bon *b...ulgare* [2] ».

Ce qui est plus curieux, c'est la forme (et aussi le sens) que *Bulgarum* a prise dans certains argots de Savoie et dans quelques parlers limitrophes. On trouve en *tératsu* de Tarentaise le vocable *grebou*. Il signifie : homme.

Le second chapitre du *Vocabulaire* de l'abbé Pont est intitulé : *Terratsu et grebou largo du tchâvo det la gruille Terratse.* L'auteur donne comme traduction : « langue, patois et français de la vieille Tarentaise. » En relevant cette phrase dans l'article que nous avons publié récemment sur le *farïà* [3] (argot des ramoneurs), nous avons conjecturé que ce terme bizarre était simplement l'anagramme de *bougre*. On sait qu'un tel

1. *Bougralyi* et *bogralyi*, fr. loc. *bougrailler*, s'occuper de petits riens, de petits travaux manuels, tripoter : d'où le dérivé *bougraillon*, polisson ; l'adverbe *bogramên* et *bougramên*, etc.

Au Moyen Age, *bougrie* est l'hérésie des *bougres* ; débauche, etc. (Voyez Godefroy : sub v°). Dans le Midi, les Albigeois étaient accusés de *bougrerie*. (Voyez Mistral, v° *bougrarié)*. Le dérivé a naturellement subi les mêmes modifications de sens que le simple. M. Fenouillet donne *beugreri* (et *bougrailleri)* : chose sans importance. A Albertville, *bougraillerie*, « expression triviale pour indiquer une marchandise de peu de valeur, des objets inutiles ». (Brachet.)

Dans la vallée d'Aoste, *bougreri* signifie diableries, niaiseries ; [à Morzine : choses de rien (M. Marullaz) ;] *bougreyé* : dire diantre, diable, et *bougraché* : ravauder, faire des bagatelles. (Cerlogne.)

Le juron est souvent devenu *boufrŏ* : diantre ! par une sorte d'euphémisme [a].

A noter que dans le patois de Blonay (Vaud), d'après Mme Louise Odin, *bulgarum* vit sous deux formes différentes : 1° *bŭgro*, f. *bŭgra* (et aussi *bugrésa)*, et 2° *bāügro bāügra*. « Le synon. *bŭgro*, qui est, dit l'auteur, plus fréquemment employé, me paraît plus récent et a une nuance plus rude. » Nous n'avons pas constaté pareille divergence en Savoie.

Nous relevons bien, sporadiquement, une double série de dérivés. Ainsi, à Thônes, *bogralyi* et *bougralyi*, sans différence de sens. L'une de ces variantes est la forme locale ; la seconde doit être empruntée, ou refaite d'après le simple. Il en est de même de *rabogri* et *rabòŭgri, rabougri*. (Pour le sens et l'étymologie, voyez Littré).

2. Dans le Midi, « un bon b... », suivant Mistral, est « un vaillant homme, un homme ferme », ou encore « un dur à cuire, un franc luron ». Il en est à peu près de même en Savoie.

3. *Revue de Philologie française et de Littérature*, 1912, 2e trimestre.

a. Mistral a aussi enregistré *boufre*. « euphémisme de *bougre*, en Dauphiné ». Cf. *bigre*.

procédé d'altération linguistique est très fréquent dans les argots savoyards, comme dans ceux de la vallée d'Aoste et dans le *terratchu* de Sainte-Croix (patois argot du Jura vaudois) [1].

Le sens de *grebou* (homme) a été restreint, semble-t-il, d'une façon très singulière dans l'argot valdôtain, où *gribou* signifie : Français [2]. Si notre conjecture est exacte, quelle étonnante métamorphose de *Bulgarum* [3] !

J. DÉSORMAUX.

1. Voyez la notice de M. L. CROISIER ; Sainte-Croix, 1887. Cf. BUFFET : *Vocabulaire mourmé-français*, Annecy, 1900.

2. Cf. Abbé CERLOGNE : *Dict. du Patois valdôtain* (liste de mots d'argot donnée en appendice) ; Aoste, 1907.

3. Comme son congénère *Bulgarum*, *Hungarum* a une étrange fortune. Certains ont proposé de rapporter à ce nom de peuple l'étymologie encore discutée de *ogre* [a]. *Ogre* évoquerait le souvenir des terribles incursions hongroises ; ce serait le doublet de *hongre*. (On sait que l'usage de châtrer les chevaux est venu de Hongrie. La locution « un cheval *hongre* », ainsi que les dérivés de ce mot, s'explique donc aisément [b].)

En Savoie, nous avons relevé le terme *nongre*, sorte de juron usité dans quelques régions du Chablais [c]. Nous avions jadis proposé de voir dans cette exclamation le continuateur de *Hungarum* précédé de l'article indéfini *on*, un, réduit à *n* [d]. Ce n'est là qu'une hypothèse. Si elle est juste, *nongre* serait un nouvel exemple, et non des moins curieux, de l'évolution sémantique pour les noms de peuples.

a. Cf. LITTRÉ. — *Le Dictionnaire Général* continue à donner *ogre* comme d'origine inconnue. Rappelons que l'Europe occidentale fut envahie par les Hongrois au xᵉ siècle ; la Provence en 924. L'ethnique *Hogre* se rencontre dès le xiiᵉ siècle. Cette variante de *Hungre*, *Hongre*, *Ongre*, est également usitée au xiiiᵉ et au xivᵉ siècle. (Cf. L. KARL : *La Hongrie et les Hongrois dans les Chansons de Geste*, in *Revue des Langues romanes*, LI [janvier-février 1908], notamment p. 8, sqq.). Dans la *Chanson de Roland*, les *Hungre* sont des païens ennemis des Français, comme « li Saisne, *Bugre*, Puillain ».

b. Le premier exemple cité de *hongre*, au sens actuel, par H. D. T., est de Robert Estienne (1544).

c. M. FENOUILLET mentionne aussi *nongre !* juron, dans le bas-Faucigny [de Cluses à Annemasse]. (*Monographie du Patois savoyard.*)

d. J. DÉSORMAUX : *Mélanges Savoisiens*, IV, L'Agglutination de l'article, in *Revue de Philol. fr.*, 3ᵉ trimestre 1906.

BIBLIOGRAPHIE PHILOLOGIQUE

I. Bibliographie Dialectologique et Folklorique [1].

BEAUREPAIRE-FROMENT (de) : *Bibliogr. des chants populaires fr.* ; 3ᵉ éd., avec une Introd. sur la « Chanson populaire » ; Paris, 1910. Cf. *Bullet. de Dialectol. romane*, IV, 49.

G. BISTOLFI : *La poesia dialettale piemontese*. Turin, 46 p. in-8.

Estella CANZIANI : *Costumes, traditions and songs of Savoy*, illustré de cinquante reproductions ; Londres 1911. Nous ne connaissons cet ouvrage, malheureusement d'un prix assez élevé, que par les comptes-rendus élogieux de la presse, et par un beau fac-similé envoyé par la librairie Dardel, de Chambéry. A en juger par ce spécimen, ce doit être une très luxueuse édition. Nous souhaitons

1. Voyez *Revue Savoisienne*, 1910, p. 263



qu'elle prenne place dans la bibliothèque florimontane. Mais pourrait-on souscrire à ce début : « Savoy is a district which is pratically unknown to the ordinary traveller » ? Et la seconde phrase ne ferait-elle pas légèrement sourire un Savoyard : « Its legends and its people are alike undiscovered by the majority of those living in our time; and books wich can in any true sense be said to convey an impression of the life of Savoyards are non-existent ».—La Savoie « undiscovered »! (même en ajoutant *alike*). Heureusement Miss Estella Canziani a su découvrir la Savoie !

E. Chabrand : *Origine étym. et signification du nom du piolet*; Grenoble, 1910. (Extr. du journal *Le Dauphiné*).

A. Chanoux : *Mon patois*. Légende et notice sur le dialecte valdôtain ; Macerata, 1911.

J. Corcelle : *Les Emigrants du Bugey*. (Ext. de *Le Bugey*; Belley, 1912.) Traite de l'idiome *belo*, argot des peigneurs de chanvre, et esquisse une comparaison de cet argot avec le *mourmé*. [Cf. la fin de notre 1er article sur le *farià*, indiqué plus loin.]

A. Dauzat [1] : *La Vie du Langage*; Paris, 1910. Evolution des sons et des mots. Phénomènes psychologiques. Phénomènes sociaux. Influences littéraires. — Tout le volume est d'une lecture agréable et utile. La 3e partie nous intéresse plus spécialement, en particulier le chap. II : Le sectionnement des langues ; patois et argots. (Etudie la formation des patois et des argots, l'influence des centres locaux et régionaux). Voyez aussi, dans le chap. III, ce que l'auteur écrit du conflit entre la langue nationale et les dialectes (la déchéance sociale des patois ; comment s'exerce l'action du fr. sur le patois ; comment meurent les patois).

Id. : *La Philosophie du Langage*; Paris, 1912. Cf. compte-rendu de A. Meillet, in *Revue du Mois*, 10 juillet 1912.

Id. : *Les emprunts dans l'Argot*; (*Revue de Phil. fr.*, 3e trim. 1911, p. 181.) — Addenda et corrections au livre de Sainéan : *L'Argot ancien*. Parmi les emprunts *a)* faits au grec, à noter *arton* (p. 184), qui figure dans divers argots savoyards. [Incidemment *tronche* est cité comme déjà relevé dans la *Vie généreuse des mercelots* (1596).]

b) Emprunts italiens (entre autres : *niente, lazagne*, [*coquillon* = pou, cité p. 185, note]; *cagne* ; *carne* ; *fanfouiner* = priser ; *frusquin* ; *gau* = pou ; *loffe* = imbécile ; *mandolet* = pistolet ; *mèche* ; *menestre* = potage ; *robignole* = petite boule de liège, puis testicule ; *roubion* = fille publique ; *cassin* = petite maison ; *flemme* ; *frisquet* ; *mariole* ; *moche* = laid ; *moufion* = mouchoir ; *tartoufes* = menottes (ital. *tartuffa* = truffe).

c) Emprunts espagnols : *agout* = eau à boire ; *godiche* ; *gouape* = vaurien (p. 195) ; *roupiller* ; *bourricot* (moderne emprunt) ; *cabèche* = tête ; *clavin* = clou. Nous rechercherons ce que sont devenus plusieurs de ces mots dans les parlers de Savoie. Pour le moment bornons-nous à *gouape*, vaurien, dont l'origine a été discutée dans *Annecy son Lac* (31 mai 1910). Suivant M. A. Dauzat, « le provençal *gouapo*, proposé par Sainéan, n'est nullement indigène. J'ai pensé longtemps, dit-il, à une forme dialectale *gouèpe* (de *guêpe*) — par analogie avec l'argot *nèpe*, vaurien, qui vient d'une forme lilloise *nèpe* = *guèpe*. Mais la présence très ancienne de *guapo* (au sens de l'ital. *bravo* = coupe-jarret) dans l'argot espagnol, me fait pencher pour une origine castillane de *gouape*, par l'intermédiaire du provençal ».

1. Dans la précédente *Bibliographie dialectologique* (*Revue Sav.*, 1910, p. 203), deux lignes omises altèrent la suite du développement. Lire, sub vo A. Dauzat, 4e ligne : article. Nous rappelons que semblables recherches ont trouvé plus d'un fervent adepte dans les milieux universitaires. Cf. Dottin : *L'Etude des Parlers provinciaux*, etc.)

A. Dauzat : *Les argots des malfaiteurs,* leurs procédés de formation, leur évolution. (*Revue du mois,* 10 oct. 1911. p. 444). Parle incidemment des argots savoyards [1]. [Sur l'argot, cf. l'ouvrage récent de A. Niceforo : *Le génie de l'argot*; Paris, 1912.]

Id. : *Langues spéciales et langues de métiers* (in *Revue du Mois,* 10 déc. 1912).

Id. : *La défense de la langue française;* Paris, 1912. — La crise de la culture fr. — L'argot. -- La politesse du langage. — La langue internationale.

J. Désormaux. Articles parus hors de la *Revue Savoisienne :*

La Joyousa Farsa de Toannou dou Treu (in *La Revue de Savoie,* 29 février 1912, p. 109.) Pièce patoise de 1594, avec traduction. Quelques erreurs typographiques ont été corrigées dans le n° de mars, p. 230.

Le Farïà, argot des ramoneurs. VIII° article des *Mélanges savoisiens* (in *Revue de Philologie fr. et de Littérature,* 1912, 2° fasc., p. 77.) Dans la région annécienne, le *farïà* est le ramoneur. Par extension, ce terme désigne également l'argot plus ou moins conventionnel dont il se sert (ailleurs *têratsu, teratschu,* etc). Quelle est l'étymologie de ce mot ? Nous avons proposé de voir dans *farïà* un dérivé du verbe *farâ,* flamber, briller, éclairer. Un de nos collègues Florimontans nous demande de rechercher si *farïà* ne serait pas une corruption de *farïou* = originaire de Saint-Ferréol. Nous discuterons cette hypothèse ultérieurement.

Devaux (Mgr). Voyez Ronjat.

Markus Elias : *Der Wald, seine Bezeichnung, Bedeutung und Geschichte in Frankreich.* Très intéressante étude de géographie linguistique, d'après l'*Atlas linguistique de la France,* de Gilliéron et Edmont. Dissertation inaugurale pour le doctorat, Université de Heidelberg, 1911. La thèse est accompagnée d'un « *Anhang* », atlas, avec interprétation des formes. (A noter, p. 1 de l'*Anhang,* la curieuse « déglutination » de l'article d'où est résultée l'expression « der *Sociation* [pour *l'Association*] phonétique »). — La carte II, concernant « les animaux qui habitent les bois », avec les cartes IV : *forêt,* et V : *bois,* notamment, est fort utile à consulter.

Franz Fankhauser : *Das Patois von Val d'Illiez*; Hambourg, 1911. Thèse de Berne. Val d'Illiez et Troistorrents sont trop près de la Haute-Savoie pour que le travail si consciencieux de l'auteur ne nous intéresse pas au plus haut point. Les rapprochements indiqués ou suggérés fourmillent pour ainsi dire à chaque page. Si nous donnons jamais une nouvelle édition du *Dictionnaire Savoyard,* le Glossaire et l'Index nous seront d'un précieux secours.

L. Gauchat : *La Trilogie de la Vie.* II, Fiançailles et mariage, suite. Articles spécimens du *Glossaire romand* (*Bullet. du Glossaire,* x° année [1911], n° 1, p. 3.)

Les articles du maître romaniste de Zurich, toujours pleins de faits et d'aperçus ingénieux, nous font de plus en plus vivement souhaiter le rapide achèvement de cette entreprise vraiment nationale, qui fait le plus grand honneur à l'initiative et à la science de nos voisins.

Id. : *Les Noms des Vents dans la Suisse romande,* suite. III, *RuXlyo*; IV, *Vaudaire* (*Ibid.*, n°s 2-3.) Après avoir discuté diverses étymologies de ce dernier mot, l'auteur s'arrête à l'explication qui semble en effet la plus plausible. *Vaudaire* : vent soufflant du pays de Vaud.

Id. : *Régression linguistique*; Zurich, 1910. (Extrait de *Festchrift zum XIV allgemeinen deutschen Neuphilologentage in Zürich,* 1910). Etudie, en utilisant des matériaux recueillis au Val de Bagnes (Valais), la réintroduction de *l* dans un certain nombre de mots où cette lettre était tombée. Incidemment, remarques

1. Nous examinerons dans la suite de nos *Mélanges savoisiens* à quel point le *farïà* et les autres argots de Savoie sont conventionnels.



fort justes sur les difficultés dont le dialectologue devra triompher au cours de ses enquêtes, et sur les chances d'erreurs contre lesquelles il faut se prémunir. Conclusion particulière : l'invasion d' *l* a son point de départ dans la vallée du Rhône. « Tout est monté de là, toute la civilisation : les fruits, la mode, les étrangers, l'argent, la politique fédérale, le français, l'influence des autres patois. » (p. 352). Conclusion plus générale : « La *loi* phonétique ne s'attaque pas à tous les exemples à la fois ; les uns sont destinés à se développer rapidement, d'autres restent en arrière, quelques-uns offrent une forte résistance et réussissent à braver tout essai de transformation. » (p. 354). A côté de la chute de tel ou tel son, il conviendra d'en étudier, plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la restauration. Il y a là deux évolutions en sens inverse. Enfin « il n'y a pas d'évolution corporative, toute expression a sa propre histoire ». De là ces difficultés presque insurmontables que rencontre le dialectologue lorsqu'il approfondit la phonétique d'une région donnée. Comment se reconnaître avec sûreté au milieu de cet « inextricable imbroglio de formes anciennes, renouvelées, adaptées, à demi-adaptées » ? Gaston Paris exprimait le vœu que chaque mot, chaque son, dans tous les parlers, eût son histoire. Souhait impossible sans doute à réaliser. Le fût-il, que les résultats ne seraient pas en rapport avec la somme de travail dépensée. Pour en revenir à la « *régression* », il conviendrait d'étudier ce fait en Savoie. On découvrirait sans doute de nombreux exemples qui confirmeraient cette opinion sur laquelle se termine la suggestive étude de M. Gauchat : « La régression deviendra une arme redoutable dans le combat contre les théories des néo-grammairiens ».

L. Gauchat et J. Jeanjaquet : *Bibliographie linguistique de la Suisse romande*, tome I[er] ; extension du français et question des langues en Suisse ; littérature patoise, avec une carte et sept fac-similés ; Neuchâtel, Attinger fr., 1912. Ce beau volume, dont nous avions déjà signalé la 1[re] partie (*Rev. Sav.*, 1910, p. 266), est un modèle d'érudition patiente et sûre. Il sera impossible, sans l'avoir consulté, de discuter cette question si complexe de la répartition des langues en Suisse, ou le problème de la culture et de la nationalité helvétiques. Quant à la littérature patoise, il suffit de feuilleter rapidement l'ouvrage pour voir à quel point elle fut vivace. Les volumes analysés font l'objet de 1039 §§, et chacun de ces §§ peut comporter toute une série de reproductions ou réimpressions, manuscrits, etc. Nous n'aurons pas tout dit en écrivant, pour résumer notre impression, que les romanistes éminents près les Universités de Zurich et de Neuchâtel ont bien mérité de leur pays et de la science. Nous voudrions que leur travail servît d'exemple ou de modèle à nos compatriotes. Est-ce trop demander à ceux qui s'intéressent aux vieux usages et aux parlers de Savoie de recueillir au cours de leurs recherches l'indication précise de ce qui a paru jadis dans les journaux, comme aussi des chansons patoises imprimées sur feuilles volantes, des manuscrits religieusement conservés dans les familles, etc. ? L'Académie Florimontane centraliserait volontiers toutes ces informations et les vérifierait. Ainsi nous pourrions également dresser l'inventaire de nos richesses. Une bonne bibliographie est un instrument indispensable aux travailleurs.

Abbé A. Gavard : *Les Archives de l'Abbaye de Sixt avant la Révolution*. Inventaires inédits de 1729 et 1754, publiés avec une introduction et des notes ; Annecy, 1911. A le droit de figurer ici, ne fût-ce que pour les notes et pour la table alphabétique des noms de lieux et de personnes (avec explication de certains termes de l'ancien droit féodal). Travail utile et très consciencieux, comme tous ceux de l'auteur.

A. van Gennep : *Chanson de mariage savoyarde*, notée à Tignes, dans la haute Tarentaise. (*Mercure de France*, 1[er] janvier 1911, p. 220.)

Id. : *Légendes populaires et Chansons de geste en Savoie*. Article reproduit in *Religions...*, 4[e] série. Voyez ci-dessous.

Id. : *La Décadence et la persistance des Patois.* (Ext. de la *Revue des Idées* 15 juin 1911). Reproduit in *Religions,..*, 4e série.

Id. : *Les Demi-savants*; Mercure de France, 1911. A signaler un très curieux chapitre de ce livre humoristique : « MACL, ou l'Epigraphie intégrale », sans oublier « La langue n° 22, ou les méthodes linguistiques », ni « le questionnaire, ou les enquêtes ethnographiques. » La verve spirituelle de l'auteur a dû faire sourire même ceux qu'il égratigne.

Id. : *Religions, mœurs et légendes,* 3e série (Mercure de France; s. d.). Le dernier chapitre est intitulé : « Légendes, récits, chansons, jeux, coutumes et croyances de la Haute-Savoie » (avec musique notée).

Id. : *Religions, mœurs et légendes*; 4e série (Mercure de France; s. d.). Un chapitre de la 1re p. a pour titre : « Glanes de folklore savoyard et rectifications ». La 2e p. traite des Légendes populaires et Chansons de Geste en Savoie. La 3e p. est la réimpression de la réponse faite par M. van Gennep à notre enquête concernant les parlers de Savoie, sous ce titre : « La disparition et la persistance des patois. » Nous nous permettons de renvoyer à l'analyse que nous avons faite de cet ouvrage, si intéressant pour notre région, dans le journal *Annecy, son Lac*, n° du 5 sept. 1912. On trouvera dans cet article quelques hypothèses à discuter.

Id. : *De quelques rites de passage en Savoie* (Ext. de la *Revue de l'Histoire des Religions*, 1910; Paris, Leroux. [Annales du Musée Guimet.]

J. Gilliéron et M. Roques : *Etudes de Philologie linguistique.* Mots en collision : Le *coq* et le *chat* : *épi* et *épine.* (*Revue de Philol. fr.*, XXIV, 3 [1910], p. 280.) Servira d'excellent guide pour confronter les vocables savoyards correspondants.

R. de la Grasserie : *Les parlers des différentes classes sociales*; Paris, 1910.

P. E. Guarnerio : *La Rosa delle Alpi.* Extrait des *Studi letterari e linguistici* dédiées à Pio Rajna; Florence, 1911. Excellente contribution à l'étude des noms romans du rhododendron. Principales dénominations : fleur + un déterminatif; rose + détermin. (*alpe, mont*) ou un adjectif; dérivés de rose; dérivés de *rosso* (cf. sav. *rojhë*); composés avec *bosco* (cf. sav. *bwë d'envê, bwë jhouli, rojhe bwëe, boqë de rosi*, etc.); [n'oublions pas, p. 679, la note sur *l'oulĭŏ de marmotă*]; avec *brughiera* (nombreux termes savoyards rappelés) et *gruyère*; avec *capreolu* (sav. *çhevruli*); avec *maju* (*maggio*). Echanges avec *drosa*, « alnus viridis »; avec *güp* (juniperus communis ou juniperus nana); avec *zondra* (pinus montana); avec *mugo*, nom vulg. italien de la *zondra*; avec *rumpu* (dial. lomb.); avec *dru—*, *mar—*. Les multiples dénominations formées à l'aide d'un nom d'animal (nombreux rapprochements avec la Savoie) n'offrent pas moins d'intérêt, comme celles qui offrent pour base *cannabis.* Voyez aussi les altérations ou modifications de *rhododendron, garofano, bronzo, gentile,* et les réductions de termes germaniques. Enfin quelques mots douteux ou obscurs, comme le sav. *bralĭi* (p. 689), pourront tenter la subtilité des étymologistes.

Id. : *Di alcune aggiunte e rettifiche al Vocabolario sardo dello Spano di un Anonymo Bonorvese,* recentemente messe in luce; série I. (Extr. de *Rendiconti* del R. Ist. Lomb. di sc. e lett., série II, vol. XLIV [1911], p. 964.)

Id. ; *id.*, série II et dernière (*ibid.*, p. 1087).

Hoffmann-Krayer : *Alte Kulturbestande in der Sprache.* (Extr. de *Wissen und Leben.*)

Id. : *Die Volkskunde und ihre Bedentung für die Schule.* (Extr. de *Schweiz. Päd. Zeitschrift*, 1911, 5.)

E. Isnard et L. Jacquot : Sur la lampe antique (*crwéju*, etc.). *Bullet. de la Soc. dauph. d'Ethn. et d'Anthropol.*, XVI [1909], 3-4. Photographies.



J. Jeanjaquet. Voyez Gauchat.

J. Jud : *Les noms des poissons du lac Léman* (Extr. du *Bullet. du Gloss. des Patois de la Suisse romande*, xiᵉ année; Lausanne, 1912). Excellente monographie, accompagnée d'une carte où sont relatés les noms de la *féra* en Suisse, relevés sur place, et d'un index des mots romands (bases latines ou préromanes), rétroromans ou italiens, alamans et allemands. Nous avons signalé à l'érudit professeur près l'Université de Zurich les quelques pages concernant les noms de poissons et adjectifs de couleurs (notes de sémantiques), parues jadis in *Revue Sav.*, 1909, 1ᵉʳ fascic. [1]. M. Jud, citant *blajhon*, d'après le *Dict. Savoyard*, ajoute qu'il ignore l'étymol. de ce nom, tout en le comparant à *blavié* et à *blavin*. Nous avions proposé **blavionem*. L'auteur accueille, nous écrit-il, cette étymologie. Les noms qui nous intéressent plus spécialement, sont avec *blajhon* : *abletta, anbra, besole, carpa, dremilha, féra, gravenche, jolerie, lavaret, lotte, milcanton, mirandelle, motaila, naze, ombra, pertse, poçhe, truita, tsaso, tseveno, vairon, vengeron, vouardon*. L'auteur constate la persistance des mots préromans dans la terminologie des poissons. Puis il passe en revue quelques termes désignant des instruments ou des outils qui servent aux pêcheurs. (Ce seraient les Romains qui auraient introduit les engins perfectionnés destinés à augmenter le produit de la pêche.) Les dernières pages sont un nouvel exemple de l'importance pour la proto-histoire des recherches linguistiques.

Id. : Sur *Romanisches etymologisches Woerterbuch*. 1-2, de W. Meyer-Lübke, Heidelberg, 1911 ; (in *Archiv.*, etc. tome CXXVII, 3-4.) Les plus intéressantes pour nous de ces discussions étymologiques concernent les continuateurs de *acetum, acula, albispina, alveus, apicula, ascalonia, atrium, bakko, balma, barana, bauga, benna, betulla, botulus, cinctum, cisa*.

Id. : *Neue Wege und Ziele roman. Wortforschung*. Extr. de *Wissen und Leben*.

Id. : *Dalla storia delle parole lombardo-ladine* [à propos de l'étude récente de P. E. Guarnerio : *Appunti lessicali bregagliotti*]. (Extr. du *Bulletin de Dialectologie romane III*, 1-3). Voici les mots savoyards sur lesquels l'auteur s'appuie pour sa discussion : *adé. arală. arbine, batsoulă, bedzon, berou, bovache, brenzi, crênma, crente, drūza, nant, orceta, pată (pattanu), pevô* et *povô polĕ, sanna, teppa, vaçhe*. D'autres (ou leurs congénères) figurent sous la rubrique : franco-provençal. Parmi les thèmes préromans, nous relevons ; *arulla, balma, banna, beione, bodina, camoce, capanna. cri(e)nt(i)a, dacula, darbo*, etc. L'index sera fort utile. Sous le § V on trouvera recueillis les « groupes d'idées et d'objets qui ont des noms préromans (non latins). »

Id. : *Sprachgeog. Untersuchungen*, VI. — Français *son, cresson* ; avec carte. (Extr. de *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litt.*, CXXVI, 1-2 ; Braunschweig, 1911). Cf. notamment p. 139, 140 et 143.

Ligue valdôtaine (comité italien pour la protection de la Langue fr. dans la Vallée d'Aoste) : *Chansonnier valdôtain* [1912]; s. l., ni nom d'éditeur. « Chantez, Valdôtains, chantez, car votre voix est forte et le ciel est bien haut sur vous. Chantez... afin que la voix des Valdôtains s'élève, forte et pure, pour faire entendre et apprécier bien haut les joies du pays et les mouvements du cœur. » Ainsi se termine la préface de ce petit recueil. Ces chansons (avec air noté) ne sont pas toutes originaires de la vallée d'Aoste. C'est ainsi que la romance célèbre de Chateaubriand : « Combien j'ai douce souvenance » figure dans ce recueil sous ce titre : « Le montagnard émigré. » Mais ces mélodies et ces couplets qui sont nés hors de la région comprise entre le mont Blanc et le mont Rose sont devenus populaires chez nos voisins. Toutes ces chansons leur sont « communes, disent-ils, par la langue française ». Rien n'est plus touchant que l'enthou-

1. On trouvera quelques noms patois de poissons dans l'article de F. Lacroix : *Le Pays de Gavot*, in *Revue Sav.*, 1887, p. 260.

siaste attachement de ces vaillantes populations au parler des ancêtres. A noter, outre la Valdôtaine, « les *Armaillis* des Colombettes » (ranz des vaches), le chant au mont Blanc, la « *Marseilleise* » en patois, due à l'abbé Cerlogne :

Pouro paysan de la patria,
Tzavounon pâ de te pellé...

F. Marullaz : *Hommes et choses de Morzine*; simples glanes: Thonon, 1912. Cette monographie utile est suivie de deux appendices. Le premier concerne le parler local ou patois de Morzine. M. Marullaz reprend quelques-uns des aperçus indiqués dans l'élégant plaidoyer qu'il avait bien voulu nous adresser, en réponse à notre question concernant la vie et la mort des patois. Texte de la *Parabole de l'Enfant Prodigue*. Le second appendice traite de la florule de Morzine. (L'auteur est un patoisant très distingué. Nous devons à son obligeance le *Glossaire* mnsc. de Morzine. C'est aussi l'un des correspondants de la *Flore populaire de la Savoie*.) A propos de la note sur le nom patois de Morzine (p. 9), nous croyons que *Môrzenat (Môrznà)*, à côté de Morzine, offre un exemple du déplacement de l'accent analogue à celui que nous avons relevé dans *cozná* (cuisine et cousine) et autres mots semblables. La conclusion étymol. de M. M. : « Villa *Morginata* ou *Morginiaca* », nous semble donc très contestable.

P. Massia : *Le nom de « Bramafam »*. Causeries d'étymol., Aoste, 1912.

A. Meillet : *L'Etude des Mots* (*Revue du Mois*, avril 1912, p. 492). Passe en revue les récents dictionnaires et traite du progrès des études étymologiques.

H. Morf : *Zur sprachlichten Gliederung Frankreichs*; Berlin, 1911; avec 7 cartes (Extr. des *Koenigl. Akad. der Wissensch.)*. Pour la dialectologie fr. prov., relever dans ces études de géographie linguistique historique ce qui concerne plus spécialement la limite du traitement de *a* tonique. Cette limite coïnciderait avec celles des diocèses de Vienne et de Lyon. (Mais voyez les réflexions très justes à ce sujet de J. Ronjat, in *Rev. des langues romanes*, LV [av.-oct. 1912], p. 419). M. J. R. conclut à l' « importance considérable du diocèse pour les pays de plaine, à communications faciles et fréquentes; pour les pays accidentés, formation de normes linguistiques par *pagus*, par vallée ou par fraction de vallée ». Cette dernière vue me paraît s'appliquer exactement à la Savoie.

E. Muret : *Effets de la liaison de consonnes initiales avec* S *finale* observés dans quelques noms de lieu valaisans. (Extr. du *Bullet. du Gloss. des patois de la Suisse romande*, XIe année; Lausanne, 1912). Cette étude est dédiée par le maître romaniste genevois à l'illustre philologue allemand Hugo Schuchardt, à l'occasion de son 70e anniversaire. Elle est digne de tous deux. M. Muret constate au nord des Alpes pennines certaines modifications des groupes *sp, st, sc*, analogues ou identiques à celles que M. l'abbé Rousselot a signalées jadis dans la région des Alpes qui s'étend du mont Rose au mont Genèvre. Les noms de lieu offrant une consonne altérée par sa rencontre avec *s* finale sont répartis en cinq groupes : *sp, spl, st, sc(h), sk, skl.* Suivent quelques cas douteux. Il conviendra de tenter pour la Savoie de semblables recherches, en prenant pour termes de comparaison les résultats acquis par M. E. Muret.

Id. : *De l'orthographe des noms de lieu de la Suisse romande*; in *Bullet. de la Soc. neuchâtel. de géogr.*, XX; Neuchâtel, 1910.

L. Odin : *Glossaire de Blonay*. Nous avons indiqué cet ouvrage excellent lors de sa publication (*R. S.*, 1910, p. 267). — « Vrai modèle de recherche patiente, d'exactitude scientifique et d'abondance de renseignements. Toute la vie vaudoise d'autrefois se déroule dans ces pages savoureuses... » Appréciation absolument justifiée, extraite du *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (XIIe Rapport annuel de la Rédaction : Neuchâtel, 1911, p. 16). Ce glossaire permettra d'établir une foule de comparaisons entre les mots et les usages de Savoie et ceux du Pays de Vaud.



J. Orsier : *Les très anciens Noëls, les sentiments et l'art religieux* jusqu'à l'époque de Nicolas Martin, poète-musicien savoyard au xvi° s. (*Revue de Savoie*, 1er et 3e fasc. [31 janvier et 31 mars 1912].

E. Philipon : *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, comprenant les noms de lieu anciens et modernes; Paris, Imprimerie nationale, 1911. Analyser cet ouvrage magistral sortirait de nos attributions. (Signalons toutefois dans l'Introduction le chapitre relatif à l'origine des noms de lieux du département). Mais quelle mine précieuse de renseignements et quelle reconnaissance n'est-il pas juste de témoigner à des érudits tels que M. Philipon! — Nous devons ce beau volume à la générosité du Ministère de l'Instruction publique (dépôt de l'Etat, 1912). Souhaitons que semblables dons se renouvellent souvent, pour accroître encore les richesses de notre belle bibliothèque Florimontane.

Id. : *L'u long latin dans le domaine rhodanien*; in *Romania*, xl [1911], 1-16.

A. Ravanat : *Dictionnaire du patois des environs de Grenoble*; Grenoble, 1911. Cf. *Romania*, XL, 479, et *Bullet. de Dialectol. romane*, iii, 117.

E. Roger : *Trois chansons de moisson de la Haute-Savoie* (in *La Tribune de Saint-Gervais*, juillet-août 1911).

J. Ronjat : (Revue des *Langues romanes*, VIe série, tome 5 [avril-octobre 1912], p. 145-383.) Mgr Devaux, mort à Rome le 31 janvier 1910, laissait inachevés a) *Les comptes consulaires de Grenoble* (1338-1340), b) *Le Dictionnaire des Terres-Froides*. La famille du savant dialectologue a confié à M. J. Ronjat la mise au point de ces importants travaux. Le premier document publié offre un réel intérêt historique et philologique. L'introduction contient une phonétique très étudiée, suivie d'une morphologie et de remarques syntaxiques. Le texte est muni d'un lexique que les dialectologues savoyards consulteront avec profit. Un index des noms propres (personnes, lieux, fêtes, saints) complète cette publication. M. Ronjat a bien mérité des études franco-provençales. Nous attendrons avec impatience le *Dict. des Terres-Froides*.

C. Salvioni : *Osservazioni varie sui Dialetti meridionali di Terraferma*, série I-III (Extr. de *Rendiconti del R. Ist. Lomb. di sc. e Lett.*, série II, v. XLIV [1911], p. 759 ; Milan. Id. : *id.* IVe série (*Ibid.*, p. 933).

Bien que ces « observations » du savant maître de Milan n'intéressent que très indirectement les parlers de nos régions, nous nous plaisons à les signaler ici comme un modèle de discussion critique. D'ailleurs on ne saurait assez élargir les limites de l'étude comparée d'un dialecte (ou sous-dialecte) roman. Cf. compte-rendu de M. Grammont, in *Revue des Langues Romanes* LV [avril-oct. 1912], p. 390.

A. Speich : *L'adjectif verbal en français. (Zeitschrift für romanische Philol.*, XXXIII [1909, 3]. Il s'agit de mots tels que *arrête, use, gonfle*, si fréquents dans le français populaire, comme dans les patois. Ces mots ont été souvent étudiés, notamment par le regretté N. du Puitspelu. M. Paul Porteau a donné de cet article une analyse intéressante, in *Revue de Philol., fr.*, 1911, p. 64.

Tappolet : *Le regain et la pâture d'automne* dans les patois romands. (*Bullet. du Gloss. des patois de la Suisse rom.*, 1911, nos 2-3.) Cf. notamment p. 35, sur le mot *pāki*, « *pâquier* ».

A. Thomas : *Etimologies provançales et françaises*. Extr. de la *Romania*, janvier 1912. Etude dédiée à Hugo Schuchardt. Etymologies de l'anc. prov. *azaura*; fr. *biveau*; fr. dialectal *droue* [cf. l'article *droutzche*, de Bridel (la patience des Alpes), *dravasse*, de la *Flore popul. de la Savoie* (la bardane à grosse tête) et *dourjhe* (la bardanne cotonneuse)]; fr. *écobuer* ; anc. fr. *gange* ; anc. fr. *gleste*; manceau *jointre*, de *junctor*; anc. fr. *lievrepois*; fr. *micmac*; anc. fr. *noce*, *taiseron* ; foréz. *viaille* = joue (de *vitalia*, proposé par le chanoine Devaux). *Viaille* se retrouverait, croyons-nous, dans l'expression lyonnaise " faire peter la *miaille*", pour : embrasser souvent et à grand bruit. *Miaille*, sous l'influence de *mi (mimi)*.

T. Tibaldi : *Il trionfo dell' " Idioma gentile" nella valle d'Aosta* ; Turin, 1912. Sous ce titre, l'auteur fait l'historique de l'expansion du français dans la vallée (ch. II : " formazione, istituzione, fioritura della lingua francese "), et des luttes que notre langue a soutenues (ch. III : " insidie ed armeggi contro la lingua francese " ; ch. IV : " Strenue difese "). Son livre aboutit à ce qu'il appelle " decadenza e decrepitudine della lingua francese ", suivie du " trionfo dell'*Idioma gentile* ", idiome qui est pour lui " cimenti e schermaglie " entre le français et l'italien. (Le Comité italien pour la protection de la langue fr. dans la vallée d'Aoste est sans doute loin de partager les sentiments de M. T. Tibaldi.) Les dernières lignes exaltent le patois, « vero patrimonio avito ». Ce sont des modulations patoises que « le regretté Cerlogne faisait vibrer sur sa lyre ». Serait-ce une raison pour chercher à évincer le français ? Il pourra fort bien coexister à côté de l'italien. Si de nombreux Valdôtains deviennent trilingues, ce sera tant mieux pour eux, tant mieux pour les deux sœurs latines : elles n'auront qu'à s'en féliciter. En tout cas, il serait aussi injuste qu'inexact de voir dans l'usage du français, comme l'a fait le grand poète Carducci, un effet de la propagande religieuse et cléricale, moins encore un complot antinational.

Id. : *Veillées valdôtaines*. Nouvelles et légendes ; Turin, 1911. Très utile à confronter avec le folklore savoyard.

Id. : *Il diavolo nella leggenda e nella tradizione in val d'Aosta*. Etudes de folklore. Turin, 1911.

La Visitation : *Lettres de Saint François de Sales*, tome XVIII de l'édition complète. Edition de la Visitation ; Annecy, Abry, 1911. Nous ne pouvons analyser ici le dernier volume paru de cette admirable publication, qui a rallié tous les suffrages. Bornons-nous à rappeler tout l'intérêt qu'offre aux érudits et aux lettrés l'appendice lexicographique dont ce tome est muni, comme les précédents. M. Letonnelier a présenté l'ouvrage au lecteur annécien *(Industriel Savoisien)*. Nous lui avons également consacré un court article, plus spécial, in *Annecy, son Lac*, n° du 30 avril 1912 : *Notules annéciennes*.

Vuarnet : *Grammaire du patois savoyard* (région du Chablais) ; in *Mém. Acad. Chablais.*, XXIV [1910], 99-149.

X : *Idiotismes savoyards* et « *Locutions vicieuses* » (*Echo de la Maurienne*, n°s du 18, 25 février et 4 mars 1911.)

Y : Sur « le bon vieux temps et les usages d'autrefois », notamment sur le fléau à battre le blé, *écocheu*, et les diverses pièces qui le composent. (*Indicateur de la Savoie*, 17 et 24 février, 6 avril 1912.) Comme l'auteur, « saluons tous ces anciens usages [et aussi ces vieux mots] qui vont disparaître ». Un lexicographe les recueillera sans doute avec sollicitude.

Z : *Numéro Unique*. — La Vallée d'Aoste pour la langue française ; Aoste, 1912. Voyez à ce sujet l'adresse insérée in *Revue Savoisienne*, 1912, p. 146.

II. Quelques notes bibliographiques d'Histoire Littéraire.

John L. Gerig : Parmi les brochures que le savant professeur de Columbia-University (New-York) a bien voulu offrir à la bibliothèque florimontane, nous citerons :

Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540 (broch. ext. de la *Revue de la Renaissance*, juillet-sept. 1909, p. 137). La plaquette in-8 de 36 p. est datée de 1910. L'auteur avait précédemment traité de la fondation du Collège de la Trinité en 1527 (*La Renaissance*, mars-avril 1908). — Intéresse l'histoire de Guillaume Durand, Jean Canappe, Eloy du Verger, Macon, Claude de Cublize. Nous ferons une place à part pour Jean Raynier et Barthélemy Aneau. Ce dernier principal, auteur du *Quintile Horatian* (ou Quintile Censeur), longtemps attribué à Charles Fontaine, fut vivement pris à partie par Marc Claude de Buttet dans son Apologie pour la Savoie. M. Gerig lui a consacré les brochures suivantes :

Barthélemy Aneau : A study in humanism; reprinted from the *Romanic Review*, vol. I, nos 2, 3, 4 [1910]; vol. II. n° 2 [avril-juin 1911]. Une autre brochure est une biographie de Jean Pélisson, de Condrieu. Ce sont là d'intéressantes contributions à l'étude de l'humanisme à Lyon, au moment où cette ville était le centre littéraire le plus important de la France. Nombreux étaient les rapports entre les régents lyonnais (ou enseignant à Lyon) et les lettrés savoyards. — Du même :

The family of Maurice Scève; reprinted from the publications of the *Modern Language Assoc. of America*, XXIV, 3 ; 1909.

Abbé C. Jugé : *Jacques Pelletier du Mans*. Essai sur sa vie, son œuvre, son influence. Thèse : Paris, Lemerre, 1907, in-8°, xv-449 p. Il est trop tard, sans doute, pour donner ici une analyse critique de cet ouvrage dont la bibliothèque florimontane s'est enrichie récemment, grâce à la libéralité de l'auteur et de l'éditeur.

Depuis longtemps le public lettré désirait avoir une étude d'ensemble sur Jacques Pelletier, ce poète qui fut un savant polygraphe. Aussi la thèse de M. Jugé fut-elle bien accueillie. On lira avec plaisir les pages où l'auteur commente *La Savoye*, l'œuvre principale de J. Pelletier (du moins pour un lecteur savoyard).

Il suffira de renvoyer au jugement de M. Chamard dans la *Revue critique des Livres nouveaux* (n° du 15 février 1911). Ceux de nos collègues qui, comme nous, éprouvent un très vif attrait pour la Renaissance trouveront dans ce même numéro l'indication et l'appréciation des livres essentiels parus de 1900 à 1910 et concernant la poésie française au XVIe siècle. Cette liste à elle seule est vraiment significative.

G. Letonnelier : *Chamonix, sa vallée et ses glaciers au XVIIIe siècle* (in *Revue de Savoie*, 2e fasc. [29 fév.], 1912).

J. Orsier : *Notes et documents inédits* pour servir à l'histoire d'Eustache Chapuys d'Annecy (1495 environ-1556), ambassadeur de Charles-Quint, fondateur du collège Chapuysien d'Annecy et du collège de Savoie à Louvain ; Paris, 1912. (Extr. de *La Revue de Savoie*). Avec reproduction d'un portrait conservé au Musée d'Annecy.

Id. : *H. Cornélis Agrippa*. Sa vie et son œuvre d'après sa correspondance avec les Savoyards et les personnages de son temps (1486-1535); Paris, 1911. La vie du célèbre occultiste est par elle-même très digne d'intérêt. Pour un Savoyard, sa correspondance offre un attrait tout spécial. (Lettres de divers Annéciens.)

A. Petigat : *La Littérature française dans la vallée d'Aoste* ; Paris 1913. Le français est pour les Valdôtains « un héritage de race... Cette langue fut considérée par le peuple valdôtain comme une partie de ses traditions, et jamais peuple ne fut si tenace à conserver ses coutumes, ses franchises et ses immunités ». L'auteur passe ensuite en revue les écrivains valdôtains. Parmi les plus connus citons : l'historien J. B. de Tillier, le chanoine E. Bérard, Mgr Duc, le chanoine Frutaz, membre honoraire de l'A. florimontane, le romancier et polémiste T. Tibaldi, l'abbé Cerlogne, le chantre de la vallée, l'abbé Perron, etc. Les sciences sont également en honneur ; au premier rang les sciences naturelles. Les noms du chanoine Chanoux et de M. l'abbé Henry sont bien connus en Savoie. Si les écrivains valdôtains n'ont rien produit jusqu'ici qui puisse être comparé au *Lépreux de la Cité d'Aoste*, ils n'en font pas moins honneur aux lettres françaises, dont ils maintiennent le culte avec ferveur dans leur petite patrie. Cf. Bernardin : *La litt. fr. dans la Vallée d'Aoste* (in *La Revue*, déc. 1912).

Id. : *Croquis de la Montagne* : Aoste. 1911. — Cervin, Gouffre des Busserailles. Giomein. Etudes sur la Montagne. — Voyez l'analyse que nous avons donnée de cet ouvrage, lors de sa publication, in *Annecy, son Lac*, n° du 7 sept. 1911.

Annecy, 26-12-12.

(*A suivre*). J. Désormaux



TABLE DES MATIÈRES POUR 1912

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

ARCHÉOLOGIE.

ARTS ET INDUSTRIE.

BIOGRAPHIE.

BIBLIOGRAPHIE.

GRAVURES.

HISTOIRE.

HISTOIRE NATURELLE.

LITTÉRATURE ET POÉSIE.

MÉTÉOROLOGIE.

PHILOLOGIE.

SCIENCES PSYCHIQUES.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

17.950 — Annecy. Imprimerie J. Abry.



